ULB UNIVERSITÉ LIBRE DE BRUXELLES

DIGITHÈQUE
Université libre de Bruxelles

"Femmes dans la cité, Amérique latine et Portugal", *Sextant*, Volume 8, Groupe interdisciplinaire d'Etudes sur les femmes de l'Université libre de Bruxelles, 1997.

Cette œuvre littéraire est soumise à la législation belge en matière de droit d'auteur.

Elle a été publiée par les
Groupe interdisciplinaire d'études sur les femmes de l'Université Libre de Bruxelles

Les règles d'utilisation de la présente copie numérique de cette œuvre sont visibles sur la dernière page de ce document.

L'ensemble des documents numérisés mis à disposition par les bibliothèques de l'ULB sont accessibles à partir du site http://digitheque.ulb.ac.be/

Accessible à : http://digistore.bib.ulb.ac.be/2009/a074_1997_008_f.pdf

Sextant

Revue du Groupe
interdisciplinaire d'Etudes
sur les Femmes

8 • 1998

Femmes dans la cité
Amérique latine et Portugal

ULB

SEXTANT

Revue bisannuelle publiée
par le Groupe interdisciplinaire
d'Etudes sur les Femmes
avec le concours
du Fonds Suzanne Tassier (ULB)

Comité scientifique
Claire Billen, Andrée Despy, Madeleine Frédéric,
Eliane Gubin, Serge Jaumain, Andrée Lévesque,
Jean-Pierre Nandrin, Bérengère Marques-Pereira,
Anne Morelli, Jean Puissant, Eliane Richard,
Anne Summers, Eliane Vogel-Polsky.

A coordonné ce numéro
Bérengère Marques-Pereira

Lay-out de couverture
Isabelle Grosjean

Secrétariat de rédaction
GIEF-ULB
50 avenue Franklin Roosevelt CP 175/01
1050 Bruxelles
Télécopieur (2) 650 39 19

Couverture: Reproduction d'une peinture primitive (Etat de Guerrero).

Dépôt légal D 1997/5999/2

SOMMAIRE

DOSSIER

7 **Bérengère Marques-Pereira**
Femmes dans la cité dans le cône Sud de l'Amérique latine et Portugal

17 **Elizabeth Jelin**
Femmes et culture citoyenne en Amérique latine

43 **Marisa Weinstein**
La citoyenneté dans les relations Etat-femmes populaires

75 **Paola Cappellin**
Les mouvements de travailleuses interpellent la société brésilienne

113 **Rocio Castro Kustner**
La femme noire de Salvador de Bahia

147 **Rosario Aguirre**
Etat-Providence, citoyenneté sociale et genre

169 **Bérengère Marques-Pereira**
Reproduction et citoyenneté

181 **T. Joaquim, M. Pires de Lima et M. da Conceição Quintero**
Femmes et citoyenneté sociale au Portugal

205 **C. Fernandez Villanueva et Rocio Castro Kustner**
Citoyenneté et droits humains des femmes en Amérique latine

PROJETS DE RECHERCHE

233 **Francine Mestrum**
Mondialisation et citoyenneté

245 **Alain Carrier**
La citoyenneté sociale des femmes (Mexique et Costa Rica)

251 **M. da Conceição Quintero et M. Pires de Lima**
Famille, travail et genre. Analyse comparative Portugal-Brésil

259 **Pilar Perez Canto**
Citoyennes et politique : vers une démocratie sans exclusions

DOSSIER

Femmes dans la cité dans le cône sud de l'Amérique latine et au Portugal

Bérengère Marques-Pereira

La citoyenneté sociale des femmes des années 90 s'inscrit dans la cadre d'une consolidation démocratique dont le contexte général est marqué par une érosion du rôle de l'Etat comme agent du développement. Cette érosion est l'expression d'une globalisation des rapports sociaux, économiques et culturels qui va de pair avec une régionalisation se déployant à la fois dans une logique des blocs géo-économiques et dans une logique de fragmentation sociale. Aussi, rien d'étonnant que se pose avec acuité la question de la légitimité de l'Etat. C'est dans ce cadre que peut être abordée la citoyenneté sociale des femmes dans le cône sud de l'Amérique latine et au Portugal.

Tout au long de la décennie 80, la légitimité de l'Etat a connu une pierre d'achoppement majeure –la politisation de la pauvreté et de l'exclusion sociale. Cette politisation s'est exprimée à travers l'idée de citoyenneté et s'est traduite par un foisonnement de revendications à avoir des droits. Aujourd'hui, la citoyenneté semble se déployer dans une perspective de responsabilité publique qui va de

pair avec la mise en oeuvre de politiques publiques concrétisant les revendications de droits. A ce titre, l'élaboration des règles et des procédures qui, non seulement définissent la citoyenneté sociale, mais également matérialisent son exercice, se trouve au premier plan des préoccupations à la fois politiques et académiques.

Dans cette optique, la citoyenneté sociale connaît une recomposition cruciale: le rôle de l'Etat ne peut plus se concevoir à partir de sa seule fonction de compensation des inégalités créées ou approfondies par le marché. Il faut en outre considérer l'apport des femmes à la gestion des services, leur participation à l'action des ONG et des mouvements sociaux en matière de droits sociaux et de politiques sociales. Une telle perspective porte en elle une rupture avec les pactes populistes ou, tout au moins, creuse des brèches dans les pratiques clientélistes et bureaucratiques des appareils étatiques et administratifs. Cela va de pair avec la quête d'un contrôle des citoyens sur la gestion du quotidien.

Sans relater les expériences de mobilisation et de participation durant les années 70-90, on peut en souligner le sens: elles ont pu développer une citoyenneté articulée à la fois autour de la défense du bien-être des individus et de l'intérêt pour la gestion collective des biens publics. Il y a lieu de relever les processus qui permettent aux femmes des différents secteurs sociaux de se transformer en acteurs sociaux, les dynamiques qui ont politisé certaines situations quotidiennes propres aux usagers de services sociaux lors de moments de mobilisation politique et sociale, les processus qui ont mis en oeuvre des réseaux de solidarité favorisant la visibilité et l'émergence de personnes médiatrices qui ont appuyé, aidé ou participé (directement ou non) à la construction des jalons de la citoyenneté. Cette demande de citoyenneté se traduit en revendications qui cherchent à positionner les femmes en tant que protagonistes de la société civile et de l'Etat. Cette action publique des mouvements de femmes se manifeste par des luttes en faveur d'un contrôle public et démocratique des politiques sociales. Elle donne lieu à un engagement dans la reconnaissance des femmes comme porte-parole privilégiés des besoins et donc comme interlocutrices effectives dans l'élaboration, le choix et la planification des programmes sociaux, tels que les services de santé, que ce soit au niveau national, régional ou local. Dans cette perspective, non seulement la production et la reproduction se politisent, mais aussi le quotidien lui-même, dans la mesure où celui-ci peut être appréhendé comme catégorie analyti-

que qui permet de surmonter la dichotomie entre production et reproduction (Cappellin, P., 1993) et de mettre en avant les interactions culturelles dans ses rapports aux médiations sociales et politiques qui sont au coeur de la construction de la citoyenneté des femmes à travers la constitution d'un sujet social et politique féminin. Tel est, par exemple, le sens que le slogan féministe chilien « la démocratie à la maison et dans le pays » a pu revêtir (Frohmann, A., Valdes, T., 1993).

Aujourd'hui, certains de ces mouvements acquièrent une dimension institutionnalisante: en effet, ceux-ci arrivent à construire des structures qui ont une capacité à peser sur l'institutionnalisation de politiques sociales et de politiques publiques (Castro, E., 1996). Il faut en même temps souligner la participation croissante des femmes à travers les ONG dans les conférences internationales forums (Vargas Valiente, V., 1996). Ce sont là des espaces de débat public qui offrent aux mouvements de femmes les possibilités de s'organiser internationalement à travers une professionnalisation qui prend la forme d'ONG, de centres d'études, ...etc. Cette dimension institutionnalisante des mouvements se traduit par leur participation aux processus préparatoires des conférences mondiales ainsi que par une transnationalisation des discours et des pratiques féministes qui peuvent déboucher sur une incorporation sélective de leurs demandes en même temps qu'un processus de resignification de celles-ci par les gouvernements latino-américains (Alvarez, S., 1997).

Un tel espace public se forge sans doute à travers l'idée de contrôle citoyen, c'est-à-dire de responsabilité publique des individus dans l'élaboration de la normativité sociale, de vigilance à l'égard du fonctionnement des appareils et des institutions ainsi qu'une réflexion sur les formes prises par l'exclusion sociale et les limites de l'inclusion. Mais il n'exige pas moins une autonomie du système politique par rapport à l'Etat qui permette au premier d'être un espace de résolution des conflits à travers une intermèdiation des intérêts économiques et sociaux et à travers un système des partis solidement structuré.

La responsabilité publique implique donc la capacité des individus à reconnaître leurs problèmes comme collectifs, ce qui va de pair avec une socialisation qui, dans le cas des femmes, s'est traduite par une publicisation du privé, la capacité des individus à rechercher des solutions à leurs problèmes à travers une participa-

tion sociale et politique, qu'elle soit d'ordre contestataire, locale, syndicale, partisane, électorale, institutionnelle, la capacité des individus à rompre avec des pratiques et des rapports sociaux patrimonialistes, populistes et autoritaires qui supposent une confusion entre l'autorité privée et l'autorité publique.

Cette confusion s'imbrique le plus souvent au clientélisme. Celui-ci se traduit par une privatisation de la sphére publique à travers l'utilisation de ressources étatiques à des fins privées; cet échange de faveurs situe l'acteur politique dans une logique, non de mandataire mais d'intermédiaire chargé d'obtenir, par exemple, des emplois publics ou des équipements collectifs. Cette absence de ligne de partage entre l'autorité privée et l'autorité publique fait certainement obstacle à la construction d'une citoyenneté à part entiére, que ce soit pour les femmes comme pour les hommes.

En effet, la citoyenneté renvoie à la capacité des individus à peser sur l'espace public autrement qu'en émettant une opinion sur les ressources qu'ils peuvent obtenir du pouvoir politique, mais bien en posant un jugement politique sur la gestion de la cité et sur des choix de société. Un tel processus de responsabilité publique va de pair avec une autonomie du systéme politique par rapport à l'Etat: le systéme politique cesse alors d'être un système de légalisation des décisions de l'Etat ou un système de mobilisation de ses ressources matérielles et politico-symboliques tandis que la démocratie participative peut venir prolonger une démocratie représentative.

A ce titre la sous-représentation des femmes dans les sphères de décision publique, et en particulier leur sous-représentation politique demeure l'un des enjeux majeurs pour le siècle prochain. Certes, l'intégration des femmes à la démocratie participative a donné un contenu à leur citoyenneté sociale en créant un espace public les rendant visibles (Valdès, T., Weinstein, M., 1996). Mais la citoyenneté au sens de capacité des individus à peser sur l'espace public ne s'est pas traduite par une incorporation importante des femmes à l'espace politique. Aussi la démocratie représentative reste-t-elle une pierre d'achoppement pour l'*empowerment* des femmes (Aguirre, R., 1996).

L'*empowerment* des femmes pose sans doute de multiples questions dont nous n'avons pas la prétention d'explorer l'ensemble des facettes. Nous voudrions seulement attirer l'attention sur une dimension centrale du statut de citoyen, à savoir le processus d'individua-

tion. Cette dynamique suppose les moyens d'acquérir un statut personnel sans devoir se situer constamment comme membre d'une catégorie sociale pour agir et se poser en sujet social et politique. Un tel processus ne se confond pas avec l'individualisme libéral. L'enjeu de l'individuation pour les femmes réside dans leur reconnaissance comme sujets au-delà des rôles assignés (tels que méres et épouses). L'individuation se heurte à plusieurs obstacles, par exemple, une culture politique encore marquée par la prégnance de multiples réseaux de patronage qu'alimentent clientélisme et patrimonialisme, une culture sociale encore empreinte d'un paternalisme allant de pair avec un maternalisme qui puise aux sources culturelles du "marianisme". L'individuation passe donc par l'émancipation des différentes formes de tutelle; une émancipation qui laisse chaque individu libre de s'investir dans des groupes et des institutions sociales et politiques pour connaître sans doute de nouveaux rapports de pouvoir, mais en même temps une identité à la fois individuelle et collective qui donne sens à l'idée de responsabilité publique (Jelin, E., 1996).

Une problématique de recherche, commune et diversifiée

L'objet de ce numéro est de rendre compte d'une problématique de recherche, à la fois commune et diversifiée, construite par le réseau "Citoyenneté sociale des femmes en Amérique latine". En ce sens, il importe de préciser les représentations de la citoyenneté et du genre à l'oeuvre dans les différents articles ainsi que les tensions qui parcourent la citoyenneté des femmes.

L'ensemble des articles appréhende la citoyenneté sous l'angle de la participation à la communauté politique et sociale. Le réseau se situe ainsi dans une approche fondée sur un *ethos* égalitaire plutôt que dans une tradition libérale de la citoyenneté fondée sur un *ethos* de liberté individuelle. La question de l'individuation est cependant posée. Mais les articles de M. Pires de Lima et de T. Joaquim ainsi que B. Marques-Pereira utilisent cette notion en la déconnectant d'un pur individualisme, puisqu'elle est référée à la politisation de la reproduction et des rapports sociaux.

Chacun des articles s'accorde à considérer la citoyenneté au-delà de son sens statutaire, c'est-à-dire comme ensemble de droits et devoirs formels. Il est vrai que l'on observe une optique légaliste dans le projet de recherche de P. Perez Cantó. Le travail de C. Fernández Villanueva sur la citoyenneté des femmes et les droits humains semble également se situer dans une perspective plus juridique que politique et sociale. En revanche les réflexions de E. Jelin sur la culture citoyenne en Amérique latine et de B. Marques-Pereira sur les droits reproductifs inscrivent les droits humains dans une optique sociologique et politologique: la première en rappelant l'ancrage collectif et communautaire des droits humains, la seconde en les considérant comme un des éléments fondamentaux du discours politique de l'intérêt général. La logique des droits est de ce fait mise en perspective avec la politisation des rapports sociaux. Cette approche apparaît également dans les analyses de P. Cappellin sur le mouvement des travailleuses au Brésil (notamment lorsqu'elle indique que les femmes rurales entrent dans les syndicats sur base d'une perspective globale ou lorsqu'elle met en avant la nécessité de valoriser les normes universelles pour atteindre l'égalité) ou de M. Weinstein à propos de la relation des femmes à l'Etat (lorsqu'elle distingue la citoyenneté octroyée de la citoyenneté revendiquée). Rien d'étonnant dés lors qu'il soit souvent fait référence à cette vision participative définie par H. Arendt (1972) – le droit à avoir des droits.

Cette optique amène E. Jelin à considérer la citoyenneté comme une pratique conflictuelle en construction à travers la tension droits individuels/droits collectifs et à travers la tension droits humains/droits culturels, B. Marques-Pereira à appréhender la citoyenneté comme une pratique à la fois conflictuelle et consensuelle, M. Weinstein et P. Cappellin à penser la citoyenneté comme un processus en construction constante: la première à travers une approche organisationnelle et institutionnelle et la seconde à travers l'importance des représentations de soi comme acteur agissant au quotidien, R. Aguirre à envisager la citoyenneté à travers l'importance du discours politique d'interprétation des besoins.

En ce qui concerne les représentations du genre, les différents articles considèrent explicitement ou implicitement le genre comme une catégorie analytique qui fait référence aux éléments suivants: la division sociale entre le masculin et le féminin, le rapport de pouvoir entre hommes et femmes fondé sur la division sexuelle du tra-

vail, le caractère transversal du genre à l'ensemble des rapports sociaux, le caractère dynamique du genre variable dans le temps et dans l'espace, le caractère quotidien des rapports de genre et la construction sociale des différences, non seulement entre hommes et femmes, mais aussi entre femmes.

Il est sans doute remarquable de noter que le genre est plus utilisé comme catégorie analytique que comme représentation identitaire. Cela ne signifie pas que l'un ou l'autre article ne puisse mettre l'accent sur l'un des éléments définissant l'identité de genre des femmes: ainsi en est-il des analyses de R. Aguirre (l'importance des soins dans la construction sociale de la maternité), de P. Cappellin (notamment, la construction de la féminité et de la masculinité, les identités de mère et de père), de E. Jelin (à travers la construction sociale des différences et des intérêts), de M. Pires de Lima et de T. Joaquim (en faisant référence au caractère fragmentée de l'identité des femmes; voir aussi, Joaquim, T., 1997) et de B. Marques-Pereira (les identités de mère, de travailleuse productive et reproductive, d'épouse et d'acteur politique). Mais lorsque ces éléments sont présents dans le raisonnement, ils le sont plus sur le registre de la logique des droits que sur celui de la logique identitaire. Cela tient au niveau d'analyse auquel se situe l'ensemble des articles.

Toutes les études présentées dans ce numéro, qu'elles abordent la citoyenneté des femmes sous un angle global (E. Jelin et C. Fernández Villanueva) ou sous l'angle d'une étude de cas national (P. Cappellin, M. Pires de Lima et T. Joaquim ainsi que M. Weinstein) ou encore sous l'angle d'un aspect particulier de cette citoyenneté (R. Aguirre et B. Marques-Pereira) ou enfin sous l'angle d'un projet de recherche (A. Carrier, F. Mestrum et P. Pilar Perez Cantó), toutes ces études se situent à un niveau d'analyse macro-social. Sans doute est-ce au niveau micro-social que la logique identitaire est cernable le plus adéquatement.

Par ailleurs, l'ensemble des articles considèrent les différences comme une donnée majeure de l'analyse. C'est dire que l'articulation genre/ethnie/classe, même si elle n'est explicitement présente que dans les réflexions de P. Cappellin, de E. Jelin, de P. Perez Cantó et de C. Fernández Villanueva, paraît pertinente à tous les auteurs. Les différents articles, non seulement reconnaissent l'importance des différences, mais valorisent celles-ci, et donc, la diversité sociale et politique plutôt que l'unité. Aussi, les membres du réseau développent-ils leurs analyses à partir des dilemmes suivants, qui peuvent

être considérés comme autant de fils conducteurs: égalité/différence, universalisme/particularisme, privé/public, inclusion/exclusion. C'est sans doute le travail de E. Jelin qui énonce et développe le plus systématiquement ces dilemmes. Mais à un niveau ou l'autre de l'analyse, chacune des études met l'accent sur au moins l'un d'entre eux.

Les dilemmes de la citoyenneté

Que ce soit en Europe ou en Amérique latine, les approches actuelles de la citoyenneté à partir d'une problématique de genre mettent en lumière les dilemmes de la citoyenneté. Les tensions entre égalité et différence, universalisme et particularisme, exclusion et inclusion, privé et public possèdent sans doute des formes propres aux régions et pays. En tracer les contours et en explorer la richesse exigerait certainement de saisir la complexité des rapports sociaux et l'épaisseur des rapports de forces tant dans leurs héritages institutionnels que dans leurs dynamiques. Nous n'avons pas ici la prétention d'en rendre compte. Si nous tenons à souligner leur importance, c'est pour rappeler que les débats autour des tensions et dilemmes de la citoyenneté ont mis en lumière la nature différente de la citoyenneté sociale par rapport à la citoyenneté civile et politique, au-delà de leurs différences au niveau des droits qui y sont liées. En effet, le rapport que les individus entretiennent à l'Etat et des individus entre eux n'est pas du même ordre.

La citoyenneté civile et politique renvoie à des droits-libertés que les individus possèdent face à l'Etat, tandis que la citoyenneté sociale se réfère à des droits-créances que les individus possèdent sur l'Etat. Dans une première approche, l'Etat paraît devoir, d'une part, s'abstenir de toute action publique qui empiéterait sur les libertés publiques et politiques, et d'autre part, mettre en oeuvre des politiques publiques garantissant les droits sociaux. Mais ces processus sont moins simples qu'il n'y paraît, en particulier en Amérique latine. Soulignons à titre d'exemple à quel point le droit fondamental à la vie est bafoué par la violence domestique et la violence sexuelle, par les assassinats d'enfants des rues ou de marginaux, par la constitution d'armées privées qui viennent concurrencer le monopole étatique de la violence physique. Par ailleurs, la garantie des droits sociaux ne paraît pas être solidement fondée: les politiques

publiques ne peuvent être effectives sans le devoir fiscal et le devoir de versement des cotisations sociales; encore faudrait-il que le droit soit un mode de régulation du pouvoir politique pour assurer l'effectivité des droits sociaux.

Autant d'éléments qui éclairent à quel point en Amérique latine, d'une part, l'appartenance à l'espace national ne présuppose pas comme en Europe une homogénéité de condition civile, et d'autre part, les menaces qui pèsent sur les droits sociaux conduisent à une telle fragmentation de la citoyenneté sociale que l'idée même d'égalité de statut est vidée de son sens.

Aussi rien d'étonnant de constater que les mouvement de femmes en Amérique latine lie citoyenneté et démocratie: la citoyenneté comme accès à la sphère publique s'effectue moins à l'aune de l'achèvement d'un statut qu'à celui d'une participation qui s'avère constitutive de la souveraineté des individus à devenir acteurs de leur vie et des identités collectives se forgeant dans des luttes et des négociations visant l'obtention et l'exercice de droits. Aussi rien d'étonnant de trouver en Amérique latine trois usages du discours sur la citoyenneté: demandes de droits, revendications de participation et développements de projets sociaux.

Références bibliographiques

AGUIRRE, R., « Les femmes en Amérique latine: actions collectives et quête d'une représentation politique », in MARQUES-PEREIRA, B., CARRIER, A., (ed), *La citoyenneté sociale des femmes au Brésil*, Paris, L'Harmattan, 1996.

ALVAREZ, S., « Altered States? Dilemmas of Gendered Citizenship in Post-Authoritarian Latin America », paper presented at the Conference on Gendered Citizenship: European and Latin American Perspectives, Minda de Gunsburg Center for European Studies, Harvard University, 14-14 March 1997.

ARENDT, H., *Le système totalitaire*, Paris, Le Seuil, 1972.

CAPPELLIN, P., « Nouvelles formes de conflictualité sociale et démocratie au Brésil » in MARQUES-PEREIRA, B. coord., *L'Amérique latine: vers la démocratie?*, Bruxelles, Ed. Complexe, 1993.

CASTRO, E., « Citoyenneté, société civile et mouveaux sociaux au Brésil » in MARQUES-PEREIRA, B., BIZBERG, I. (ed), *La citoyenneté sociale en Amérique latine*, Paris, L'Harmattan, 1996.

FROHMANN, A., VALDES, T., « Democracy in the Country and in the Home ». The Women's Movements in Chile », FLACSO, *Serie Estudios Sociales*, n°55, décembre 1993.

JELIN, E., « Citizenship Revisited: Solidarity, Responsability and Rights » in JELIN, E., HERSHBERG, E., *Constructing Democracy*, Boulder, Westview Press, 1996.

JOAQUIM, T., Menina e moça A construção social da femilidade, Lisbonne, Fim de SeculoEd, 1997.

VALDES, T., WEINSTEIN, M., *Mujeres que sueñan. Las organizaciones de pobladores en Chile 1973-1989*, Santiago, Libros FLACSO, 1996.

VARGAS VALIENTE, V., « Disputando el espacio global El movimiento de mujeres y la Conferencia Mundial de Beijng » in *Nueva Sociedad*, n°141, 1996.

Femmes et culture citoyenne en Amérique latine[1]

Elizabeth Jelin

A la fin des années 60 et au début des années 70, un nouveau mouvement de femmes vit le jour. Ce féminisme moderne combinait l'affirmation de l'identité des femmes et la revendication d'une présence en économie, en politique, dans la société ainsi que dans les divers domaines culturels. De nombreuses femmes latino-américaines participèrent à ce mouvement et il est difficile aujourd'hui – et inutile selon nous – d'essayer de déterminer la spécificité de leur apport ou de leur condition. En effet, très tôt, les femmes prirent conscience de leur appartenance à une communauté globale, incluant autant leurs identités que les circonstances et positions de chacune d'entre elles, pour finalement aboutir au mouvement globalisé tel que nous le connaissons aujourd'hui. Depuis lors, et à partir des antécédents historiques des autres mouvements de femmes (comme par exemple celui des suffragettes), ces mouvements féministes, tant dans leur action que dans la réflexion/recherche, ont été en s'amplifiant et en redéfinissant continuellement les axes centraux de la préoccupation académique et de l'action politique.

1. Travail préparé au sein du programme « Women in the service of civil peace » de la Division de la Culture de l'UNESCO. Traduction: Carla Sandoval.

Rendre visible l'invisible

Une des premières étapes de cette trajectoire fut la découverte de l'invisibilité sociale des femmes, que ce soit dans le travail domestique non valorisé et invisible au regard public, dans l'arrière-garde des luttes historiques ou « derrière » les grands hommes. La reconnaissance de la valeur de la production domestique et du rôle des femmes dans le réseau social qui appuie et reproduit l'existence sociale fut donc un des thèmes-clés des années 70. Il devenait en effet nécessaire de rendre visible l'invisible. Reconnaître et nommer entraîne l'existence sociale, et celle-ci est une des conditions de l'auto-valorisation et de la revendication. D'où la nécessité de conceptualiser et d'analyser le quotidien, l'anti-héroïque, la trame sociale qui soutient et reproduit.

Le débat théorique fut intense. Que reproduisaient les femmes lorsqu'elles se consacraient à leur famille ou leur foyer? Et qui s'appropriait leur travail? Durant les années 70, la reconnaissance de la femme au foyer comme travailleuse suscita également un profond débat politique. Devait-elle être reconnue comme une travailleuse ayant des droits professionnels? Fallait-il lui octroyer une rémunération, une retraite? Devait-on transformer les rapports de genre dans la domesticité?

Ce fut donc à partir de l'étude et de la recherche concernant la nature du travail domestique que l'on commença à découvrir la véritable situation d'invisibilité et de subordination des femmes, et que s'ouvrirent également divers chemins devant à terme mener à la modification de cette situation.

Lors de la seconde étape, l'axe majeur de la préoccupation se dédoubla. Etant donné le fait que leur subordination était ancrée dans la distinction entre monde public et vie privée (cette dernière à charge des femmes), les femmes durent s'extraire de la sphère domestique de manière à participer au monde public, un monde jusqu'alors essentiellement masculin. La modification des tendances séculaires souligna ce qui était en train de se produire: augmentation de leurs niveaux d'éducation ainsi que du taux de participation des femmes sur le marché du travail. En Amérique latine, dès les années 70, l'accroissement de la participation féminine dans la force de travail fut donc d'une importance énorme.

Mais que se passait-il en réalité lorsqu'elles entrent sur le marché du travail? Peu d'accès à des emplois de qualité; discrimination

salariale; définitions sociales de tâches « typiquement féminines » ou qui reproduisent leur rôle domestique traditionnel (service domestique et services personnels: secrétaires, institutrices et infirmières), et concentration principale de l'emploi féminin dans ces activités. Bref, la ségrégation et la discrimination étaient de règle. L'accès au monde du travail (et dans une moindre mesure aux autres formes de participation dans les espaces publics) promut donc également une forme spécifique de lutte: la lutte contre la discrimination et celle pour l'égalité avec les hommes.

Cette nouvelle étape impliquait aussi un nouveau rapport, imposant de manière simultanée deux lignes d'action: d'un côté, la recherche de la reconnaissance du rôle des femmes et la volonté d'arriver à de meilleures conditions pour pouvoir dépasser les tâches proprement liées à la division traditionnelle du travail entre genres; de l'autre, la transformation de ces conditions: la division sexuelle du travail est oppressante en soi et implique tant la subordination que le manque d'autonomie des femmes qui restent alors la propriété du « pater familiae ». La discussion théorique et les conséquences pratiques de l'histoire du patriarcat - concept qui permet de lier les rapports au sein de la famille avec les rapports sociaux au sens large, en mettant l'accent l'attention sur les rapports de pouvoir - représentèrent une avancée importante de la décennie 70: la libération impliquait en effet une transformation du patriarcat jusqu'alors subi en tant que système social (Valdés, 1990).

De tout temps, les femmes durent assumer les tâches reproductives au sein de la famille. Dans les classes populaires, du fait de leur dépendance aux biens collectifs et aux services publics dans ce domaine, cette responsabilité les poussa à participer de manière active à l'espace public local ainsi que dans les organisations de quartier qui revendiquaient ces services auprès des instances de l'Etat. Et lorsque ceux-ci s'avérèrent insatisfaisants ou inefficaces, les femmes mirent alors sur pied des organisations communautaires et d'autogestion de ces divers services. Cependant ces pratiques, qui impliquaient le fait de socialiser le rôle domestique et de sortir de l'espace de confinement du monde domestique, restaient généralement tout aussi invisibles et non valorisées socialement. Aujourd'hui encore, elles restent pour la plupart dans l'attente de cette « grande transformation ».

Quoi qu'il en soit, le fait que des femmes sortent pour travailler ou participer à des organisations, voire à d'autres actions collectives, et

cela en compagnie d'autres femmes (spécialement dans les quartiers populaires et marginaux), apprenant ainsi à exprimer leurs besoins et leurs revendications, semblait donc augurer d'un futur libérateur. En effet, même si l'oppression restait surtout concentrée dans le milieu domestico-patriarcal, ces deux domaines particuliers incluaient quand même diverses possibilités afin de la combattre.

Cependant, l'expérience des années 70 et 80 nous démontre que si ces possibilités pouvaient être réellement libératrices, elles pouvaient également, dans certains cas, mener au renforcement de la subordination. Le travail communautaire des femmes dans des cantines collectives, dans des coopératives de soins aux enfants ou au sein d'associations de quartiers n'était toujours pas rémunéré et ne représentait pas automatiquement l'expression d'une autonomie ou d'un pouvoir de décision et de gestion. Il s'agissait en réalité d'un travail non payé et d'une extension du travail domestique au domaine communautaire, travail qui pouvait en outre facilement devenir invisible et se convertir en une forme de reproduction de la subordination et du clientélisme.

L'entrée dans le monde du travail rémunéré impliquait donc également une double journée pour ces femmes (voire triple lorsqu'il s'agissait en outre d'effectuer un travail communautaire), situation qui peut difficilement être qualifiée en termes de libération. Il semblerait plus correct de parler dans ce cas d'épuisement, de lassitude et de sur-travail, de tâches mal rémunérées et précaires, sans accès aucun aux bénéfices sociaux et à la reconnaissance des droits professionnels, c'est-à-dire d'expériences de ségrégation et de renforcement de pratiques discriminatoires.

Durant les années 70 et 80, la réalité latino-américaine imposa un espace additionnel de lutte: le champ politique, criblé de dictatures et autres violations aberrantes des droits humains. De nombreuses femmes participèrent, dès le début, aux mouvements des droits humains[3]. Toutefois, l'engagement de la majorité d'entre elles ne provenait pas de convictions idéologiques explicites ou de calculs stratégiques dans le cadre d'une lutte contre la dictature. Il ne

3. Bien que des violations des droits humains aient toujours existé, spécialement si l'on inclut l'importance de la violence à l'encontre des femmes et les limites mises à leurs libertés, le mouvement social apparut et reçut ce nom à partir des violations massives des droits humains lors des dictatures du Cône Sud, durant les années 70. Les violations antérieures, comme par exemple les véritables génocides d'Indiens en Amérique centrale (et tout spécialement au Guatemala), n'eurent que peu d'écho au niveau international.

s'agissait donc pas d'une logique politique mais plutôt d'une logique du sentiment: les femmes directement touchées - épouses, mères, grand-mères ou familles des victimes - demandaient et réclamaient leurs parents disparus, torturés, morts ou emprisonnés. La dénomination de ces organisations de femmes renvoyait alors à la primauté du lien familial: mères, grand-mères, veuves, amies, familiers. Des femmes qui, ayant perdu la peur, étaient prêtes à courir n'importe quel risque pour un objectif, privé et personnel avant d'être public et politique, lors de la première étape de leur action: savoir ce qui était arrivé à leur fils ou à leur fille, récupérer la victime. Il n'y avait donc, apparemment, rien d'héroïque, à l'origine. Il s'agissait plutôt de la dramatisation, multipliée et amplifiée, du rôle féminin de prendre soin de la famille, avec amour et à temps plein. Mais ce qui se passa ensuite constitue un autre chapitre de l'histoire.

Les femmes qui sortirent pour chercher des informations sur leurs parents disparus le firent au départ de leur tragédie personnelle. Ces histoires, particulièrement déchirantes, convergent toutes: le désespoir et le désarroi, la recherche d'une aide, les efforts pour établir des contacts afin de ne pas perdre espoir, la rencontre et la reconnaissance mutuelle d'autres femmes affectées, la rencontre avec des militants et des militantes du mouvement des droits humains, la trajectoire de lutte. Et petit à petit, leur demande privée pour retrouver leur fils ou leur fille se transforma en une demande publique et politique pour la démocratie (Schirmer, 1988; Valdés & Weinstein, 1994, e.a.).

Durant la seconde moitié des années 70, et le début des années 80, nous pouvons en réalité distinguer trois processus concomitants, qui convergent afin de définir le cadre de l'action publique des femmes latino-américaines, à savoir les processus de démocratisation politique et sociale, une attention et une mobilisation internationales croissantes en ce qui concerne la situation des femmes (rappelons que 1975 fut décrétée *Année Internationale de la Femme* et première année de la décennie du même nom) et, enfin, le changement dans le contexte économique mondial, la crise de l'Etat-Providence, les politiques d'ajustement et leurs effets en terme d'inégalité sociale (polarisation de la distribution des revenus, privilèges accrus dans un camp et plus grande misère pour les autres et effets d'une crise qui affecte les deux genres, bien que de manière non équivalente).

Il semble donc bien difficile de séparer la place et le rôle des femmes dans ces différents contextes. Mais, dans le but de contri-

buer à évaluer les réussites et penser l'agenda pour la fin de ce millénaire, nous nous proposons de centrer notre analyse sur la citoyenneté dans ses deux composantes ou dimensions de base, les droits et l'engagement (devoirs et responsabilités) public. Enfin, en étudiant ces deux dimensions dans leurs interrelations, nous tenterons de mettre l'accent tant sur l'espace publico-étatique où se définit cette citoyenneté (il y a toujours un référent étatique dans ce concept) que sur le défi de la création et du développement d'une culture de la citoyenneté et de la civilité.

La citoyenneté des femmes: droits et responsabilités

Le thème de la situation des femmes en Amérique latine dans les années 90 se doit d'être analysé depuis une réalité, à savoir les processus de démocratisation politique des années 80. Le concept de citoyenneté nous paraît donc un excellent objet pour commencer notre analyse et le développement de ce thème, surtout si l'on veut éviter d'identifier cette citoyenneté à un simple ensemble de pratiques concrètes - que ce soit voter aux élections ou jouir de la liberté d'expression, recevoir des bénéfices sociaux de l'Etat ou toute autre pratique spécifique. En effet, si ces pratiques constituent bel et bien le point central des luttes pour l'accroissement des droits durant des situations historiques déterminées, le concept de citoyenneté fait quant à lui référence, si l'on adopte une perspective plus analytique, à une « pratique conflictuelle liée au pouvoir, qui reflète les luttes de ceux qui peuvent dire quels sont les problèmes sociaux communs et comment il s'agit de les aborder » (van Gunsteren, 1978). Tant la citoyenneté que les droits sont toujours des processus en construction et en passe de modification.

Cette perspective implique dès lors de partir d'une prémisse: le droit fondamental est « le droit d'avoir des droits » (Arendt, 1973; Lefort, 1987). L'action citoyenne se conçoit en termes de ses qualités d'auto-maintenance et d'expansion: « les actions propres des citoyens sont celles qui tendent à maintenir, et si possible à accroître, l'exercice futur de la citoyenneté » (van Gunteren, 1978, p. 27). Cette perspective, qui se réfère aux notions de droits et de citoyenneté, a des conséquences importantes pour la pratique de la lutte contre les discriminations et les oppressions: le contenu des revendications, les priorités politiques, les lieux de lutte peuvent varier, mais il s'agira toujours de réaffirmer le droit à avoir des droits et le

droit (ainsi que l'engagement d'y participer) au débat public en ce qui concerne le contenu des normes et des lois.

La *Déclaration Universelle des Droits de l'Homme*, document que les Nations Unies ont adopté en 1948, établit le point de départ de l'action concrète en même temps qu'elle exprime une éthique universelle qui soutient l'égalité et la liberté. Dans l'histoire contemporaine, ces principes ont conduit à des luttes et autres actions permanentes liées à l'accroissement de la base sociale de la citoyenneté (par exemple, l'extension du droit de vote des femmes et des analphabètes), à l'inclusion de groupes minoritaires, discriminés ou dépossédés en tant que membres de la communauté politique et à la revendication « d'égalité face à la loi ». La lutte contre la « solution finale » du nazisme, la lutte contre l'apartheid en Afrique du Sud, les revendications du féminisme pour en finir avec toutes les formes de discrimination à l'encontre des femmes, les demandes de citoyenneté des groupes ethniques minoritaires restent donc les manifestations internationalement les plus visibles de ces luttes sociales pour l'inclusion, l'élimination des privilèges et l'égalité.

Universalisme et pluralisme

Un des dilemmes majeurs que la quête des droits universels illustre réside dans la tension entre l'universalité des droits et le pluralisme culturel, de genre, de classe ou d'ethnie, qui engendre la diversité. La tension réapparaît de manière constante dans les espaces et les circonstances les plus diverses[3]. Abrités derrière la défense du pluralisme culturel ou dans la critique de l'individualisme libéral occidental, nous trouvons en effet de nombreux cas de

3. Lors d'une des premières conférences internationales sur le thème de « Femmes et développement » (Wellesley College, 1976), l'événement qui mit le feu aux poudres fut une session durant laquelle une anthropologue anglaise présenta un travail sur la femme dans l'Islam, dans un rapport qui comportait une critique de la subordination et du confinement que la culture islamique impose aux femmes. De quel droit une anthropologue anglaise pouvait-elle critiquer la culture islamique? Quel droit a une étrangère à pénétrer la privacité du voile? La confusion qui suivit ces premiers contacts entre femmes académiciennes du Nord et du Sud se transforma en conflit entre un « impérialisme bien intentionné » des amies du Nord et la défense de l'autonomie culturelle de celles du Sud. Qui arrête les priorités et l'agenda? La tension et la contradiction entre la défense du relativisme culturel et de l'universalisme réapparurent ensuite dans toutes les conférences internationales qui suivirent (tout comme au Caire, à Vienne ou à Pékin), se transformant en affrontements entre les gouvernements défenseurs des « traditions » dans lesquelles la subordination de la femme est *fondamentale (-iste)* et l'universalisme des droits humains fondamentaux.

renforcement des modèles de subordination et d'oppression de genre.

Cependant, aujourd'hui, après des années de débats et de dialogues, le thème de la diversité culturelle, des dialogues interculturels et des paramètres comparatifs peut être abordé d'une autre manière. En effet, l'apparition des revendications des populations indigènes constitue un champ nouveau où ces questions peuvent être discutées (Stavenhagen, 1990, 1996; WCCD, 1995). Et si l'idée originelle des droits humains universels restait orientée par une vision fortement individualiste, actuellement l'axe central passe par les communautés et les collectifs. Parler de droits culturels consiste à parler de groupes et de communautés: le droit des sociétés et des cultures (auto-définies comme telles) à vivre selon leur propre mode de vie, à parler leur propre langue, utiliser leurs propres vêtements et poursuivre leurs objectifs, de même que leur droit à être traité de manière juste par les lois de l'Etat-Nation qui les englobe (presque toujours en tant que minorités). Ce type de droits implique dès lors que le concept même de droits humains n'acquiert de sens que dans des circonstances culturelles spécifiques, circonstances qui se convertissent ensuite en conditions pour l'existence de ces mêmes droits humains.

Dans ce cas, parler des droits humains des femmes, des Indiens ou d'autres catégories spécifiques de populations qui ont été traditionnellement marginalisées ou opprimées implique la reconnaissance d'une histoire de discrimination et d'oppression ainsi qu'un compromis actif avec la reconversion de cette situation. Cependant, avancer dans ce domaine est loin d'être facile. Et si l'on adopte une perspective politique, cela implique également le fait que les personnes qui détiennent le pouvoir doivent accepter le processus de « renforcement » des marginaux en même temps qu'une reconnaissance du fait que la tension entre les droits individuels et les droits collectifs est permanente et inévitable.

La convergence dans l'analyse des droits des peuples indigènes et ceux des femmes n'est toutefois possible que jusqu'à un certain point: la critique de la définition individualiste et universelle des droits humains et son identification avec les valeurs occidentales et masculines. A partir de là, les chemins divergent. En ce qui concerne l'élaboration de la question ethnique, la critique s'oriente vers une interrogation sur la nature individuelle ou collective de ces droits. Par contre, pour l'élaboration de la question des droits des

femmes, le chemin est autre: il passe par le fait de penser ces droits dans le contexte des relations de genre et dans une reconceptualisation de la relation entre le public et le privé.

Egalité et différence

L'égalité et la différence constituent un axe fondamental dans l'analyse des rapports de genre et de citoyenneté. Comment interpréter les demandes des femmes dans le contexte de la lutte pour l'égalité de droits citoyens et pour le respect des droits humains universels? Ou, d'une perspective féminine, par rapport à quelle loi faut-il demander l'égalité? Et comment penser la différence?

Il existe différentes manières de le faire. Selon une première perspective, la différence est perçue comme inhérente aux personnes, et devient significative dès qu'on l'identifie avec la notion d'infériorité: des personnes différentes ne peuvent être porteuses de mêmes droits et sont perçues (y compris du point de vue juridique) comme « dépendantes » et « non citoyennes à part entière ». Une seconde optique se préoccupe, quant à elle, de garantir « l'égalité face à la loi », mais définit l'égalité en termes de possession de certaines caractéristiques (masculines?), ce qui aboutit à ne pas prendre en considération, voire à nier, de nombreux traits indicateurs de ces différences. Enfin, une troisième perspective (Minow, 1990) place la différence dans les rapports sociaux, de manière à ce que l'on ne puisse plus la retrouver chez les personnes elles-mêmes mais bien dans les institutions sociales et dans les normes légales qui les gouvernent.

La revendication sociale des « différents », dans notre cas les femmes, a comme première modalité d'expression une revendication d'égalité qui s'est manifestée tout au long des dernières décennies via des demandes d'accès aux lieux et autres positions auparavant interdits aux femmes (depuis les clubs exclusivement réservés aux hommes jusqu'aux occupations traditionnellement masculines), les dénonciations de la discrimination (difficulté d'accès aux positions hiérarchiques dans le monde du travail et de la politique par exemple), et de l'inégalité (à travail égal, salaire égal).

Ces trois décennies de lutte contre la discrimination ont donc eu des résultats divers. D'une manière générale, la demande d'égalité a gagné en légitimité et en visibilité sociale. Même si, en Amérique latine, nous ne sommes encore arrivées ni à la création d'un

consensus ni à une volonté politique de changement, nous pouvons dire qu'un chemin existe toutefois et qu'il part dans cette direction. Quelques chiffres concernant la situation des hommes et des femmes indiquent en effet un élargissement de la brèche, notamment en matière d'éducation, qui se manifeste, notamment, par l'augmentation du nombre de femmes dans les écoles secondaires et les universités.

D'autres chiffres ne laissent toutefois guère de place à l'optimisme comme, par exemple, le niveau des salaires ou l'accès aux positions d'autorité. Et l'augmentation des capacités éducationnelles des femmes de même que leurs gains en matière de participation à l'activité économique du marché ne semblent donc pas produire des résultats automatiques dans les autres domaines de participation. En outre, comme de nombreuses études l'ont également démontré, la présence des femmes dans le champ des décisions reste encore très limitée malgré l'existence visible et la présence publique, dans la région, d'un mouvement féministe actif depuis pourtant plus de vingt ans. Enfin, d'autres données soulignent encore le poids particulièrement lourd des politiques d'ajustement et de la crise qu'ont à supporter ces femmes. Nous reviendrons plus en avant sur certains de ces chiffres.

Un espace de lutte pour l'égalité: vers l'élimination de toutes les formes de discrimination

De nombreux pays ont ratifié la Convention des Nations-Unies, ce qui ne signifie nullement que tous ces pays ont ajusté leur législation dans tous les domaines concernés. Et encore moins qu'ils ont amorcé des politiques et des actions positives pour en finir avec une réelle situation de discrimination[5].

Le discours de l'égalité des droits est celui de la non-discrimination. En matière de droit du travail et de fonctionnement du marché du travail, la discrimination et la ségrégation occupationnelle, ainsi que les effets de la législation, ont été clairement exposés et quantifiés. Que les hommes et les femmes aient à affronter des situations très différentes sur le marché du travail est un fait aujourd'hui in-

5. Selon le « Rapport sur le développement humain 1995 », 139 pays ont ratifié la Convention (chiffres de janvier 1995), mais 43 d'entre eux le firent avec des réserves. En outre, 41 pays membres des Nations Unies refusèrent de la signer et 6 le firent mais sans la ratifier. Tous les pays latino-américains l'ont ratifiée mais nombre d'entre eux avec réserves (Argentine, Bahamas, Brésil, Chili, Cuba, El Salvador, Jamaïque, Trinité et Tobago, Venezuela).

contestable. Tout comme la fiction que constitue l'égalité d'opportunités, base conceptuelle de la formulation des droits économiques et sociaux. Des tâches continuent à être socialement définies comme étant « féminines » et d'autres « masculines », générant de la sorte une ségrégation occupationnelle tendant à déboucher sur une dévalorisation (monétaire, de prestige, de conditions de stabilité professionnelle, d'insertion professionnelle) des activités dites féminines. Enfin, nous pouvons encore trouver une autre discrimination envers les femmes, basée cette fois sur une incompatibilité présumée entre leurs rôles productif et reproductif.

Le rôle reproductif des femmes a constitué un des points centraux de la législation professionnelle. Depuis de nombreuses années, les législateurs se sont préoccupés de la « protection » de la femme au travail. Une protection qui a pris en considération différents domaines: la force physique, morale, le rôle familial. Les femmes ne devaient pas effectuer des tâches trop lourdes (du fait de leur condition de « sexe faible »), ni des activités de nuit (afin de protéger leur honneur et leur réputation morale), ni des tâches insalubres (en raison de leur faiblesse, de manière à prendre soin de leur santé et donc, aussi, de celle de l'enfant à venir). En outre, il y eut également la protection de la maternité, incluant des conditions spéciales d'engagement et de licenciement. Cependant, tout ceci eut l'effet d'un boomerang: en situation d'égalité, il revenait plus cher à l'employeur d'engager une femme plutôt qu'un homme, ce qui ajoutait encore à la ségrégation déjà existante. Le résultat: un travail précaire et sans bénéfices sociaux, une ségrégation en matière d'emplois dits « féminins », des possibilités d'ascension professionnelle réduites et une discrimination salariale.

Comment assurer une égalité d'opportunités dans ce contexte? Et que peut représenter l'égalité dans des conditions inégales? Il faut donc éliminer une bonne part de cette législation supposée « protectrice » et la remplacer par des principes qui prennent en compte les transformations technologiques (la liste des tâches réputées lourdes n'est plus la même à la fin du XXème siècle qu'au début de celui-ci). Les revendications d'équité en matière de droits reproductifs constituent d'ailleurs des pas importants dans cette direction. Avancer sur cette voie demande en outre une profonde révision de la relation existant entre les sphères de la production et de la reproduction, et plus particulièrement une redéfinition des respon-

sabilités et des tâches entre hommes et femmes dans le domaine du travail domestique et en matière de rôles familiaux.

Jusqu'à ce que les changements dans le milieu domestique, en matière de responsabilités familiales et dans la typologie sexuelle des occupations deviennent réellement effectifs – changements lents et difficiles pour la charge de la tradition culturelle – l'application des principes d'égalité d'opportunités sur le marché du travail ne peut être automatique. En effet, elle demande des politiques et des actions compensatrices qui reconnaissent les différences de genre et agissent afin de favoriser l'égalité. Les politiques anti-discriminatoires fondées sur une égalité au sens littéral sont contre-productives: l'effort que doit fournir la première femme qui arrive à un poste hiérarchique, observée et évaluée pour sa capacité personnelle mais également en tant que représentante du genre féminin, est sans commune mesure avec celui que doivent fournir ses collègues masculins, ce qui la maintient dans une situation de profonde inégalité. Reconnaître qu'il n'existe pas d'égalité implique donc aussi appliquer des politiques spécifiquement affirmatives qui instaurent les conditions nécessaires pour générer l'égalité (ou l'équité).

En outre, jointes à ces conditions affectant la quasi totalité des femmes travailleuses, d'autres situations spécifiques requièrent une dénonciation immédiate en même temps qu'une action énergique afin d'arrêter leurs effets. Il s'agit de toutes les situations où les droits humains fondamentaux (le droit à l'intégrité physique et à la liberté de mouvement) sont mis en péril. D'un côté, il s'agit des situations de travail semi-servile ainsi que les migrations forcées dans le but d'exercer la prostitution, situations actuellement en point de mire de la communauté internationale et, de l'autre, des dénonciations du harcèlement sexuel présent dans le monde du travail, pratique qui commence enfin à être reconnue comme une violation des droits humains (bien qu'elle ne soit pas encore sortie totalement de l'invisibilité).

En Amérique latine, le harcèlement sexuel au travail est une réalité bien que l'on ne connaisse pas son importance avec exactitude. Le silence prédomine en effet toujours, ainsi que l'invisibilité, la dissimulation et la culpabilité de la victime. De même que dans les cas de violence domestique et de viol, la reconnaissance sociale du phénomène et la possibilité de pouvoir recourir à des services d'aide et de soutien aux victimes sont particulièrement importantes. Toutefois, sans un encadrement légal et la pénalisation des responsables,

sans les moyens pour légitimer la dénonciation, ils continuent à être des actes privés, réprouvés par quelques-uns et permis voire fêtés par d'autres. Dès lors, nous pouvons affirmer que seul un Etat garantissant réellement les droits humains des citoyens tant féminins que masculins peut donc arriver, un jour, à garantir l'égalité d'opportunités au sein du monde professionnel, en partant d'une reconnaissance explicite des différences entre hommes et femmes dans les rapports de genre.

La logique de la différence: devoirs et rapports

Un long chemin reste toutefois à parcourir avant d'atteindre cette égalité face à la loi[5]. L'égalité entendue au sens littéral du terme peut, cependant, être trompeuse ou insuffisante dans de nombreuses situations: face à la grossesse et à la maternité d'une travailleuse, doit-on demander l'égalité - c'est-à-dire nier la différence entre hommes et femmes - ou un traitement particulier? Ou, pour basculer dans un autre champ, que signifie l'égalité de droits en matière d'éducation de la petite fille ou du petit garçon déficient, ou dont la langue maternelle (sic) n'est pas celle de l'école publique officielle?

L'accent mis sur la norme de l'égalité renforce une conception basée sur le droit universel naturel: il réaffirme que tous les êtres humains sont égaux par nature. Cette conception est effective en politique puisqu'elle permet de combattre certaines formes de discrimination, d'affirmer l'individualité et de mettre des limites au pouvoir. Cependant, il y a également une seconde face à cette réalité sociale: tous les individus ne sont en effet pas égaux entre eux et, en dernière instance, cacher ou nier les différences sert surtout à perpétuer le sous-entendu selon lequel deux classes distinctes de per-

5. Dans « Mujeres Latinoamericanas en Cifras, Volumen comparativo, 1995 », nous pouvons trouver un recueil systématique de toutes les législations des pays latino-américains en ce qui a trait aux différents thèmes touchant à la position des femmes. L'information couvre les droits politiques et les garanties constitutionnelles, le droit à la famille, le droit pénal, le droit professionnel et les droits reproductifs. Le domaine du droit a été le champ de nombreux changements, particulièrement significatifs durant les dernières deux décennies. Tous les pays de la région ont accepté le principe de l'égalité juridique des hommes et des femmes. Il y a eu d'importants changements dans le droit familial (par rapport au pouvoir du père, aux droits des conjoints) ainsi que dans le domaine du droit professionnel (bien que les normes de « protection » des femmes travailleuses perdurent toujours). De nombreuses restrictions et inégalités continuent à exister dans le droit pénal, et peu de pays reconnaissent la violence familiale comme un délit différent des autres lésions. Enfin, on n'y considère que rarement le délit de harcèlement sexuel, et « les activités liées aux droits reproductifs manquent d'un soutien juridique adéquat dans tous les pays de la région » (Mujeres...., 1995, p.136).

sonnes existent, les « normaux » et les « différents » (c'est-à-dire les inférieurs). Maintenir l'illusion d'une égalité et la définir en termes de droits universels entraîne certains risques: cela peut conduire à une formalisation excessive des droits, en les isolant des structures sociales au sein desquelles ils existent et prennent sens. Dans ce paradigme, le passage de l'universel au social, historique et aléatoire devient donc difficile.

Un des apports majeurs du féminisme a été la critique et le démasquage des présupposés du paradigme dominant, utilisant les hommes (occidentaux) comme point de référence universel et transformant les femmes en personnes à la fois différentes et invisibles. La critique féministe de « l'androcentrisme » de la vision dominante de l'égalité a été claire et explicite (Facio, 1991; Bunch, 1991): lorsqu'on parle d'égalité des sexes, c'est généralement dans le but d'« élever » la condition des femmes à hauteur de celle des hommes, paradigme de « l'humain » (Facio, 1991, p. 11). Cependant, par cette critique, le féminisme s'est également placé sur un espace contradictoire: la revendication de droits égaux à ceux des hommes et un traitement égalitaire d'un côté; le droit à un traitement différencié et à la valorisation des spécificités de la femme de l'autre. Nous sommes donc à nouveau en présence d'une tension inévitable entre le principe d'égalité et le droit à la différence. La reconnaître entraîne toutefois un bénéfice important, celui de stimuler le débat et la créativité, et aide ainsi à éviter le piège des dogmatismes[6].

Une autre dimension de cette tension entre égalité et différence existe encore, qui requiert également attention et analyse. En effet, la critique de l'universalisation de la vision masculine court le risque de verser dans des simplifications dangereuses. Le danger est en effet grand de répondre à la suprématie machiste (avec une prétention universaliste) par une suprématie féminine/féministe (ayant également une prétention universaliste) et qui ne peut conceptualiser la différence sans la hiérarchiser (Minow, 1990). Ce danger est évident dans l'analyse de la catégorie « femme ». Plutôt que de parler de *la* femme, nous devrions donc parler *des* femmes. Il existe en effet

6. Les avatars de la terminologie préférée pour poser les questions conceptuelles et les stratégies politiques reflètent cette tension. La reconnaissance de la différence mène, en premier lieu, à remplacer la notion d'égalité par celle de l'équité. Mais il est cependant devenu très vite évident que la notion, qui possède un fond qualitatif, contingent et respectueux de la diversité et du pluralisme culturel, peut être facilement manipulé politiquement afin de justifier et de masquer des situations indéfendables d'oppression et d'inégalité entre hommes et femmes.

une énorme diversité d'expériences, de différences de race, de classe, de nationalité, d'ethnie, d'âge, entre femmes.

Au début du mouvement féministe, « la femme » semblait enfin prendre vie. La réflexion sur la condition féminine se faisait par contraste de la condition masculine, à savoir qu'il s'agissait alors de découvrir et de nommer la différence de genre. Les différences entre les femmes elles-mêmes restaient nécessairement en retrait puisqu'il s'agissait d'incorporer une perspective différente à l'analyse et à la pratique sociale. Dès lors, en matière de développement de l'activité sociale et politique dans ce domaine, d'expérience gagnée dans la pratique d'actions de développement dirigées vers les femmes, ainsi que pour la maturité croissante et le décantage historique du mouvement féministe (qui a aujourd'hui déjà plus de vingt ans et s'est enrichi d'une rénovation générationnelle), nous pouvons dire que les différences entre femmes constituent, actuellement encore, l'axe majeur d'articulation de l'analyse.

Quelles sont alors les différences qui comptent? Les femmes rurales et urbaines ont des opportunités différentes; les différences de classe sont énormes et tendent encore à s'accroître avec la polarisation sociale en forte hausse dans la région[7]. L'hétérogénéité socio-économique au sein de chaque pays, région ou ville, est bien connue, bien que très souvent cachée par la difficulté qu'ont les femmes pauvres à se rendre présentes dans l'espace public (national ou international). Cependant, cette dimension de la différence possède également ses propres intermédiaires et porte-voix en la personne des agents de promotion du développement et dans quelques-unes des statistiques et autres indices qui tirent la sonnette d'alarme sur la situation réelle de cette polarisation.

Cependant, la pauvreté, en soi, ne génère ni acteurs collectifs ni identités fortes. Lors des rencontres internationales, ce qui se manifeste aujourd'hui c'est une autre dimension des différences entre femmes: les minorités religieuses, les différences ethniques et raciales qui se constituent en critères d'identité. Les femmes noires ou

7. Dans son analyse centrée sur les actions orientées vers le développement des femmes, Maruja Barrig définit trois « défis des différences »: les brèches sociales, les droits et le marché. Les chiffres qu'elle présente concernant les différences en matière d'éducation (taux d'analphabétisme de 9.8% chez les femmes urbaines péruviennes, et de 51.5% dans des régions comme Huancavelica) ou de mortalité maternelle (489 pour 100.000 chez les femmes analphabètes et 49 pour 100.000 chez les femmes d'éducation supérieure) donnent une indication de l'énorme importance des brèches entre femmes au Pérou (Barrig, 1996).

indigènes recherchent leurs propres espaces de construction d'identité et de formulation des agendas et stratégies, en questionnant notamment les mécanismes de représentation et d'articulation des demandes qui furent générées par les femmes (blanches, urbaines et éduquées) qui se sont converties en voix représentatives des intérêts de « la femme ». En plus de réclamer pour leur situation de pauvreté et de discrimination, elles affirment également leur droit à maintenir leur propre forme de vie et leur propre culture. Ce qui, à son tour, implique diverses formes de compréhension et de revendication liées à certains droits universaux des femmes, comme par exemple les droits reproductifs (Barrig, 1996).

En plus de ces différences entre femmes de classes sociales distinctes, de groupes ethniques dominants ou opprimés, de bagage culturel et historique varié, il existe également deux autres critères de différenciation entre femmes: l'âge et la génération. Ici se combinent deux sources d'hétérogénéité: le cours de la vie, c'est-à-dire les différences entre femmes selon l'étape de vie qu'elles traversent (enfants, jeunes, adultes en période reproductive, adultes plus agées, vieilles femmes), et l'impact des divers moments historiques qui marquent les modèles de vie et d'interaction spécifique selon la génération: « nos grand-mères » et « nous »; les jeunes d'aujourd'hui et celles d'hier; les différents sentiments d'être mère; libertés et restrictions qui évoluent et se transforment.

Et si ces dimensions croisent les catégories de la diversité sociale, les dimensions ethnico-culturelles pourront alors se superposer aux brèches sociales, sans être toutefois identiques. Mais avant de parler d'égalité de droits, de citoyenneté ou d'opportunités, et en plus de regarder les différences entre hommes et femmes, ou les différences entre femmes de pays distincts, il faudra d'abord réfléchir aux différences existant déjà entre femmes d'un même pays, d'une même ville ou d'une même région.

Le public et le privé: le cas de la violence domestique

Le paradigme dominant des droits humains se construit sur base d'une différence: les droits civils et politiques des individus se situent dans la vie publique; les violations de ces droits qui se produisent dans la sphère, privée, des relations familiales n'y rentrent dès lors pas, situation qui est particulièrement importante en matière de citoyenneté des femmes.

La violence domestique est un sujet tabou, invisible et complexe. Cachées sous le manteau du privé, les pratiques violentes au sein de la famille, (et dont les victimes sont presque toujours des femmes, mais parfois aussi des enfants ou des personnes âgées), ont pour la première fois été mises à jour durant les années 80. Et il est, aujourd'hui encore, très difficile, dans notre culture, de reconnaître et parler de cette violence domestique (y compris sexuelle). La complicité des victimes reste en outre, dans ce domaine, énorme.

Les abus dont sont victimes les femmes ont souvent été caractérisés comme l'expression émotionnelle des hommes, voire la manifestation symbolique du pouvoir qui résulte de la nécessité de démontrer la masculinité. A limiter la liberté des femmes et à créer un climat de terreur et de soumission, accroissant ainsi encore l'inégalité de genre et la dépendance de ces dernières, le circuit de la violence domestique a favorisé la mise en place de barrières structurelles qui réduisent les options ouvertes aux femmes. Et à la différence des structures de domination et d'inégalité politique entre hommes, les formes de domination des hommes sur les femmes sont devenues sociales et économiques avant que la loi ne soit opérationnelle, sans actes publics explicites, et au sein de contextes intimes définis comme représentant la vie quotidienne. Le privé de la famille a été utilisé comme justification pour limiter l'intervention de l'Etat dans cette sphère précise. Et dans les faits, la dichotomie des sphères publique et privée aboutit finalement à la mutilation de la citoyenneté des femmes (Romany, 1994). Nous nous trouvons donc face à une tension insoluble entre le respect du privé et de l'intimité d'un côté, et les responsabilités publiques de l'autre, devant mener à une redéfinition de la distinction entre le public et le privé (et intime), distinction qui a fonctionné sur le plan symbolique et juridique mais pas dans la pratique, bien que l'Etat moderne ait toujours eu un pouvoir de police sur la famille (Donzelot, 1979; Jelin, 1982). Etant donné la reconnaissance sociale et l'indignation morale que la violence domestique génère ces dernières années, l'ancien « respect (complice) de la vie privée » doit aujourd'hui se transformer en une urgence d'intervention dès qu'il s'agit de violations des droits humains dans la sphère privée, car le respect à la vie privée au sein du contexte familial ne peut justifier l'impunité légale en matière de violence contre les femmes.

Sur ce point, si le thème des droits des femmes cesse d'être défini en tant que demande d'égalité mais est recadré dans le

contexte des revendications liées au principe d'anti-subordination, le rôle de l'Etat se transforme également: l'obligation positive de l'Etat de protéger les droits humains de base de ses citoyens se convertit en critère pour redéfinir la responsabilité étatique dès que se présente une contradiction entre le respect de la vie privée et la défense des victimes de violence (Romany, 1994).

Ceci n'élimine toutefois pas la tension ou la contradiction. L'intervention de l'Etat dans le monde privé a en effet une double facette: la défense des victimes et des subordonné(e)s du système patriarcal et l'intervention arbitraire, le contrôle voire même la terreur, tant présents dans la vie quotidienne durant les récentes dictatures (de même que dans les pratiques de criminalisation de la pauvreté à l'intérieur de nombreuses « démocraties »). Les réactions sociales dans ces deux cas sont nécessairement différentes: maintenir comme privé, protégé de l'interférence étatique, ce qui a trait à une intervention arbitraire de l'Etat; intervention et garantie étatique face à ce qui renforce la subordination de genre et patriarcale.

Le droit à son propre corps: la sexualité et les droits reproductifs

Nous savons que le corps de la femme, par sa capacité à donner la vie, possède une valeur très spéciale. La nécessité du contrôle du corps de la femme provient de la simultanéité de la propriété privée et de la transmission héréditaire de celle-ci. Corps qui donne du plaisir sexuel, corps qui donne des enfants. Toute intention d'exercer un pouvoir sur la reproduction implique le fait de s'emparer et de manipuler le corps des femmes, que ce soit sous une forme privée ou publique (politiques démographiques, idéologies et désirs de paternité). Quant au désir des femmes, il peut être pris en compte ou non. Avec l'histoire de la sexualité, quelque chose d'identique se produit: le plaisir reste celui de l'homme, la femme « sert ».

Transformer cet ensemble de pratiques et d'idées n'est pas facile. La culture pèse en effet de tout son poids: le machisme, sous toutes ses formes, se combine avec le culte d'une mère attentionnée et souffrante, dont la contrepartie est l'horreur de se découvrir femme stérile. Unies par le tabou de nommer, de parler, de mentionner la sexualité. Cachée et interdite dans les mots, réelle et quotidienne dans la pratique (même souvent violente), rendre la sexualité visible et exposer l'oppression sexuelle de la majorité des femmes a été une des avancées significatives de la dernière décennie. Mais la recon-

naissance publique et politique de cette forme d'oppression et des changements à impulser a été lente et controversée. La forte présence de l'église catholique et du traditionalisme idéologique, l'enracinement de pratiques et d'idéologies qui culpabilisent la victime (« n'a-t-elle pas incité au viol? »; « si elle a eu des rapports sexuels sans se protéger, qu'elle en supporte les conséquences!»; « avoir autant d'enfants est irresponsable... ») ont constitué des obstacles et des freins aux projets de changement légal, ainsi qu'aux propositions de services de santé reproductive et d'éducation sexuelle.

L'industrialisation et la modernité ont provoqué des modifications substantielles dans les modalités d'appropriation du corps féminin, sans toutefois les éliminer: de nouveaux développements technologiques afin d'éviter une grossesse ou de combattre la stérilité sont apparus, en même temps qu'un nouvel idéal familial composé de peu d'enfants (idéal allant d'ailleurs de pair avec des idées du style « la qualité, pas la quantité », « l'altruisme contre l'égoïsme » dans les motivations en matière d'enfants) et des moyens de communication de masse convertissant le corps de la femme (jeune et belle, blonde, grande) en objet de consommation. Dans tous ces changements, ce n'est qu'il y a peu que l'on a commencé à entendre les voix de femmes réclamant le pouvoir et le droit à décider de leur corps.

Durant les deux dernières décennies, la lutte des femmes dans le domaine de la sexualité et de la fécondité a pris beaucoup d'ampleur, de même que des sens et des significations complexes et opposés, parfois contradictoires mais jamais univoques. De fait, l'expression « droits reproductifs », brandie comme revendication du mouvement de femmes, ajoute encore une apparente contradiction entre la demande d'autonomie et d'égalité entre sexes: « Les droits reproductifs sont les droits des femmes à réguler leur propre sexualité et capacité reproductive, ainsi qu'à exiger que les hommes assument leur responsabilité pour les conséquences de l'exercice de leur propre sexualité » (Azeredo & Stolcke, 1991, p. 16).

Prenons d'abord la première partie de la phrase. Comment s'exercent ces droits? Qui les garantit? Pour qu'elles puissent réguler leur sexualité et leur capacité reproductive, c'est-à-dire le contrôle sur leur corps, la première condition est qu'aucune violence ne soit exercée sur le corps féminin. Pour cela, il est nécessaire que nous ayons un double impératif, à savoir que les autres (les hommes) ne se considèrent plus comme les maîtres de ce corps, ensuite que la

femme ait le pouvoir de résister à l'action ou à l'imposition décidée par d'autres. En dernière instance, la garantie que le corps de la femme ne puisse être soumis à des pratiques sans son consentement et sa volonté implique également la reconnaissance de ses droits humains de base: le droit à la vie, à la liberté, l'interdiction de l'esclavage et de la servitude, la prohibition de la torture et des traitements cruels (Déclaration Universelle, articles 3, 4 & 5). En ce sens, le viol peut être considéré comme une forme extrême de violence corporelle, tout comme l'imposition non consentie de méthodes contraceptives (et de manière plus dramatique encore, les chirurgies irréversibles) et son opposé, la négation à pouvoir compter sur des services de santé qui assurent une capacité réelle de régulation de la sexualité et de la reproduction.

La distance entre cette affirmation et la réalité quotidienne de millions de femmes en Amérique latine est énorme. Le viol n'est que rarement sanctionné; le droit de la femme violée à interrompre une grossesse n'est reconnu dans presque aucun pays; la sexualité des femmes exercée en tant que pratique de liberté semble relever du mythe.

Quant à la reproduction, l'idéal de liberté et d'auto-décision des femmes ne peut se réaliser que si les conditions pour qu'il existe sont présentes. Et la réalité sociale actuelle s'écarte fortement de cet idéal. Les politiques démographiques, qu'elles soient pro-natalistes ou ancrées sur une politique de contrôle, impliquent une planification démographique de la fécondité, dans laquelle le contrôle du corps des femmes est un point central. Mettre des incitants en place pour orienter les choix reproductifs des femmes via un accès généralisé à l'information et à l'éducation sexuelle et reproductive, est une chose; imposer des stratégies reproductives qui ne prennent que peu en compte les désirs et les choix propres des femmes en est une autre. Tant l'absence d'éducation et de moyens de planification de la fécondité que les programmes semi-compulsifs de contrôle de la natalité (programmes de stérilisation, distribution sans information de moyens contraceptifs), renforcent en fait la condition de la femme en tant qu'objet et corps pouvant être manipulé et soumis.

L'accent mis récemment sur les nouvelles technologies reproductives et l'urgence de légiférer sur les conditions de leur application donnent au thème des droits reproductifs une nouvelle actualité. Mais cette fois elle est centrée sur sa seconde facette, c'est-à-dire le traitement de la stérilité et les manipulations technologiques devant

permettre la concrétisation nouvelle d'une conception et d'une gestation « assistées ». Le paradoxe de cette situation est que malgré le fait que la problématisation des droits reproductifs (méthodes et pratiques contraceptives) soit fondamentalement importante tant pour les pays périphériques que pour les classes populaires, ces nouvelles pratiques contraceptives (la fertilisation « assistée ») ne se développent et ne s'appliquent que dans les pays développés ou parmi les classes sociales les plus élevées des pays périphériques.

Une conceptualisation de la personne, de l'individu et de la famille typiquement occidentale (la vision de la famille génétique, naturalisatrice des inégalités sociales) se retrouve en réalité derrière ces programmes de contrôle de la population ainsi que derrière le développement et l'application des nouvelles techniques contraceptives. « Les nouvelles technologies reproductives répondent au désir de paternité », à l'obsession d'avoir un fils à soi, issu de son propre sang, ce dernier constituant le véhicule symbolique-type qui unit les générations et transporte les essences des personnes. Ou, comme le dit très justement Stolcke, « un désir de paternité biologique au moyen d'une maternité technologique » (Stolcke, 1991, p. 82).

Mais revenons également à l'autonomie et à l'égalité, selon lesquelles, de manière contradictoire, se définit le thème des droits reproductifs. Les femmes revendiquent « ce corps est le mien ». Existe-t-il une quelconque manière de concilier cette demande d'être celle qui choisit, décide et contrôle l'usage de moyens contraceptifs, de la grossesse et de l'accouchement, et celle d'exiger que les hommes assument, de manière égale, les conséquences de l'exercice de leur propre sexualité? Soit la responsabilité de leur paternité? Les deux revendications semblent en effet nécessaires et toutes deux paraissent orientées vers l'instauration de rapports plus équitables entre les genres. La résolution de cette contradiction devra donc, nécessairement, être négociée.

En ce sens, le thème s'ouvre à de nouvelles demandes. En premier lieu, les droits reproductifs sont-ils des droits typiquement féminins ou enracinés dans les rapports de genre? Sont-ils des droits individuels ou du couple? Et qui peut être l'arbitre ou l'instance de justice pour résoudre les conflits? Reconnaître que les femmes ne peuvent être étrangères au contrôle de leur propre corps constitue un pas fondamental qui se doit d'être interprété en tant que droit humain fondamental. Ce qui implique également la reconnaissance du fait que, jusqu'à présent, le couple a toujours consisté en

une réalité asymétrique, les hommes ayant plus de pouvoir afin d'imposer leurs comportements sexuels sur ceux de la femme. S'il existe donc, théoriquement, un danger de transformer les revendications des femmes en hégémonie sur la sexualité et la reproduction, niant par là même la place de l'homme, la réalité actuelle est cependant tout autre et requiert des actions positives pour contre-balancer l'histoire continue de la subordination sexuelle des femmes. La résolution de cette tension entre des femmes-mères décidant quand, comment et avec qui avoir des enfants, et l'incorporation de la paternité en tant que droit parallèle à celui de la maternité, est encore et toujours de l'ordre du rêve. En effet, si l'on veut arriver à une co-responsabilité, maternelle et paternelle, en matière de soins aux enfants, les pères devront également pouvoir décider du « quand et comment » de la conception et de la gestation de leurs enfants. Ce qui implique la nécessité de repenser la dimension relationnelle du couple et de la société en ce qui concerne les droits reproductifs, afin de pouvoir dépasser l'actuelle vision du rapport de force existant entre l'un et l'autre.

Mais penser les droits reproductifs en tant que droits individuels ou du couple présente un autre côté paradoxal. L'addition et la combinaison d'une multitude de décisions individuelles et de couple entraînent des conséquences sociales de grande ampleur, en matière de taux de natalité et de croissance démographique, qui aboutissent à la transformation de ce thème en objet de politiques nationales et internationales. Avoir plus ou moins d'enfants est, idéalement, une option du couple, avec ses avantages et ses inconvénients.

L'intervention de l'Etat, au moyen d'une politique démographique, peut modifier cette balance de coûts / bénéfices, via des incitants différenciels. Mais comment alors établir les priorités? En effet, dès que des décisions concernant les dépenses sociales sont prises, les intérêts de classe, de genre, de professions et d'entreprises se mêlent. Toutefois, cette complexité du phénomène ne peut empêcher la réflexion critique suivante: quelles ressources doit-on utiliser pour garantir les droits reproductifs et lesquels? Et formuler ce type de question aboutit implicitement à une réflexion sur la manière habituelle de décider des politiques sociales. Ce qui implique également une proposition pour exercer les responsabilités citoyennes par le biais d'une participation à l'espace public des débats et décisions. De fait, ce dont il s'agit ici - et d'une manière plus générale

dans le champ des politiques - c'est transformer les politiques de l'Etat en politiques réellement publiques, c'est-à-dire s'adressant réellement à tous et à toutes.

La conquête de ces droits et l'exercice de ces responsabilités ne sont ni simples ni sûrs. En premier lieu, il s'agit d'une tradition culturelle: la socialisation de genre et l'identité des femmes continuent à être fortement associées à la maternité ainsi qu'au contrôle de la sexualité et de la capacité reproductive par d'autres[9]. Ensuite, un lien matériel et instrumental existe également: l'autonomie de chaque femme de pouvoir décider personnellement de sa sexualité et de sa reproduction n'est possible que si les conditions minimales (en termes éducationnels, économiques, sanitaires...) de sa réalisation sont réunies.

L'autre face de la citoyenneté: les femmes pour leur citoyenneté propre et celle des autres

Sortons maintenant de l'axe des revendications féminines concernant leurs droits humains de genre qui constituent d'ailleurs et sans aucun doute un domaine de transformations important tant pour les hommes que pour l'ensemble de la société, et considérons la présence des femmes dans l'espace public au sens large.

Nous savons que le mouvement des femmes latino-américaines a joué un rôle très important dans le processus de réconsolidation démocratique, tant dans la lutte anti-dictatoriale concrète et par leur participation active dans le questionnement du système politique et de l'Etat que dans la propre reconceptualisation de la démocratie (dans le système politique et dans d'autres institutions). Il existe aujourd'hui de nombreuses publications qui montrent ce rôle dans le récent processus de démocratisation de différents pays et moments historiques (Jaquette, 1994; Léon, 1994). Ces études soulignent clairement les dilemmes et autres noeuds que les femmes ont dû résoudre depuis leur situation dans la sphère publique: travailler au sein d'institutions traditionnelles (partis, institutions étatiques) ou tenter de maintenir leur autonomie et faire pression de l'extérieur? Comment combiner les revendications spécifiques de genre avec les visions plus globales sur le changement social désiré? Et comment

9. La localisation culturelle de la maternité requiert une analyse spécifique, qui se doit d'être plus approfondie qu'il n'est possible de la faire dans le cadre de ce travail.

se conduire face à la diversité idéologique existant parmi les femmes de même qu'en matière d'alliance avec les hommes?

Les résultats de ces études montrent que face à des dilemmes relativement communs, les réactions ne dépendent pas seulement des volontés et des positions des mouvements de femmes. La corrélation des forces politiques compte également et même de manière cruciale. Mais en outre, il faut aussi tenir compte des différences idéologiques et culturelles existant entre femmes elles-mêmes. Ces dernières (et notamment celles actives dans l'espace public) se distribuent sur l'ensemble du spectre idéologico-politique.

Cette dernière affirmation est particulièrement importante. Les réflexions et analyses du féminisme ont cherché en ces femmes l'essence d'une force démocratique, capable de briser la logique des bureaucraties et du pouvoir mise en place par les hommes. Mais d'où peut bien provenir cette force? La reconnaissance mutuelle et la construction d'une identité de genre, enclavées dans l'histoire de subordination et d'oppression, pourraient être ces sources de transformation non seulement des femmes elles-mêmes mais également des rapports sociaux oppressants et violents pour la société dans son ensemble. Les positions les plus extrêmes voire essentialistes - et qui pourraient, en dernier recours, tomber dans la logique de la « naturalisation » et de la « biologisation » des différences entre hommes et femmes - ont en fait pour origine le rôle reproducteur des femmes. En effet, en tant que personnes capables de porter la vie, elles ont une propension à la paix et à l'amour et également au fait de prendre soin de la nature de même qu'à un « écologisme naturel »[9]. Le « maternalisme » conduirait donc au pacifisme et à la recherche de l'harmonie dans le monde.

Sans arriver à ces extrêmes, l'idée selon laquelle les femmes pourraient être les protagonistes de changements particulièrement importants dans la manière de faire de la politique ainsi que dans les formes de participation à la chose publique, et l'affirmation que l'identité de genre est la voie principale pour y arriver, fut (et pour nombre d'entre elles continue à être) le paradigme d'analyse dominant. Cette transformation se réaliserait au départ d'une action publique basée sur les symboles de l'identité: revendiquer sans cesse

9. Ceci devint manifeste, par exemple, lors de la pr se de certaines positions à la UNCED, via une vision romantique du « *rôle millénaire que les femmes ont exercé en tant qu'alliées principales de la nature* » (Dawn, 1992; Oliveira & Corral, 1992).

la mise en exergue de la quotidienneté et du lieu des sentiments et des soins, dépasser l'actuelle distinction entre public et privé, engendreraient de grandes transformations sociales (Jelin, 1987).

Mais l'autre face de cette « politique de l'identité » commence aussi à apparaître. Si les femmes ont en effet souvent été pacifistes, elles n'en ont pas moins également été bellicistes: il y eut un fort mouvement de soutien à Hitler de la part des femmes du Troisième Reich (Koonz, 1987). Et la nouvelle politique de l'identité, organisée en discours et en mouvements religieux, ethniques ou nationalistes (d'obédience fondamentaliste et communitariste), semble amener avec elle un agenda particulièrement explicite pour les femmes: domesticité, famille, contrôle masculin, rôles de genre clairement marqués, absence de pouvoir... Des femmes sont actrices et participantes de ces mouvements - pendant que d'autres femmes le sont également, mais dans le cadre d'une opposition à cette manière de penser « l'identité de genre » (Moghadam, 1994). Et en Amérique latine, nous devrions d'ailleurs toutes nous souvenir de Julieta Kirkwood qui nous avertit, de façon permanente, du conservatisme des femmes et de leur compromission avec les causes autoritaires (comme le firent les « *marmiteuses* » chiliennes en soutien au coup d'Etat militaire).

Seul un programme de recherche et d'analyse comparative en profondeur pourra un jour dévoiler les conditions nécessaires pour que la présence publique des femmes puisse agir dans l'une ou l'autre de ces directions.

La citoyenneté dans la relation État - femmes populaires*

Marisa Weinstein

Présentation

L'État, dans les sociétés contemporaines, constitue l'espace de prédilection des processus d'inclusion et d'accaparement de l'action sociale collective ou, en d'autres termes, celui où s'organise la normativité la plus générale de la société[1]. Celle-ci s'exprime au travers des textes constitutionnels, des traités internationaux, dans la législation et dans les codes juridiques. Les domaines de compétence de l'État se sont fortement accrus dès la fin de la Seconde Guerre Mondiale lorsque, dans le but d'assurer le respect des droits humains et la paix sociale interne et internationale, il se mit à assumer une série de services de base censés bénéficier à la population (éducation, santé, sécurité sociale... etc., services qui devaient permettre de protéger les secteurs sociaux les plus exposés à l'inégalité) ainsi que diverses autres fonctions économiques, ce qui le le transformait alors en « Etat-entreprise ».

Le rapport entre les femmes et l'État peut être appréhendé de différents points de vue:

---

* Texte traduit par Carla Sandoval.

1. DE BARBIERI, T., « Sobre los ambitos de acción de las mujeres », *Revista Mexicana de Sociologia*, Janv.-Mars 1991.

a) selon le statut juridique des femmes, en analysant les situations spécifiques de discrimination;

b) suivant le rôle de l'État en tant que pourvoyeur de services dont les femmes se trouvent être les principales consommatrices, dans la mesure où elles en sont les bénéficiaires directes (santé, pensions et autres subsides) ou intermédiaires (éducation des enfants, garderies et jardins d'enfants, retraites, ... etc.);

c) l'État perçu en tant qu'employeur de la force de travail féminine: les systèmes éducatifs, de santé et de sécurité sociale occupent en effet un nombre important de femmes (institutrices, éducatrices, professeurs, infirmières et travailleuses sociales en général...);

d) enfin, selon un aspect rarement analysé – à savoir la participation des femmes aux rouages de l'État (exécutif, législatif et judiciaire) et principalement lorsque, du fait des résultats électoraux ou de désignations, elles accèdent à l'exercice de mandats représentatifs et de charges dans la gestion d'une partie des responsabilités publiques.

L'objectif de cet article est d'analyser certains de ces espaces où se déroule cette relation entre l'État et des femmes originaires des milieux populaires. Nous nous référerons dès lors, d'une part, à la dimension de l'État en tant que pourvoyeur de services utilisés par ces femmes, bénéficiaires directes ou indirectes des politiques sociales, en y recherchant notamment le type de légitimité qui peut y apparaître. De l'autre, nous tenterons d'analyser certaines des politiques sociales spécifiquement dirigées vers les femmes issues de ces milieux défavorisés. Ce rapport à l'État est donc relié à l'action des femmes en tant qu'acteurs sociaux, dans le cadre du développement et des propositions du mouvement de femmes.

Enfin, à partir d'une révision historique, nous observerons également la relation qui existe entre les femmes populaires et l'État du point de vue du concept de la citoyenneté, tant par rapport à son degré d'ouverture que du fait de ses limites.

Les politiques sociales destinées aux femmes des secteurs populaires

« *L'Etat-Providence* »

Du point de vue historique, l'État chilien a construit ses rapports avec les femmes issues des milieux défavorisés au travers de politi-

ques sociales perçues comme mesures adoptées en vue, d'une part, de réguler les rapports de travail, les conditions de celui-ci ainsi que les niveaux de rémunération et, de l'autre, de satisfaire les besoins existant en matière d'éducation, de santé, de nutrition, de logement et de sécurité sociale[2].

Des deux dernières décennies du XIXème siècle à 1973, un accroissement graduel de l'intervention publique eut lieu pour réguler les rapports de travail et les prestations de services en matière de besoins primaires. Parmi les motivations principales qui ont poussé l'État à adopter ces mesures, nous pouvons signaler la nécessité d'organiser la production massive de services qui, traditionnellement, étaient pris en charge par la famille et par l'action collective, tant des particuliers que de l'Eglise catholique, ainsi que la redistribution des revenus par le biais de la prestation de ces services.

Depuis le gouvernement du Front Populaire de 1938, un Etat-Providence s'est ainsi mis en place, impliquant dès lors un rôle prépondérant de l'État dans le développement national. On assista à un important essor industriel, géré par l'État, et à une plus grande responsabilitè sociale par le biais de politiques visant la reproduction de la force de travail et des secteurs populaires en général. Les bénèfices en matière de santé, de logement et d'éducation furent, à cette époque, particulièrement importants. De fait, entre 1935 et 1955, les dépenses publiques des programmes sociaux furent multipliées par 4.5. Ceux-ci aboutirent à une meilleure couverture sociale ainsi qu'à une amélioration générale des bénéfices[3]. Le système de prévoyance sociale et de santé fut également réformé, notamment par la création, dès 1938, de services de soins préventifs pour les travailleurs et pour leur famille.

De manière plus générale, et en passant sur les importantes différences historiques liées à chaque gouvernement et projet politique, nous pouvons souligner le fait que cette période se caractérisa par la mise en place d'un processus de développement économique lié au principe de substitution des importations. L'État y joua un rôle

---

2. Pour une analyse historique des politiques sociales au Chili, voir ARELLANO, J.P., *Politicas Sociales y Desarrollo*, Chile 1924-1984, CIEPLAN, Santiago, 1985.

3. Pour une description plus détaillée des politiques et programmes sociaux, voir SCHKOLNIK, M., « Evolución de las Políticas Sociales en Chile 1920-1992 », MIDEPLAN, Santiago, août 1991.

majeur en étendant les services sociaux à une partie chaque fois plus importante de la population, sur base d'une argumentation fondée sur son obligation d'agir pour le bien commun. De cette manière le Chili a atteint des niveaux de développement et de couverture des politiques sociales particulièrement élevés pour le contexte latino-américain, de même qu'une pratique institutionnalisée dans le domaine de l'action sociale[4].

Il est cependant intéressant de revenir sur la relation entre l'État et les femmes issues des milieux populaires, ainsi que sur les mécanismes par lequels les politiques sociales furent mises en place. En effet, les politiques traditionnelles étaient généralement appliquées par l'intermédiaire des systèmes formels de prévision (pour les salariés). Ce qui signifie également qu'ils étaient peu significatifs pour les milieux marginalisés et non salariés. D'autre part, l'existence de groupes politiques et d'alliances qui détenaient le pouvoir et intervenaient dans le mécanisme d'obtention des bénéfices, fit que les principaux bénéficiaires furent ceux qui avaient déjà accès à ce pouvoir. Dès lors, si nous considérons que les femmes de faibles revenus n'étaient pas intégrées de manière formelle au marché du travail et n'avaient pas d'organisations liées à la structure des partis, nous pouvons aussi en conclure que le lien qui les unissait à l'État était en réalité celui d'épouses de travailleurs salariés[5]. L'unité familiale ouvrière devint donc, logiquement, la destinataire de l'action étatique; les programmes dirigés directement vers les femmes en tant que sujets spécifiques et qui aidèrent à leur développement et leur autonomie n'apparurent qu'au cours des deux derniers gouvernements démocratiques antérieurs au coup d'État militaire, et ne furent que balbutiants[6].

Du point de vue de la participation, l'Etat-Providence agissait principalement sur base d'une structure bureaucratique octroyant services et bénéfices dont l'accroissement passait par la médiation du système traditionnel de représentation citoyenne (système de partis et parlement). En ce sens, les femmes étaient doublement

4. SCHKOLNIK, M., *op.cit.*

5. De toute manière, la présence des femmes dans les mobilisations populaires, faisant pression pour des revendications d'ordre social, est notable dans toute la période antérieure au coup d'Etat militaire: GAVIOLA, E. (& all), « Queremos votar en las próximas elecciones. Historia del Movimiento Femenino Chileno 1913-1952 », PEMCI/CEM, La Morada, Libreria Lila, Santiago, 1986.

6. Un aperçu de cette volonté et des programmes peut être consulté dans VALDÈS, T. & WEINSTEIN, M., « Mujeres que sueñan. Las organizaciones de pobladores en Chile 1973-1989 », FLACSO, Santiago, 1993.

marginalisées, du point de vue de la gestion et parce qu'il leur manquait une médiation.

Parallèlement à l'essor de ces « politiques sociales », l'État instaura également une ligne d'action spécifique pour les femmes de milieux populaires. Et à partir des gouvernements radicaux, apparurent également de nombreuses institutions directement tournées vers les filles et les femmes des milieux les plus défavorisés, qui englobèrent dans leurs activités le travail féminin et se substituèrent ainsi en grande partie aux initiatives privées des femmes fortunées. Ainsi naquit notamment le « Comité de Noël » (1944), ainsi fut restructuré le « Patronat national de l'Enfance» – oeuvre privée de bienfaisance créée à la fin du XIXème siècle – de même que « l'Association des Maîtresses de Maison » (1947) présidée par la Première Dame du pays[7].

En 1954 une institution spécialisée fut également créée, « El Ropero del Pueblo », cautionnée par l'organisation des femmes, qui offrait des formations en assistance reproductive et facilitait l'accès des femmes à certains biens. Elle était aussi présidée par la Première Dame de l'époque, Graciela Letelier de Ibañez.

D'un autre côté, au sein même de l'Eglise catholique, une série d'organisations d'assistance et de bienfaisance furent créées dont certaines opérèrent sous le nom générique de « centres de mères ». Dans les années 40, ces centres furent mis en place de manière systématique, avec l'aide de femmes issues des classes moyennes et privilégiées, et où les femmes pauvres purent bénéficier d'un espace commun et apprendre certaines techniques manuelles. Ces centres prétendaient, en même temps, « élever le niveau moral » des femmes défavorisées et leurs enseigner à être « des mères et épouses exemplaires ». Ces organisations, fortement appuyées par l'État, passèrent pour incarner un modèle de rapports avec les femmes de milieux populaires.

L'action de l'État s'apparente réellement à une promotion à partir du gouvernement démocrate chrétien (1964-1970). Par le biais de la Promotion Populaire, il essaya de susciter une politique active d'intégration des secteurs marginaux. L'intégration visait l'adhésion culturelle et idéologique à un certain modèle de société, dont la stabilité dépendait d'un style précis de développement. Conséquence

7. COVARRUBIAS, Paz. « El Movimiento Feminista Chileno », COVARRUBIAS, P. & FRANCO, R., *Chile: Mujer y Sociedad*, UNESCO, Santiago, 1978, p. 639.

directe de cette nouvelle politique, les organisations communautaires des milieux populaires furent encouragées et légalisées. Grâce à ces centres de mères[8], les femmes de ces milieux furent organisées et éduquées. Elles pouvaient également y acheter des machines à coudre[9] afin de contribuer au maintien financier de la cellule familiale. Ce projet les valorisa en les impliquant dans le développement de leur noyau familial et, de là, de l'ensemble de la société[10].

Ainsi, à la fin de l'année 1964 naît le « CEMA », Centre Général des Centres de Mères, dont la présidente est à nouveau la Première Dame de la nation, Maria Ruiz-Tagle de Frei, et qui a pour but de relier tous les centres de mères existant dans le pays, sans aucune discrimination politique ou religieuse[11]. Deux autres objectifs lui seront également associés: octroyer aux femmes une formation technique et organisationnelle et leur fournir ensuite les moyens de pouvoir accomplir au sein même de leur foyer un travail rémunéré leur permettant d'accroître le revenu familial[12].

D'une manière plus générale, les centres de mères présentèrent une double caractéristique. D'un côté, insérés dans le Programme de Promotion Populaire du gouvernement de Frei (organisateur), ils sont apparus comme des instances visant à aider les femmes femmes à trouver des solutions aux problèmes communautaires et à canaliser leurs demandes sociales en direction des structures gouvernementales. Ils représentèrent donc un espace d'intégration à

---

8. Pour une description détaillée de ces centres, voir plus loin.

9. Nous soulignons cet aspect parce que la machine à coudre représente tout un symbole de la position gouvernementale envers la femme durant cette époque.

10. Le 7 août 1968, la loi 16.880 « Groupements de voisins et organisations communautaires » fut promulguée et le ministère de l'Intérieur commença à élaborer un registre de tous les centres de mères et autres organisations légalisées à travers du Département d'Organisations Communautaires créé à cet effet.

11. En octobre 1966, on comptabilisait 3.000 centres de mères à Santiago et 2.500 en province, avec une moyenne de 50 membres par centre: OXMAN, V., « La participacion de la mujer campesina en organizaciones: los centros de madres rurales », Serie *Resultados de Investigacion* n°12, GIA, Santiago, 1983.

12. Avec la loi n°16.880, on créa en 1969 le Bureau National des Femmes, remplissant ainsi les recommandations des organisations internationales comme l'OIT, la Commission Sociale et Juridique des Nations Unies et plus spécialement la Commission Inter-Américaine de la Femme, dépendant de l'Organisation des Etats Américains. Il ne fonctionna qu'une année, mettant sur pieds divers projets comme des programmes de santé, de prévision, travail féminin, organisations de communauté. Voir AYLWIN, M., « Percepción del rol politico de la mujer. Una aproximacion histórica », ICHEH, Santiago, 1986.

la communauté[13]. De l'autre, leur action consista surtout à former les femmes à une série de pratiques manuelles traditionnellement féminines, telles la confection de certains produits pouvant être appréciés à l'intérieur du groupe familial et, occasionnellement, vendus, ce qui permettait d'augmenter le revenu familial. Mais la situation générale de la femme dans la société ne fut pas modifiée de manière substantielle, son intégration à l'appareil productif resta faible, même si elle acquit une plus grande légitimité pour s'absenter du foyer et participer à des organisations[14].

Ceci étant, les centres de mères furent également légitimés en tant qu'instances favorisant la participation politique, transformant ainsi nombre de femmes de milieux populaires en véritables chantres du mouvement du même nom. Toutefois, le projet de l'Unité Populaire (1970-1973) adopta une perspective différente. Il utilisa l'organisation des travailleurs comme celle devant produire et réaliser le changement général de la société, redistribuer le pouvoir et permettre une participation au titre de sujet social véritable. Cet accent, particulier, tenta de s'insérer dans tous les domaines de la vie des travailleurs: les habitants y exprimèrent également leurs besoins de logement et de vie communautaire. Les femmes s'unirent autour du thème de la consommation et de la gestion de la vie domestique: elles créèrent des groupes de santé, d'approvisionnement et de contrôle des prix, ...etc. Elles s'associèrent également au mouvement social et politique: intégration des groupements de voisins, unions communales, fédérations et confédérations. Les centres de mères se développèrent et se regroupèrent. Toutefois, il est important de souligner que cette participation resta directement liée aux partis et au processus politique en général, dans la mesure où il s'agissait d'instances qui devaient appuyer et renforcer le processus de transition vers le socialisme.

---

13. D'un point de vue quantitatif, A. RIQUELME signale qu'entre 1964 et 1969, 6.072 centres de mères furent créés, de même que 92 Unions Communales de Centres de Mères. En outre, il indique qu'en 1967, 1.142 responsables d'organisations féminines furent formés et 2.127 en 1968. En 1967 encore, 1.888 cours de formation technique furent donnés et 2.050 en 1968, bénéficiant respectivement à 39.300 et 43.050 femmes.

14. Il est important de signaler, de ce point de vue, que l'impact des centres de mères ruraux est différent de celui des centres urbains. Pour la femme paysanne, il y a un changement significatif puisque le rôle de mère lui permet également de s'intégrer dans les centres de mères, les centres de parents, les groupements de voisins, ...etc., c'est-à-dire de sortir de la maison et s'organiser.

Les « Quarante premières mesures du Gouvernement Populaire » abordèrent certains aspects de la vie des femmes, comme leur condition principale de femme au foyer, la protection de la famille, les besoins en matière de santé et d'alimentation des enfants, mais ne les considéra pas de manière indépendante de la famille, même lorsque fut proclamé leur droit au travail et à la participation[15].

Le Conseil National de Promotion Populaire fut remplacé par le Conseil National de Développement Social, dépendant administrativement du CORHABIT (Corporacion Habitacional), et dont l'objectif fondamental fut de « contribuer à l'organisation et à la mobilisation des secteurs populaires de la classe travailleuse ». Les organisations communautaires furent également stimulées par le biais de publications, d'assessorats et autres formations. D'autres formes de soutien aux femmes populaires furent recherchées comme, par exemple, la création, sous forme de projet pilote, des « blanchisseries populaires » et autres « restaurants populaires ». Un programme d'éducation à la consommation fut aussi mis sur pied pour les femmes, en coordination avec divers organismes gouvernementaux, appelés « Groupes d'Approvisionnements et de Contrôle des prix». Des études relatives aux organisations liées aux femmes et à la famille furent fondées, comme plates-formes pour fonder le futur Ministère du même nom.

En 1971, répondant ainsi à la dynamique suscitée au niveau national, le CEMA fut rebaptisé « Coordinateur des Centres de Méres » (COCEMA) et placé, comme précédemment, sous la présidence de la Première Dame du pays, Hortensia Bussi de Allende.

D'autre part, en septembre 1972, un décret présidentiel permit la constitution du Secrétariat national de la femme, organisme totalement indépendant du précédent et placé sous l'autorité directe du Président de la République. Son rôle était d'aider et de conseiller le Gouvernement pour élaborer et exécuter les plans et autres politiques relatives à l'intégration des femmes et aux soins à l'enfant.

Il est intéressant de noter, à ce propos que les femmes, depuis le Gouvernement d'Unité Populaire, étaient enfin perçues comme « mére, citoyenne et travailleuse », ce qui permet de mieux compren-

15. D'une manière plus spécifique, ces mesures se bornèrent à prévoir des mesures pour la femme au foyer, à créer un ministère de Protection de la Famille, à prévoir un petit déjeuner et un déjeuner pour tous les élèves de l'enseignement primaire, un demi litre de lait pour tous les enfants du Chili et des consultations materno-infantiles dans chaque village.

dre le type et la forme d'actions développées pour elles. Il n'exista cependant pas de mouvement assumant les revendications féminines relatives à l'émancipation de la condition des femmes; elles participèrent à la chose politique et sociale générale tout en restant définies socialement d'abord en fonction de l'autre – soit comme mère (de l'enfant) ou comme épouse (du mari).

« L'Etat-subsidiaire »[16]

D'importantes transformations se sont produites dans le pays avec le coup d'État militaire de 1973, non seulement du point de vue politique, social ou économique mais aussi en ce qui concerne la conception même de l'État. Comme le remarque E. Huber, le gouvernement militaire a poursuivi la politique de restructuration néo-libérale de l'économie et de la société la plus radicale qu'il soit en Amérique latine[17]. Elle se caractérise par un modèle capitaliste poussé dont l'axe se cache dans une nouvelle intégration à l'économie mondiale: en bref, elle signifie ouverture commerciale et financière. Du point de vue interne, elle s'accompagne d'une réduction drastique de l'intervention de l'État, l'impulsion de la privatisation de l'économie, l'imposition de fortes contractions des dépenses publiques sociales et la promotion de la libéralisation des marchés ainsi que du commerce extérieur et des cours de change internationaux.

Tout ceci contribua à accroître la suprématie du marché libre et la subordination de l'activité économique interne aux flux financiers internationaux. Ces changements se sont produits en même temps qu'une brutale répression des organisations populaires et la dissolution des partis politiques ainsi que tout autre organe de représentation sociale.

Ces orientations néo-libérales se sont matérialisées non seulement dans les réformes économiques mais également dans l'institutionnalité sociale instaurée depuis plusieurs décennies. Les normes du marché furent appliquées à pratiquement tous les

16. Cette partie a été élaborée sur base des travaux de Pilar VERGARA: « Politicas hacia la extrema pobreza en Chile 1973-1988 », FLACSO, Santiago, 1990; et « Ruptura y continuidad en la política social del gobierno democratico », D.T., n°44 *Serie Estudios Sociales*, FLACSO, 1993.

17. HUBER, E., « Options for Social Policy in Latin America: Neoliberal versus Social Democratic Models », version revue de l'article préparé pour le Sommet du Développement Social de Copenhague en mars 1995.

secteurs et milieux de la société, jusqu'à convertir ce marché en principe général d'organisation sociale. De cette manière apparut, à la fin des années 70 et du début des années 80, un vaste mouvement de réformes nommées « modernisations sociales », qui a transféré au marché et à l'initiative privée une part importante de la tâche, autrefois assumée par l'Etat, de pourvoir à l'octroi des biens et services sociaux. Il laissait par là même le soin au marché de réguler l'accès à ces prestations. C'est donc par le biais de ces réformes que l'on chercha à promouvoir la création et l'expansion d'un système privé de services sociaux de haut niveau. Dans ce système, celui qui bénéficiait d'un pouvoir d'achat suffisant pouvait financer, par ses propres moyens, les soins autrefois fournis par l'État, ce qui instaurait une sorte de critère de correspondance claire entre ce que l'on apportait au système et les prestations que l'on en recevait. L'État se réservait seulement la responsabilité de s'occuper des secteurs les plus pauvres, c'est-à-dire ceux qui manquaient totalement des ressources pour pouvoir se payer les prestations minimales dont ils avaient besoin.

En même temps que l'instauration de ces modernisations sociales, le gouvernement militaire mit sur pied une série d'interventions sociales sélectives, orientées précisément vers ces groupes précis de la population qui n'étaient pas à même de satisfaire par leurs propres moyens leurs besoins les plus essentiels. Par ces interventions, il essayait de focaliser sur les secteurs d'extrême pauvreté une part substantielle des dépenses sociales, tout en évitant leurs « filtrages » illicites vers les autres groupes sociaux.

Le réseau social créé dans ce but et défini par le gouvernement militaire comme le principal instrument d'éradication de la pauvreté critique constitua le second pilier fondamental de sa politique sociale. Ces programmes sociaux de subsides destinés aux seuils critiques de pauvreté furent mis en place selon des modalités et au moyens de nouveaux instruments spécialement conçus pour identifier de la manière la plus rigoureuse les endroits requérant l'attention prioritaire du gouvernement, ainsi que leurs principales caractéristiques et lacunes. La « municipalisation » fut choisi comme outil pour exécuter ces programmes, établissant au sein même des communes les principales responsabilités en matière d'application et de contrôle.

Comme le signale P. Vergara, la création et la consolidation de l'institutionnalité sociale imposée par les réformes privatisantes,

jointes aux programmes du réseau social, contribuèrent à dessiner un modèle dual de bien-être social qui segmenta la société chilienne entre, d'une part, des secteurs protégés par le système de sécurité sociale - la grande majorité d'entre eux se trouvant affiliés au système privé des services sociaux - et d'autre part, un grand nombre d'exclus, formés de travailleurs indépendants, sous-employés, chômeurs et classes moyennes appauvries, qui virent croître leur « déprotection » sociale dans des domaines traditionnellement pris en charge par l'État[18].

Sous le gouvernement militaire, ce que nous pouvons appeler la « participation » des femmes populaires dans les centres de mères, après une épuration et la désignation de directions "en prise" avec la période, est restée fort critique et fort limitée. En réalité, les centres se sont mués en un espace privé de discipline des femmes par l'ordre imposé et de renforcement du rôle de la « bonne mère », « forgeronne » de la patrie et de ses soldats[19].

Le CEMA-Chili, remodelé, se caractérisa durant ces années par une relation d'extrême dépendance, d'autoritarisme, d'assistancialisme et de clientélisme entre l'État et les femmes des milieux populaires. Pour cela, il s'intégra au contingent de femmes qui s'étaient opposées de manière active au gouvernement de l'Unité Populaire, en les chargeant de former, de diriger et de contrôler leurs compagnes des centres de mères (les « collaboratrices volontaires »[20]) au moyen de divers mécanismes de fonctionnement, obligations et autres interdictions, prix et punitions, ... etc. Le CEMA s'étendit également vers d'autres sphères, augmentant ainsi les bénéfices possibles pour celles qui y participaient de même que pour leurs parents, et ce en tant que mécanisme particulièrement stimulant pour la cooptation. Cependant, le réseau se réduisit fortement et n'atteignit qu'avec peine, en 1988, le niveau qu'il avait en 1970, soit 9.900 centres et 203.000 participantes[21]. Ces centres de mères restèrent donc repliés sur eux-mêmes, sans autre communication

18. VERGARA, P., « Ruptura y continuidad en la politica social del gobierno democratico », *op.cit.*

19. Voir LECHNER, N. & LEVY, S., « Notas sobre la vida cotidiana III: el disciplimiento de la mujer », M.D., n°57, FLACSO, Santiago, 1980; MUNIZAGA, G. & LETELIER, L., « Mujer y regimen militar », in CEM, Mundo de Mujer, Continuidad y Cambio, Santiago, 1988.

20. VALENZUELA, M.E., *La mujer en el Chile militar. Todas íbamos a ser reinas*, Ed. Chile y América, CESOC-ACHIP, Santiago, 1987; LECHNER N. & LEVY S., *op. cit.*

21. VALDÉS T. & WEINSTEIN M., *Mujeres que sueñan... op. cit.*

que les canaux définis par le CEMA-Chili et leurs actions publiques de soutien au régime militaire.

Le gouvernement militaire développa une politique active à l'égard des femmes des milieux populaires, médiatisée par d'autres femmes qui formaient une « armée féminine » virtuelle: le volontariat.[22] Un autre organisme gouvernemental, le Secrétariat National de la Femme, vint aussi s'associer au CEMA-Chili. Celui-ci avait également été remanié et passait pour dépendre de la Division des Organisations Civiles du Ministère du Secrétariat Général du Gouvernement, dont l'objectif était « la communication directe et personnelle entre le gouvernement et la citoyenne ». A partir de là, d'innombrables activités se développèrent sur base du volontariat féminin, destinées à promouvoir le projet politique et idéologique du régime: cours, programmes, publications, travail dans les communes, ...etc. Une relation d'un autre type s'établit ainsi entre le gouvernement et ces organisations féminines.

Nous pouvons voir, à travers les actions et les discours du régime, la manière dont était perçue la femme populaire: fondamentalement comme mère et de génitrice du groupe familial (...et de la Patrie). Mais on la voyait aussi « prise au piège de son ignorance, en conséquence de quoi il fallait la cultiver pour qu'elle puisse fleurir »[23]. D'où le maintien des centres de mères en tant qu'instances de formation pour développer le savoir-faire domestique et comme canaux de réception de certains bénéfices sociaux qui, une fois la participation rendue plus attractive, renforçaient également l'attitude passive des femmes à l'égard de leurs revendications.

C'est pourquoi le CEMA-Chili et le Secrétariat National de la Femme ne se sont pas recréés pour produire les conditions d'un auto-développement des femmes, voire pour leur fournir une part réelle de pouvoir en termes de participation sociale, mais au contraire le Secrétariat organisa et réalisa les cours nécessaires pour former des femmes qui allaient être les éducatrices des « madrecitas » (les femmes des milieux populaires). Le CEMA-Chili, quant à lui, mit en place les structures pour rendre ce processus possible.

---

22. Composé principalement des épouses des militaires et autres fonctionnaires du gouvernement.
23. MUNIZAGA G. & LETELIER L., « Mujer y regimen militar », *op.cit.*

L'Etat « régulateur »

Le gouvernement d'Aylwin, élu en 1990, mit en avant le thème de « la croissance économique dans l'équité sociale ». Il ne s'agissait pas de revenir sur le modèle de l'économie ouverte, compétitive et régie par le marché et imposé par le pouvoir sortant. Mais il s'agissait de l'accompagner de mesures destinées à favoriser une plus grande équité sociale par des accords concertés permettant une augmentation des rémunérations et de l'emploi ainsi qu'une réactivation de la fonction sociale de l'État vers les secteurs touchés par l'extrême pauvreté. Dans ce contexte, quatre principes directeurs furent censés marquer une rupture avec la stratégie de développement social de la période précédente: équité, solidarité, intégration et participation sociale.

Les premiers grands travaux prioritaires furent la Réforme Fiscale de 1990, destinée à financer une expansion des dépenses sociales, ainsi que la Réforme de la Législation du Travail qui permit de rétablir quelques uns des droits syndicaux et éliminer les aspects les plus répressifs du Plan du Travail instauré par la dictature militaire.

Toutefois, la structure institutionnelle et les modalités d'application du système de bien-être social, imposés par les réformes néo-libérales, ont été conservés par les deux gouvernements de la Concertation. Le réseau social destiné à l'extrême pauvreté ne fut pas fondamentalement modifié et son caractère assistanciel et compensatoire fut également maintenu.

Quoi qu'il en soit, il est intéressant de souligner la création du Fonds de Solidarité et de Placement Social (FOSIS) mis en place sous le gouvernement d'Aylwin, comme instrument complémentaire des politiques et des programmes des ministères sociaux et destiné à appuyer les efforts de promotion des groupes les plus pauvres.

Ces deux gouvernements démocratiques ont également choisi la participation en tant qu'axe principal de leurs programmes politiques. Ceci étant, elle ne s'est pas traduite, en termes de politiques sociales, en véritables initiatives de portée massive impliquant un important appui budgétaire. En effet, les revenus destinés aux dépenses sociales n'ont pas été réduits. En 1993 par exemple, environ 7.000 millions de dollars US ont été attribués aux dépenses sociales, la plus grande partie de cette somme allant à des programmes sectoriels dans les domaines de la prévoyance, de l'éduca-

tion, de la santé et de l'habitat. Les moyens de financement des programmes participatifs ont été partagés entre les divers ministères sociaux ainsi que dans quelques programmes productifs ayant des débouchés sociaux. D'un point de vue quantitatif, le trait le plus marquant fut le budget attribué au FOSIS cette même année, doté d'un montant de quelques 30 millions de dollars US, chiffre qui représente moins de 0.5 % des dépenses sociales globales[24].

Ceci étant, le gouvernement de Frei a élaboré une participation citoyenne dans le cadre du processus de modernisation de l'État. En effet, ce gouvernement s'est proposé de moderniser la gestion publique de manière non seulement à la rendre plus efficace mais également dans le but d'établir une nouvelle relation entre le citoyen et l'État. En ce sens, des processus de modernisation ont été mis en place dans différents services publics, processus qui cherchèrent à orienter un peu plus leur action vers les besoins réels des gens. Ces derniers jouèrent donc un rôle de contrôle de l'action publique particulièrement important.

En ce qui concerne les politiques spécifiquement dirigées vers les femmes, le gouvernement de Aylwin représenta un changement majeur dans l'histoire du pays. En effet, en janvier 1991, il créa par la loi n°19.023 le premier Service National de la Femme. De ce fait, il reconnaissait ainsi que la problématique des femmes n'était pas un thème ressortissant uniquement des prérogatives de la Première Dame du pays, par le biais d'actions isolées, mais qu'il s'agissait bien d'une matière étatique traversant l'ensemble de son action publique. Dès lors, il devint nécessaire de mettre sur pied un organisme qui puisse déterminer et coordonner des politiques précises, en harmonie avec les autres ministères, intégrant aussi la défense des droits des femmes et conjuguant celle-ci à une amélioration de la qualité de vie de toute la population.

Dans une première étape, le SERNAM s'occupa de consolider son institutionnalité en établissant un agenda de travail et en formant des équipes aux niveaux central et régional. Ensuite, il s'attaqua à l'analyse et à la présentation de propositions légales en vue d'établir l'égalité des droits pour les femmes. Enfin, il mit en place une série de programmes visant des situations spécifiques où les femmes

24. SALAMANCA F., « Evaluación de políticas y programas sociales con participación de organizaciones sociales ». Exposé présenté au Séminaire Interne de la Division des Organisations Sociales du Ministère du Secrétariat Général du Gouvernement, Las Vertientes, 1973.

étaient les plus vulnérables. Il s'agit du Plan National d'Aide aux Femmes au Foyer, du Programme National de Prévention de la Violence Intra-Familiale et du Programme de Prévention de la Grossesse de l'Adolescente. Mais comme le SERNAM dispose d'un pouvoir de coordination des politiques et non d'un pouvoir d'exécution, ces programmes ne furent que des initiatives-pilotes qui exigeaient, si on voulait les étendre, le concours d'autres organes d'exécution des services étatiques et municipaux. Une mention spéciale doit toutefois être attribuée au Programme CIDEM (Centre d'Information des Droits des Femmes) qui fut doté, dès sa naissance, d'une structure nationale (un centre, disposant de plusieurs véritables professionnelles, dans chaque région du pays) et qui se proposa d'atteindre trois objectifs généraux[25].

1. Informer les femmes sur leurs droits en matière d'autonomie et d'autorité dans les prises de décisions. Ceci devait permettre une participation égalitaire, face aux hommes, dans la vie quotidienne, sociale, politique, économique et culturelle au Chili.

2. Réunir les informations nécessaires pour diagnostiquer les besoins et les problèmes rencontrés par les femmes au niveau communal, régional et national. Ceci devait permettre l'évaluation des politiques publiques déjà existantes et la formulation de politiques nouvelles.

3. Diffuser les objectifs et actions du SERNAM, ses initiatives et autres programmes, dans le cadre du Plan d'Égalité d'Opportunités, des tables ministérielles et de la Convention des Nations-Unies sur « l'élimination de toutes les formes de discrimination de la femme ».

D'un autre côté, en 1994, le SERNAM élabora également le Plan d'Égalité d'Opportunités pour les Femmes, qui devait guider les pratiques de l'État en matière d'inégalités de genre jusqu'à la fin du mandat du Président Frei. Ce projet supposait un changement important dans la politique de l'institution dans le sens où il lui fournissait un rapport intégral sur le caractère systémique de la discrimination dont souffrent les femmes dans notre société. De ce fait, sa proposition principale consista à promouvoir la redistribution entre les sexes des revenus et autres tâches sociales, droits civils et

25. Ces objectifs sont repris de MEURS P. & FROHAMNN A., « Evaluación de Seguimiento del Programa CIDEM apoyado por la Cooperación de los Países Bajos », décembre 1994.

participation, positions de pouvoir et d'autorité, et valorisation des activités réalisées tant par les femmes que par les hommes[26].

Enfin, mentionnons encore une autre institution, créée par le premier gouvernement de la Concertation, le PRODEMU (Promotion des Organisations de Femmes), présidée par la Première Dame actuelle. Cette institution a pour objectif principal d'appuyer les organisations de femmes et sa création est à mettre en relation avec l'impossibilité pour le gouvernement de récupérer le CEMA-Chili, resté aux mains de Lucia Hiriat de Pinochet, l'épouse du commandant en chef de l'armée[27].

Logiques étatiques d'action vers les femmes des milieux populaires

En mentionnant ainsi les divers types de politiques mises en place tout au long de l'histoire du Chili, nous pouvons également souligner les différentes logiques d'action qui les accompagnent, ainsi que leur poids respectif. De cette façon, et comme le remarque Patricia Provote, le problème des politiques actuelles n'est pas d'incorporer la femme, mais bien de rendre la perspective d'équité de genre plus explicite[28]. Nous pouvons ainsi identifier quatre logiques d'action orientées vers les femmes.

1. Le volontariat

Il s'agit d'une ancienne pratique féminine d'action sociale exercée par les femmes dotées d'un certain pouvoir (économique, social, religieux ou politique) à l'intention des femmes des milieux pauvres, pratique qui s'est institutionnalisée et accrue durant la période de la dictature militaire. Elle a un caractère assistancialiste marqué. Les bénéficiaires de ces pratiques sont caractérisées par un degré de nécessité requérant assistance et éducation, et les potentialités des femmes elles-mêmes ne sont pas valorisées. Cette logique est,

26. Proposition du Plan d'Egalité d'Opportunités pour les Femmes, cité par MEURS P. & FROHMANN A., *op. cit.*

27. En effet, dans la réforme des statuts du CEMA-Chili réalisée en 1981, il fut établi que la présidence de l'Institution serait à charge de l'épouse du Commandant en Chef de l'Armée et non plus de la Première Dame. Comme ces deux postes étaient alors détenus par la même personne, ce changement ne fut rendu public que lors du changement démocratique du pays.

28. Exposé « La construcción de las mujeres en la política social comunal », présenté au Séminaire sur l'Incorporation des politiques d'égalité d'opportunités dans le développement local, CED/SERNAM, Santiago, 27 avril 1995.

aujourd'hui encore, présente dans les pratiques de diverses institutions[29].

2. La promotion de l'organisation

Cette logique d'action reprend un style de travail proche de celui réalisé par le CEMA avant la dictature, et s'apparente aux pratiques traditionnelles des municipalités en matiére de développement d'organisations communautaires et d'aide aux services dont ces municipalités ont besoin. L'organisation est une fin en soi et son action nécessite certains soutiens assurés par diverses instances publiques et plus particuliérement celles dont le caractére local est marqué (municipalités, centres de santé, écoles, ... etc.). En ce sens, ces organisations posent certaines demandes bien précises. Cela suppose aussi un caractére institutionnel ouvert et proche des besoins de celles-ci. De fait, le PRODEMU est une institution dont l'objectif central est d'appuyer l'organisation des femmes elles-mêmes.

3. Les programmes sociaux

Ici, l'action des femmes a le profil de programmes focalisés: identification des bénéficiaires, connaissance précise des services et bénéfices à octroyer, et parfois coordination intersectorielle. Les femmes, en tant que destinataires de l'action publique, constituent un « groupe focal ». La majeure partie de ces programmes publics se situe dans cette logique et, en plus de la volonté des représentantes ou de ses exécutrices, il s'agit également d'un espace où les divers organismes publics acceptent de se livrer à ces nouvelles expériences. C'est donc un point de départ important dans le cadre d'une stratégie de recherche de légitimité pour leurs actions, par le biais de la diffusion des expériences réussies, afin de pouvoir ensuite étendre leur pratique.

4. La logique « moderne »

Nous faisons référence, dans ce cas, à celle qui inclut une perspective de genre et cherche à promouvoir l'égalité d'opportunités dans les politiques publiques. Nous l'appelons ainsi dans la mesure

29. Dans une étude réalisée sur les caractéristiques des mécanismes municipaux dirigés vers les femmes, instances créées depuis 1992, nous avons pu trouver de nombreuses traces de cette logique: VALDÉS T. & WEINSTEIN M., « Analisis y evaluación de los mecanismos municipales para la mujer y otras formas minicipales de implementación de acciones hacia la mujer », Informe Final, FLACSO/SERNAM, Santiago, mai 1995.

où mettre en place une politique d'égalité d'opportunités implique de concevoir une gestion moderne, intersectorielle, dynamique et centrée sur les femmes.

Les logiques que nous avons décrites ne sont pas exclusives et, de fait, il s'agit également de processus dans lesquels elles sont intégrées ou se transforment à travers différentes politiques et autres programmes.

En étant insérées dans le mécanisme générant les politiques publiques, les actions destinées aux femmes souffrent également de l'influence du « clientélisme politique ». Nous faisons référence ici aux orientations dont le but est de capter l'adhésion politique et le vote de ces femmes, et de les maintenir ensuite captives. Une des expressions les plus caricaturales de ces pratiques peut être illustrée par les actions du CEMA-Chili durant les années de dictature. Cependant, nous rencontrons, aujourd'hui encore, de nombreux exemples de cette logique dans certains programmes municipaux.

L'action collective des femmes des milieux populaires[30]

Les organisations de femmes populaires

Les organisations de femmes des milieux populaires existent depuis longtemps. Dès le début du siécle, lorsque se formèrent les centres de Belén de Zarraga dans les zones de récolte de salpêtre, les organisations syndicales ou de travailleuses de différentes villes luttèrent pour l'amélioration de la qualité de la vie. D'un autre côté, lors des premiéres décennies de ce siècle, un important mouvement de femmes provenant de différents secteurs sociaux s'organisa dans le but d'obtenir le droit de vote, objectif qui fut atteint en 1949. Soulignons encore, durant cette période, l'apparition en 1935 du MEMCH (Mouvement pour l'Émancipation de la Femme Chilienne), qui articula la lutte pour l'égalité des droits civiques et la protestation contre le coût de la vie.

D'autre part, les centres de mères ont représenté le mouvement d'organisation des femmes populaires le plus important de toute

30. Pour une description détaillée de l'histoire des organisations de femmes dans notre pays: VALDÉS, T. & WEINSTEIN, M., *Mujeres que suenan*, *op. cit.*

l'histoire du pays[31]. Comme nous le signalions précédemment, cette organisation fut alimentée, en premier lieu, par l'Eglise catholique, et ensuite par l'État. La participation aux centres de mères était considérée alors comme les premiers pas accomplis par les femmes pour s'insérer à la sphère publique. En sortant de leur routine de femmes au foyer, en s'intégrant au Centre, en rencontrant ainsi d'autres femmes et en partageant avec elles leurs expériences, elles apprenaient en même temps quelques techniques manuelles qui leur permettaient, à court terme, d'accroître les revenus familiaux.

Avec le temps, cette organisation s'institutionnalisa. Cependant, allant au-delà de la volonté étatique, les femmes utilisèrent cet espace pour atteindre diverses instances de pouvoir au sein de la vie communale. Et à travers celles-ci, elles se mirent à participer au débat politique et à d'autres actions sociales. Le succès fut tel qu'il se transforma en modèle de participation pour les femmes populaires, modèle qui influencera d'ailleurs aussi les organisations nées en dehors du cadre institutionnel imposé par le gouvernement militaire.

Sous celui-ci, et grâce à l'expérience accumulée jusqu'en 1973, les groupes de femmes se multiplièrent en dehors de cette institutionnalité du régime[32]. Dans ce processus, l'organisation centrée sur la problématique des droits humains est particulièrement visible, en tant que première mobilisation de femmes réalisée sous la dictature dans le but de défendre la vie et l'intégrité de leurs parents proches[33]. Ainsi, face à une situation socio-économique difficile, dérivée de l'implantation du modèle néo-libéral et de sa politique de choc, et sous le couvert de l'Eglise catholique et d'autres institutions de soutien, diverses organisations se développèrent à partir de 1974 afin de satisfaire des besoins de base. Devant l'ampleur du chômage et la précarité économique, les femmes des milieux populaires créèrent des « cantines pour

31. En 1973, le nombre de femmes affiliées aux centres de mères approcha le million.

32. Pour une description détaillée du mouvement de femmes sous la dictature, voir PALESTRO, S., « Mujeres en Movimiento 1973-1988 », Série *Estudios Sociales* n°14, FLACSO, Santiago, 1991; GAVIOLA, E., Largo E. & PALESTRO S., *Una historia necesaria. Mujeres en Chile: 1973-1990*, publié par les auteurs, Santiago, 1994.

33. En 1974, le « Rassemblement des Parents de Détenus et Disparus » vit le jour, en même temps que la dénonciation de cette situation, et réalisa un travail de soutien aux familles des victimes de la répression. Ce Rassemblement mit sur pied durant toute cette période dictaturiale d'importantes mobilisations sociales.

enfants », des bourses du travail, des ateliers de nettoyage et autres activités artisanales (comme « les ateliers solidaires »), des groupes de santé, des groupes d'achats communs, ...etc. Les crises économiques et les désastres naturels successifs, dont les effets se répercutaient principalement sur les plus démunis, constituèrent pour elles de nouveaux incitants.

Parallèlement, avec l'apparition des groupements féministes dans le pays, la diffusion de l'idéologie de la décennie de la Femme (Nations-Unies, 1976-1985) et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination contre la femme, ainsi que le nouveau rôle qu'elles assumèrent pour résoudre leurs problèmes, des groupes de femmes populaires se formèrent également, revendiquant des changements dans leur condition d'oppression et de subordination de genre.

Un autre versant du développement des organisations féminines se situe dans les partis et familles politiques qui, depuis la clandestinité, tentèrent de relancer les traditionnels « Fronts de Femmes ». Leur but était de regrouper les femmes pour lutter contre la dictature et pour le retour de la démocratie.

La diversité des origines et des propositions provoqua la naissance de nombreuses organisations et de groupes hétérogènes dans leurs pratiques et trajectoires[34]. Nous pouvons ainsi distinguer quatre motivations différentes qui poussent les femmes populaires à participer à ces organisations:

- chercher à satisfaire collectivement des besoins de base, en présence du retrait de l'Etat, de sa politique de subsidiarité, ...etc.;
- disposer d'un espace affectif de rencontre et de développement personnel (sortir de la maison...);
- participer à une action sociale communautaire (assistance aux problèmes de la population, sentiment de « service public »);
- participer à la prise de décision dans l'espace public et au niveau politique en général, en tant qu'acteur social collectif et interlocuteur, faisant partie du mouvement social; une canalisation de leur volonté de changement, de transformation de leurs conditions de vie.

34. Il existe une autre tendance d'organisation parmi les femmes de secteurs populaires que nous n'avons pas mentionné ici: la religiosité, liée à l'Eglise catholique et aux autres dénominations évangélistes.

Ces motivations ne sont pas exclusives et peuvent être rencontrées tant au niveau collectif (sous forme d'une proposition d'organisations) qu'à un niveau plus personnel. Parmi cette hétérogénéité, nous pouvons aussi souligner certains traits communs aux organisations, qui se rejoignent dans leurs aspirations à l'égard de l'État. Ces organisations ont surgi et se sont développées dans un contexte d'exclusion politique, économique et sociale qui fait qu'elles se localisent aujourd'hui principalement dans des espaces restreints et se concentrent surtout sur le développement de leurs membres. Leur articulation commune n'est toutefois pas sans tension et aucun discours global ou commun face à la société n'a vu le jour. Elles sont nées originellement d'une volonté de réaliser une tâche précise, pour faire face à un problème concret; le regroupement créa de forts liens affectifs qui renforcèrent encore la solidité de ces organisations dans un milieu particulièrement hostile. Ainsi se constituèrent des espaces de « petits groupes », qui fortifièrent également l'auto-valorisation des femmes. Ceci ne les poussa toutefois pas à s'orienter vers des instances plus publiques. Différents auteurs ont caractérisé les principes d'intégration de ces groupes comme propres à une logique communautaire[35]. Mais pour les femmes, former des groupes impliquait surtout sortir de la maison, transformer leur « cachot domestique », se retrouver avec d'autres, partager leurs problèmes en leur enlevant un peu de leur poids personnel.

Faire partie d'un mouvement de femmes

Malgré leur caractère principal de « petits groupes », les organisations de femmes populaires se sont réunies en un mouvement de femmes qui inclut également d'autres secteurs sociaux. En effet, ces nombreux et divers groupes féminins se sont rassemblés en un vaste réseau qui a formé – et forme d'ailleurs toujours – un courant dont la visibilité, bien qu'occasionnelle, ne disparaît pas pour autant.

35. Parmi eux, voir BANO, R., *Lo social y lo politico*, FLACSO, Santiago, 1985; CAMPERO, G., *Entre la sobreviviencia y la accion social*, ILET, Santiago, 1987.

Selon Melucci[36], le mouvement social constitue une forme d'action collective:

a) basée sur la solidarité et la capacité des acteurs à partager une identité collective, à reconnaître et être reconnus comme faisant partie d'une même unité sociale. Les acteurs de ce mouvement sont divers: organisations sociales, dirigeants sociaux et politiques, activistes, professionnels et académiques, institutions de soutien et d'action sociale, centres académiques indépendants, réseaux;

b) il génère un conflit. Le conflit à la base du mouvement des femmes consiste en une opposition entre acteurs luttant pour l'appropriation et le contrôle des revenus locaux: dans ce cas, le corps de la femme, son identité, son intention et sa propre perception se confondent avec l'organisation globale de la société;

c) il cherche à rompre les limites du système dans lequel se déroule l'action, le spectre des variations toléré au sein de la structure. De cette manière, le mouvement de femmes joue un rôle important en matière de changement culturel, de transformation vers un sens compréhensible et significatif en ce qui concerne les rapports de genre, en plus du changement du système institutionnel. Dans cette quête, il crée et utilise divers instruments: organisations, publications (académiques, éducatives, dénonciatrices, ...etc.), espaces (maisons, centres, ...etc.), programmes de radio et de télévision, revues, encarts dans les journaux, programmes de recherche et d'action, événements académiques, sociaux et politiques, mobilisations et actions revendicatrices.

Depuis le retour de la démocratie au Chili, le mouvement des femmes s'est considérablement modifié. Il a gagné en institutionnalisation, en capacité de proposition politique et d'expansion aux régions mais il a perdu en articulation et, en ce sens, en visibilité[37].

Les demandes du mouvement

Le mouvement des femmes fut particulièrement actif durant les années de dictature. Outre sa capacité de mobilisation, il structura

36. MELUCCI, A., « Um objetivo para os movimentos sociais ? », in *Lua Nova*, n°17, Sao Paulo, juin 1989.

37. FROHMANN, A. & VALDÉS, T., « Democracy in the Country and in the Home: the Women's Movement in Chile », in BASU A., *The global challenge of local feminisms. Women's movements in global perspective*, Westview Press, USA, 1995.

un ensemble de revendications touchant la société et l'Etat, recherchant le retour à la démocratie et l'amélioration des conditions de vie des femmes. C'est ainsi que les plates-formes et propositions politiques sont devenues plus complexes. Perdant de manière graduelle leur caractère de dénonciation, schématique et général, elles se sont traduites en propositions, compréhensibles et spécifiques. Depuis le Manifeste Féministe de 1983, la Plate-forme de la Femme Chilienne lancée par le MEMCH en 1984, le Cahier des Femmes, les Demandes des Femmes pour la Démocratie et jusqu'aux Propositions élaborées par la Concertation Nationale des Femmes pour la Démocratie en 1989, les thèmes se sont amplifiés et transformés en propositions de politiques publiques[38].

Aujourd'hui encore, même si les organisations de femmes populaires sont englobées dans le mouvement des femmes et, en ce sens, assument leurs propositions, il est intéressant de décrire brièvement les demandes de ces organisations, exposées dans le texte « *Je suis une femme... J'ai des droits* ». Celui-ci synthétise les résultats d'une campagne de discussions sur la condition de la femme réalisée avec des membres de groupes de base de femmes de la Région Métropolitaine en 1989[39]. Dans ces revendications, le destinataire principal est l'État et plus spécialement le gouvernement, à qui l'on demande principalement une amélioration de la qualité et de la couverture des services qu'il offre, ainsi d'être le garant des droits des personnes en général, et des femmes en particulier. Le Parlement – en tant qu'instance législative – constitue un autre destinataire de leurs actions en raison de l'importance que revêt, pour les femmes, la promulgation de lois défendant leurs intérêts.

L'État est donc bien un acteur-clé pour les femmes. Elles affirment qu'il doit jouer un rôle fondamental pour octroyer des bénéfices et des services gratuits aux secteurs populaires en général, et pas seulement aux personnes extrêmement pauvres. Il doit également soutenir les organisations de femmes, en les reconnaissant et en canalisant les revenus dans leur direction (crédits, alternatives de commercialisation de leurs produits, possibilités d'approvisionnement en marchandises moins chères,

38. *Ibidem.*

39. Coordination d'Organisations Sociales de Femmes « Soy Mujer... Tengo Derechos », FLACSO/SEPADE, Santiago, 1991. 1.700 femmes participèrent à cette discussion, définissant par le biais d'une méthodologie participative leurs problèmes prioritaires, ainsi que des actions pour les résoudre et des revendications générales pour la société.

...etc.). Il doit, en même temps, être une source d'information et d'éducation pour la société. Enfin, et de manière prioritaire, il doit veiller au respect des lois qui favorisent les femmes et les pauvres, ainsi que promouvoir de nouvelles qui atténuent leurs difficultés quotidiennes. Il joue donc un rôle intégrateur de premier ordre; c'est par son intermédiaire que les laissés-pour-compte peuvent acquérir un caractère de citoyens, reconnus comme faisant partie de la société et dont les droits (et les devoirs) doivent également être garantis. En outre, et particulièrement dans les multiples situations de la vie quotidienne, il joue un rôle d'arbitre dans les conflits où sont impliquées des femmes (un rôle de juge, comme dans les cas de violence domestique par exemple).

D'une manière plus générale, nous pourrions dire qu'il ne s'agit pas de demandes visant à faire partie du système politique voire à s'approprier le pouvoir de l'État. Ces femmes organisées transitent entre le lieu strict du public et celui de la société civile organisée[40]: entre les demandes à l'État pour ses obligations de tutelle des garanties constitutionnelles ou pour le changement vers des lois qui favorisent les femmes, et la réalisation d'actions collectives qui se répercutent sur la communauté, améliorant la qualité de la vie au sens large. On peut en outre y percevoir autant la faible importance des partis politiques que le manque d'une tactique politique traditionnelle dans les projets des participantes.

Une nouvelle manière de comprendre la citoyenneté ?

Si l'on reprend l'analyse relative aux milieux d'action des femmes, il est intéressant de rappeler la place que T. De Barbieri réserve aux mouvements sociaux. Pour elle, les mouvements sociaux ne prétendent pas s'emparer de l'État mais bien peser sur ses politiques et son pouvoir de manière à y intégrer leurs propres projets de société. En ce sens, nous pouvons analyser, depuis le concept de citoyenneté, le rapport entre les femmes (et plus particulièrement celles originaires des secteurs populaires) et l'État, ainsi que la manière dont elles cherchent à exercer cette influence et celle dont l'État établit les sphères d'action qui leur sont permises.

La citoyennetê se réfère, en premier lieu, aux droits reconnus des personnes (droits civils, politiques, humains, sociaux et/ou

40. DE BARBIERI, T., *op. cit.*

collectifs) et son importance est liée à l'ampleur du projet démocratique que l'on veut construire. Ce concept même de citoyenneté se réfère à une pratique conflictuelle, avec des ambiguïtés qui reflètent les luttes et les conflits concernant *qui* pourra dire *quoi* en matière de définition des problèmes communs et de la manière dont ces derniers doivent être abordés. En ce sens, tant la citoyenneté que les droits constituent toujours des processus en train de se construire et de changer. Ainsi, le droit fondamental reste bel et bien « le droit à avoir des droits ».[41]

D'un autre côté, le concept de citoyenneté est très large et comprend différentes dimensions. Une d'entre elles, parmi les plus importantes, différencie la notion de citoyenneté individuelle qui régule les droits et devoirs des individus de la citoyenneté collective qui régule ceux des groupes. La citoyenneté individuelle renvoie aux droits civils et politiques, tandis que la citoyenneté collective privilégie la dimension socioculturelle. Ce dernier point s'ancre dans la participation et la pratique d'actions communes[42].

C'est dans le rapport à l'État que s'actualisent les définitions sociales concernant la question de savoir qui sont « les sujets de droit », de quels droits ils disposent et quelles sont leurs obligations.

Dans le contexte historique du Chili, nous avons souligné qu'à l'époque de l'État dit Providence, les rapports de l'État et des femmes s'inscrivaient dans le cadre de leur mission de reproduction familiale, l'État réalisant à cet effet une série de programmes assistanciels et de promotion. Nous pouvons donc parler d'une sorte « d'alliance »[43] entre cet État et les femmes, qui acceptèrent de retourner dans leurs foyers en échange d'une autorité domestique célébrée et reconnue. Dans cette perspective, les femmes au foyer sont celles qui se chargent de l'éducation et des soins des enfants; de même elles organisent le budget familial tandis que les hommes rapportent l'argent. Il s'agit d'une famille bien constituée, méritante, dont les rôles sont clairs. L'effort consenti par cette famille est promu

41. JELIN, E., « La construccion de la ciudadania: entre la solidaridad y la responsabilidad », CEDES/CONICET, Buenos Aires, 1991.

42. BANDEIRA L., « La construction de la citoyenneté sociale des femmes au Brésil », in MARQUES-PEREIRA B. & BIZBERG, I., *La citoyenneté sociale en Amérique latine*, CELA-IS/ L'Harmattan, Bruxelles, 1996.

43. Pour approfondir cette idée, voir l'excellent ouvrage de DONZELOT J., La policia de las familias, Pre-Textos, Valencia, Espagne, 1979 (traduit de l'édition française).

en norme et implique une relative mobilité sociale comme récompense. Ainsi, la relation établie entre les femmes et l'État était basée sur une conception patrimonialiste où la famille et l'église jouaient le rôle d'institutions normatives garantes du maintien et de la modernisation de l'ordre patriarcal. Mais cela signifiait également pour les femmes l'exclusion de l'ordre politique. Cet ordre put se maintenir par le biais de la modernisation, mais l'État rendit lentement la relation plus fonctionnelle en reconnaissant aux femmes la condition de citoyennes en matière de droits civils et politiques[44].

K. Rosemblatt signalait que depuis les gouvernements des Fronts Populaires (période à laquelle nous situons l'origine de l'Etat-Providence dans notre pays), divers appareils étatiques - les institutions médicales et de sécurité sociale en particulier - tentèrent d'assurer la « constitution adéquate » des familles chiliennes et, de manière plus spécifique, des familles pauvres. Ces appareils ne tentèrent pas seulement d'imposer leurs idéaux de genre mais également d'assurer, au sein du monde populaire, des conduites en rapport avec ces idéaux. Les réformes matérielles et morales des rapports de genre qui furent ainsi entreprises restaient donc étroitement liées à leur manière de faire de la politique, à leur projet de réforme de l'État et à leur définition de l'identité nationale. Leur projet parvint à représenter une force importante puisque l'État se convertit en un acteur puissant qui administra d'importantes ressources en même temps qu'il négociait avec divers acteurs et cherchait à gagner l'appui des secteurs populaires[45].

D'un point de vue général, la responsabilité sociale de l'État en matière de politiques sociales et de leur caractère universel déclaré contribua à générer la notion de droits sociaux. Elle fit naître aussi l'idée que la pauvreté représentait une situation dont la société entière était responsable. En tant qu'expression institutionnelle, l'État devait fournir les outils permettant aux pauvres d'améliorer leur qualité de vie et de sortir de leur pauvreté. L'éducation était très

---

44. LUNA, L., « Estado y participacion politica de mujeres en América Latina: una relacion desigual y una propuesta de analisis historico », in LEON, M. (Comp.), *Mujeres y participacion politica. Avances y desafios en America Latina*, T.M. Edit., Bogota, 1994.

45. ROSEMBLATT, K., « Por un hogar bien constituido. El Estado y su politica familiar en los Frentes Populares », in *Disciplina y Desacato. Construccion de Identidad en Chile*, Siglos 19 y 20, Coleccion Investigadores Jovenes, SUR/CEDEM, Santiago, 1995.

importante, de même que les programmes préventifs en matière de santé, mis gratuitement à la disposition de l'ensemble de la population qui « désirait progresser ».

Cette dimension collective de la citoyenneté reste reliée, durant cette période, à l'intégration sociale qui, paradoxalement, insère les femmes (en tant que piliers de la famille) dans un sens secondaire et subordonné.

Durant les années de dictature, non seulement la citoyenneté dans sa dimension strictement politique fut foulée aux pieds mais le modèle économique lui-même changea brutalement la conception des droits sociaux et celle de l'intégration sociale. Lorsque les programmes d'assistance à court terme furent mis en place, ils furent dirigés vers des groupes spécifiques de population et non insérés dans un programme de plus grande envergure. Ils agirent en fait sur les conséquences et non sur les causes. On pourrait presque dire qu'il ne s'agissait pas là d'un problème du système lui-même, ou de son incapacité à garantir un minimum de qualité de vie à tous les individus, mais plutôt d'un phénomène purement individuel. Les politiques sociales apparaissaient alors comme des solutions aux difficultés rencontrées par certains individus à s'intégrer dans l'ordre économique et social.

De cette manière, on assistait à une sorte d'attribution de destins sociaux particuliers aux individus, destins dépendant de leur capacité à assumer les exigences de la compétitivité et de la rentabilité. Ceci conduisit créer une société duale ou à deux vitesses. D'un côté, un secteur compétitif de haute productivité et de haute technologie obéissant aux règles inexorables de la rationalité économique et du marché; de l'autre, un champ d'activités et d'instances de production de biens et services constitués comme refuges pour les personnes marginalisées (éducation « non formelle », attention « primaire » en matière de santé, emploi « spécial », habitat « de base », etc.)[46].

Ce dernier secteur fut, en outre, particulièrement marqué. Les « modernisations sociales » accomplies durant la période de la dictature cherchèrent à légitimer les profondes modifications apparues dans les systèmes de médiation et de représentation

46. REVILLA, M., « Las organizaciones de mujeres en Chile: participacion e integracion en el marco de las politicas sociales neoliberales ». in *Sintesis, El desarrollo Social en América Latina*, n°23, jan.-juillet 1995, Madrid.

sociale, les modalités et les espaces de distribution de l'excèdent social, et dans les attitudes et comportements politiques de la citoyenneté: la réduction de l'État dans son rôle de producteur et/ou administrateur de services; la suppression des centres de pouvoir intermédiaires et corporatistes en tant que voies de canalisation des demandes vers l'État (les Collèges Professionnels, terminaux de l'arbitrage étatique dans les conflits du travail); les changements provoqués dans le comportement économique individuel et/ou familial, substituant les stratégies associatives par d'autres plus individuelles (subsides - épargne - prévision) et la légitimation idéologique et factice du marché en tant que principe moteur des rapports sociaux, de même que l'adhésion et l'identification de chaque individu au développement réussi du système économique dans son ensemble, constituent les axes principaux de ces modifications[47].

Cette mémoire d'un État protecteur de la famille est inexacte dans le sens où ces politiques sociales étaient focalisées sur les personnes extrêmement pauvres, soit principalement sur les familles « désintégrées » ou « mal constituées ». Elles laissèrent toutes les autres se débrouiller seules. Les femmes se sentirent orphelines face à cet État[48]. A cela s'ajoute encore le fait que le gouvernement militaire dévalua et politisa à outrance les centres de mères dans sa volonté de les contrôler, de sorte qu'ils cessèrent d'être pour elles un espace légitime de participation et de sociabilité. Le seul effort reconnu passait par le marché, tandis que l'État « récompensait » ceux qui n'avaient pas ces moyens par le biais de pratiques de focalisation sociale.

Les nouvelles organisations de femmes populaires apparurent dans ce contexte. Leurs demandes se situèrent dès lors entre une mémoire d'intégration - mais à travers un rôle de subordonnées - et un présent de brutale exclusion. Elles cherchèrent, d'un côté, à

47. COX S., « Construccion de la publico y ampliacion de la democracia: nuevas dimensiones para la ciudadania », in *Sociedad civil, ciudadania y la construccion de la publico*, Série Separatas ciudadanias, FLACSO/PIIE/FORJA/CEDAL-AL/IDEAS, Santiago, s/sf.

48. Dans la recherche « Mujer popular y Estado », nous soulignions souvent, d'une part, la centralité de l'Etat dans la vie des femmes et, de l'autre, leur perception d'abandon dont elles ont souffert avec la focalisation des politiques sociales: Voir VALDÉS, T., « Mujer popular y Estado. Informe de Investigacion », DT n°42, Série Estudios Sociales, FLACSO, Santiago, 1993.

obtenir la reconnaissance de l'État et des gouvernants[49] – garanties pour améliorer leur qualité de vie– et, en même temps, à augmenter l'espace de gestion face à leurs problèmes, espace qu'à tout le moins dans le domaine privé, elles gagnèrent via leur organisation. De cette manière, la demande symbolique d'intégration ne chercha pas à réinstaller la relation clientéliste et subordonnée qu'elles avaient eu avec l'Etat-Providence, mais bien à s'incorporer en tant qu'acteur collectif, définissant un sujet ayant une capacité de décision dans les divers espaces de sa vie.

En ce sens, le processus de transition démocratique relocalise la question des droits, des responsabilités, de l'égalité et de la différence entre citoyens et citoyennes de même que la définition d'une « citoyenneté des femmes différente de la citoyenneté de seconde zone inscrite dans les premiers textes féministes »[50]. De fait, la citoyenneté exige, d'un côté, un compromis civique fondé sur la mobilisation, la cogestion, la participation active, le processus public en tant qu'espace politique (les responsabilités de la citoyenneté) et, de l'autre, une expression éthique et symbolique appuyée (centrée) dans les domaines subjectifs des sujets eux-mêmes, lesquels confèrent un sens en termes d'identité et d'appartenance à une collectivité ou une communauté. Autrement dit, celui qui se reporte au développement de la conscience d'être un sujet porteur du « droit à avoir des droits ». Cette représentation politique et symbolique de la citoyenneté est enclavée dans les sentiments qui unissent et relient entre eux tous les sujets d'une collectivité et contraste avec les éléments apparemment plus rationnels des droits et de la citoyenneté civile et sociale.

Le retour à la démocratie fit naître diverses attentes parmi les femmes organisées, dont la revendication d'une plus grande participation. Celle-ci était même considérée comme l'une des plus importantes. En ce sens, et en même temps que la récupération de la citoyenneté individuelle[51], elles espèrent accroître la citoyenneté

---

49. Pour les femmes qui participent aux organisations, elles constituent un acteur politique qui eut un rôle important dans le retour à la démocratie. Ainsi, d'une manière très concrète, elles ont pu établir qu'il existe une sorte de pacte de réciprocité dans la relation entre les militants des partis politiques de la concertation et elles-mêmes, dans lequel elles apportent leurs votes et les candidats offrent des actions à réaliser une fois élus. Voir VALDÉS, T., « Mujer popular... », *op. cit.*

50. BANDEIRA L., *op. cit.*

51. La citoyenneté individuelle, dans le contexte des démocraties libérales, correspond à l'ensemble des libertés individuelles. Cela présuppose donc un

collective, en privilégiant la dimension socioculturelle. Elles revendiquent donc les espaces socio-politiques sans pour autant homogénéiser ni perdre leurs identités culturelles.

Toutefois c'est dans cette dimension que la transition démocratique fut la plus faible. Nous pouvons clairement mentionner deux adjectifs qui furent utilisés pour décrire l'état de la citoyenneté au Chili: « démocratie de spectateurs et spectatrices » (les citoyens en tant qu'objets de la manipulation des politiciens professionnels) et « démocratie de consommateurs et consommatrices » (les citoyens privatisés et dominés par les forces économiques et le marché)[52].

Dans ce contexte, le discours de participation élaboré par les gouvernements de la Concertation (et particuliérement par celui de Frei) est en contradiction avec les espaces effectivement ouverts aux femmes. Dans le cas particulier des politiques qui leur sont destinées, nous ne trouvons pas trace d'instances participatives réelles[53].Cette situation pourrait avoir des causes diverses et complexes. Nous ne retiendrons ici qu'une dimension du problème, sans prétendre clore la discussion ni la tenir pour expliquée.

A mon sens, l'impulsion donnée à la modernisation de l'État en tant que nouvelle forme du rapport entre l'État et la société civile a, d'une manière ou d'une autre, réduit le concept de citoyenneté en le limitant à son niveau individuel. En effet, les termes de citoyens et d'utilisateurs des services publics semblent aujourd'hui être devenus synonymes. Dès lors, il est normal que la relation entre les services publics et ceux qui les utilisent représente également le lien le plus quotidien entre l'État et la société civile. La modernisation de la gestion publique, dans la mesure où elle permet d'améliorer la quantité et la qualité des services prestés par l'État, est alors logiquement perçue comme un mécanisme qui renforce la citoyenneté et approfondit la démocratie.

---

ensemble de droits qui garantissent la participation et la manifestation des opinions des individus: liberté de pensée, d'expression, de circulation, associative, syndicale, garantie de l'intégrité physique, ...etc. La citoyenneté individuelle sous-tend un espace médiateur qui agit en tant qu'arbitre dans la société, répondant si nécessaire à la place des individus (le pouvoir public). En ce qui concerne la citoyenneté individuelle également, nous retrouvons la dimension civile de la lutte pour les droits civils et politiques. (BANDEIRA L., *op. cit.*)

52. COX, S., *op. cit.*

53 De fait, le programme CIDEM du SERNAM a eu des difficultés à développer son second objectif devant servir de trait d'union et d'écoute des besoins et demandes des femmes: MEURS, P. & FROHMANN, A., *op. cit.*

Sans nier l'urgence qu'il y avait à moderniser la gestion publique, nous croyons cependant que le fait de radicaliser cette modernisation dans le rapport Etat-utilisateurs limite le concept même de citoyenneté. Et plus encore si l'on considère que les politiques sociales actuelles n'ont pas fondamentalement modifié leur caractère néo-libéral. Une distance apparaît entre les droits établis par la loi et que la démocratie prétend défendre - qui sont de caractère légal et politique - et l'autonomie du marché qui ignore l'existence de droits dans le domaine économique, social et symbolique où rien n'est garanti à priori. Il s'ensuit que les sujets n'ont d'existence que s'ils ont des ressources et développent des opportunités afin de faire partie de la relation d'échange économique[54].

La relation qui s'établit entre l'État, décomposé en services[55], et ses clients/utilisateurs, non seulement s'individualise dans un contexte d'inégalités, puisque c'est l'État qui a le pouvoir et non les utilisateurs. En outre elle se dépolitise dans le sens où elle se technocratise et s'appauvrit de la discussion de la création d'un ordre et d'un sens partagés. N'oublions pas que les usagers de ces services publics sont principalement des femmes et, étant donné que leur espace traditionnel est celui du « naturel », leur capacité de demande et de revendication peut alors être vue comme étant également amoindrie.

Il faut encore signaler que, malgré toutes les difficultés évoquées, nous sommes en présence d'un processus très intéressant en termes d'avancée de la prise en compte des problèmes et demandes des femmes dans l'agenda public. Dans les rapports entre les femmes et l'État, ceci rouvre donc d'anciens défis mais en suscite aussi de nouveaux. Parmi ceux-ci, il est bon de souligner ceux qui touchent au développement de la capacité d'action pour les droits par le mouvement des femmes, en focalisant leur action concrète sur la fiscalisation des droits et sur la dénonciation de situations discriminatoires en divers domaines. Ceci est aussi à relier à la différence existant entre une « citoyenneté octroyée » et une « citoyenneté exigée », qui favorise la construction d'une capacité

54. REVILLA, M., *op. cit.*
55. Sans que, pour autant, il en ait résulté une sectorialisation des politiques sociales et un manque d'intégralité.

« société civile-femmes » pour proposer, contrôler et évaluer les actions de l'État[56].

56. MOLINA, N., « El protagoniso de las mujeres en la construccion de la igualdad y ciudadania en América Latina », Instituto de la Mujer, Santiago, 1996.

Les mouvements de travailleuses interpellent la société brésilienne*

Paola Cappellin

Le processus de transition démocratique qui a transformé la société brésilienne à la fin des années 70 s'ouvre aujourd'hui sur un mouvement de réflexion sur la configuration du type de consolidation démocratique à promouvoir. Le scénario des années 90 se caractérise non seulement par la volonté de maintenir la tentative d'institutionnalisation des demandes de droits, mais également par l'introduction du débat sur les défis relatifs à la diffusion et au renforcement des droits déjà inscrits dans la charte constitutionnelle de 1988. Cette articulation spécifique nous incite aussi à reprendre la réflexion sur la citoyenneté proposée par R. Dahrendorf, c'est-à-dire un ensemble de droits offrant des prérogatives dont les personnes peuvent se prévaloir pour signifier leur appartenance à une société. La citoyenneté se représente donc, pour cet auteur, dans sa capacité à être un billet d'entrée ouvrant l'accès aux biens économiques et non-économiques, consolidés socialement sous forme de normes[1].

Face à la réalité brésilienne des années 90, il nous semble particulièrement important de réfléchir tant à la diffusion des droits civils, politiques et sociaux qu'au changement réel qui permet à tout citoyen

---

* Texte traduit du portugais par Bérengère Marques-Pereira et Alain Carrier.

1. DAHRENDORF, R., *Il conflitto sociale nella modernita*, Bari, Laterza, 1992, p.17-19.

d'user de ces droits, considérés dès lors comme des opportunités, des chances de vie. D'un côté, parce que ces citoyens doivent lutter avec les changements d'un passé récent, transformé certes, mais qui renvoie toujours à un présent traversé de nombreuses ambiguïtés. De l'autre, parce que la présence de grandes disparités sociales et économiques met en évidence une institutionnalisation encore insatisfaisante de la citoyenneté. De nombreuses plateformes et projets - l'accés à la terre, au travail, à la protection des institutions - insérés dans l'ensemble des aspirations populaires, ne parviennent toujours pas à être inscrits dans les relations de réciprocité entre droits individuels et devoirs publics.

Cet ensemble de changements non enracinés et de demandes non reconnues nous pousse à analyser les mécanismes de formation de la citoyenneté des femmes travailleuses, dans le but de mieux percevoir les conditions et les difficultés dans lesquelles elles élaborent leurs demandes de droits.

Dans ce cadre, la citoyenneté des femmes et des hommes, construction historique de l'égalité de participation, de l'égalité face à la loi et de l'égalité d'opportunité, est un fait historique récent et complexe. Il est récent parce que le droit de vote des femmes date de 1932, obtenu par un réel mouvement de la base, –les revendications des suffragettes. Il l'est plus encore si l'on se souvient qu'au Brésil, le libre choix d'exercer une profession pour la travailleuse mariée dépendait, jusqu'en 1962, de l'accord préalable de son mari qui pouvait aussi légalement, - sous prétexte du bien-être familial - demander l'arrêt du travail extra-domestique de son épouse.

Caractériser la diffusion de la citoyenneté sociale des femmes est également complexe dans la mesure où il faut tenir compte de la manière dont les dimensions socio-culturelles – pointées souvent comme non politiques –peuvent interférer, positivement ou non, dans la « formation » des femmes en tant que sujets politiques. Le modèle familial de pouvoir masculin fut souvent absorbé par des relations sociales plus importantes et joua comme un mécanisme limitant le projet d'auto-détermination des femmes. Les relations asymétriques de pouvoir dans le cadre familial furent, au bout d'un temps, transférées au domaine public du monde du travail et de la participation politique. Cette complexité accrue incite à revisiter les liens existant entre sphère privée et sphère publique, en essayant de comprendre comment les significations socio-culturelles de sexe et de genre ont modelé les rapports sociaux. Pouvoir dépasser ces barrières poten-

tielles constitue ainsi un prérequis pour une pleine expression de la citoyenneté féminine.

Dans cette perspective, la citoyenneté implique aussi la nécessité de revenir sur l'analyse des institutions afin de comprendre comment ces dernières interviennent dans les espaces collectifs, et comment elles luttent avec les demandes des individus/citoyens/ consommateurs, établissant des règles, délimitant des stratégies d'inclusion, définissant des modalités de tutelle et de garantie pour appuyer leur participation[2].

L'objectif de cet article est de redéfinir, sur l'immense territoire brésilien et dans le contexte spécifique du monde du travail, la manière dont les travailleuses rurales ont contribué au processus d'innovation de la conflictualité en matière de défense de la citoyenneté sociale. Il s'agit donc de montrer l'implication des femmes à vouloir atteindre la reconnaissance de la citoyenneté, en revenant surtout aux conjonctures où elles se firent les porte-parole de demandes – voire d'exigences – de droits futurs[3]. Dans ce cas, la distinction hommes/femmes constitue la matrice de base pour proposer différents changements dans les codes et dans les normes de sociabilité publique et privée. Nous voulons ainsi souligner les différentes transformations de leur mobilisation, de même que les modifications qu'elles proposent pour l'ensemble des institutions liées au monde du travail. La distinction entre la citoyenneté « demandée » par les femmes et celle « offerte » aux femmes nous aidera aussi à comprendre, de maniére plus précise, les désirs et les défis par lesquels elles interpellent la société brésilienne en y introduisant une rénovation de la citoyenneté.

Afin de développer cette perspective de « genre et citoyenneté » nous nous interrogerons, dans un premier temps, sur l'idée selon laquelle l'exercice d'une profession constitue une pratique qui s'enrichit par la capacité à questionner le temps domestique et le temps productif répartis entre hommes et femmes.

Ensuite, nous reviendrons sur la conjoncture de la fin des années 70, moment où se mettent en place des pratiques revendicatives inté-

---

2. Giovanna Zincone argue du fait que la citoyenneté fragilisée des femmes est le résultat d'un double contexte. D'un côté les femmes accumulent au long de leurs trajectoires moins de ressources sociales, et de l'autre les régles définies par les organisations collectives n'offrent pas de supports adéquats à leur inclusion. Voir ZINCONNE, G., *Da sudditi a cittadini*, Bologna, 1992.

3. BOBBIO, N., *A era dos direitos*, Rio Cumprido, Ed. Campus, 1992, p.79.

grant les demandes salariales aux demandes de meilleures conditions de vie. Cette articulation entre travail domestique et vie domestico-familiale est en effet une des innovations importantes caractérisant les multiples réflexions issues des mouvements de travailleuses rurales, regroupées grâce au travail de sensibilisation et de mobilisation pour le droit à la terre.

Le questionnement sur les liens entre travail, relations familiales et asymétries de genre a, peu à peu, été incorporé en tant qu'intérêt des travailleuses se rapprochant des structures syndicales. C'est d'ailleurs dans ce contexte de mobilisation que les travailleuses syndiquées et leurs dirigeantes ont introduit le débat sur la division sexuelle du travail. Les réflexions sur les différents rôles sociaux qu'elles assument – épouses, mères, femmes au foyer, travailleuses et militantes – forment ainsi un ensemble diversifié, portant non seulement sur la disponibilité des femmes pour le travail politique de représentation syndicale mais aussi sur les rôles masculins à la maison, dans la famille, au travail et en politique.

Dès la période du débat constitutionnel, c'est-à-dire fin des années 80, la mobilisation laissa de côté non seulement la définition précise des droits mais aussi des problèmes liés la culture politique. L'adhésion des travailleuses au débat constitutionnel imprima un rythme nouveau aux pratiques politiques; celles-ci inclurent dès lors la nécessité de parfaire les études sur les mécanismes d'exclusion et de ségrégation occupationnelle. Cette nécessité est suggérée par le besoin de maintenir un dialogue actif entre les organisations syndicales et les institutions consacrées à la recherche, à la réflexion féministe et aux bureaux d'expertise. Ce rapprochement mit en évidence les différences idéologiques présentes dans le débat sur les représentations de genre. Il stimula également une propagation des désirs de changement proposés par les mouvements de travailleuses.

Le début des années 90 est donc parcouru d'exemples de différentes initiatives destinées à repenser les indicateurs sociaux et politiques concernant les disparités de genre intervenant dans les divers contextes de sociabilité. Il est donc fort important, pour les travailleuses, d'interférer dans le remodelage des relations familiales, dans le monde du travail, dans les organisations syndicales, dans les partis ... etc.

Enfin, en conclusion, nous considèrerons qu'il est important de repenser les changements fondamentaux en tant qu'expressions de

diffusion de la citoyenneté. Une diffusion comprise dans ses différentes interprétations: diffusion dans la mesure où elle peut se problématiser jusqu'au point où les expériences et les rôles endossés quotidiennement par les femmes se transforment en une prérogative pour l'accès à la citoyenneté; diffusion encore dans le sens de la perception de la citoyenneté, afin de la faire émerger en tant que force innovatrice, afin de pouvoir également affronter la transformation des références socio-culturelles qui, jusqu'alors, donnaient sens aux relations de genre.

Les liens entre le marché du travail et les conditions de vie

Le travail n'est pas seulement une activité socialement utile, il exerce également une forte influence sur de nombreux aspects de la vie individuelle et familiale. En premier lieu, il crée des rapports, même asymétriques, entre différents acteurs et, ce faisant, produit et reproduit des hiérarchies et des mécanismes de subordination au sein des espaces de travail et en dehors de ceux-ci, tant à l'intérieur des familles que dans la société. Le travail transfère également, chez ceux qui l'exécutent, certaines de ses qualités propres: il peut être lourd, confortable, sale, propre, simple, complexe, bien rémunéré ou non, ...etc. Les conditions dans lesquelles il est accompli tendent également à modifier les nécessités et les désirs de consommation ainsi que l'organisation domestico-familiale au travers des rôles attribués aux genres et aux générations.

Face à toutes ces questions, nous pouvons nous demander si les hommes et les femmes attribuent la même importance à cette double occupation, dans la spére de la production et dans la sphère domestique, toutes deux également indispensables à la vie familiale, et si ceci se répercute sur le type de revendications formulées via les organisations syndicales et autres mouvements ou associations.

Dans leur quotidien, les travailleuses accomplissent, en plus de leur journée de travail, une série d'autres activités: certaines au sein du foyer (entretien de la maison, préparation des repas, hygiène familiale, soins de santé, éducation des enfants, administration des comptes familiaux... etc), d'autres en dehors (achats, maintien des liens familiaux et amicaux, participation à des associations, églises, syndicats ou partis... etc). Ces activités définissent des tâches réparties entre les membres de la famille selon leur appartenance sexuelle et de génération. En tant que telles, ces définitions ne sont ni fixes ni

immuables. La manière dont elles sont distribuées dépend des nécessités des divers membres de la famille ainsi que de leurs aspirations propres. En ce sens, les liens d'entente familiale jouent un rôle très important, selon qu'ils se fondent sur une capacité de dialogue et de collaboration mutuelle ou sur des disputes voire sur de l'autoritarisme. Enfin, les rapports entre les plus âgés et les plus jeunes, ainsi qu'entre les hommes et les femmes, restent également primordiaux.

Il semble donc clair que les travailleurs et travailleuses attribuent des significations différentes au rapport travail/famille, de même qu'à l'articulation entre le marché du travail et les conditions de vie. En effet, la séquence temps-productif, temps-reproductif et temps-associatif (ou politique) ne consiste pas en une simple succession d'activités mais englobe également (et est englobé par) de complexes relations culturelles entre hommes et femmes, entre générations ainsi qu'entre groupes sociaux.

Production des conditions de vie: revendications et griefs

Sans revenir sur l'histoire exhaustive des exigences formulées par le mouvement syndical, nous pouvons toutefois souligner une rupture qui distingue, grosso modo, la période 1979-1985 des périodes antérieures.

Durant les années 60, les organisations syndicales ont concentré leurs revendications sur les conditions de la production, les droits des travailleurs et les augmentations salariales. Le salaire était au centre des demandes et, malgré la mise en cause des conditions de travail ou des rythmes de travail, il restait le paramètre central. Du fait, peut-être, de l'autoritarisme politique qui caractérisait les gouvernements militaires, les organisations syndicales qui, dans leurs luttes, avaient donné la priorité aux aspects économiques, tentèrent d'introduire des propositions politiques destinées à rétablir la démocratie au sein des rapports de travail, syndicaux et politiques en général.

Dès lors, les questions relatives aux sphères touchant les conditions de vie et la reproduction sociale de la famille restèrent au second plan ou furent médiatisées via les discussions sur le salaire. D'autre part, l'Etat ayant également maintenu dans ses programmes sociaux et d'assistance une philosophie identique à celle des gouvernements antérieurs, admettant ainsi comme seuls interlocuteurs quelques catégories professionnelles ainsi que les chefs de famille institution-

nellement constitués, la majeure partie des femmes continuèrent dès lors à être perçues comme des citoyennes « passives ».

Entre 1979 et 1985, la mobilisation des différents secteurs de la société a rapidement augmenté, exigeant une redémocratisation du pays, ouvrant de nouveaux espaces de conflits et secouant l'immobilisme des organisations de représentation de classe. On commença à rénover les pratiques syndicales: on revendiqua des négociations collectives, l'élection des délégués syndicaux sur les lieux de travail, ainsi que de nouvelles modalités redéfinissant les liens politiques entre les travailleurs représentés et les dirigeants syndicaux qui les représentent. Les organisations syndicales traversèrent ainsi une intense remise en question, tant interne qu'externe. Des courants syndicaux novateurs et critiques se formèrent, d'abord perçus comme « opposition syndicale » puis identifiés comme « syndicalisme authentique », voire comme « nouveau syndicalisme ».

Les revendications commencèrent donc à sortir des enceintes des usines et des limites des relations de travail pour atteindre quelques unes des dimensions relatives aux conditions de vie, surtout dans les villes, où ces conditions s'étaient dégradées de manière effrayante, révélant ainsi des niveaux de spoliation et de paupérisation extrêmes[4]. C'est principalement la population résidant dans les périphéries, s'organisant en associations de quartier et en mouvements populaires, qui fut perçue par les gouvernants comme indésirable ou déstabilisante pour l'ordre autoritaire. Cependant, ces organisations et ces mouvements gagnèrent rapidement des dimensions nationales, renforçant de la sorte la représentativité des instances syndicales, leur capacité de médiation avec l'Etat et la centralisation des luttes économiques.

Le dialogue fructueux entre les organisations syndicales et les mouvements populaires entraîna d'importantes innovations dans les formes de mobilisation des travailleurs: diffusions de pétitions, manifestations, tracts pour les communautés, rencontre et dialogue direct avec les responsables des pouvoirs publics, des préfectures, des secrétariats d'administration municipale, régionale voire même fédérale. Ces nouveaux instruments de mobilisation résultèrent donc de la tentative d'articuler dans un ensemble cohérent les revendications classiques issues du monde du travail et l'ensemble des demandes et

4. Mentionnons les enquêtes effectuées sur ces thématiques au début des années 80: KOVARICK, L. (Org.), *As lutas sociais e a cidade*, Sao Paulo, Paz e Terra, CEDEC & UNRISD, 1988.

des griefs formulés contre les services publics pour qu'ils prennent en considération les exigences de la population des quartiers.

Des exemples intéressants de convergence entre les revendications salariales, les exigences de modifications dans les relations et pratiques de travail et les demandes liées aux conditions de vie se retrouvent dans les grèves des usines de sucre et les mises à sac des magasins d'alimentation en 1984, menées par des travailleurs et des travailleuses temporaires de canne à sucre dans la région de Guariba (Sao Paulo). Elles se retrouvent également dans les grèves des cueilleurs d'oranges et les mises à sac qui s'en suivent dans la région de Bebedouro (Sao Paulo). Lancés sans la coordination des syndicats ruraux, ces mouvements devinrent rapidement incontournables dans le traditionnel scénario rural de l'Etat de Sao Paulo. Plus de 60.000 *boia-frias* (« gamelles froides ») du secteur de la canne, ainsi que 200.000 travailleurs du secteur des oranges se mobilisèrent, en mai de l'année 1984, pour revendiquer une meilleure rémunération du tarif de la coupe de la canne et du prix de la caisse pour les cueilleurs, de même que la signature d'une charte du travail. Les luttes s'étendirent également – ce qui constitue une nouveauté – à une protestation générale contre les abus des autorités municipales et de l'Etat qui augmentaient de manière exorbitante les taxes sur l'eau et les égoûts, à une exigence de transport gratuit sur le parcours entre la maison et le lieu de travail, ainsi qu'à la revendication d'une assistance médicale minimale pour tous les travailleurs et les membres de leurs familles. Les revendications englobèrent donc des thèmes nouveaux et les accords signés furent reconnus non seulement par les syndicats et les propriétaires ruraux mais également par le Secrétariat des ouvriers de l'Etat de Sao Paulo (SABESP) et par les préfectures qui commencèrent à étudier des tarifs sociaux en matière d'eau et d'égoût[5].

Ce qu'il est important de souligner, dans ce cas, ce n'est pas tant l'augmentation quantitative des plateformes de lutte que l'inauguration d'un nouveau modèle, articulant à la fois les conditions de production et les modalités de la vie quotidienne. C'est donc bien dans la convergence entre l'héritage historique du syndicalisme et les luttes pour une amélioration des conditions de vie que l'on commença à percevoir le fait que la population travailleuse, non seulement exerçait des occupations différentes, mais encore était composée de sexes

5. Voir le dossier élaboré par FASE: « Boias frias, sangue quente », Rio de Janeiro, 1987.

différents et supportait sur cette base des responsabilités différentes au sein de la famille.

Les modifications du système de citoyenneté

Au Brésil, la contribution des femmes aux idées de réformes progressistes a des racines historiques très anciennes. Dès la colonisation, nous trouvons des traces de femmes préconisant l'abolition de l'esclavage, l'instauration de la république et l'introduction du suffrage universel. Nous possédons également des textes, provenant de différentes régions et couches sociales, dans lesquels des femmes exposent leurs propres conceptions, désirs et aspirations vers une société plus égalitaire. Nous pouvons ainsi relier, unies par un élan de solidarité féminine, la Brésilienne Nisia Floresta[6] à Mary Wollstonecraft (Angleterre) et à Flora Tristan (France). Le droit à la citoyenneté politique – le droit de vote – est reconnu aux Brésiliennes en 1932, bien avant de nombreux pays européens. Toutefois les revendications à la citoyenneté dans le monde du travail, celles qui tentèrent de promouvoir l'égalité d'opportunité entre hommes et femmes, furent passées sous silence, un silence qui ne s'est rompu que durant la période 1979 - 1985.

La préoccupation d'améliorer les conditions de vie a agi, dans le champ politique de la première moitié des années 80, à l'intersection de différents secteurs sociaux qui se mobilisèrent autour du thème de la re-démocratisation de la société brésilienne. Cet objectif fut capable de mobiliser et de stimuler des secteurs qui, pendant longtemps, avaient agi de manière séparée. Ainsi, de la même manière qu'apparut un mouvement de convergence entre les propositions de rénovation de la culture syndicale et les mouvements populaires, on observe une convergence analogue entre les groupes de femmes travailleuses, les groupes féministes, quelques organisations syndicales, les partis et d'autres secteurs encore, agissant de manière plus spécifique dans les institutions de l'administration de l'Etat.

Dans ces espaces de sociabilité, différents groupes arrivèrent donc, par des chemins propres, à la nécessité de repenser la division sexuelle du travail. Ainsi, de nombreuses plaintes et rapports sur la discrimination et la ségrégation sexuelle commencèrent à sortir des

6. Citons les rééditions, en 1989, de deux essais de Nisia Floresta datant de 1832 et 1853: *Direitos das mulheres e injustiça dos homens*, Sao Paulo, Ed. Cortez, 1989, et *Opusculo Humanitario*, Sao Paulo, Ed. Cortez, 1989.

foyers domestiques où ils restaient jusqu'alors confinés pour devenir le fondement d'un mécanisme de dénonciations et de revendications de nouveaux droits[7]. De tels mouvements parvinrent à atteindre les origines de ces rapports sociaux en questionnant les principaux espaces collectifs: le lieu de travail, la pratique syndicale et la famille elle-même. Les groupes de femmes commencèrent à imprimer un nouveau style de réflexion, de mobilisation et de débat face aux aspects traditionnels de la culture syndicale. Ils parvinrent également, peu à peu, à pénétrer les sommets des structures de représentation traditionnellement occupés par les hommes, que ce soit dans les directions des organisations syndicales, ou dans celles des partis politiques, des associations, des comités, ...etc.

Les mouvements de femmes rurales: un exemple de « citoyenneté active »[8]

Les mobilisations des travailleuses rurales illustrent bien leur capacité à lier réflexions sur la vie domestique et demandes des mouvements populaires. Certes, ces mobilisations ont une consistance interne très fragile mais elles savent exprimer toute la richesse et les potentialités créatrices de critiques quant à la division sexuelle du travail, en évoluant, dans le cadre de leurs revendications de travailleuses, vers une convergence claire avec l'idéal féministe.

Durant très longtemps, ont prévalu des idées que nous savons aujourd'hui fausses concernant les travailleuses rurales. On pensait qu'il serait difficile de les mobiliser, notamment parce qu'elles considéraient leur insertion dans le marché du travail comme irrégulière et provisoire. Prévalait également la conviction qu'elles restaient les principales dépositrices et reproductrices des valeurs patriarcales dominantes dans la société rurale brésilienne. Aujourd'hui, de nombreuses études, tant académiques que militantes, ont démontré combien de telles idées ne correspondaient pas à la réalité. En premier lieu, la participation de ces femmes à la production, loin d'être temporaire et irrégulière, est massive et marquée par une longue journée de travail, des bas salaires et l'absence ou le non respect

7. Nous reprenons ici la préoccupation de N. Bobbio en incluant dans le champ des droits de l'homme (et je dirais des femmes également), en plus des normes qui déclarent, reconnaissent, définissent et attribuent des droits à l'homme (et à la femme), également les exigences de droits futurs: BOBBIO, N., *op. cit.*, p. 77-78.

8. BENEVIDES MESQUITA, M.V., *A cidadania ativa*, Sao Paulo, Atica, 1991.

de la législation professionnelle. Ensuite, leurs mobilisations ont déjà gagné en visibilité, au travers de manifestations, tracts et autres plateformes réclamant le respect de la législation, l'accès à la sécurité sociale ainsi que le droit à participer activement aux pratiques syndicales.

Les expériences de vie relatées par les femmes rurales montrent qu'il n'existe pas, dans leur quotidien, de distinction claire entre les limites du foyer et celles du travail, entre les activités domestiques et les tâches agricoles, entre les responsabilités dans l'éducation des enfants et la vie communautaire. A la campagne, l'autorité du chef de famille (du pére ou du mari) dépasse l'espace domestique et s'impose très souvent comme négation d'une participation des femmes dans les décisions touchant aux coopératives, aux banques, aux associations de producteurs et aux syndicats. Cependant, ces femmes, par leurs mobilisations propres, s'opposent également à la discipline et aux régles hiérarchiques imposées par l'autorité des hommes.

L'expérience de mobilisation des femmes rurales ne se forme donc pas dans la pratique syndicale mais bien au départ de réflexions et de débats sur leurs conditions de vie, débats tenus en petits groupes, le plus souvent d'inspiration religieuse et directement liés aux Pastorales présentes sur l'ensemble du territoire brésilien. Ceci étant, d'autres groupes, d'origine laïque cette fois, existent également et sont formés à partir de mobilisations servant à résister aux expulsions des habitants des fazendas, du fait notamment des pratiques de modernisation de l'agriculture. Il est important de souligner que, dans tous ces cas, ce sont les femmes qui ont pris l'initiative de promouvoir des réunions, de les organiser et de les diriger. Il est d'ailleurs utile, dans ce contexte, d'observer quelques unes des caractéristiques spécifiques de ces organisations, notamment le fait qu'elles soient parcourues de chemins de lutte et de mobilisation nombreux et divers.

La participation aux groupes communautaires organisés par l'Eglise catholique dans les diocèses et les paroisses, récupère en partie les pratiques éducatives au sein de la famille et dans la communauté, où la femme reste considérée comme l'axe de solidarité le plus important. Les thèmes de réflexion s'appuient sur la lecture de textes bibliques et des évangiles interprétés par la doctrine de la « Théologie de la Libération dans l'Optique de la Femme », une perspective qui met en évidence la contribution active et positive des femmes et rencontre de nombreux adeptes au Brésil, tant parmi les

religieux que chez les laïques[9]. Parmi les propositions de ce courant théologique, nous trouvons en premier lieu une préoccupation face à l'injustice sociale en train de se répandre en Amérique latine, préoccupation qui fait en même temps ressortir le rôle particulier de la femme dans le renforcement des liens affectifs: rôles de mére, d'épouse, d'organisatrice du foyer. Toutefois son identité se forme toujours à l'intérieur du noyau domestique et n'est que complétée par les pratiques propres à la communauté catholique.

Les groupes de femmes créés au sein de la Pastorale de la Terre vont cependant au-delà de la seule considération de l'identité féminine liée au foyer. Ils n'oublient pas les noeuds familiaux et les problémes liés aux activités domestiques, mais ils les relient aux conditions de vie des producteurs ruraux, en problématisant surtout la fragilité et la précarité du lien à la terre. Ces groupes se sont constitués pour soutenir des mouvements et des luttes commencées dans les années 70 contre la restructuration des grandes fazendas, menant à l'expulsion de nombreux habitants ainsi qu'à la substitution de leurs cultures d'auto-consommation par des cultures purement commerciales voire à la pratique de l'élevage extensif de bovidés. Ce sont par ailleurs ces mêmes groupes de travailleuses qui, à la fin de la décennie, ont introduit dans leurs revendications l'appel aux syndicats pour que ces derniers assument avec une plus grande détermination la défense et la préservation du lien à la terre, notamment en renforçant les luttes des petits producteurs contre les grands propriétaires fonciers. Déjà dans les années 80, les débats lors des périodes d'élections syndicales, ainsi que le renforcement des groupes d'*Opposition Syndicale* dans les campagnes, stimulérent une série d'actions ponctuelles et locales, au sein desquelles la possibilité s'offrit, pour de nombreuses travailleuses, de se muer en syndicalistes actives.

Une autre étape importante dans la participation politique des femmes sont les « clubs de méres » et autres « groupes de femmes travailleuses ». Ils sont apparus pour dénoncer l'absence ou la précarité des services collectifs municipaux dans les zones d'habitations qui surgissaient, avec une rapidité surprenante, au coin des rues des petites villes, conséquence de l'expulsion des familles ouvriéres des fazendas. Des réunions longues et animées, dans lesquelles l'école et la santé étaient au centre des débats, aboutissaient à des plateformes,

9. VASCO FERREIRA, I., *Por uma imagem da mulher. A campanha da fraternidade de 1990 e as relaçoes de genero no Movimento de mulheres no oeste do Parana*, thèse de maîtrise UFRJ, 1991.

manifestations, organisations de rencontres municipales, régionales ou nationales. L'appui de membres des principales professions concernées par les revendications (éducatrices, infirmières, médecins, assistantes sociales) ainsi que les apports de la réflexion féministe ont contribué à faire déboucher le débat thématique sur une articulation des dimensions de la vie sociale et individuelle auparavant impensable: femmes, santé, citoyenneté[10].

La thématique de la santé entraîna ces femmes dans une grande discussion qui les mobilisa autour des problèmes de la maternité: accouchement, allaitement, douleurs post-natales, mortalité infantile, mortalité maternelle, assistance au contrôle du cancer... Elle les mena aussi à demander de meilleures conditions médico-hospitalières et d'assistance pour toutes, dans leurs municipalités respectives. Il est important de noter que les femmes qui participèrent à ces groupes ne se réunissaient pas en tant que travailleuses, mais bien en tant que citoyennes exclues de services publics essentiels. Le rythme et l'intensité de mobilisation de ces groupes furent différents selon chaque région mais il était cependant bien clair pour toutes ces femmes qu'elles revendiquaient des droits et non des faveurs. Quelques groupes, pour des raisons diverses ne rentrant pas dans ce débat, parvinrent à maintenir leur capacité de mobilisation pour des questions politiques plus larges, sortant dès lors des thèmes qui avaient donné naissance à leur formation.

Au Nordeste, lors des grandes sécheresses de 1978 et 1982, d'autres groupes de femmes rurales revendiquèrent leur citoyenneté par d'autres moyens. La gravité du fléau climatique, dont les répercussions dévastatrices atteignirent avec une intensité plus grande les familles des producteurs ruraux sans terre, poussa les femmes à exiger des préfets et des gouverneurs de l'Etat central et du Fédéral des actions plus appropriées pour affronter la crise. Face aux fréquents atermoiements des programmes d'urgence et du retard, pour ne pas dire des détournements, dans la distribution des vivres de secours, les femmes exigèrent que les emplois dans ces secteurs leur soient également accessibles, et que soient respectés dans les contrats les droits prévus par la loi du travail (salaire minimum intégral et accès à la sécurité sociale). De même elles revendiquèrent l'ouverture de crèches dans les locaux où se pratiquaient les distributions. Il faut reconnaître

10. Des réunions furent par ailleurs organisées suite à ce débat fructueux: le Congrès National « Mulher e saude », tenu à Itapecirica, ainsi que la 1ère Conférence Nationale « Saude e direitos das mulheres », organisée à Brasilia en 1986.

que les femmes ne se mobilisaient pas seulement pour des demandes qui les concernaient directement; elles se joignaient également aux producteurs ruraux touchés par les sécheresses pour revendiquer un accès, durant ces périodes, aux terres irriguées, publiques et privées, afin de pouvoir y cultiver et s'alimenter.

Il existe encore d'autres mouvements où les femmes participèrent de manière intense et où leur contribution se révéla déterminante: ce sont les mouvements d'occupation des terres, qui apparurent avec une force croissante à partir de la moitié des années 80, lorsque le pays se démocratisa, et plus encore à partir du Plan de Réforme Agraire, un plan autant frustrant que frustré. Organisés par le Mouvement des Travailleurs Sans Terre (MST) ainsi que par d'autres entités communautaires, religieuses et laïques, des groupes de familles d'agriculteurs occupèrent des terres non utilisées de propriétés publiques et privées, d'abord principalement dans le sud du pays, y montant leurs campements et en se mettant immédiatement à les cultiver. Dans l'organisation de base de ces campements, les femmes jouèrent de multiples rôles: elles furent productrices rurales, organisatrices des activités domestiques, tout en étant également très actives dans les mobilisations organisées pour résister aux forces de police et à la violence des propriétaires et des spéculateurs. La précarité de ces campements, où aucune condition minimale de service n'existait (ni eau, électricité, école ou poste médical), les maintint toutefois, dans un premier temps, dans des activités domestiques et eut pour conséquence de souligner leur capacité organisationnelle et leur discipline, notamment leur capacité à garder structurés non seulement l'espace domestique de leur famille mais également les espaces communautaires des campements. Et bien que toutes les femmes ne prirent pas de positions critiques quant à la division sexuelle du travail, leurs actions au sein de ces mouvements leur permirent de tisser des liens étroits de solidarité féminine ainsi que de réaffirmer leur importance dans le noyau familial.

Ces divers processus dans lesquels les travailleuses s'organisèrent et se mobilisèrent ont conduit à une meilleure valorisation de leur contribution. Cependant, le plus important à souligner reste leur intégration définitive dans les luttes sociales, de même que leur rôle dans la rénovation de leur propre culture syndicale[11]. En effet, elles contri-

11. MIELE, N., « A mulher na palha da cana », thèse de maîtrise UFPb, 1985; BRITO, M.N. & REIS PRA, J., « Movimentos de mulheres no Sul », in *Mulheres, da domesticidade à cidadania*, Sao Paulo, ANPOCS, 1987; SOUZA LOBO, E., *A classe operaria tem dois sexos. Trabalhos, dominaçao e resistencia*, Sao Paulo, Ed.

buèrent à ce que quelques transformations capitales soient mises en pratique telles que la politisation du quotidien domestique, la rupture de l'isolement des femmes au sein de la famille et le développement pédagogique de cette pratique; enfin, l'ouverture d'une voie permettant de considérer comme important, légitime et politique le passage des inquiétudes individuelles à la réflexion collective.

La crise de la division sexuelle dans le travail et dans la représentation syndicale

Afin de mieux comprendre la lutte des mouvements de travailleuses pour remodeler les relations entre la famille et le travail, il est utile de garder à l'esprit que l'image sociale de la féminité change au cours des années 80. De nouvelles propositions sont diffusées, réaffirmant le principe d'équité entre les sexes et des modifications dans l'ordre juridique et culturel sont débattues et discutées. Ce changement se réalise grâce à l'intervention de différents secteurs de la société. Dans ce parcours, parfois tortueux, les orientations et les limites de ce qui sera propre aux femmes apparaissent de plus en plus clairement, de même que ce qui leur sera reconnu, permis ou attribué en tant que caractéristique de leur « nature sociale ». Par comparaison, ou opposition, on pourra également comprendre ce qui sera alors propre à la « nature sociale de l'homme ».

Toutefois, l'idée demeure que quelles que soient les définitions des rôles, des images, des identités et des codes de comportement de la femme, ces définitions restent malgré tout instables, transitoires et en perpétuelle transformation. En outre, soulignons que de telles conceptions culturelles sont encore le résultat de la confrontation entre les valeurs dominantes, les désirs de changement et les pratiques de contestation et de révolte. Les différents mouvements de travailleuses eurent cependant un écho important au sein de la société parce qu'ils contestaient l'imposition d'un rôle exclusivement domestique, luttaient pour une insertion professionnelle sur le marché du travail et savaient « inventer » de nouvelles façons de faire de la politique. De tels mouvements récusaient aussi la rigidité institution-

---

Brasiliense e SMC, 1991; CAPPELLIN, P. & LAVINAS, L., « Genero e classe: mulheres trabalhadoras rurais » in *Mulheres trabalhadoras rurais: participaçao e luta sindical*, Rio de Janeiro, CEDI/CUT, 1990; MENDONÇA, V., *Movimentos de mulheres ou mulheres em movimento. Percurso das militantes do Brejo paraibano*, thèse de maîtrise UFPB, 1994.

nelle adoptée par les partis et les syndicats, proclamaient avec force leur autonomie face à l'Etat et montraient qu'ils étaient capables de remodeler, peu à peu, un projet plus actuel d'identité féminine tant dans la famille qu'au travail.

Les femmes des secteurs urbains étaient déjà engagées dans de nombreuses pratiques de revendication dés la fin des années 60. Elles participèrent en effet en 1968 au mouvement national contre la disette; en 1970 au mouvement de lutte pour des créches; en 1974 au mouvement brésilien pour l'amnistie et en 1975 elles créèrent les groupes féministes et les centres de femmes. Parmi ces groupes, les rôles sociaux des femmes se virent constamment avalisés et remis en question (les rôles de mère, d'épouse, de maîtresse de maison...), bien que la réflexion concernant le travail et la discrimination sur le marché de l'emploi ne soit pas toujours présente. Leur importante contribution au processus de redémocratisation doit aujourd'hui être reconnue, notamment au travers de leurs revendications: modification de codes juridiques définitivement dépassés, promulgation de lois s'accordant mieux avec la situation économique et sociale réelle de la femme, ou encore organisation de services publics d'aide à la mére-travailleuse. En outre différentes mobilisations se sont concentrées sur base d'orientations culturelles et idéologiques multiples, autour de la lutte contre la violence, l'oppression et la discrimination de la femme, et qui provenaient de groupes de femmes issues des classes moyennes, de femmes au foyer voire de femmes travailleuses.

Dans ce climat, les travailleuses urbaines et rurales introduisirent, dans leur pratique politique, un thème de réflexion où le quotidien domestique et professionnel constituait le point de départ d'une mise en question de la division sexuelle du travail ainsi que des rapports de pouvoir dans les pratiques de représentation. Ces expériences de mobilisation culminérent, en 1986, avec la création de la Commission de la Femme Travailleuse au niveau national de la Centrale Unique des Travailleurs (C.U.T.), tandis que Force Syndicale instituait, en 1992, le Secrétariat National de la Femme, de l'Adolescente et de l'Enfant. Parmi les demandes introduites par les travailleuses à la C.U.T. et divulguées par la presse militante, on retouve une nette continuité entre les réflexions élaborées par les féministes et le vécu des travailleuses rurales et urbaines. On commença donc à percevoir, à la Commission de la Femme Travailleuse, les liens qui, dans le quotidien, unissent les pratiques familiales, le travail et la militance syndicale. La contribution du féminisme est reconnue dans les

discours des travailleuses dirigeantes syndicales. Ainsi s'exprimait d'ailleurs, en 1989, la Coordination de la Commission Nationale de la Femme de la C.U.T.:

« Les relations entre le syndicat et les femmes travailleuses ne furent pas des plus faciles. Bien que les femmes, et leur action dans la lutte ouvrière, représentaient une force significative sur le marché du travail, et ce depuis le début du processus d'industrialisation, les syndicats ne les incorporèrent pas dans la pratique politique ni ne partagèrent pas avec elles le pouvoir des organisations représentatives des travailleurs. L'image de mère et d'épouse se superposait toujours à celle de camarade... L'éclosion du féminisme dans les années 70 entraîna de profonds changements dans les rapports de genre. Le féminisme dénonça l'inégalité, s'affirma contre les rapports de genre basés sur la domination et contre la soumission, montra que cette dernière n'était pas naturelle mais bien historiquement construite tout en soulignant le dur quotidien vécu par des milliards de femmes, notamment au travers de thèmes qui « incommodaient » les valeurs établies: la violence sexuelle, la violence domestique, le droit au choix d'avoir ou non des enfants, le droit au plaisir. Plus subtil que le syndicalisme, le féminisme dévoila la réalité des femmes travailleuses. Il lui donna une visibilité nouvelle et pointa l'alliance entre l'exploitation de classe et l'oppression de sexe: salaires inférieurs, double journée de travail, manque de professionnalisme, absence de crèches... Le syndicalisme dut évoluer afin de se consolider en tant que défenseur de la lutte contre l'oppression et mettre en pratique les importantes résolutions prises, conférer une respectabilité politique aux demandes transmises par les femmes, abandonner une fois pour toutes le fantasme de la division de la classe travailleuse soit-disant induite par le féminisme et assumer sans réserve le fait que la lutte contre l'oppression fait partie intégrante de la lutte syndicale »[12].

Le fait que de nombreuses jeunes militantes syndicales, urbaines ou rurales, n'avaient pas été liées directement aux événements des années 70 ou n'avaient pas participé à l'éclosion du féminisme, ne les rendait pas pour autant moins capables de continuer la lutte pour la transformation de la condition des femmes. Bien au contraire, avec une rapidité et un enthousiasme surprenants, elles parvenaient à intégrer dans leurs conceptions politiques propres une vision plus

12. DELGADO, M.B., « Relaçoes dificeis mas promissoras », in *Mulheres, Revista Tempo e Presença*, n°248, Rio de Janeiro, CEDI, p. 14.

large de la citoyenneté, notamment en discutant les conditions spécifiques de leur profession et celles de leur quotidien domestique.

La volonté d'articuler ces deux mondes est d'ailleurs exprimée dans le choix du nom de leurs groupes: mouvements de femmes travailleuses. Dans cette expression sont réunis les deux rôles sociaux qui, il y a peu, étaient encore considérés comme opposés dans leur relation au soi-disant bien-être de la famille. Cette façon de s'auto-dénommer exprime donc bien la volonté de réagir contre certaines tendances politiques du mouvement ouvrier: celles qui considéraient comme fondamentale la contradiction entre les classes et comme secondaire celle fondée sur l'inégalité de genre. Face à cette perspective, les mouvements de femmes travailleuses se proposèrent d'éclaircir et de maintenir la spécificité féminine à l'intérieur de la conception classiste, sans pour autant proposer ni supposer une alliance solidaire entre femmes appartenant à des classes différentes.

Pour ces travailleuses, il était nécessaire de revoir la manière dont les divers rôles étaient exercés: les rôles d'épouse, de mère, de fille, d'organisatrice du foyer domestique, de travailleuse compétente. Etaient aussi mises en question les attributions domestiques et extra-domestiques typiques des hommes et des femmes; étaient mis en perspective les rôles de père ou de mère, d'épouse ou de chef de famille, de maîtresse de maison ou de travailleur-pourvoyeur des revenus, d'éducatrice ou de militante syndicale. Ces interrogations montraient que, pour rénover le concept de féminité, il était indispensable de revoir également un autre concept, celui de la masculinité, en combattant le machisme opérant dans les foyers, au travail et dans les syndicats eux-mêmes. Les déclarations faites dans les forums de lutte syndicale rurale illustrent d'ailleurs clairement cette recherche d'égalité de genre[13].

Quelques déclarations significatives

Un dirigeant syndical rural d'une petite propriété : « Les camarades peuvent faire de nombreuses choses, mais le principal est de se convaincre que nos femmes sont nos égales et que nous avons les mêmes désirs et les mêmes droits. Les camarades ont eu une éduca-

13. Ces témoignages ont été réunis par P. CAPPELLIN et L. LEVINAS, dans le cadre du Premier Congrès du Département des Travailleuses Rurales de la C.U.T., Sao Paulo, 1990, « Sindicalistas: olhares sobre a relaçao homem/mulheres », in *Mulheres trabalhadoras rurais: participaçao e luta sindical*, *op. cit.*, p. 42-56.

tion qui nous a menés à éprouver des difficultés à voir les choses du point de vue de l'égalité. Je le comprends bien. C'est politique. Maintenant, il nous faut avoir la capacité d'essayer de rompre cette éducation à l'intérieur de soi. Nos femmes ont également quelque chose en elles. Quelle chose ? La soumission. A partir du moment où nous en prendrons conscience, nous parviendrons alors à la rompre ».

Une agricultrice, dirigeante syndicale rurale : « Les hommes doivent prendre conscience qu'il n'y a pas de différence entre nous, parce que je pense que nous sommes égaux. Dieu a créé l'homme, et il ne s'est jamais contenté de vivre solitaire, parce qu'il voulait une femme. Donc, l'égalité doit exister pour les deux. Du moment que l'homme a une femme avec lui, il n'y a que lui qui décide de l'utiliser, de faire des enfants. Après, c'est elle qui doit s'en occuper. Je trouve que ça ne peut pas être comme ça. Les deux ont le droit de laver, cuisiner, repasser, nettoyer la maison et aller au syndicat ».

Une salariée, dirigeante syndicale rurale : « Le machisme, c'est ne pas laisser la femme participer, prendre les décisions seule à la maison. C'est ne pas donner à la femme la même liberté que celle que vous avez. Ça c'est le machisme ».

Un petit producteur, dirigeant syndical rural: « J'ai déjà dit que le travailleur rural est fortement machiste, vraiment. Les gens doivent l'admettre. Le salarié rural conserve une dose très importante de machisme. Et ceci crée pour la femme, à l'intérieur de la famille, de nombreux handicaps pour son évolution, pour pouvoir intervenir dans le mouvement syndical. » Tandis qu'un autre affirme: « Je suis d'accord que les relations doivent être changées. Si l'on ne fait pas ce changement, les gens vont s'opposer. Une relation d'égalité est le commencement de nouvelles valeurs. La valeur d'un droit égal dans tous les domaines. Si nous n'arrivons pas à ce changement, nous aurons une société non démocratique. La démocratie passe par là: au foyer, au travail, dans la vie quotidienne ».

La pratique politique: itinéraires de travailleuses dirigeantes syndicales

Nous pouvons considérer les organisations syndicales comme des structures à caractère relativement permanent, productrices de codes de conduite, porteuses de pouvoir de médiation dans les rapports de travail ainsi que dans les institutions reconnues de légitimité démocratique. Il est compréhensible cependant que les travailleuses, dans

la recherche d'une transformation de leur citoyenneté sociale dans le monde du travail, évaluent les relations qu'elles vont développer avec les organisations syndicales. Nombre d'entre elles intègrent déjà dans leur quotidien des responsabilités de direction dans la structure syndicale, en plus de leur emploi et des activités domestico-familiales. Cependant, arriver à faire partie des directions des syndicats n'est, pour elles, ni facile ni immédiat: c'est, tout au contraire, le résultat d'un difficile parcours de socialisation politique[14].

Pour les syndicalistes rurales, l'environnement premier dans lequel naît et se développe leur orientation politique est généralement la famille. Des recherches montrent en effet que les liens familiaux sont importants dans la socialisation à la vie syndicale. Le père syndiqué, parfois même fondateur du syndicat, transmet à ses filles travailleuses la signification du militantisme, en proposant sa longue expérience comme un incitant pour réaliser un premier contact, fréquenter les réunions ou simplement les accompagner dans leurs demandes d'assistance médicale ou juridique.

Pour les syndicalistes urbaines, c'est plutôt le milieu de travail et les relations d'amitié et de camaraderie entre collègues qui stimulent un premier contact avec une organisation syndicale, souvent facilité par une situation de grève ou une campagne de syndicalisation relayée par la presse et la télévision. En général, la volonté de se syndicaliser apparaît dès le premier contact.

Il est intéressant d'observer que pour de nombreuses travailleuses, urbaines et rurales, la syndicalisation n'est pas motivée par les bénéfices ou services fournis par le syndicat mais répond plutôt au désir de faire quelque chose pour le groupe, ou d'aider un membre de la famille, voire plus simplement de connaître l'organisation de l'intérieur.

La majorité des syndicalistes actuelles font partie d'une génération politiquement très active sur la scène nationale depuis la moitié des

---

14. Par socialisation politique, nous entendons les différents processus qui rendent possible qu'un individu devienne un sujet politique, les influences et les facteurs qui supportent son adhésion à un système de régles politico-sociales. Ainsi, il est important d'identifier, dans la trajectoire de l'individu, le lent apprentissage, les formes selon lesquelles il parvient à accepter l'institution, les modalités de sa perception et les manières de se relier à elle. Voir OPPO, A., (Org.), *La socializzazione politica*, Bologna, Il Mulino, 1980; REGALIA I., « Partecipazione al sindicato. Forme, modelli ipotesi », in *Rivista Quaderni di Sociologia*, n°9, Milano, 1987; BATTAGLIA, F., « I dirigenti sindicali italiani: alcuni dati », in *Rivista Rassegna Italiana di Sociologia*, Milano, n°2, 1971.

années 80, mais peu d'entre elles étaient déjà présentes lors des périodes antérieures: celle de l'institutionnalisation des organisations, de la dictature militaire ou encore des années de résistance et du débat pour la rénovation syndicale.

Le fait qu'elles soient relativement jeunes dans la vie syndicale ne doit cependant pas être mal interprété. Comme nous l'avons dit antérieurement, elles ont malgré tout participé aux différents mouvements des femmes travailleuses, des groupes de jeunes, des mouvements de quartiers, c'est-à-dire qu'elles se sont forgé des expériences au sein de mouvements populaires généralement à la marge du syndicat. Durant cette période de militantisme, elles ont aussi appris les principes de loyauté au groupe, ce qui peut donner un sens à leur future carrière dans une structure syndicale et, d'une certaine manière, servir de contrepoids aux pratiques de militantisme de leurs parents ou des syndicalistes des années 60 qui se confrontèrent à un champ politique bloqué[15].

Résistances, conflits et reconnaissance des élections syndicales

Les élections des directions syndicales, organisées tous les trois ans au cours des années 80 et 90, ont été influencées par les diverses conjonctures marquant cette période. Au milieu des années 80, les syndicats se sont mobilisés aux côtés des partis politiques, de l'Eglise catholique, des mouvements populaires et des organisations non gouvernementales, en cherchant à contribuer à l'élaboration de la Charte Constitutionnelle. D'un autre côté, le monde du travail a souffert, tout au long des années 80, d'une profonde crise de restructuration et les organisations syndicales ont été confrontées à l'analyse de nombreuses thématiques nouvelles, comme la modernisation technologique, la restructuration des processus productifs, la politique salariale, la révision de la législation sur le travail, la transformation de l'agriculture face à l'expansion du complexe agro-industriel, la réforme agraire.

Tout ceci eut évidemment des répercussions sur les dynamiques d'élection de leurs directions, pendant que toute une série de groupements locaux y participaient en appuyant leurs candidats ou en s'y opposant, ou encore en développant un climat riche en médiations

15 CAPPELLIN, P., « At as das praticas: o pe fil das sindicalista », GT T abalhadores, sindicalismo e politica, XVIII Encontro Nacional ANPOCS, Caxambu, 1994 (mimeo).

entre les divers segments sociaux présents. En outre, le développement d'une pluralité idéologique dans les centrales syndicales récemment formées permit aussi de neutraliser l'hégémonie de la génération des dirigeants formés avant les années 80.

Lors de leur participation aux activités syndicales et dans les dynamiques d'élection de leurs dirigeants, les travailleuses vont changer leur attitude relative à leur possibilité d'être candidate à une charge de direction. Pour elles, l'engagement syndical semblera être, à ce moment, plus important que leur propre identité professionnelle et parfois même plus que leurs responsabilités privées au sein du foyer. Elles se sont montrées très conscientes des activités qu'elles ont à assumer, s'habituant à les associer au militantisme et à la défense de leur catégorie professionnelle. Leurs motivations se sont rarement limitées à « aider la direction ou le syndicat »[16]. En outre, elles sont rapidement conscientes qu'elles doivent vaincre deux nouveaux défis: au niveau pratique, agir dans les espaces du syndicat, de l'entreprise et de la famille; au niveau politique et culturel, défendre les changements dans les relations inter-personnelles et de genre, particulièrement différents dans ces trois espaces.

Les candidates savaient aussi qu'elles ne rencontreraient jamais de manifestation claire de soutien, ni dans leur propre famille, ni de la part des collègues ou des dirigeants qui les avaient pourtant amenées au syndicat. Au sein de la famille, le soutien des uns allait d'ailleurs de pair avec les expressions peu encourageantes pour les autres, venant principalement des mères et des maris. Cependant, c'est à l'intérieur même du syndicat, plus encore que dans le milieu du travail, que les attitudes les plus contradictoires se sont manifestées.

La décision de faire partie d'une liste de candidats était généralement prise après une sollicitation, cette décision étant rarement le fruit d'une initiative personnelle de la travailleuse. Cette sollicitation provenait soit d'un dirigeant en fin de mandat, soit d'un groupe de membres ou de collègues de travail. Cette invitation à rejoindre l'une ou l'autre liste était justifiée par l'expérience politique de la travailleuse acquise dans les mouvements ou les groupes de femmes travailleuses, dans les grèves, dans l'opposition syndicale, par sa compétence en matière de mobilisation, ou par son dévouement à l'institution, – toutes expériences qui lui conféraient une capacité de *leadership*. D'autres s'y ajoutaient, qui, en milieu rural, devenaient

16. *Idem.*

intéressantes pour occuper ce genre de poste: avoir été institutrice d'école primaire dans les fazendas ou les hameaux, ou avoir eu une expérience en tant que fonctionnaire administrative dans l'organisation syndicale.

Mais toutes ces qualifications ne suscitaient pas nécessairement l'enthousiasme ou le soutien. Dans de nombreux cas, même lorsque l'importance du travail de la femme était acquise, lorsqu'elle était reconnue comme militante active, sa candidature dans les directions syndicales continuait à être discutée comme une prérogative inopportune, outrepassant les attributions naturelles des femmes. C'était comme si son inclusion dans la représentation politique représentait un pas qui dépassait les limites de ses responsabilités domestico-familiales et envahissait un territoire considéré encore et toujours comme celui des hommes.

Des témoignages de travailleuses

Des témoignages des travailleuses mettent d'ailleurs bien ces attitudes en évidence[17].

« Quand tout le monde se réunit pour discuter, bien que sa position fût correcte [à la travailleuse], il y eut comme un plissement du front parce que c'était elle qui l'avait exprimée. Les gens essayèrent de reprendre cette discussion avec les camarades parce qu'au fond ils avaient du mal à accepter une femme à la présidence du syndicat et à la partager avec elle. Dans leur tête, ils pensaient qu'elle allait demander la présidence... Ils n'en disaient pas plus parce qu'ils étaient un peu gênés, mais ils parlaient par sous-entendus. Il y avait toujours l'idée que la femme était un objet de lit et de table, bien que ce ne soit pas dit de manière explicite ». (Travailleuse d'industrie, dirigeante syndicale urbaine)

« Nous eûmes des élections cette année, et on avait des problèmes très sérieux à chaque discussion. Je trouve que les disputes sont saines, normales, mais entre les hommes elles se passaient de manière différente. Ils se disputaient sous une forme qu'ils nommaient *politique*, mais quand nous nous joignions au groupe, alors ce que l'on disait était considéré comme des commérages,

17. Témoignages réunis pour la publication: « Camuflagem e transparência. As mulheres no sindicalismo », CUT/CEDI. Sao Paulo, 1990; « Sindicalistas: vontade e decisao de estar na lista politica », *Debate Sindical*, DESEP & CUT, n°10, mai 1989, p.40.

comme si l'on parlait trop, ou si l'on demandait trop. Ils refusaient de reconnaître que nous avions une éducation dans laquelle la femme est soumise, que son monde est celui du nettoyage, du repassage, de la cuisine. C'est ce monde qu'on gardait pour nous, pendant que le monde public, celui de la politique, de la rue... était celui des hommes » (ouvrière, dirigeante syndicale urbaine).

« Pour nous les femmes, le quotidien est très dur. Pour les hommes, ils ont une infrastructure qui favorise le militantisme et ils ont un refuge affectif, quand ça ne va plus, puisque la famille est le refuge affectif, concret. Les femmes ont toutes les peines du monde à entrer dans le mouvement. Pour elles, c'est nouveau. C'est si neuf que ça provoque l'apparition de nombreuses contradictions; pour les hommes c'est plus facile parce qu'ils ont été éduqués pour faire la division entre le privé et le public, et la vie pratique favorise cela. Pour nous non. Quand on veut faire de la politique, on veut amener le privé avec nous et on veut que le politique ne soit pas dissocié » (ouvrière, dirigeante syndicale urbaine).

Les femmes syndicalistes semblent avoir une conscience nettement plus claire des subtils rapports de discrimination de genre qui font partie des codes disséminés dans la société et, pour cela, elles cherchent à réagir en modifiant les habitudes de la culture syndicale et en promouvant de nouvelles façons de faire de la politique.

« Je crois que si nous ne nous présentons pas à ces postes, c'est parce que nous avons été éduquées à ne pas nous y présenter. On nous apprend que ce n'est pas un endroit pour nous. Et maintenant que nous en avons pris conscience, nous devons nous y présenter pour le pouvoir, non pas pour l'exercer de la manière que nous dénonçons aujourd'hui, mais bien pour pouvoir changer la manière dont on l'exerce » (dirigeante syndicale urbaine).

« On vit une contradiction très intéressante. On a été éduquée pour être sensible, affectueuse, maternelle, –ce qui signifie être servile, accepter la domination et la trouver fondée. Maintenant qu'on s'en est rendu compte, on ne veut plus être des épouses, des mères, des maîtresses de maison, mais plutôt entrer dans la vie publique. Nous sommes en train de vivre un moment qui constitue le passage d'une affectivité et d'une sensibilité qui a toujours signifié domination, vers une affectivité qui signifie des relations égales et une participation égalitaire au monde public » (ouvrière, dirigeante syndicale).

De leur côté, des dirigeants syndicaux prennent aussi conscience des changements nécessaires:

« D'une manière plus dialectique, ce qu'on devrait avoir c'est la participation de femmes dans tous les organismes dirigeants de la machine syndicale... Pour permettre aux femmes de vaincre des préjugés déterminés qui se situent de manière diffuse dans l'inconscient collectif. Il est évident qu'il faut travailler sur certains conflits afin que le préjugé ne devienne pas la cause principale du problème », (un dirigeant syndical)[18].

« Le machisme se présente souvent dans les questions économiques, mais aussi dans les questions politiques, il se présente dans le pouvoir, le pouvoir de décision. Ce machisme doit être pensé par le mouvement syndical. Parce que plus de la moitié des personnes syndiquées sont des femmes et qu'elles en sont victimes. Je pense que les hommes doivent également essayer de comprendre. Et pas seulement une compréhension émotionnelle, de compassion. Ce doit être également une compréhension politique, car sans cette compréhension politique nous aurons un retard, un retard politique » (un travailleur rural, dirigeant syndical)[19].

La recherche des disparités pour la revendication de l'égalité de genre

De nombreuses femmes, issues de différentes catégories sociales et ayant des manières particulières d'aborder la critique de l'inégalité sexuelle dans le monde du travail et dans leurs relations familiales, ont participé au processus d'élaboration de la Constitution de 1988. La nouvelle Charte devait également contribuer à accroître la citoyenneté sociale des femmes, et beaucoup fut écrit sur ses avancées et ses reculs, de même que sur la distance qui, en fin de compte, demeura entre les aspirations citoyennes et la rédaction du document.

Il est cependant important de signaler que la nouvelle constitution impose bel et bien différentes mesures relatives aux conditions de travail, comme par exemple le maximum de 44 heures de travail par semaine ou l'interdiction de travail pour les mineurs de moins de 14 ans. Elle introduit aussi de nouveaux droits: le treizième mois pour

18. MIRANDA DE OLIVEIRA, J.O., « O desafios de superar a exclusao », in *Camuflagem e transparecia, op. cit.*, p. 41.
19. « Sindicalistas: olhares sobre a relaçao homem/mulher », in *Mulheres trabalhadoras rurais: ..., op .cit.* p. 42-56.

les retraités, l'égalité salariale entre les différents Etats de la fédération, l'interdiction de rémunérations inférieures au salaire minimum national, l'inclusion de l'éducation, du temps libre et de l'habillement dans le calcul du salaire minimum légal, le respect de tous les droits des travailleurs dans le secteur de l'agriculture, l'interdiction des renvois arbitraires, la définition du caractère pénible des travaux insalubres, la protection des travailleurs dans les processus d'automation des entreprises, la création de mesures spécifiques pour la protection du marché du travail des femmes, ...etc. Enfin, d'autres droits nouveaux, issus des sphères directement liées au travail, s'y trouvent également définis: l'augmentation du congé de maternité, l'introduction du congé de paternité, la définition de limites d'âge différentes suivant le sexe pour la retraite, la reconnaissance du statut de chef de famille féminin, l'institutionnalisation de la réciprocité et de l'égalité entre hommes et femmes dans le mariage ainsi que le droit des femmes rurales d'enregistrer à leur nom les titres de propriété des terres agricoles[20].

Dans cet intense débat, deux processus importants renforcèrent la conscience et les arguments des femmes. D'une part, la nécessité de formaliser les principes d'égalité dans des normes universellement valides poussa les femmes et leurs mouvements à rendre plus visibles, voire même choquantes, les situations de discrimination et, dans ce but, elles les quantifièrent par le biais d'études et de données statistiques. De l'autre, les femmes commencèrent à valoriser les lois et les normes, en investissant les processus d'élaboration des règles, mesures et principes capables de garantir l'équilibre dans la participation des hommes et des femmes dans les différentes sphères de la vie sociale, tout en exigeant qu'elles soient formalisées juridiquement aux niveaux national, régional et local.

Les recherches quantitatives et la préoccupation de trouver de nouveaux indicateurs montrèrent que les effets et les conséquences de la discrimination sexuelle devaient être considérés comme des dimensions socialement préoccupantes afin d'atteindre les niveaux d'expression requis. Ainsi, les études académiques et les analyses à vocation féministe n'étaient plus les seules à produire une connaissance dans le domaine des rapports de genre. Des moyens de communication de

20. Signalons que dans les activités présidant à d'élaboration de la Charte, le Conseil National des Droits de la Femme synthétisa les propositions des femmes dans un document: *La Charte des droits des femmes*, qui fut distribuée aux parlementaires. Ceci permit l'articulation nationale et régionale de nombreux groupes de travailleuses.

masse furent utilisés dans cette tâche, ainsi que quelques appareils administratifs publics (ministères, préfectures...), organisations professionnelles, centres de recherche syndicaux voire parfois les syndicats eux-mêmes.

Le premier résultat de cet effort d'actualisation et de dépassement des vieilles thèses est la formulation de nouvelles. On cessa de considérer les femmes sur le marché du travail, comme faisant partie d'une armée industrielle de réserve, entrant et sortant du marché en fonction des conjonctures et des cycles économiques. On montra que la ségrégation occupationnelle des femmes avait pour fondement non seulement la discrimination sexuelle, mais qu'elle était encore renforcée par la discrimination raciale. On démontra que les difficultés d'accès des femmes aux diverses carrières professionnelles ne résultaient pas seulement d'indices de scolarisation ou de spécialisation inférieurs à ceux des hommes mais qu'elles persistaient en cas d'indices équivalents. On souligna le maintien de disparités salariales marquantes, on enregistra la haute fréquence de cellules familiales ayant pour chef une femme. On dénonça le taux croissant de stérilisation définitive des femmes, pratique encouragée par les employeurs et, très souvent, exécutée sans accord préalable des patientes. On commença à dénoncer le harcèlement sexuel sur le lieu du travail et à divulguer les premières dépositions. On enregistra enfin la moindre participation des femmes dans les débats publics, les séminaires et autres débats promus par les associations de catégories professionnelles, ainsi que dans les congrès et manifestations syndicales.

Toutes ces connaissances contribuèrent à produire des exigences et des revendications nouvelles et plus actualisées. C'est dans ce cadre que les travailleuses rurales du pays entier lancèrent, à l'occasion du recensement démographique de 1991, la campagne « Travailleuse rurale, déclare ta profession », afin de motiver les femmes de producteurs ruraux à ne pas se déclarer uniquement aux enquêteurs de l'Institut Brésilien de Géographie et de Statistique (IBGE) comme maîtresses de maison. La mobilisation avait pour cible la sous-estimation permanente de l'activité des femmes, produisant une vision simplifiée, sinon erronée, des travaux réellement effectués par elles au sein du foyer et en dehors. Son objectif explicite était de corriger les critères de statistique nationale pour les rendre plus conformes à l'identité émergeante des femmes travailleuses rurales. De fait, ces femmes ne se reconnaissaient plus dans le statut de femme au foyer qui, dans l'agriculture, aidait les hommes, de manière

ponctuelle et temporaire; elles se considéraient comme des agricultrices, professionnellement actives, co-responsables dans les décisions et dans la gestion des activités productrices.

Un autre exemple concerne la revendication de permettre aux travailleuses rurales et urbaines de diriger leurs organisations afin d'établir des quotas proportionnels d'hommes et de femmes en matière d'accès aux cours, séminaires, stages et voyages d'études, c'est-à-dire dans toutes les activités de valorisation professionnelle suceptibles de promouvoir l'inter-échange et de contribuer à une meilleure préparation des travailleuses et des syndicats à lutter face aux nouveaux défis du monde du travail.

Ces préoccupations rejoignirent la liste – déjà longue – de revendications tendant à consolider la position des travailleuses dans les syndicats. Leur enthousiasme dans les campagnes de syndicalisation durant la décennie 80 résulte donc aussi de la prise de conscience qu'il existait une censure (dans le milieu rural), qu'il subsistait négligence et dévalorisation (dans le milieu urbain) par rapport au potentiel mobilisateur des travailleuses.

Dans les années 90, les travailleuses ont dû corriger un autre déséquilibre, la disparité entre le nombre de travailleurs délégués syndicaux et de travailleuses qui déléguaient leur représentation. Après avoir illustré par de nombreuses statistiques la criante disparité entre l'augmentation substantielle de femmes organisées et leur participation réduite dans les instances de direction, elles revendiquèrent une plus grande participation dans la formation syndicale[21]. Ces statistiques et ces études étaient élaborées par les travailleuses elles-mêmes au sein de leurs catégories professionnelles (banques, métallurgie, téléphones...), aidées cependant par les travaux de différents centres de recherche. Elles établissaient non seulement la composition par sexe des directions syndicales, mais identifiaient également et rendaient public le nom des femmes qui pouvaient être considérées comme « spécialistes » dans la carrière syndicale, ainsi que les différents blocages auxquels elles se heurtaient[22].

---

21. La population affiliée à des syndicats ou autres associations atteignait 17,6% en 1989, dont 13,8% aux syndicats. Parmi ceux-ci, 74,4% étaient des hommes et 25,6% des femmes (« Mulheres Novos Sujeitos Politicos », in *Camuflagem e Transparecia*, *op. cit.*, p. 8).

22. BALCAO, N., récupère les données du PNAD, IBGE 1989, où l'on peut voir que dans 60% des syndicats des travailleurs ruraux, 54% de ceux des travailleurs autonomes, 43% de ceux des employés urbains et 23% de ceux des professions libérales, les directions sont composées exclusivement

La grande majorité des travailleuses qui parvenaient à se faire élire dans les directions s'occupaient de maintenir le contact avec les différents affiliés, de recevoir les motions, de proposer le soutien juridique, de garder le fichier actualisé et, seulement dans certains cas, de diriger quelques nouveaux départements (formation, communication, domaines culturels) créés aprés 1988, c'est-à-dire aprés la reformulation des statuts. Cependant, peu de femmes syndicalistes participérent aux négociations et ce n'est que de manière exceptionnelle qu'elles représentèrent leur secteur en dehors de l'organisation, malgré de hauts niveaux de scolarité, souvent supérieurs d'ailleurs à ceux des autres dirigeants[23].

Bien qu'elles soient reléguées à des tâches subalternes dans une stratification très hiérarchisée, les femmes syndicalistes ont pu progresser politiquement dans ces organisations. Par le biais de tâches bureaucratiques, elles sont parvenues à établir un contact permanent avec les travailleurs, ce qui les transforma en personnes reconnues et appréciées pour leurs compétences au sein des syndicats et, par conséquent, renforce leur position par rapport à la base. Ainsi, les travailleuses dirigeantes ont développé une capacité propre à transmettre les différentes orientations syndicales dans leur secteur. Divulguer et communiquer les événements et les nouvelles orientations devint quasiment une spécialisation dans le cadre de leur travail politique. Dans de nombreux comités, le travail d'articulation avec la Centrale Syndicale, la Fédération, l'Inter-Syndicale municipale est donc attribué aux femmes. Leur quotidien devient un continuel « va-et-vient » de réunions imposées par le calendrier syndical du comité. Leur agenda regorge d'activités qui exigent de l'efficacité dans la coordination et la planification, ainsi que de l'efficacité dans la médiation.

Ces activités ont développé un capital politique que les femmes ont lentement accumulé et qui, à terme, a conforté leur visibilité, même pour ce qui se passe seulement à l'intérieur du syndicat. En effet, les seules qui eurent la possibilité de représenter leur catégorie au plan extérieur, en négociant avec d'autres acteurs politiques, furent celles qui occupèrent la fonction de direction ou de présidence. Dans ces

---

d'hommes: « Discriminaçao de genero e omissao sindical », in *CUT espaço de mulheres e de homens*, CUT, Sao Paulo, 1993, p.16.

23. Deux études réalisées par nous dans trois Etats (Rio de Janeiro, Pernambouc, Paraïba), montrèrent que plus de la moitié des syndicalistes urbaines avaient un diplôme universitaire. Dans l'enquète réalisée durant le forum syndical de la IIIème COCUT, en 1988, les syndicalistes déléguées avaient un niveau d'instruction supérieur à celui des hommes (43% contre 28%). CAPELLIN, P., *Atras da pratica*, *op. cit.*

cas, elles ont donc dû être formées à élaborer des discours et à réagir dans différentes sphères publiques de médiation. Mais, même ainsi, de nombreuses études montrent que, en dépit de leur capacité ou leur compétence à diffuser des messages revendicatifs en dehors de leur syndicat, elles ne furent reconnues de manière légitime que lorsqu'elles s'adressèrent au nom des travailleuses, et seulement à ce titre.

Au sein des directions, elles développèrent également leur propre style de travail syndical, motivées par la perception que leur succès était un défi personnel continu, un effort très solitaire, porté surtout par l'intérêt de ne pas décevoir ceux qui les avaient élues. De même elles étaient animées par la préoccupation constante d'avoir à prouver leurs compétences à leurs concurrents (masculins) et la légitimité à occuper ces postes. La structure syndicale investit cependant peu en elles; les propos des syndicalistes montrent clairement que les responsabilités continuent à se distribuer en fonction d'une logique sexiste. Il est évident que ces femmes n'ont pu accéder avec facilité qu'à un nombre limité de responsabilités de direction, qui prirent immédiatement la marque de la féminité et, par conséquent, d'une certaine dévalorisation politique.

Il faut cependant reconnaître que dans de nombreux comités, les barrières traditionnelles d'exclusion ont cédé le pas à des pratiques effectives d'inclusion dans la distribution du travail politique. Ainsi, les femmes syndicalistes ont aussi dû apprendre à gérer de manière constructive les rapports de compétition entre sexes: le président et la secrétaire, le vice-président et la seconde secrétaire, le membre effectif du conseil fiscal et sa suppléante...

Un premier pas: des quotas

En 1993, la CUT, après deux années de débats imposés par les travailleuses, chercha à réduire les disparités sexuelles en leur ouvrant un espace plus important dans les directions et en y introduisant, en tant que mécanisme le plus approprié, des quota minimaux de femmes nommées[24].

Ce mécanisme des quotas ne se limitait pas à la seule légitimité de l'équilibre numérique, mais se référait aussi au principe de l'intégra-

24. SOARES, V., « As trabalhadoras, os sindicatos e a CUT: incluir as mulheres nas diretorias », in *CUT: espaçosde mulheres e homens, op. cit.* p. 17-22.

tion démocratique de la différence de genre. Il est vrai que cette mesure stratégique ne parvint pas, à elle seule, à rompre la ségrégation des espaces occupés par les femmes dans la structure syndicale. Mais elle fut la première mesure à interférer directement dans le processus de formation des listes de candidats et dans le processus d'élection, en démasquant les préjugés et les manques de confiance dont étaient victimes les travailleuses. Elle agit également comme un élément de légitimation du choix de dirigeantes, en répondant à la présence objective des femmes sur le marché du travail (40% de la population active), à leur adhésion effective aux syndicats (25% de syndicalisation féminine) ainsi qu'à leur participation dans les actions de revendication et de mobilisation. Le mécanisme des quotas reconnaissait donc enfin aux travailleuses une compétence politique, en leur octroyant ce droit en tant que principe d'ordre général.

Les travailleuses commencèrent alors à valoriser les normes et les lois comme moyen susceptible de rééquilibrer les participations respectives des hommes et des femmes dans les différentes sphères de la vie sociale.

Pour cela, elles furent attentives au processus d'élaboration de la nouvelle Charte Constitutionnelle et surveillèrent de près le processus de règlementation des lois ordinaires. Dès 1985, le Bureau d'Etude Inter-Syndical Parlementaire, de même que, depuis 1992, le Centre Féministe d'Etudes et d'Expertise (CFEMEA), furent des groupes qui accompagnérent et rendirent systématiquement publiques les activités du Congrès National. Ces groupes situés à Brasilia divulguèrent dans leurs bulletins des messages-synthèses ainsi que de brèves notes sur les réunions avec les parlementaires; ils relatèrent les activités d'articulation entre les partis et le Congrès, de même que les audiences qui réunissaient les comités et autres organisations féminines et des sénateurs et des députés. Ils divulguaient également les projets de loi en cours d'étude et les résultats atteints par les commissions; ils informèrent enfin les femmes sur la transmission des projets au Congrès lui-même.

Le CFEMEA, fondé pour promouvoir l'égalité de genre, commença à être actif en 1992, accompagnant le parcours de 160 projets. Dans son dernier bulletin datant de janvier 1996, le Centre Féministe fit un bilan illustrant les propositions législatives transmises en 1995 sur les droits des femmes. Il est intéressant d'observer que durant cette seule année, plus de 200 propositions furent transmises au Congrès dont un nombre important (59) touchaient au domaine du travail. Ces

dernières traitaient de manière générale de l'égalité des chances entre hommes et femmes, du congé de maternité, de paternité et d'adoption, de la stabilité de l'emploi pour la femme enceinte, de la protection du travail de la femme, de l'emploi domestique, des créches dans les lieux de travail, du travail en noir, de la sécurité sociale, du transport pour les employés domestiques... etc.

Les travaux parlementaires d'élaboration, d'évaluation et de vote des lois sont longs, passent par de multiples commissions, médiations, négociations, reformulations, amendements... qui peuvent s'étendre sur plusieurs années avant d'être acceptés par la Chambre et le Sénat. Nous pouvons prendre comme exemple de ce chemin long et tortueux l'instauration de l'égalité des droits entre travailleurs urbains et ruraux, qui attribuait le salaire de maternité aux « assurées spéciales » (productrices rurales, métayères, gardiennes de troupeau, pêcheuses artisanales ...) c'est-à-dire aux travailleuses qui exercent leurs activités productives de manière individuelle ou en régime d'économie familiale. Le difficile itinéraire commença par une première approbation comme loi ordinaire par le Congrès National en 1989. En juillet 1991, une résolution du Président Collor retira ce droit. Il fut rétabli en décembre 1993 par une mesure provisoire du Président Itamar Franco, mais qui n'entrait en vigueur qu'en 1994, et restait soumise à la capacité de financement par le gouvernement central.

Quelques réflexions finales

Dans cette dernière partie, nous nous proposons de revenir sur les significations des revendications des mouvements de travailleuses et sur leurs parcours de mobilisation. Il s'agit surtout de délimiter les contours réels de ces demandes de citoyenneté, particulièrement celles qui émanent des travailleuses et qui naissent sous la forme d'interrogations depuis les années 80, dans des tentatives de formulation de droits nouveaux ou encore dans une volonté d'introduire des garanties renforçant l'accès des femmes à l'emploi. Mais ces demandes ne tardent pas à dépasser le seul renforcement de l'accès des femmes au marché du travail, notamment avec l'idée que la reconnaissance de cet accès doit s'accompagner d'une reformulation de l'ensemble des rôles attribués jusque là de manière quasi exclusive aux femmes.

Dans cette optique, le désir d'opportunités d'emploi va de pair avec celui de modifier la qualité de la vie domestico-familiale. Ainsi, la construction sociale de la féminité mobilise non seulement l'ensemble des rôles attribués aux femmes mais également l'ensemble de ceux attribués aux hommes. L'élargissement de ce questionnement aux deux sexes découle de la transformation du rapport des femmes à leur insertion sociale comme femme-travailleuse. Les bases de ce rapport sont bien plus étendues que celles qui lient vie familiale et travail, ou journée de travail et environnement dans lequel il se pratique. C'est donc dans cette perspective que nous pouvons interpréter les mouvements qui, en ville et à la campagne, portent la volonté de favoriser des changements suceptibles de modifier la dichotomie traditionnelle entre travail productif et travail domestique.

Dans ce contexte, l'analyse des documents rédigés par les mouvements de travailleuses et des propositions issues des organisations syndicales met en évidence une nouvelle attitude revendicative qu'il ne faut pas confondre avec la culture syndicale diffusée jusque là. Dans cette dernière en effet, les revendications étaient toujours justifiées par l'idée que c'est dans la convergence entre les responsabilités domestiques et les compromis professionnels que naissent les disparités, les discriminations affectant les femmes, mais pas les hommes. La formulation des revendications des travailleuses rurales semble par contre mettre en évidence le fait que les frontières de la division sexuelle du travail ne se réfèrent pas simplement à la séparation entre les activités productives et les responsabilités domestiques. Elles résultent au contraire d'une répartition inégale et hiérarchisée des contributions productives, déjà partagées par tous les membres de la famille, des responsabilités de planification, des prises de décision et de l'accès aux institutions, renforçant à l'intérieur comme à l'extérieur de la maison l'autorité du chef de famille, de même que du développement des tâches familiales encore exclusivement réalisées par les épouses et les filles du noyau familial. Ainsi commença-t-on à percevoir les limites de ce qui était socialement et économiquement attribué aux femmes et ce qui l'était aux hommes.

En ce sens, ce n'est pas la séparation entre le travail productif et le travail domestique qui est en cause, mais bien la hiérarchisation des pouvoirs quotidiens qui établit une distinction entre le réseau de relations sous la responsabilité des femmes et le réseau de relations et de contacts institutionnels dirigés par les hommes.

L'insertion de la citoyenneté dans le quotidien enrichit sa propre définition. Pour G. Zincone, il est possible d'arriver à cette nouvelle perspective en substituant à l'analyse de la politique *ex parte principis* l'analyse de la politique de la base, *ex parte populi*[25]. Cette manière d'aborder le problème permet de comprendre le développement de la citoyenneté en analysant la manière dont le quotidien se renouvelle et est lui-même atteint par les changements institutionnels. Zincone parle précisément de ce développement de la citoyenneté, notamment lorsque furent abandonnés les références exclusives au systéme politique afin de mieux percevoir comment les personnes jugent le système à partir des droits dont ils ont réellement l'usage.

La citoyenneté exige dès lors une définition juridique de son accès. Il s'agit donc d'une prérogative, d'un « ticket d'entrée » qui souligne de façon claire les possibilités et les opportunités également distribuées aux personnes. Cette nouvelle image de la citoyenneté introduit l'analyse de savoir comment la vie des personnes peut être modifiée par l'octroi de droits. Pour l'auteur, cette manière particulière d'aborder la citoyenneté est transformée par le fait qu'elle reste liée directement au bien-être quotidien, tant matériel que psychique. La citoyenneté, dans ce contexte, peut être caractérisée par la capacité des règles publiques à rendre plus ou moins confortables la vie quotidienne et l'ensemble des trajectoires personnelles. On peut ainsi arriver à reclassifier les régimes démocratiques par la qualité de la vie collective offerte aux personnes, ce que Zincone appelle la « viabilité publique ».

Les modes de mobilisation décrits précédemment montrent à l'évidence que le dialogue maintenu par les mouvements de travailleuses avec différents médiateurs (Eglise catholique, groupes féministes, ONG, quelques institutions de pouvoir local) élargit la diffusion de différentes approches qui rendent compte du rôle du travail professionnel et des relations domestico-familiales. Cependant, toutes ces approches reconnaissent l'importance des images de genre pour souligner et promouvoir l'égalité, même s'il existe d'importantes différences quant à la configuration de l'identité féminine proposée.

Si, d'un côté, la mouvance catholique des bureaux d'étude est bien plus présente parmi les mouvements de travailleuses rurales, de

25. L'auteur fait référence à N. BOBBIO, « La democrazia dei moderni paragonata a quelle degli antichi »", in *Teoria Politica*, n°3, 1987.

l'autre la mouvance syndicalo-politique est bien plus répandue parmi les mouvements de travailleuses urbaines. La nécessaire convergence des modifications des rôles féminins dans les espaces publics et privés est appréhendée, quant à elle, avec des sentiments divers. D'un côté nous assistons à la médiation des agents pastoraux qui propagent la valorisation émancipatrice du rôle éducatif et socialisateur de la femme au foyer, et, de l'autre, les perspectives féministes et syndicales qui mettent en évidence la centralité économico-politique du travail féminin pour le bien-être du noyau familial. Cette dernière relation conduit à introduire dans l'analyse des disparités la division du travail politique dans les instances de représentation. Dans le quotidien, de nouvelles disparités de genre apparaissent dès qu'est introduite une participation qui implique le fait d'assumer une responsabilité de représentation syndicale.

Dans ces cas, le parcours de socialisation politique et l'expérience directe d'un engagement dans la pratique syndicale renforcent plus qu'il n'était nécessaire la reformulation des images de genre dans la culture syndicale. En effet, dans ce bilan, établi par la récolte de témoignages, apparaît le lourd coût personnel que la militance impose aux femmes: la dure conciliation avec la vie domestique, la gestion d'un engagement syndical dans les limites de son temps, le maintien de l'insertion professionnelle. Plus d'une fois cependant cette multiplicité de compromis a suscité la prise en compte de la division sexuelle traditionnelle du travail et a renforcé la tentative de changer les références culturelles qui circulent entre les hommes et les femmes à propos du modèle de la femme syndicaliste. Nombreuses sont en effet les images stéréotypées et préconçues qui ont contribué à éloigner les femmes des organisations syndicales.

Nous pouvons dès lors penser que si, en dépit ces impasses, les femmes n'abandonnent pas la participation syndicale, en revanche il est nécessaire de reformuler rapidement la compréhension d'une militance active et mobilisatrice.

Déjà durant la période la plus importante de la mobilisation, avant 1988, la volonté était apparue de concevoir une militance dépouillée des références qui lui étaient attribuées par les hommes. Le modèle masculin rend légitime la subordination des relations familiales de l'homme à la vie publique, justifie l'éloignement quotidien du foyer familial, ce qui distancie également les sphères de compétences propres aux hommes et aux femmes. Le modèle de militantisme proposé par les femmes, dans leur style syndical, met l'accent sur des

dimensions non excluantes. D'un côté, en valorisant la coopération domestique masculine, il rend complémentaires les domaines respectifs de compétences entre hommes et femmes, et de l'autre il restaure la complémentarité nécessaire entre le temps domestique et celui de l'activité politique afin que celle-ci puisse être assumée par les deux sexes. Cette perspective n'est pas qu'un simple changement de style mais montre aux travailleurs comment la politique, loin d'être une sphère spécifique de la division du travail, constitue une des dimensions fondamentales de la vie sociale et s'intègre dès lors dans les différentes formes de sociabilité de la vie quotidienne de tous les individus.

Dans les années 90, la réflexion des mouvements de travailleuses semble s'actualiser. Elle s'ancre sur l'inégalité sociale et renouvelle sa lecture des mécanismes de discrimination sexuelle grâce à ses contacts plus importants avec certains secteurs de la société. La conjoncture de cette décennie a sans doute aussi confronté l'action syndicale aux mutations du monde du travail. Dans ce contexte, les mouvements de travailleuses ont augmenté leurs interactions avec les organisations et les centrales syndicales, les ONG, les universités, les groupes féministes et les partis. De cette manière, les élans de solidarité s'accroissent, de même que l'intérêt à publier des diagnostics et des études qui renforcent la préoccupation destinée à intégrer les transformations à l'oeuvre dans le marché du travail et à contribuer à redessiner les frontières de la division sexuelle du travail. On peut percevoir dans ce contexte quelques modifications, comme l'usage de l'analyse sociale et la préoccupation d'élaborer des projets de formation et de sensibilisation de l'opinion publique afin de stimuler le flux d'informations que renouvelle le message revendicatif.

La mobilisation des années 80 a donné une légitimité à l'interaction des mouvements avec de nombreux autres acteurs sociaux dotés d'un plus grand pouvoir de médiation et d'arbitrage social (les centrales syndicales, les ONG, quelques institutions de l'Etat comme le ministère du Travail, de la Justice, des représentants parlementaires, des institutions internationales comme l'OIT, l'UNIFEM, ...etc.), ce qui contribua à transformer les images de genre.

Cette volonté de débattre dans des forums publics permet de changer le langage revendicatif en l'actualisant aux problèmes des différences de genre, de la question raciale, des distinctions d'âge. Ainsi se rejoignent la poussée revendicative et la volonté de diversifier l'intervention sociale des groupes de travailleurs. En effet, d'un côté,

de nouveaux principes sociaux et juridiques sont formulés (comme les quotas) tandis que de l'autre, certaines initiatives pratiques cherchent à fortifier l'implantation de la législation, à accroître la sensibilisation des institutions publiques et à augmenter les flux d'informations entre les différentes régions et les différentes catégories de travailleuses rurales et urbaines.

La femme noire de Salvador de Bahia

Un nouveau débat dans les rapports entre genre, ethnie et classe*

Rocio Castro Kustner

Cet article est issu d'une thèse de doctorat en sociologie[1], portant sur l'étude des mouvements populaires de Salvador de Bahia (Brésil) entre 1992 et 1996. La méthode utilisée a consisté, principalement, en entretiens dits ouverts. En confrontant leurs contenus, en les opposant à d'autres et en soulignant les contrastes avec des analyses réalisées par d'autres chercheurs, nous avons voulu conjuguer le sens de la réalité et de l'intersubjectivité à celui de l'objectivité. Nous voulions déterminer comment cette logique, issue du milieu micro-social, peut transcender le niveau macro-social.

Cette méthode n'est certes pas nouvelle mais elle n'a jamais été pratiquée dans le but d'analyser l'ensemble des conséquences qui en découlent. Dans cette optique, nous avons donc essayé de mettre au point une méthode capable de relier l'historique à l'anthropologique, de relier les aspects sociaux et politiques des sujets en tant qu'individus (nous les avons systématiquement interrogés sur leurs trajectoires de vie) et en tant que membres d'une collectivité

---

* Texte traduit par Carla Sandoval.

1. Publiée par la Faculté des Sciences politiques et sociales de l'Université Complutense de Madrid en 1996.

(notamment par le biais de questions portant sur la façon dont ils se sont intégrés au quartier, à l'organisation ou au mouvement), afin de déterminer de la manière la plus libre possible des concepts et autres théories construites à partir de leurs réalités quotidiennes.

Nous avons donc utilisé ces entrevues non seulement comme des sources d'informations mais également comme des prises de contact avec la vie associative des quartiers à laquelle nous avons pu prendre part en assistant aux réunions, assemblées, travaux communautaires, préparations et célébrations de fêtes et autres cérémonies religieuses[2].

Le contexte socio-politique

La colonisation brésilienne commença par se concentrer le long des côtes, d'où s'organisait l'exportation des produits issus des monocultures locales vers les centres européens. De cette manière, la région de Bahia, au Nordeste du Brésil, s'est convertie en phare de la civilisation brésilienne, statut avalisé par la richesse produite par les plantations de sucre, "or blanc". Salvador, capitale du Brésil colonial jusqu'à la fin du XVIIIème siècle, a pu ainsi devenir le centre majeur des importations d'esclaves africains vers le continent américain, utilisés comme main d'oeuvre gratuite dans les plantations sucrières. On dit ainsi de Bahia, une des régions les plus riches d'Amérique latine durant la période coloniale, qu'elle fut la région où se concentra le plus grand nombre d'Africains en dehors du continent noir. Et ce sont leurs descendants qui édifièrent, à la lumière de la lune et après une journée de dur labeur dans les plantations, les 365 églises qui embellissent l'architecture de la ville. « Mis à part toute considération sur la foi qui fit se dresser ces églises, elles restent un témoignage évident de ce que fut l'opulence passée, construite sur un système d'exploitation humaine particulièrement cruel: l'esclavage » (Oliveira, 1992, 4).

---

2. Cette recherche a pu être réalisée grâce à la forte collaboration des habitants de Salvador de Bahia en essayant ainsi de « construire la connaissance à partir d'un compromis avec le mouvement populaire » (Zemelman, in Villasante T., 1994,15). Au total, 60 habitant(-e)s de la ville ont participé à ce travail. Nous tenons à remercier tout spécialement Maria Creuza, présidente du Syndicat des Employées Domestiques, Marcia Santos, travailleuse sociale, Antonia Garcia, présidente de la Fédération des Associations de Quartier de Salvador, et Salette Silva, candidate au poste d'adjointe au maire en 1992.

Avec le déplacement, au XVIIIème siècle, du centre de l'économie des plantations sucrières du Nordeste vers les exploitations minières de la région de Minais de Gerais, puis vers les plantations de café de Sao Paulo à la fin du XIXème siècle, avec la substitution des principes économiques coloniaux par l'économie capitaliste au début du XXème siècle, en raison de l'accélération du processus d'industrialisation principalement concentré dans le sud-est du pays, le Nordeste se trouva exclu du développement national. Paradoxalement, Salvador de Bahia est actuellement une des villes les plus pauvres et abandonnées du Brésil et ressent aujourd'hui encore le contrecoup du processus d'industrialisation qui signifie, pour de trop nombreuses villes latino-américaines, le « développement du sous-développement ». Cette modalité particulière lui a donné des caractéristiques uniques de marginalité et de pauvreté qui contrastent fortement avec le développement industriel mis en place au service d'une minorité privilégiée, héritière de l'ancienne classe coloniale.

C'est dans le cadre de cette nouvelle forme de « développement du sous-développement » que la ville de Salvador de Bahia s'est développée, de manière tardive et désordonnée, gonflée par les flux migratoires des campagnes vers les villes, vers les grands pôles de développement pétrochimiques durant les années 60 (Camaçari et Aratu). Ce phénomène a également permis une forte mobilité sociale pour un secteur réduit de la population, faisant ainsi apparaître la nouvelle classe moyenne de Salvador.

Mais l'expansion industrielle de l'époque n'a pu absorber la croissance démographique de la ville, et la majeure partie de la population s'est vue exclue des bénéfices du progrès et des droits fondamentaux des citoyens. Les occupations spontanées de terrains sont apparues, comme dans de nombreuses autres villes latino-américaines, comme seule alternative au problème crucial du logement. En conséquence, la légalité des terres, les assainissements de base, l'accès aux transports, les écoles, garderies, éducation, santé ...etc. sont devenus les problèmes principaux auxquels les nouveaux habitants du XXème siècle ont dû faire face. Les exclus, majoritaires dans la population, sont marginalisés par le développement, ils sont souvent taxés de délinquants et objets de violence continuelle, institutionnelle ou non. La majeure partie d'entre eux sont jeunes, pauvres et noirs. Aujourd'hui, la ville de Salvador de Bahia compte près de 2.800.000 habitants, dont 80% de Noirs.

La lutte pour la conquête des espaces, constante dans les grandes

villes latino-américaines, rend propice l'articulation sociale de segments de cette population, maintenue à la marge du développement, vers la recherche de nouvelles formules de survie urbaine. Elle s'exprime dans des mobilisations qui permettent de prendre conscience des différences de classe, d'ethnie et de genre. Durant les années 70 et 80, des mouvements sociaux organisés comme moyens de résistance sont apparus, par exemple les associations de quartier, mouvements dans lesquels les femmes ont généralement joué un rôle.

De son côté, la communauté noire, majoritaire dans la ville, a pu maintenir sa culture issue de ses racines africaines grâce au travail de surveillance, de transmission et d'unification des « Mères de Saint », autorités maximales de la religion afro-brésilienne du Candomblé. C'est pour cette raison que l'on parle souvent de la société bahianaise comme étant une société à fondement matriarcal.

La société matriarcale de Salvador de Bahia

Selon Katia de Queiros Mattoso (1988), la population de Bahia était, durant tout le XIXème siècle, majoritairement noire. Avec l'augmentation du nombre de Noirs libérés, on assiste à l'essor de familles naturelles, la négation du mariage représentant alors une manière forte de revendiquer l'identité culturelle noire face aux impositions de la société blanche. De toute manière, la population noire avait toujours été fortement liée à la notion de cellule familiale, que ce soit la sienne ou celle du conjoint. En outre, elle n'avait jamais cessé de maintenir des liens avec l'Afrique grâce notamment à sa religion, le Candomblé, exemple vivant de perpétuation des liens spirituels et des racines ethniques dans le système familial.

Le noyau social et de résistance de la communauté noire au Brésil a été et est d'ailleurs toujours le Candomblé, dont les membres constituent une famille aux attaches plus fortes que les liens biologiques. Ils constituent une famille unifiée par la figure de la Mère de Saint, autorité religieuse supérieure du Candomblé. Outre que la femme noire a depuis toujours joué un rôle dans la préservation des valeurs historiques, religieuses et culturelle de la Négritude, le Candomblé a contribué encore à forger les bases nécessaires à la construction de l'identité ethnique, sous le discours de « l'ancestralité ».

Couvert par le pouvoir unificateur de la Mère de Saint, le Candomblé a conservé le lignage matrilinéaire et matrifocal de la famille dans les communautés africaines, lignage pourtant détruit par l'esclavage.

On fait souvent référence au Candomblé comme systéme matriarcal, en raison de l'importance de la figure de Mère de Saint dans son organisation. En réalité, cette interprètation reste, selon moi, à démontrer par une recherche approfondie portant non seulement sur l'organisation et le fonctionnement religieux du Candomblé mais surtout sur ses répercussions et ses contributions aux pouvoirs économiques et politiques. En d'autres termes, il reste à démontrer que l'autorité dont jouit la Mère de Saint à l'intérieur du Candomblé se traduit également par un plus grand accès à la prise de décision des femmes dans les questions, non plus seulement religieuses mais également politiques et économiques qui affectent l'ensemble de la société dans laquelle la société noire se trouve immergée.

D'un point de vue purement féministe, en aucun cas intéressé à démontrer l'existence d'un système matriarcal et qui pense, évidemment, que le matriarcat ne constitue en rien une réponse à l'oppression, il serait dès lors intéressant d'analyser si la situation privilégiée de la femme dans le Candomblé permet aussi de développer une situation plus égalitaire entre les sexes, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du monde religieux. Il devrait s'agir d'une analyse fort complexe et rigoureuse, étant donné que le Candomblé, bien que s'étant maintenu dans une structure éclectique pour se protéger, a par ailleurs développé des méthodes d'alliances et de pactes négociés avec les divers pouvoirs existants, toujours patriarcaux, afin de survivre.

Ce que nous pouvons cependant affirmer, c'est que la figure emblématique de la Mère de Saint, en tant que pouvoir unificateur d'une famille basée sur les attaches spirituelles et ethniques, a joué un rôle-clé dans la reconstruction de l'identité fragmentée de la communauté noire. Elle a protégé et transmis la culture des ancètres, base sur laquelle s'est ensuite appuyé le discours de l'identité ethnique. Cependant, tous ces pouvoirs ne nous semblent pas suffisants pour se libérer de la pression du patriarcat. Le fait que les hommes se soient formés en une société où la mère est respectèe en tant qu'autorité unificatrice n'implique pas nécessairement un respect et une valorisation de la femme en général, ni le reflet de la prolifération de la famille maternelle au sein de la communauté noire américaine. Dans l'ensemble de la société bahianaise actuelle, la figure de la Mère de Saint est très respectée, surtout par les hommes, parce qu'ils voient en elle une protection, mais la figure de la femme-camarade reste en revanche fort mal vue parce qu'elle représente pour eux un défi, phénomène qui devrait également faire l'objet d'une profonde analyse.

Une nouvelle modalité, les familles maternelles

Selon Bastide, la famille maternelle ne serait nullement une survivance africaine mais bien le fruit de la fragmentation familiale noire sous l'esclavage. La famille maternelle s'est développée avec le passage de l'esclavage à la liberté, du fait de la désorganisation sociale et non d'un désir de rentrer en Afrique, facteur cependant important. Le phénomène de la famille maternelle (c'est-à-dire celle qui a comme chef une femme en l'absence de figure paternelle), a non seulement proliféré dans les sociétés latino-américaines mais également ailleurs dans le monde. Il serait dès lors intéressant d'étudier si ce phénomène n'est pas aussi la conséquence de la crise actuelle, généralisée, du pouvoir patriarcal.

Dans la figure maternelle, tout tourne autour de la mère parce que la figure du père n'existe pas, – ce qui la différencie de la famille matrilinéaire et matrifocale où la figure du père apparaît quand même comme l'autorité supérieure. Mattoso a également constaté qu'à Bahia, au XIXème siècle, la majorité des familles naturelles étaient dirigées par des femmes: « Dans 42% des cas, les femmes sont les chefs des groupes domestiques. Parmi elles, 71% sont célibataires. A Salvador, la femme se retrouve souvent seule et ceci dans toutes les classes sociales, pour assumer son destin et celui de ses enfants; elle joue un rôle prépondérant dans une société d'apparence clairement masculine » (Mattoso, 1988, 125).

L'esclavage ayant détruit l'organisation familiale importée d'Afrique, les Noirs, même s'ils étaient physiquement contraints à réagir de la sorte, ont maintenu une cohésion sociale au travers de la religion et de la famille, unies autour de la Mère de Saint qui se constitua en tant que noyau social. Loin du domaine religieux, et surtout du fait de la nouvelle rupture sociale que représentèrent pour la communauté noire les migrations forcées des campagnes vers les villes, des systèmes matrilinéaires et matrifocaux ont proliféré sous une nouvelle modalité familiale: la famille maternelle.

La complexité de la société bahianaise est plus grande qu'on ne le pense généralement, et le modèle de la famille patriarcale qui la définit traditionnellement n'est pas suffisant pour expliquer sa réalité, en dépit du caractère patriarcal marqué de la sociètè. Nous pourrions dire qu'à Bahia la société est fortement patriarcale mais qu'un grand nombre de cellules familiales sont dirigées par des femmes.

Parfois, on a cru voir une sorte de matriarcat dans les sociétés où

prolifèrent les familles maternelles. Mais cette optique ne tient pas compte du fait que ces cellules familiales spècifiques apparaissent surtout à cause de l'incapacité de l'homme à assumer sa responsabilité paternelle, du fait du processus de désagrégation instauré par l'esclavage. Ces familles maternelles n'impliquent ni ne signifient aucune altération du système de domination patriarcal. Au contraire, l'acceptation de « l'irresponsabilité paternelle » comme un fait normal se traduit par une plus grande pression de la société sur la femme, afin que cette dernière remplisse à la fois les rôles de père et de mère. Or c'est aussi sur la femme que retombent les responsabilités économiques de la famille. Dans ce contexte, soit le poids du pouvoir patriarcal qui l'opprime par le biais de la figure de l'époux-père ramenant toutes ses frustrations au foyer, soit la dévalorisation dont elle souffre quand elle n'a pas d'homme pour la représenter, tout concourt pour que la femme ne puisse se valoriser qu'en fonction de l'homme à qui elle sert et qui lui permet d'avoir un rôle dans la société.

Cette situation peut encore s'aggraver lorsque la femme a un compagnon. La femme noire s'est très facilement adaptée au système de travail de l'esclavage qui, du point de vue de la division sexuelle des tâches, est similaire à celle présente en Afrique. De la même manière, après l'abolition de l'esclavage, elle s'est adaptée à la nouvelle division internationale du travail où elle devint généralement domestique, marchande ambulante ou nettoyeuse, travaux qu'elle a par ailleurs toujours remplis.

L'homme noir au contraire, exclu du monde du travail aprés l'abolition de l'esclavage par la main d'oeuvre qualifiée qui venait d'Europe, a accumulê des frustrations face à son impuissance en tant que Noir, travailleur et père. La femme noire a donc souffert, une fois de plus, de la projection des frustrations de l'homme de telle sorte que bien souvent « son » homme est apparu comme son principal probléme obsessionnel.

Insertion de la femme noire dans la nouvelle organisation internationale du travail

La femme noire a toujours investi un champ de travail en étant habituée aux activités non régularisées. Les migrations des campagnes vers les villes, qui les ont inondées de *favellas*, même si elles furent en majorité masculines, ont également vu nombre de jeunes femmes, employées dans des services domestiques urbains, alimenter leurs familles laissées derrière elles dans les campagnes.

Dès avant l'abolition de l'esclavage, les femmes noires ont obtenu une certaine indépendance économique par la vente dans la rue d'aliments de préparation ménagère. A Bahia, un exemple clair est celui des vendeuses d'*acarajé*. L'*acarajé* est un plat typiquement bahianais préparé avec des ingrédients caractéristiques de la cuisine afro-bahianaise du Brésil. Il se cuisine et se commercialise dans les rues par les femmes, majoritairement liées au Candomblé. Les vendeuses travaillent de la même manière qu'elles le faisaient et le font encore en Afrique: la *Casa do Bénin*, musée et centre culturel situé dans le centre historique de la ville, consacre une exposition permanente de photographies réalisées par Pierre Verger, illustrant la similitude entre Bahia et le Bénin, et où l'on peut à peine remarquer des différences entre les vendeuses de ces deux régions. Selon Pierre Verger, les vendeuses d'*acarajé* sont particulièrement respectées par l'ensemble de la société brésilienne et leurs produits sont consommés et appréciés dans toutes les classes sociales. Certaines, comme Dinha par exemple, parviennent même à être populaires dans toute la ville: elles représentent le symbole de la permanence de « l'ancestralité ».

Le service domestique en tant que forme d'insertion dominante de la femme dans le monde du travail rémunéré a été bien analysé au Brésil. A partir d'histoires de vie de dix-sept femmes originaires d'un des quartiers de la plus grande favella du pays (Rocinha, à Rio de Janeiro), Tania Salem est parvenue à la conclusion que, bien que le travail rémunéré garantisse à la femme une plus grande indépendance économique par rapport à l'homme, il ne lui permet pas d'obtenir une émancipation symbolique et référentielle par rapport à la cellule familiale. Le travail féminin reste toujours privé de légitimité – même quand il permet de nourrir la famille ! – probablement parce qu'il est perçu comme humiliant pour l'homme, sans travail ou mal payé (Salem, 1980).

Cependant, si sa condition de classe la place en situation de soutien économique de famille grâce au travail domestique effectué en dehors du foyer, et la substitue au rôle traditionnel du patriarche contrôlant les moyens de production du cercle familial, cette situation ne délivre pas pour autant la femme de son appartenance de genre. De ce point de vue, le travail domestique, moyen d'insertion professionnelle, devient alors doublement dévalorisant – par rapport au système patriarcal et pour l'homme qui est son compagnon et qui se situe socialement (du fait de son inactivité) sous elle. Cette réalité se reflète particulièrement dans le travail paysan.

A Bahia, les études réalisées par les chercheuses du Centre d'Etudes sur la Femme (NEIM) ont produit d'importantes contributions concernant la force de travail que représente la femme dans la société bahianaise. Toutefois les considérations sur l'appartenance ethnique des femmes font défaut, aspect qui, dans une ville composée à plus de 70% de personnes noires, ne peut évidemment être éludé. Dès lors, il faut revenir sur le travail de Luiza Bairros, relatif aux rapports au travail des Noirs de 1950 à 1980. Cette étude a abouti à la conclusion que le sexisme et le racisme renforcent encore la subordination – la race restant toutefois plus efficace que le genre pour produire un sentiment d'infériorité sociale. Il y a donc une plus grande compétition pour l'ascension professionnelle entre femmes blanches et noires qu'entre hommes et femmes d'une même catégorie ethnique. Il faut cependant aussi tenir compte du facteur de classe. En effet si plus de 70% de la population de Salvador de Bahia est noire et si sa mobilité sociale reste confinée dans un secteur minoritaire, cela signifie qu'une grande partie des femmes blanches appartenant à l'oligarchie peuvent accéder à des postes de travail sans plus de compétences que celles des hommes blancs, si ces derniers sont de classes sociales inférieures.

En définitive, au sein des rapports inégalitaires, comme les rapports de genre et d'appartenance ethnique, la femme bahianaise s'insère-t-elle en tant que femme ou que Noire, dans la société brésilienne ? Pour Francisco de Oliveira: « Si à l'époque de l'esclavage, le recours aux déflorations et viols de la femme noire forgea seulement à posteriori le mythe du tropicalisme à la Gilberto Freyre, le mythe de la mulâtresse est quant à lui contemporain... Durant les années 50, une Bahianaise qui fut élue Miss Brésil et presque Miss Univers apporta la touche finale à la construction de la mulâtresse bahianaise comme femme suprême. A partir de là, toute une classe moyenne du Centre-

Sud du Brésil va réaliser, à tout le moins de manière illusoire, ses pulsions consommatrices de la femme de Bahia. A l'inverse, les hommes et les femmes de Bahia et du Nordeste, Noirs, assimilés à l'ensemble des grandes migrations vers le Centre-Sud du pays, ne seront, en tant que force de travail, pas bahianais mais plutôt hommes et femmes noirs appartenant aux couches les plus basses de la structure sociale » (Oliveira, 1987, 115).

L'image de la belle Bahianaise, joyeuse et complaisante, alimente le mythe de la mulâtresse et est exportée partout dans le monde par le tourisme et le nationalisme brésilien, préoccupés à la projeter comme partie du folklore régional. Mais, dans cette société bahianaise qui ne vit pas que du tourisme, les travaux qui requièrent une bonne apparence physique ou une bonne qualification restent occupés par les Blanches. La femme noire occupe quant à elle un espace non visible: à la cuisine, pour les travaux domestiques... Toutefois en restant toujours confinée dans les strates les plus basses de la société, elle finit également par y trouver les formes pour s'associer et prendre conscience des facteurs sociaux qui la subordonnent. C'est pourquoi la présence des femmes dans les organisations de quartier et autres mouvements sociaux urbains en général, est particulièrement prégnante à Salvador de Bahia.

La femme noire dans les associations de quartier

Comme l'affirme Alba Zaluar, « le voisinage semble être, pour les classes populaires urbaines, le noyau de leurs organisations politiques et culturelles... Le peuple s'organise par leur biais et apprend à faire de la politique de manière autonome, loin du jeu politique de la nation dont il est exclu » (Zaluar, 1985, 174).

Au Brésil, les associations de voisins commencèrent à acquérir une certaine importance dans les mouvements sociaux à partir des années 70. L'émigration massive des campagnes vers les villes obligea un pan important de la population à s'installer sur des terrains occupés à la périphérie des villes industrielles. Les mobilisations nées de la lutte pour la conquête des espaces rassemblèrent ces classes populaires dans des groupements de voisins et d'autres organisations souvent dirigées par des femmes (clubs de mères et garderies communautaires). L'immense majorité de ces quartiers populaires, qui ont donné aux villes latino-américaines des dimensions supérieures à celles des villes occidentales, ont de fait été gérés par leurs propres organisa-

tions. Les dirigeants des quartiers ont pu exercé des pressions sur les pouvoirs locaux, et les femmes ont joué un rôle dans ce processus.

Ces associations de voisinage commencèrent à décliner à la fin des années 80. Aujourd'hui, elles sont dans une impasse, principalement pour des raisons pécuniaires, car elles ont dû fonctionner longtemps sans financement. Par ailleurs, après la dictature, l'opportunisme de la politique partisane – phénomène nouveau suscité par la démocratie balbutiante – a contaminé certains dirigeants de quartiers.

Afin d'unifier la problématique commune à tous les quartiers périphériques de Salvador de Bahia, formés originellement par des occupations illégales, un Mouvement de Défense des Habitants des Favelas (MDF) se développa à partir de 1983. Il naquit de la scission, pour divergences politiques, d'un mouvement antérieur, la Fédération des Associations de Quartiers de Salvador (FABS). Sa présidente, Antonia Garcia, nous a rappelé les circonstances qui l'avaient fait naître, à partir d'une pratique politique quotidienne et non partisane.

« Dés le début, on discuta de la nécessité de former une fédération; en 1979, de nombreuses associations existaient mais qui ne jouaient aucun rôle politique, parce que la représentation politique dépendait exclusivement des conseillers communaux. La FABS eut son premier affrontement avec le pouvoir en 1980, avec le maire Mario Kertz. Il y eut une grande manifestation... La presse était très sensible à ces événements parce qu'ils étaient nouveaux... On ne pouvait concevoir que le citoyen discute des problèmes ressortissant du domaine communal. La FABS voulait discuter de cette problématique urbaine sans que cela ne passe nécessairement par les politiques. Ceux-ci (les membres du conseil municipal) prétendirent que c'était la classe politique qui nous représentait, et pas le reste. Et nous partîmes créer des associations nouvelles et revitaliser aussi les anciennes. C'est ainsi que la FABS commença à organiser des débats sur les problèmes de la ville ».

Mais la FABS fut victime du travail clientéliste que les politiciens utilisèrent à de nombreuses reprises afin de garantir leur élection: « Il y eut durant les deux dernières années des personnes, au sein de la FABS, qui passèrent des accords avec le maire dans le but de garantir son élection. Ce jeu politique fut révélé par les élections, par le Secrétariat du maire utilisant des leaders communautaires, y compris certains de la FABS, pour leur propre campagne » (Antonia Garcia).

Cette perte de prestige, résultant de l'implication de certains de ses membres dans cette manipulation politique, poussa la présidente de la FABS à accentuer le travail d'articulation que la Fédération devait pratiquer avec les organisations populaires des quartiers: « La plus grande partie de la population, dans le cas du capitalisme brésilien, ne s'organisa pas à travers un syndicat. Elle avait un autre canal: le mouvement populaire ». Cette affirmation d'Antonia Garcia coïncide avec les considérations d'Alba Zaluar qui considère le voisinage comme principal noyau d'organisation populaire.

Le gouvernement de Sarney, élu en 1985 lors des premières élections après la dictature, transforma la partie la plus pauvre de la population en clients des bénéfices supplétifs de l'Etat, et la partie restante en candidats potentiels de ces bénéfices. De nombreuses associations se formèrent dont l'unique fonction était la sélection, l'administration et la distribution de ces bénéfices (Moura, 1990). Le programme du « ticket de lait », par lequel le gouvernement distribua des tickets équivalents à une quantité mensuelle de lait via les associations de voisinage, est également responsable de la perte de prestige de ces associations dans les divers quartiers de Salvador de Bahia. « Auparavant, la participation était bonne, nous faisions des réunions communautaires et le personnel y participait toujours. Avec le programme du « ticket de lait », l'association se transforma en « bourse au lait ». Lorsque le gouvernement local arrêta de fournir les tickets, il n'y eut plus personne. Ce programme parvint à désamorcer la lutte, parce que de nombreuses personnes avaient commencé à y participer avec une vision différente de celle des associations, qui était de lutter véritablement pour les droits des habitants » (dirigeante d'une association de voisinage).

Le programme du ticket de lait avait augmenté de manière fictive la participation des habitants aux associations de voisinage, il avait également suscité leur prolifération. Aujourd'hui, comme ce programme est supprimé, beaucoup d'entre elles ont perdu toute fonction.

Les associations qui parvinrent à survivre souffrent actuellement d'un sérieux manque de prestige auprès des habitants. Leurs dirigeants sont suspectés du même opportunisme que celui qui inonde la vie politique brésilienne, et ne sont plus perçus comme ayant l'intention de subvenir aux besoins réels du quartier. L'association est souvent accusée d'être utilisée comme passerelle pour les postes politiques, et la manière dont la politique a été conduite sous la prési-

dence de Collor accentue le fait que, dans la pensée populaire, vouloir devenir politicien est pratiquement synonyme de vouloir devenir voleur: « Le personnel se demande si, en nous voyant postuler comme conseiller municipal..., nous avons l'intention de voler, ce qui nous fait perdre l'appui de la communauté » (dirigeante d'une association de voisinage)

Le titre d'une chanson du groupe Olodum illustre d'ailleurs parfaitement cette pensée: « Il n'y a que les voleurs, dans mon pays, qui soient bien habillés ». Elle fait écho à un dicton populaire: « Si tu vois un Blanc bien habillé, c'est un sportif. Si c'est un Noir, c'est un voleur ».

Quoi qu'il en soit, ces associations de quartier continuent à être des espaces où se développe une conscience des droits des habitants, ce sont également des espaces de participation aux décisions et résolutions des problèmes de la communauté. Ce qui signifie concrètement pour les femmes, des espaces qui leur ont permis de briser l'isolement de la sphère privée et leur ont fourni l'opportunité de développer des pratiques comme, par exemple, s'exprimer en public et valoriser leurs capacités organisatrices particulièrement efficaces, malgré le fait « qu'elles soient différentes ». En collaboration avec les organisations de quartier, les femmes ont créé d'autres associations, non moins importantes, pour atteindre leurs objectifs communautaires: clubs de mères et garderies communautaires qui, à partir de 1974, sont apparus comme des solutions généralisées dans les classes populaires[3].

Le Groupe d'Etudes sur la Femme (NEIM) du Département d'Anthropologie de l'Université Fédérale de Bahia, qui a une longue expérience de travaux d'assessorat et de recherche dans les garderies communautaires de la périphérie de Salvador, a observé une participation accrue des femmes dans les associations de quartiers, entités responsables des garderies en général. De même, à partir des années 80, elles assumèrent de manière partielle ou totale une responsabilité de l'état en créant les espaces de soins nécessaires à l'enfance

3.Alda Britto da Motta, dans son e posé sur les rapports de genre dans les mouvements de quartier de Salvador au IVème Congrès Espagnol de Sociologie (Madrid, 1992), rappela en effet que « les femmes pauvres maintinrent toujours des réseaux de solidarité et d'aide mutuelle au sein des quartiers et, à Bahia, participèrent toujours au travau lancés par l'église, comme les clubs de mères par exemple. En outre, elles eurent une e périence communautaire très importante dans les groupements d'occupation des terres... Les femmes des classes populaires sont les premières à sentir les carences, en raison de leur contact direct avec la vie familiale ».

(Alcantara Costa, 1991). Rappelons enfin l'énorme problème social que représentent les enfants des rues, problème généré au Brésil par le manque de politiques publiques tournées vers l'enfance et la famille des classes populaires.

Tout comme les associations de quartiers, les garderies communautaires sont aujourd'hui en crise. Toutefois, leur rôle dans la communauté n'est pas remis en cause, elles sont toujours considérées comme nécessaires, même si les habitants s'interrogent sur la solidarité « qui n'arrive pas à fonctionner ». Les garderies ont existé, conjointement aux associations de quartier, et ont même pu rendre à ces dernières une part de la crédibilité perdue. Les clubs de mères et les garderies communautaires ont aussi pour rôle de maintenir la problématique de genre dans une communauté où elle est particulièrement mal perçue, en raison du poids de la société patriarcale. « La garderie est une référence très importante pour la population locale; même l'école professionnelle a été absorbée par la garderie... Nous avons donc commencé à discuter sur le fait qu'il était injuste que seules les femmes doivent assumer les problèmes du quartier, et c'est lors de cette discussion que nous avons décidé de faire une association de quartier, parce que les femmes se dirigeaient déjà vers celle-ci et qu'il était important que les hommes y participent également. Jusqu'à présent, nous ne sommes pas encore parvenu à y incorporer beaucoup d'hommes, et il s'agit d'une tendance qui se vérifie dans beaucoup d'autres domaines. Nous pensons que comme l'association est née d'un mouvement de femmes, les hommes, avec leur machisme, refusent d'y entrer. Les femmes continuent donc à diriger la garderie depuis 10 ans, et l'association de quartier depuis 13 ans. Les hommes n'ont jamais pris la direction du mouvement » (Antonia Garcia).

Durant les années 80, il est significatif de constater une participation accrue des femmes dans les mouvements de quartier, y compris en tant que responsables. Une recherche plus récente à Salvador confirme le fait déjà mentionné par Alcantara: 42% de ces associations sont présidées par des femmes (Espinheira, 1991). De son côté, Da Motta poursuit une recherche centrée sur les rapports de genre, sur l'analyse de la trajectoire des femmes et des hommes et sur leurs pratiques politiques dans les quartiers de Salvador. L'auteur part du principe que, dans ces mouvements sociaux urbains, les femmes n'ont généralement pas de relation directe avec le féminisme mais assimilent les catégories féministes et s'en rapprochent, par la

formation d'une identité de genre suscitée par la réflexion et l'action collective.

Antonia Garcia, Celia Lopez et Ana Claudia (1992) ont également montré que les mouvements populaires furent – et sont toujours– des espaces de formation des identités féminines valorisés par les femmes. Elles insistent en outre sur le fait que l'action de ces dirigeantes d'associations de voisinage, originaires de la périphérie de Salvador, a été décisive pour leur transformation en sujets sociaux et politiques, à partir des relations établies entre le monde privé et le monde public. L'opinion de l'une des personnes interrogées le reflète clairement: « Avant, il n'y avait que les célibataires qui entraient dans l'association de quartier, parce que les femmes mariées n'obtenaient pas la permission de leur mari. J'en ai beaucoup souffert et je me suis souvent battue avec mon mari. Je suis donc parvenue à changer cette situation. J'ai aussi appris à ne plus vouloir de choses personnelles. Si je travaille dans un groupe communautaire, je ne peux accepter de choses personnelles, mais seulement des choses collectives. Je me suis dédiée au travail communautaire comme si c'était ma propre maison. Je pense que toute communauté devrait faire cela, parce que si nous nous organisions, notre pays ne serait plus dans l'état où il est. Les gens ne veulent plus travailler avec les politiciens, et la faim et la misère érodent leur capacité à lutter. C'est ce que le pouvoir espère, c'est-à-dire que les gens se divisent » (ex-présidente d'une association de quartier).

Pour reconstruire la condition sociale des classes populaires, les femmes sont confrontées à de nombreux défis, mais leurs armes sont potentiellement porteuses de changement et leur vision politique n'est pas influencée, comme celle des hommes plus proches de la politique partisane, par le clientélisme C'est ce que souligne Antonia Garcia: « Comme les femmes dirigent actuellement de nombreuses associations de quartier, elles y jouent un rôle fondamental. Nous pouvons remarquer qu'elles ont une vision politique bien plus avancée, qu'elles ont une perspective en matière politique qui n'est pas influencée par leur ambition, comme c'est généralement le cas pour les hommes. Quelle que soit leur classe sociale, ils ont une vision utilitariste orientée vers leur promotion personnelle. Les femmes considèrent la politique de manière plus large et opposent une résistance certaine à la politique partisane. Les associations dirigées par les femmes n'entrent pas dans le jeu politique aussi rapidement que ne le font les hommes... Ils ont de nombreuses possibilités de se projeter person-

nellement, ce qui les pousse à compromettre le mouvement en fonction de leurs propres intérêts. La FABS en est un exemple clair ».

Les garderies communautaires comme les clubs de mères sont des organisations de femmes, de la même manière que les groupes de samba sont des organisations de Noirs. Nous les avons toutes deux incluses dans les associations de quartier, en prenant en compte les activités développées au sein même du quartier et qui y surgissent dans le cadre d'un rapport immédiat avec ces associations. Mais, en réalité, leurs actions transcendent les revendications présentées au monde politique, en ayant des répercussions pour l'ensemble de la société. Le personnel est politique, le culturel l'est également.

Les organisations de femmes noires à caractère syndical

Les mouvements de femmes à caractère revendicatif, comme les clubs de mères et les garderies communautaires, peuvent être rapprochés des mouvements de femmes à caractère syndical. Ceux-ci dénoncent l'exploitation de la femme en matière de travail, afin de modifier les conditions (y compris salariales) de leur travail, principalement pour les femmes populaires. A Salvador de Bahia, où les femmes sont majoritairement noires, c'est généralement en tant que nettoyeuses ou employées domestiques qu'elles sont insérées dans le marché du travail (mis à part celles qui travaillent comme marchandes ambulantes ou couturières dans le secteur informel), c'est-à-dire dans des travaux semblables aux anciennes tâches des esclaves. « La femme a toujours été celle qui a rendu ce pays solide. Depuis la période de l'esclavage, les hommes n'ont jamais été professionnalisés et ce sont les femmes qui ont assuré la subsistance par leurs travaux de marchandes ambulantes et employées domestiques, réalité qui persiste encore aujourd'hui... La femme a toujours joué ce rôle qui, pourtant, n'a jamais été reconnu » (Estelita Correa Barbosa).

Le combat contre la domesticité clandestine a été une composante importante des luttes menées par les employées domestiques (Saffioti, 1988). A Bahia, bien que les associations et syndicats d'employés domestiques fassent une distinction par type d'emploi (les femmes occupant les emplois traditionnels de manière majoritaire), les hommes et les femmes sont identifiés d'un point de vue politique en termes de classe, la classe ouvrière. Récemment, les dirigeantes ont commencé à se présenter comme féministes, tout en gardant des

relations avec le mouvement noir, puisque 93% d'entre elles le sont (Da Motta, 1987).

Maria Creuza, présidente du Syndicat des Employées Domestiques de Bahia, raconte comment s'est formé le mouvement: « J'ai commencé par entendre parler à la radio de ce mouvement qui se réunissait pour défendre les droits des employés domestiques et pour susciter leur prise de conscience. J'ai participé au groupe, en faisant appel aux femmes du bâtiment où je travaillais et de l'école où j'étudiais. J'ai participé au Vème Congrès National des Travailleuses Domestiques du Brésil, où nous avons également pu découvrir la situation des domestiques des autres Etats du pays. L'expérience fut excellente. A partir de ce jour nous avons compris ce que le groupe était en mesure ou non d'accomplir, ce qui nous poussa à effectuer en premier lieu un travail de conscientisation auprès d'autres camarades ».

Le groupe des employées domestiques prit forme, en partie grâce à l'appui du Collège religieux où certaines d'entre elles étudiaient, en partie grâce aux conseils du Mouvement Noir Unifié. « Nous avons reçu l'appui du Collège Catholique de Oliveira, ensuite nous sommes allés chercher le soutien d'autres groupes, comme le Mouvement Noir. Puisque personne n'évolue tout seul, le travailleur doit s'unir et s'organiser avec d'autres. Nous avons également demandé l'aide du Mouvement des Femmes, du Syndicat, et avons réalisé un projet afin de mettre sur pied un siège pour l'association, et ne plus être une association non enregistrée. Nous nous sommes battues pour arriver à former une direction, ensuite pour éditer des statuts, ...etc., ce que nous réussi à faire en 1988. Et en 1990 avons fondé le syndicat, puisqu'on ne pouvait le former plus tôt ». (Maria Creuza).

La revalorisation du travail domestique et la restauration de l'estime de soi est au programme du groupe. A l'origine, il n'était pas facile de s'affilier à ce syndicat car se reconnaître comme employée domestique est souvent ressenti comme quelque chose de honteux. "Les domestiques avaient honte de dire qu'elles étaient domestiques. Elles prétendaient vivre avec leur oncle ou leurs grand-parents, mais elles n'avouaient jamais être domestiques. Cette situation poussa alors des professeurs du Collège à essayer de déterminer pourquoi elles avaient à ce point honte de devoir assumer leur statut ".

Bon nombre d'entre elles assimilaient leur travail à une réminiscence du travail d'esclave. « A dix ans, je gardais déjà des enfants.

Ceci constitue une expérience importante parce que nous-mêmes n'avons pas eu d'enfance, la majorité d'entre nous a commencé à travailler très jeune. Nous n'allions donc pas à l'école... Je demeurais à la maison de la patronne tout le temps. Je ne sortais qu'à de rares occasions. Je n'avais pas droit à des jours fériés, je n'étais pas payée et je ne recevais que des vêtements usagés en échange de mon travail. En réalité, ce travail n'était pas rémunéré. J'étais une esclave, et j'avais les mêmes responsabilités qu'une adulte. Pourquoi ma patronne pouvait-elle s'asseoir à table pour déjeuner, alors que moi je devais attendre que tout le monde ait fini pour pouvoir m'asseoir et de manger, seule, les restes du repas? Ma patronne m'apportait les restes de son repas pour que je les mange: c'était vraiment horrible. Je ne mangeais que parce que j'avais faim » (Maria Creuza).

Durant ses dix années d'existence, le Syndicat des Employées Domestiques a conquis de nombreux droits. « Cela fait dix ans que je suis dans ce Syndicat, rappelle Maria Creuza, et nous avons conquis de nombreuses choses, nous avons désormais un siège, nous sommes d'une manière générale respectées et reconnues par les différents mouvements. Nous avons également conquis certains droits en 1988: des congés de 30 jours, un temps de repos après un accouchement, un jour libre le dimanche et le droit au salaire minimal. Mais il nous manque encore le payement des heures supplémentaires, un salaire qui tienne compte de la situation familiale et la sécurité de l'emploi. Ces dernières revendications ne sont toujours pas atteintes ».

Aussi, le Syndicat des Employées Domestiques continue à lutter pour revaloriser ce travail, dans une société patriarcale qui tend à abuser de l'image populiste du bienfaiteur-protecteur: « Notre société, fortement machiste, considère que le travail domestique reste principalement un travail féminin, que s'occuper des enfants n'est pas une tâche d'homme parce qu'elle le rendrait efféminé. Par conséquent, le travail domestique n'est pas considéré comme étant *réellement* un travail. Il arrive même parfois, lorsque notre compagnon rentre à la maison après son travail, et qu'il nous trouve en train de vaquer aux tâches domestiques, qu'il nous reproche de ne rien faire. Nous luttons donc pour que notre travail soit perçu comme celui de n'importe qui, un travail avec des heures d'arrivée et de départ, des droits et des devoirs. Nous luttons pour qu'on arrête de penser que les employées domestiques n'ont pas de responsabilités, qu'elles ne font rien pour améliorer leur condition. Comment pourrais-je arriver à prendre des responsabilités dans mon travail si ce dernier n'est pas valorisé par le

patron, s'il n'est pas payé comme il devrait l'être, si l'on essaie de me payer avec des vieux vêtements en *me disant que je fais partie de la maison et que je suis de la famille* ?»(Maria Creuza). Ce témoignage recoupe le constat, déjà cité, de Tania Salem: pour l'homme, le travail réalisé par sa compagne, bien qu'indispensable au maintien financier de la famille, manque de légitimité parce qu'il le perçoit comme une humiliation (Salem, 1980).

Une autre lutte « soeur », parallèle à celle du travail domestique, est celle menée par l'Association des Blanchisseuses de la Région Métropolitaine de Salvador (ALARMES). Il existe environ 70.000 blanchisseuses à Salvador, dont 5.000 adhérent au mouvement. ALARMES a été créé en 1987 sous l'impulsion d'un petit groupe de femmes qui, par le biais de leur paroisse, ont demandé l'appui de la Pastorale de l'église dès 1983. Depuis lors, deux Jésuites du Centre d'Etude et d'Action Sociale (CEAS), ainsi que quelques travailleuses sociales du Service Social du Monastère de Sao Bento ont tenté, selon la technique de la dynamique de groupe, d'unifier les blanchisseuses dispersées dans toute la ville (Pecchia, De Mori, 1988).

L'objectif de ces réunions est de créer des espaces où elles peuvent apprendre à se connaître, par le biais d'une identification commune issue de leur condition professionnelle. Un des premiers problèmes fut la difficulté de ces femmes à quantifier leur force de travail et à réclamer un salaire différent de celui fixé par la patronne. Le premier pas important pour l'association fut d'établir collectivement un tarif de prix, selon la quantité et la taille des vêtements lavés et d'exiger que la patronne le respecte. Un second acquis fut la reconnaissance légale, en 1990, du travail de blanchisseuse comme travail domestique. ALARMES s'est alors structuré sur le modèle des associations de quartier, parce qu'il existait déjà des rapports entre celles-ci et les blanchisseuses (notamment par le biais du « Verre de lait »), et parce que certaines blanchisseuses avaient l'expérience de ce genre d'association (Pecchia, De Mori, 1988).

Les conseillers ont également pu noter que l'isolement des blanchisseuses (la majorité d'entre elles travaillent à domicile, ne se déplacent que pour aller chercher et rapporter le linge, c'est dire si elles communiquent peu) constituait un obstacle à leur unification. A cet isolement s'ajoutait l'absence de conscience de leurs droits de travailleuses, issue elle-même de leur condition d'« exploitées isolées ». Il s'avéra donc nécessaire de programmer des réunions répétées afin que la majorité d'entre elles puissent y assister, y échanger leurs

expériences personnelles, se rendre compte qu'elles ne sont pas seules et essayer de construire un discours unificateur. Lors de ces réunions quasi hebdomadaires, ces blanchisseuses ont ainsi pu se découvrir en tant que femmes, mères et travailleuses. « Nous commencions à percevoir la beauté du mouvement, la lutte des femmes qui, jusqu'alors, vivaient isolées les unes des autres, dans leur maison, lavant les vêtements, sans se rendre compte que cette activité constituait un véritable travail. Elles commençaient donc à découvrir la dimension du collectif, à se percevoir en tant que femme travailleuse dotée d'un potentiel de lutte pour changer sa réalité. L'espace de rencontre était utilisé pour parler de la vie quotidienne, pas seulement de la patronne et de la rémunération. Cela permettait à la blanchisseuse de se découvrir en tant que femme, mère, personne qui arrête de reproduire l'idéologie machiste dans la manière, différenciée d'éduquer ses enfants ». (Marcia dos Santos, travailleuse sociale)

La majorité de ces blanchisseuses étaient également chef de famille. « La majorité de ces femmes n'avaient pas de compagnon, elles étaient originaires de l'intérieur du pays, de la zone rurale. Nombre d'entre elles étaient arrivées avec leur compagnon mais le processus de paupérisation avait souvent entraîné la désintégration familiale, le mari avait commencé à boire ou/et à la frapper... Certaines d'entre elles firent en sorte qu'il s'en aille parce qu'elles n'en pouvaient plus. Elles avaient aussi souvent beaucoup d'enfants, parfois de pères différents. Elles ne survivaient qu'en lavant le linge, et parfois l'un ou l'autre enfant les aidait en allant vendre des petites choses dans la rue » (Marcia dos Santos).

Leur travail ne servait pas seulement à soutenir la famille. Il leur procurait également une indépendance économique et leur faisait prendre conscience de leur condition de travailleuse, même si pour les patronnes, elles continuaient d'être des personnes sans identité. C'est dire que, si du point de vue des rapports de genre, la blanchisseuse pouvoir acquérir malgré tout une certaine valorisation face à l'homme, en raison de son travail qui la libère de la dépendance économique de son mari, elle n'en avait aucune vis-à-vis de sa patronne (blanche et riche), pour qui elle (noire et pauvre) ne représente, par son appartenance ethnique et sociale, que la « non-identité », « ennemie » selon Oliveira, « l'autre » selon Fanon ou Simone de Beauvoir. Dans les réunions de ALARMES, les blanchisseuses peuvent tenir des discours sur leur condition sociale et leurs rapports de genre, que des

conseillères approfondissent ensuite. Il est important de signaler que, la plupart des ces femmes ètant noires, le thème racial et ethnique est automatiquement présent dans tous les débats. « Le mouvement n'a pas beaucoup travaillé la question du préjugé, du racisme... Nous devrions l'analyser... Méme les blanchisseuses blanches appellent la patronne « la blanche ». Pour elles, la blanche est celle qui a de l'argent. Je crois que la question principale est celle du pouvoir d'achat, méme si les blanchisseuses se réfèrent à un critère ethnique » (Marcia dos Santos).

Le fait que pour la blanchisseuse, pas toujours noire mais toujours pauvre, la « blanche » est celle qui a le pouvoir d'achat souligne également la difficulté à récupérer son identité en tant qu'« autre », son identité ethnique, dans une société où, au sein méme des rapports de classes, la distinction d'appartenance ethnique est antérieure à celle définie par le travail. Comme le dit Oliveira (1987), « le travail se métamorphosa en couleur »; il convertit la couleur en facteur déterminant: le blanc synonyme de pouvoir d'achat et le noir de pauvreté.

De fait, l'ensemble de la société bahianaise considère travail de la blanchisseuse comme une réminiscence du travail d'esclave, qui a également permis de conserver les privilèges historiques de la classe dominante. "Dans notre société, l'utilisation d'une blanchisseuse est courante et les personnes qui les emploient n'ont pas nécessairement beaucoup d'argent. La classe moyenne n'a pas l'habitude de s'occuper d'elle-méme. Elle n'a pas, pourrait-on dire, de culture d'auto-suffisance, et des activités déterminées sont considérées comme inférieures parce qu'il y a toujours eu une main d'oeuvre bon marché pour les prester. Cette réalité transparaît dans une recherche menée sur la manière dont les travailleuses de la classe moyenne perçoivent les blanchisseuses. Elles les considèrent comme de pauvres femmes noires, portant un panier sur la tête et conservant encore les stigmates de l'esclavage. Lorsqu'elles voient les blanchisseuses, elles ne peuvent déceler que douleur, souffrance et exploitation, elles ne parviennent pas à concevoir que par dessus cela, il peut y avoir une lutte, une force, la marque de femmes qui continuent à essayer de changer leurs réalités de vie" (Marcia dos Santos).

Ceci nous renvoie à l'affirmation de Bacelar; dans la société bahianaise, non seulement ce travail n'est pas valorisé mais il incarne toujours pauvreté et négritude, surtout le travail domestique, voire l'ensemble des prestations de services dont certaines sont masculines:

portiers, gardes, jardiniers... En contrepartie, selon Da Motta, les employées domestiques s'identifient plus facilement au mouvement noir qu'au mouvement féministe. Nous posons donc comme hypothèse que le mouvement féministe de Bahia n'est pas, concrètement, représentatif des femmes de la région. Comme le mouvement féministe de Bertha Lutz, les féministes bahianaises ont construit leur modèle à partir des stéréotypes occidentaux, et plus spécialement nord-américains. Le NEIM, par exemple, organisme académique le plus en contact avec les femmes des secteurs populaires de la ville, ignore pourtant la réalité et le contexte socio-historique de ces femmes bahianaises. Dans leurs enquêtes, on peut noter une certaine réticence à envisager le facteur ethnique parallèlement au facteur de genre. Les recherches mentionnées analysent en profondeur la condition de genre et de classe des femmes des secteurs populaires de Salvador mais ne mentionnent le fait qu'elles sont noires que lorsque les chercheuses chargées de l'enquête le sont également.

D'un autre côté, tout se passe comme si l'image physique et la condition de classe des féministes (presque toutes blanches et de type européen, appartenant à la classe moyenne et pour certaines d'entre elles formées aux Etats-Unis) empêchaient les femmes des milieux populaires de percevoir le féminisme comme une bannière d'identification, par le seul fait qu'elles-mêmes sont dans leur grande majorité employées domestiques, blanchisseuses, couturières ou marchandes ambulantes, noires de peau et sans formation académique, avec la caractéristique supplémentaire que leurs patronnes blanches, correspondent généralement aux stéréotypes féministes... C'est très net dans le discours de la présidente du Syndicat des Employées domestiques: « Nous savons que la majorité de nos patronnes sont des femmes blanches, tandis que nous sommes des femmes noires. Lorsque la féministe crie pour ses droits, pour sa liberté sexuelle, pour l'égalité, ... etc., elle oublie généralement qu'elle a une domestique à la maison, qu'elle ne voit pas comme une personne ayant les mêmes droits qu'elle-même. Nous éduquons les enfants de nos patronnes, tandis que nos propres enfants sont dans la rue, seuls, sans soin, sans aller à l'école. Alors que nous sommes à la maison des patrons à garder leurs enfants, les nôtres sont en train de devenir des marginaux, des enfants des rues qui risquent un jour d'être exterminés » (Maria Creuza).

« Toute discrimination est mauvaise, mais il semble que la femme noire soit plus discriminée en tant que *noire*, c'est-à-dire en raison de

sa capacité à générer d'autres Noirs. Toute une campagne de culpabilité de la pauvreté du pays existe, ancrée sur les enfants qu'elle met au monde, alors que la pauvreté est la conséquence de la concentration des richesses inhérente au capitalisme... » (Ana Celia)

Etant donné que 80% de la population de Salvador de Bahia est noire et qu'elle appartient dans sa quasi totalité aux classes populaires, la condition ethnique et la problématique raciale représentent des questions qui concernent, de manière explicite ou implicite, tous les mouvements sociaux d'une ville que l'on nomme généralement « L'Afrique loin de l'Afrique ». Nous avons déjà mentionné le fait que la majorité des membres des mouvements d'employées domestiques et de blanchisseuses sont noires. Nous pouvons également en déduire que si les quartiers populaires sont principalement habités par la population noire, les associations de quartier, comme par exemple les groupements de voisins, garderies et écoles communautaires sont organisées par des Noir(e)s. Si l'on part de ce point de vue, on pourrait alors considérer ces mouvements sociaux comme des mouvements noirs, ce qui impliquerait aussi que la dénonciation, le combat du racisme et la reconstruction d'une identité ethnique apparaissent dès lors en tant que drapeaux de la mobilisation et de la lutte.

Le genre dans l'organisation politique de Salvador de Bahia

La notion de genre joue un rôle décisif dans la politique bahianaise. Faut-il l'attribuer à la culture matriarcale attribuée au Candomblé par ses membres? Il faudrait alors débattre de ce qu'est réellement le matriarcat, il faudrait mieux connaître le fonctionnement intrinsèque du Candomblé – ce qui sort du cadre de cet article.

Nous pouvons cependant nous référer à une réalité très palpable: lorsque nous avons entamé notre travail de terrain en 1992, la ville était en pleine campagne pour les élections municipales. Quatre femmes se prèsentaient au poste de maire et d'adjoint au maire. On parlait d'elles dans toute la ville, elles étaient les personnalités les plus populaires de la campagne. Ces quatre femmes étaient blanches et il n'y avait aucun représentant de la communauté noire au Conseil. Voici l'explication donnée par une des candidates: « Il y a quatre candidates au conseil municipal. Bien que je n'aie jamais étudié ce point, je pense qu'il est à relier au Candomblé. Le Candomblé est très matriarcal... Nous avons une relation totalement différente avec ces

personnes... Ceci se reflète aussi dans les recherches qui ont été menées ici, à Salvador de Bahia: il est fréquent que les gens aient envie de voter pour une femme. La population dit souvent que l'homme ne résout jamais rien » (Salette da Silva, architecte et candidate au poste d'adjoint au maire).

Deux jeunes femmes progressistes furent élues maire et adjointe au maire, et elles ont géré pendant quatre ans la ville dans un contexte de lutte permanente avec le principal dirigeant de Bahia, son gouverneur, patriarche conservateur et populiste, élu par les mêmes électeurs qu'elles! Pour expliquer cette situation apparemment contradictoire, un leader du MNU déclarait: « Avant toute chose, il faut, en priorité, faire de la politique et former la population noire afin qu'elle puisse comprendre cette contradiction. Car ceux qui soutiennent politiquement le gouverneur sont également ceux qui vivent dans la misère créée par sa propre politique ».

La manière de former la population des quartiers pauvres pour qu'elle puisse comprendre cette contradiction demeure néanmoins approximative. Tant dans les attitudes que dans le langage utilisé, elle implique de fait une politique que ces personnes puissent identifier à leur réalité de tous les jours. « Je pense que la femme emporte avec elle dans le monde politique une chose que culturellement l'homme ne parvient pas à faire, à savoir l'intégration des différentes parties de sa vie. Je me souviens, lorsque j'étais petite, qu'on parlait ainsi de mon père: c'est un homme formidable, il laisse ses problèmes de travail à son travail. La femme ne parvient pas à faire cela. Nous sommes toujours en train de mélanger les mondes. Ainsi, quand j'arrive au travail, cela signifie que j'ai déjà déposé les enfants à l'école, que j'ai déjà décidé de ce que l'on allait manger à midi, de ce que je vais faire l'après-midi... Nous administrons les choses en les intégrant à notre vie, sans séparer notre condition de mère, femme et de travailleuse. La femme a la capacité d'humaniser son activité professionnelle et politique. Cela nous vient de la proximité des activités. D'un autre côté, lorsque la femme commence à faire de la politique, c'est qu'elle a déjà dépassé certaines barrières. Or, je crois qu'il est très difficile pour une femme de ne franchir que certaines barrières et pas toutes. Pour pénétrer dans ces espaces, il lui faut briser un millier de choses et pas seulement une infime partie d'elle-même. Ainsi, nous avons une vision très libertaire et humaniste des choses... Et nous souffrons beaucoup, ce problème de l'émotion, que l'homme possède également mais qu'il cache. C'est la même chose pour Erundina, lorsqu'elle était maire de

São Paulo. Elle avait affirmé: je suis entourée de personnes de mon parti qui m'aident, des compagnons de travail, mais à l'heure de devoir décider, je dois le faire seule... J'ai déjà tellement pleuré, seule, dans mon cabinet pour prendre une décision. Pensez-vous qu'un autre maire oserait dire cela devant la télévision?' (Salette da Silva)

Ceci renforce le slogan des féministes: le personnel est politique. Face à la crise de valeurs éthiques et morales de la politique au sens traditionnel du terme, pourquoi ne pas considérer une autre maniére de l'envisager, partant de la proximité du quotidien, comme le postulent les féministes et le pratiquent les femmes des milieux populaires?

Mais avant tout chose, il est nécessaire de ne pas perdre la capacité d'autocritique, permettant d'évaluer le résultat de nos propres actions. La maniére dont a été exercé le pouvoir politique tout au long de l'histoire peut se résumer ainsi: le pouvoir politique a une couleur (blanche) et un sexe (masculin), son essence n'est ni d'être blanc ni masculin mais bien d'incarner une domination. Senghor, poète et leader culturel du mouvement de la Négritude en Afrique a accédé au pouvoir: il a été le premier Président du Sénégal. Mais cela n'a signifié ni une transformation révolutionnaire pour son pays ni pour le continent africain, même si aujourd'hui le même espoir s'est reporté sur Nelson Mandela.

De la même manière, nous pouvons nous demander quel fut le résultat des quatre années de gestion municipale réalisée par ces deux femmes. Cette gestion municipale a été fortement critiquée par les secteurs populaires, pour qui elles ont utilisé les mêmes armes politiques pour résister, face au gouverneur d'alors, aujourd'hui sénateur de Bahia. Dans une évaluation de la participation des femmes à la politique espagnole des années 90, la féministe Mercedes Gallizo constate que l'augmentation du nombre de femmes aux postes politiques n'est pas synonyme d'avancée pour le mouvement féministe, parce que « les habitudes, les formes, l'identité de l'action politique continuent à se baser sur des fondements aussi masculins qu'il y a cent ans » (Gallizo, 1996). Sa critique pourrait, à notre sens, s'étendre à n'importe quel mouvement qui obtient de la population le pouvoir politique afin de remettre en cause le pouvoir établi. « Il y a quelques temps, nous étions persuadées que les femmes apporteraient une nouvelle dignité à l'action politique, non pour des raisons génétiques mais culturelles, parce que notre propre expérience de vie nous éloignait de la politique superstructurelle et

vide de contenus concrets... Parce que nous pensions pouvoir incorporer au discours politique les préoccupations quotidiennes de la majeure partie des personnes, et peut-être aussi parce que nous comprenions que ce que nous avions toujours vécu comme la preuve maximale de notre éloignement obligé du pouvoir pourrait constituer un excellent point de départ pour une régénération en profondeur de l'action politique... Si nous perdons de vue la radicalité du discours féministe qui interroge la propre essence de ce que nous connaissons en tant que politique, nous finirons par revenir en arrière, y compris par rapport à la situation actuelle » (Gallizo). Cette réflexion pour rappeler que nous perdons notre capacité à transformer la société lorsque nous perdons la capacité d'autocritique.

Quelques pistes de réflexions comme conclusions

Résumons-nous. Le discours de « l'ancestralité » s'est maintenu à travers la religion afro-brésilienne du Candomblé. Par l'intermédiaire des ancêtres, le Candomblé a maintenu une cohésion spirituelle en dépit de la fragmentation sociale produite par l'esclavage (Mattoso). Le modèle de la famille africaine, matrilinéaire et matrifocale, a prédominé dans l'organisation du Candomblé (Bastide), généralement représenté par la « Mère de Saint ». Mais l'esclavage n'en a pas moins détruit l'image paternelle au sein de la famille. Si la présence de la femme noire afro-brésilienne est aujourd'hui plus forte que dans les sociétés non matrilinéaires et matrifocales, plus forte aussi que dans les sociétés matrilinéaires et matrifocales africaines, elle n'en est pas moins obligée d'assumer également le rôle paternel au sein de familles maternelles qui commencèrent à proliférer dès avant l'abolition de l'esclavage. La femme noire, mère d'esclaves forts et nourrice des fils des « faibles » blancs durant l'esclavage, mère, père et chef de famille après l'esclavage, a dû devenir experte pour survivre dans le système de domination patriarcal, premier colonialisme et espace capitaliste et impérialiste. La respectabilité dont jouissent les « Mères de Saint » et les membres du Candomblé dans la société bahianaise ne se traduit pas en relations purement ethnique et de genre mais bien en rapports égalitaires pour toute la communauté noire. Bahia, bien qu'elle soit une terre protégée par les dieux du Candomblé, eux-mêmes préservés par les « Mères de Saint », est cependant fort éloignée de l'idée d'un paradis racial, comme le démontrent les dénonciations du mouvement noir. De fait, elle est encore plus éloignée du paradis pour les femmes noires, comme l'attestent les mouvements de femmes.

Au cours de nos recherches, nous avons pu voir que la femme noire se sentait plus discriminée en tant que noire qu'en tant que femme – ce qui recoupe les résultats de Luisa Bairros. La population noire de Bahia, hommes et femmes, est dans sa grande majorité exclue du travail formel, même si les femmes noires se sont toujours insérées plus facilement que les hommes sur le marché du travail comme employées domestiques. Ce travail est marqué par le souvenir du temps de l'esclavage, mais il a néanmoins ouvert un espace aux femmes leur permettant de s'organiser en tant que travailleuses. C'est dans cet espace qu'elles se sont identifiées comme travailleuses et qu'elles ont pu s'interroger sur leur appartenance de genre, surtout par une confrontation avec leurs propres maris. Bien que leurs leaders aient récemment commencé à se déclarer « féministes », les travailleuses domestiques restent en étroite relation avec le mouvement noir (Da Motta). Même plus, dans le cas concret des blanchisseuses, la reconnaissance ethnique l'emporte sur celle de classe, incluant ainsi les blanchisseuses blanches. Parmi les employées domestiques, le sentiment reste fort aigu que la féministe, assimilée à une Blanche luttant pour ses droits à l'égalité, emploie chez elle une cuisinière noire qui lui prépare ses repas et qu'elle ne reconnaît pas comme son égale. Ce qui nous ramène au constat de Luisa Bairros: l'abîme creusé par le statut professionnel entre les femmes blanches qui travaillent (où se retrouvent la majorité des féministes) et les femmes noires, généralement non qualifiées, est plus profond que celui qui existe entre hommes et femmes blanches. Ceux-ci, du fait de leur condition ethnique, ont continué à être privilégiés au sein du nouveau système de classes introduit à Bahia par le travail libre. Les rapports professionnels se traduisent en rapports de classes, et les différences de classes sont évidemment plus grandes entre femmes blanches et noires qu'entre femmes et hommes blancs.

Le statut social, et surtout professionnel, a fortement évolué pour la femme blanche dans la période qui suit l'abolition de l'esclavage. Celle-ci, dotée de moins de moins de compétences mais de plus de privilèges, a pu s'insérer sur le marché du travail avec plus de facilité que les femmes occidentales. Elles ont en outre bénéficié des divers processus d'insertion, à l'instar de ce qui s'est passé dans le monde occidental. Les femmes ont été prédominantes dans les universités (mais la population noire continue à y être rare) et en politique. Concrètement, à Bahia, deux femmes blanches ont pu administrer la ville tandis que la population noire continue d'être pratiquement absente des milieux politiques. Une fois encore, la couleur est le

facteur déterminant. La conclusion selon laquelle le facteur racial est plus pesant pour les femmes noires que le facteur de genre paraît dès lors logique, ce que semble encore devoir comprendre le mouvement féministe.

Cette conclusion ne signifie pas qu'il faut sous-estimer la lutte pour les rapports de genre au sein du mouvement de femmes de Bahia, mais bien qu'une autre lecture s'impose. Cette lutte part, comme dans le cas du mouvement noir, d'un besoin de récupérer l'estime de soi, – puisque que le travail domestique est une réminiscence du travail d'esclave. Mais paradoxalement c'est par ce travail domestique les femmes parviennent à se forger une identité en tant que classe travailleuse, au même titre que les hommes de leur propre communauté, – les premiers avec qui elles ont à se confronter. Ceux-ci, qui ne peuvent souvent se reconnaître dans aucune catégorie (« citoyens sans classe », selon Oliveira), se déchargent alors sur les femmes de toutes leurs frustrations et de leurs responsabilités d'hommes appartenant à la communauté noire. Et cette situation doit être également comprise par le mouvement noir.

Si l'on pense que la communauté noire vit dans un contexte matriarcal, alors il est probable que l'on essaie d'occulter le fait que l'on se repose en réalité sur le rôle de la femme-mère pour alléger ses tâches, comme semble le démontrer la multiplication des familles maternelles (c'est-à-dire des familles où l'on note l'absence d'une responsabilité paternelle) qui sont chaque fois plus nombreuses. Il est en outre évident que pour que l'homme noir puisse sortir et militer au sein du mouvement noir, cela signifie aussi qu'il doit avoir une compagne ou une mère, travailleuse domestique, qui subvient à ses besoins physiques et moraux et à ceux de ses enfants.

Ceci étant, la prolifération des familles maternelles n'est pas un phénomène exclusif des classes populaires de Salvador de Bahia mais devient une réalité de plus en plus commune dans les sociétés du monde entier. Ceci ne signifie toutefois pas une bataille rangée contre le patriarcat, puisque le pouvoir de la prise de décision dans l'ensemble de la société continue à être fondamentalement masculin. Mais il y a cependant un point précis qui interroge ce système patriarcal: la crise de la famille nucléaire, à savoir « qu'est-ce que le système patriarcal peut-il encore bien défendre au "Nom du Père" (Amoros), alors que ce père semble justement être une espèce en voie de disparition ? »

Si nous choisissons de ne pas être mères, situation d'ailleurs de plus en plus fréquente (du moins dans les pays du Nord où cette possibilité de choix existe), nous n'aurons pas pour autant un pouvoir "au Nom de la Mère" à perdre, puisque la mère n'a par tradition pas de nom. Elle a, elle aussi, été pendant longtemps un sujet sans histoire. Nous laisserions alors le patriarcat désarmé face à l'absence de nécessité de contrôler encore les moyens de reproduction. Les familles maternelles semblent donc impliquer, aujourd'hui, le besoin d'une nouvelle analyse sur les rapports de genre, de même que sur les rapports sociaux en général, analyse que nous envisageons pour de futures recherches.

Par le biais de ses organisations de quartier participant aux associations de voisins, ses clubs de mères et ses garderies communautaires, les syndicats et les associations des employées domestiques, le mouvement des femmes de Salvador de Bahia, composé de mères et de travailleuses généralement noires, remet en cause ce que le mouvement féministe considère comme un gain: la barrière traditionnelle qui sépare le public du privé, pour mettre sur pied une politique de la vie quotidienne. Lorsqu'une présidente d'association de voisins affirme qu'elle s'adonne au travail communautaire comme s'il s'agissait de sa propre maison, elle corrobore en fait en même temps que « la base du développement national est le développement communal » (Guzman) et que « la femme amène avec elle en politique l'intégration des différentes sphères de sa vie de tous les jours », comme l'affirmait une autre personne interviewée. Le personnel est bel et bien politique.

Le fait que le travail domestique soit, pour la majorité des femmes populaires de Salvador, une forme d'insertion dans le monde du travail et une prise de conscience des rapports de genre, implique la nécessité de le valoriser. A Bahia, dans le cas du travail domestique, on continue à faire travailler une femme, seule, alors que le capitalisme l'a depuis longtemps remplacée par la machine à laver. Ceci ne signifie pas pour autant que l'oligarchie bahianaise est retardée mais plutôt qu'il existe encore une main d'oeuvre susceptible d'être exploitée, le travail des blanchisseuses se maintenant parce qu'il est excessivement mal payé. Le mouvement des blanchisseuses devrait dés lors s'unir au mouvement des employées domestiques dans la lutte pour un salaire reconnu, droit pour lequel des négociations sont déjà en cours. Il devrait aussi se mobiliser pour le droit de pouvoir se servir des avantages de l'industrialisation – dans

ce cas précis, de la machine à laver. Cette union pourrait servir de modèle et être utilisée par les blanchisseuses pour faciliter leur travail via l'infrastructure de blanchisseries automatiques et les services de nettoyage à sec qui existent dans les autres sociétés.

Le personnel est politique, et le culturel également. Le mouvement des femmes de Salvador de Bahia, par sa composante ethnique, montre que les femmes sont isolées plus à cause de leur appartenance raciale que de leur condition de genre. La condition de genre ne peut être vécue de la même manière par une femme blanche et par une femme noire, ni par une femme de la classe dominante et une femme de milieu populaire. La situation de la femme noire de Bahia, qui appartient principalement aux classes populaires, implique donc de combiner étroitement la problématique de genre, d'ethnie et de classe.

En tant que sujet social, la femme noire de Bahia nous invite à redéfinir les rapports d'inégalité: ethnique, de classe, de genre, de domination basés sur la négation du droit à la différence. Elle nous invite à nous interroger sur la formation de hiérarchies sociales destinées à nier le droit à l'égalité sociale. En définitive, les inégalités de classe se sont créées pour perpétuer la domination qui, pour Foucault, a toujours été basée sur la guerre des races, et qui, pour les féministes, fut initiée par la nécessité du contrôle des moyens de reproduction.

En gardant à l'esprit le fait que le thème des rapports ethniques reste très délicat dans les discours, tant du mouvement noir que de celui des femmes, comment gérer ce problème de part et d'autre? Le discours sur l'identité ethnique est connu au sein du mouvement des femmes, et sa lutte se doit d'être incorporée dans le mouvement noir. Il faut que ce dernier prenne conscience que les garderies communautaires pour s'occuper des enfants devraient toujours faire partie de ses propres luttes de revendication, surtout en raison de la prolifération des familles maternelles au sein même de la communauté, et de l'obligation qu'ont les femmes de laisser leur enfant seul lorsqu'elles vont travailler. Ensuite, il serait également bon qu'il se souvienne que le travail domestique et le commerce informel réalisés par les femmes ont permis à la majorité de la population noire de survivre. Tout ceci invite à conclure que le mouvement noir a tout intérêt à s'allier au Syndicat des Employées domestiques, de même qu'à se rapprocher des associations de blanchisseuses, particulièrement en ce qui concerne ses stratégies d'éducation à la formation d'une conscience ethnique.

Le mouvement noir porte une grande responsabilité, de même que les organisations de femmes, dans le cadre de la conscientisation de la lutte pour l'amélioration de leur situation quotidienne, et ce sans que le discours ethnique ne soit explicitement présent. Dans leurs stratégies éducatives, il faut signaler à nouveau l'importance de l'éducation domestique, importance fondamentalement partagée par les femmes en tant que principe d'organisation et d'acquisition de conduites solidaires (la répartition des tâches au sein de la famille est la base du travail communautaire).

Le mouvement noir doit être compris par la communauté noire qui, du fait de sa condition de discrimination, est la plus à même à éviter et à appréhender n'importe quel type de discrimination, notamment celle qui pése sur les femmes de sa propre communauté et qui ne provient pas toujours de l'extérieur. Les frustrations suscitées par la condition d'aliénés doivent être canalisées de manière constructive afin qu'elles produisent une libération et afin d'éviter qu'elles ne se transforment en soumission, en agression et tout autre aliénation dans les milieux considérés comme les plus faibles, c'est-à-dire les femmes et les enfants.

En réalité, tout ce que nous venons de dire a été directement inspiré des entretiens avec les personnes interviewées. Ce n'est nouveau ni pour le mouvement noir ni pour le mouvement des femmes de Salvador de Bahia. Notre travail a surtout consisté à réfléchir sur la relation entre toutes les problématiques possibles des rapports sociaux qui apparaissent dans un contexte d'inégalité, et à mettre en avant la lutte de ceux qui se mobilisent contre un même adversaire: la domination. Enfin, nous espérons aussi aider à unifier les discours en un seul et même langage, puisque tous et toutes, d'une manière ou d'une autre, nous sommes confrontés à un même combat, nous sommes sur le même chemin de la quête pour une société plus égalitaire.

BIBLIOGRAPHIE

ALCANTARA COSTA, A.A., *Creche comunitaria, uma alternativa popular*, NEIM/UFBA, EGBA, SEC, Salvador de Bahia, 1991.

BAIRROS, L., *Pecados no paraiso racial: o negro na força de trabalho da Bahia 1950-1980*, tesis de maestrado presentada en la Faculdad de Ciencias Sociales de la Universidad Federal de Bahia, 1987.

BASTIDE, R., *Las Americas negras*, Alainza Editorial, Madrid, 1967.

BRITTO DA MOTTA, A., *A participaçao da mulher nos movimentos coletivos urbanos*, en Cadernos CEAS, n° 136, Centro de Estudos de Açao Social, Salvador de Bahia, 1991.

BRITTO DA MOTTA, A., *Relaciones de genero en movimiento barriales de Salvador de Bahia*, IV Congreso de Sociologia, Madrid, 1992.

BRITTO DA MOTTA, A., « Emprego domestico revendo o novo », *Cadernos CRH* n°16, Centro de recursos humanos, Salvador de Bahia, 1992.

BRITTO DA MOTTA, A., « Familiarizando-(se com) o Publico e politizando o Privado », XIMENES, Teresa (coord.), *Novos Paradigmas e realidades brasileira*, UFPA/NAEA, Belem, 1993.

CASTRO, M., « O conceito de genero e as analisis sobre mulher e trabalho: notas sobre impasses teoricos », *Cadernos CRH*, n°17, Centro de recursos Humanos, Salvador de Bahia, 1992.

ELEJABEITIA, C., *Quizas hay que ser mujer*, zero, Madrid, 1980.

DE OLIVEIRA, F., *O elo predido: classe e identidade de classe*, Brasiliense, Sao Paulo, 1987.

FOUCAULT, Michel, *Genealogia del racismo*, Las ediciones de la Piqueta, Madrid, 1992.

GALLIZO LLAMAS, M., « Las mujeres y la Politica en los 90 », *Mujeres en accion*, n°12, Fundacion Dolores Ibarruri, 1995.

GARCIA, A., LOPEZ C. & CLAUDIA A., « Rompiendo las ammarras: el movimiento de mujeres en la periferia de Salvador », *Cuadernos Africa-America Latina*, n°9, Sodepaz, Madrid, 1992.

GUZMAN, V., PORTOCARRERO P. & VARGAS, V., *Genero en el desarrollo*, Ediciones Populares Feministas, Lima, 1991.

LUNA, L., VILLAROEL, N., *Historia, genero y politica. Movimientos de Mujeres y Participacion Politica en Colombia 1930-1991*, Seminario Interdisciplinar Mujeres y Sociedad de la Universidad de Barcelona, CICYT, Barcelona, 1994.

MATTOSO, K. DE QUEIROS, *Familia e sociedad na Bahia do Seculo XIX*, Corrupio, Sao Paulo, 1988.

MOORE H., *Antropologia y feminismo*, Catedra, Madrid, 1991.

MOURA M., « Alguns problemas em tornos da construçao de uma nova imagem da Negritude », *Cadernos do CEAS*, n°128, Salvador de Bahia, 1990.

Portocarrero P., Ruiz Braco, P, *Mujeres y desarrollo*, IEPALA, Madrid, 1990.

SAFFIOTI, H., « Movimientos sociais: façe femina », Carvalho, Namei, Valadares,

A condiçao feminina. Vertice, Sao Paulo, 1988.

SALEM, T., *Mulheres faveladas: com a venda nos olhos*, Trabajo de Investigacion realizado para IUPERJ/FINEP, Rio de Janeiro, 1980.

SOUZA, LOBO, E., « O genero de representaçao politica no Brasil (1980-1990) », *Revista Brasileira de Ciencias sociais*, n°17, Rio de Janeiro, 1991.

STOLCKE, V., « Is sex to gender as race is to ethnicity? », communication présentée à la Conférence de l'Association européenne d'anthropologie sociale, Coimbra, 1990.

VILLASANTE, T., *Las ciudades hablan*, Nueva Sociedad, Caracas, 1994.

ZALUAR, A., *A maquina e a revolta as organisaçoes populares e o significado da pobreza*, Sao Paulo, 1985.

Etat-Providence, citoyenneté sociale et genre

Le maternalisme dans les politiques sociales*

Rosario Aguirre

Les débats concernant la citoyenneté des femmes et l'augmentation de leurs droits se déroulent actuellement sur fond de de crise de l'Etat-Providence. Les processus de globalisation accentuent encore l'hétérogénéité et les inégalités sociales et remettent en cause tant les préceptes démocratiques que de participation. Ces discussions s'inscrivent également dans un débat qui vise principalement à redéfinir les rapports entre Etat et marché, à établir la manière dont les revenus sociaux doivent être assignés et appropriés, à déterminer ceux qui exécuteront ce partage ainsi que les critères et les acteurs qui pourraient y intervenir.

La position et le rôle des différents acteurs sociaux, entreprises, travailleurs, femmes et hommes se trouvent au coeur de ces discussions, de même qu'une redéfinition de leur accès aux revenus et au bien-être. La nécessité de revoir les principes organisateurs de la solidarité et la conception même des droits sociaux commence donc à se faire sentir.

Un tel contexte offre une nouvelle opportunité pour introduire la question féminine dans la question sociale, sur des bases différentes cette fois du moment où se développaient les Etats-Providence et où

---

* Texte traduit de l'espagnol par Carla Sandoval

prédominait encore la revendication féminine de reconnaissance de la fonction sociale de la maternité.

L'analyse de la construction sociale de la maternité – aspect fondamental pour comprendre la construction sociale et culturelle des différences entre hommes et femmes – l'analyse de son rapport aux droits sociaux, plus particulièrement au droit du travail, permettent d'appréhender l'optique de l'Etat en matière de modèles de travail et de famille (modèles sous-jacents aux politiques qu'il promeut), de même que les difficultés à considérer les relations qui régissent la production, la reproduction sociale et culturelle et les activités de soins effectuées par les femmes. Il nous semble donc particulièrement intéressant d'en déterminer les implications sur la reconnaissance des droits sociaux des femmes par l'Etat.

Cet article espère apporter ainsi une contribution permettant de mieux comprendre quelles sont les difficultés à vaincre pour que les femmes obtiennent une citoyenneté pleine et entière. En premier lieu, nous proposons un bilan de la littérature féministe qui remet en cause les théories sur la citoyenneté et les présupposés de genre implicites aux politiques sociales. Ensuite, nous analyserons les alternatives à la conception purement libérale du citoyen. Il s'agira plus particulièrement d'envisager les fondements maternalistes de la citoyenneté des femmes et la proposition de conceptualiser la citoyenneté sociale en tant que service. En troisième lieu, nous présenterons, à partir de la proposition de N. Fraser, quelques éléments permettant de penser la question de l'interprétation des nécessités des femmes comme base pour la définition et l'exercice des droits sociaux. Enfin, nous nous pencherons sur l'expérience latino-américaine récente concernant les fondements maternalistes des nouvelles politiques sociales, dans le cadre des processus d'ajustement structurel et de réforme de l'Etat dans divers scénarios d'intégration régionale. Nous soulignerons en même temps l'urgence des actions de mobilisation, de pression politique et de ressources discursives afin de pouvoir relier la citoyenneté participative des femmes à leur citoyenneté politique.

Etat-Providence, citoyenneté sociale et genre

Un nombre significatif d'auteures féministes (Orloff, 1993; Hernes, 1990; Leira, 1992, Andrew, 1992) se sont exprimées dans le débat sur les Etats-Providence et les politiques sociales. Leurs

critiques s'appuient sur des éléments de genre, toujours implicites et présents dans les politiques de l'Etat, alors que ces politiques ne reprennent pourtant pas le genre parmi leurs concepts de classe, citoyenneté et économie[1]. Ces études mettent en évidence que les Etats régulent les rapports de genre présents dans le marché du travail, dans la famille, ...etc. Même si des désaccords surgissent entre les auteures sur les causes des inégalités de genre, tous les travaux montrent que les politiques et programmes sociaux affectent la situation matérielle des femmes, déterminent les rapports de genre, structurent la lutte et la participation politique et contribuent à la formation et à la mobilisation des identités et conflits spécifiques. Ils montrent en outre que les effets et les caractéristiques des politiques sociales ont été modifiés de manière significative tout au long de l'histoire des différents pays.

Partant de la conceptualisation classique de la citoyenneté par T.H. Marshall, ces auteures féministes ont eu pour préoccupation principale de comprendre comment le genre a engendré des inégalités de la citoyenneté, tout en tenant compte des nombreuses inégalités structurelles produites à la fois par l'appartenance de classe et par la culture.

Selon Pateman, citée par Leira (1992), la théorie politique classique a intégré le concept de femme comme opposé à celui de travailleur et de citoyen. La théorie démocratique, en faisant de l'indépendance économique une donnée essentielle pour la citoyenneté, a donc exclu les femmes en tant que citoyennes indépendantes.

De son côté, Leira souligne que, depuis que l'Etat-Providence a étendu les droits des citoyens, la citoyenneté complète fut néanmoins refusée aux femmes, même dans les pays où cet Etat-Providence est le plus poussé. Ainsi, les états scandinaves n'ont pas toujours octroyé un statut citoyen complet aux femmes. Hernes souligne également le fait que même la citoyenneté scandinave a été modelée principalement sur la base du travail salarié.

En introduisant la perspective des femmes, on peut observer que la citoyenneté en cours dans les Etats-Providence marque une différence parce que la division sexuelle du travail est incorporée au

1. Actuellement, d'intenses débats concernant les Etats-Providence et les politiques sociales ont lieu tant aux Etats-Unis que dans les autres pays capitalistes avancés.

dessein même des politiques et produit dès lors cette « générisation » des droits de citoyenneté.

Dans ce but, les auteures précitées ont analysé la manière dont l'Etat fonctionne et les types de rapports qu'il entretient d'une part avec les personnes qui requièrent soin et attention, d'autre part avec celles qui produisent des revenus. Etant donné que l'on dispose de bonnes connaissances sur les liens entre l'Etat et le monde du travail, les questions théoriques les plus importantes découlent de l'incorporation des soins à l'analyse, et des comparaisons systématiques entre les différentes formes d'accès aux postes et aux bénéfices publics. De cette manière, ces auteures ont pu mettre à nu les fondements originaux des politiques sociales des Etats-Providence, en soulignant la hiérarchisation des formes de travail et la position centrale du travail rémunéré (voir également Fraser & Gordon, 1994). Dans cette perspective, l'hypothèse est de continuer à rattacher principalement tout ce qui touche aux soins au domaine privé.

Orloff (*op. cit.*) propose également une réflexion intéressante concernant les difficultés de communication entre les chercheurs qui sont à la base des inflexions particulières des politiques sociales et les chercheuses féministes. Sans entrer dans des considérations relatives à l'isolement théorique et institutionnel des études de genre, elle met l'accent, pour expliquer cette absence de communication, sur les différences de stratégies analytiques poursuivies par les uns et les autres. De nombreuses analyses sur les politiques sociales consistent en des études sectorielles où l'on ne discute pas ou peu d'éléments plus conceptuels. Il s'agit, en général, d'informations empiriques sur les revenus et les dépenses, qui ne sont guère adéquates pour rendre compte des rapports de force existants. De leur côté, les repères analytiques des études de genre présentent en général des arguments d'ordre abstrait qui utilisent peu ce matériel empirique. L'ouverture réciproque du débat aux éléments conceptuels d'une part, et aux apports d'ordre empirique d'autre part, enrichirait très certainement le débat de bénéfices nouveaux et permettrait enfin de nouer un dialogue devenu, selon nous, particulièrement nécessaire.

Un important groupe de chercheuses existe donc – dont font parties les auteures déjà citées – qui essaient de travailler en commun afin de mieux décrypter la façon dont les politiques sociales des Etats-Providence modernes bénéficient de manière différente

aux divers groupes sociaux, tout en tenant compte des variations nationales et des époques analysées.

Bien qu'Orloff parte du cadre analytique du courant de pensée des « revenus du pouvoir »[2], elle critique cette position parce qu'elle ne permet pas d'expliquer ce qui se passe du point de vue du genre. Ceci étant, elle considère toutefois que l'intérêt porté par ce courant aux caractéristiques qualitatives des politiques sociales permet de mieux comprendre les rapports de force, – point très important en matière d'analyse des rapports de genre.

Elle travaille trois aspects différents afin d'incorporer le genre dans les travaux réalisés par le courant des « revenus du pouvoir ».
1° Accroître la dimension Etat-marché pour l'analyse des politiques sociales incorporant les familles.

2° Accroître l'analyse des conséquences des politiques sociales sur la stratification sociale, afin d'y incorporer les rapports de genre et plus spécialement le traitement du travail rémunéré et non rémunéré.

3° Critiquer la dimension des droits sociaux de citoyenneté du fait de l'hypothèse implicite de la division sexuelle des tâches et de la considération selon laquelle les bénéfices y sont différents pour les hommes et pour les femmes.

Elle propose également deux autres dimensions qui servent de clé pour capter l'effet des politiques sociales sur les rapports de genre: l'accès au travail rémunéré et la capacité à former et maintenir un foyer de manière autonome.

---

2 Durant la dernière décennie, les chercheurs de l'Institut suédois de Recherche sociale, sous la direction de Korpi & Esping Andersen, ont réuni de nombreuses données concernant la qualité des droits sociaux et la forme selon laquelle ces droits ont affecté les différents citoyens dans 18 pays de l'OCDE entre 1930 et 1985. Ce groupe de recherche a établi un schéma pour l'analyse comparative des systèmes sociaux publics, retenant trois dimensions principales: les rapports Etat-marché; la stratification sociale; les droits sociaux de citoyenneté. En suivant la tradition de Marshall, ces chercheurs distinguent les divers niveaux de citoyenneté: civil, politique et social. Le développement de la notion de droits sociaux a modifié, au XIXéme siècle, la division entre protection sociale et citoyenneté. Ils soutiennent, conjointement à Marshall, que cette transformation s'institutionnalise, passant de l'atténuation de la pauvreté aux politiques sociales modernes comme la sécurité sociale et les bénéfices universels basés sur la citoyenneté. Dans cette conception, le schéma analytique pour étudier les politiques sociales des Etats modernes se rapporte, à la manière dont les Etats modifient les rapports entre les classes.

Enfin, elle considère encore que l'on peut identifier les processus et les institutions fondamentales pour les rapports de genre et qui sont affectés par les politiques sociales. Il s'agit en fait du travail salarié et des relations de couple, ainsi que de la famille. Mais il est évident qu'elle reconnaît que ceux-ci n'affectent pas de la même manière tous les hommes et toutes les femmes, et que les rapports ethniques et générationnels interviennent également.

Orloff critique également la notion de citoyenneté sociale utilisée par ce courant de pensée, qui ne fait pas de distinction en fonction du sexe: les hommes sont payés pour leurs échecs sur le marché du travail en tant que travailleurs citadins, les femmes revendiquent ce statut non seulement en fonction de leur qualité de travailleuses mais également comme membres de la famille, et ont besoin de programmes pour compenser leurs échecs matrimoniaux et pouvoir satisfaire leurs besoins en tant que mères célibataires.

Pour elle – et c'est le noeud de son argumentation – il ne faut pas partir de la situation d'un citoyen « neutre » du point de vue du genre si l'on veut aboutir à une analyse correcte du contenu et des effets des politiques sociales. Il faut prendre au contraire en compte les différences de genre existant dans le travail productif et reproductif ainsi que dans l'accès aux droits civils et politiques, en analysant la manière dont ces différences influent sur les luttes et les demandes de bénéfices faites à l'Etat. Il s'agit donc d'incorporer le genre dans la dimension Etat-marché, en soulignant l'importance des familles et du travail non rémunéré des femmes dans l'accomplissement du bien-être social, en plus de la division sexuelle du travail.

L'autre manière de faire face à la provision de services de soins aux enfants et aux personnes agées, à savoir les autorisations de maternité dans différents types d'Etat, influe également sur la capacité des femmes à s'incorporer au marché du travail. Et il faudrait en outre relever la manière dont le thème du travail domestique non rémunéré est abordé, de même que les tâches d'assistance. En effet, ceci pourrait aussi expliquer les différents types d'emploi des femmes ainsi que, par exemple, leur prétendue préférence pour le travail à mi-temps ou le travail temporaire, voire précaire.

Dans ce schéma analytique, l'incorporation du genre dans la dimension de la stratification sociale découle de la manière d'analyser la forme sous laquelle les différences significatives entre femmes et hommes se présentent dans les politiques relatives à la sécurité

sociale et dans les programmes d'assistance sociale. Les programmes sociaux spécifiques auxquels les femmes accèdent aux Etats-Unis impliquent, comme condition, d'être sans revenus et d'être célibataire. Cette observation pourrait d'ailleurs s'étendre aux programmes prévus pour les femmes latino-américaines en situation critique. Ceci rend, à notre sens, ces programmes moins légitimes et implique en outre moins de ressources à débourser. Ils devraient, selon nous, être mieux orientés vers un véritable *monitoring* des comportements féminins et des revenus de leurs bénéficiaires.

Les femmes sont donc également majoritaires dans les systèmes de sécurité sociale, à l'exception toutefois des systèmes de chômage. Elles ne s'y incorporent que de manière indirecte, en fonction des retraites de leurs maris. Les épouses, avec ou sans enfants, qui jouissent de la sécurité sociale, à la différence des femmes qui reçoivent l'assistance sociale, sont considérées comme « titulaires de droits » au lieu de bénéficiaires, le lien les reliant à un travailleur qui jouit d'une couverture sociale leur donnant droit au même traitement et aux mêmes bénéfices. Les récentes modifications de la législation relative à la prévision sociale dans de nombreux pays latino-américains risquent cependant, aujourd'hui, de restreindre les droits des épouses, sur base du principe d'égalité.

D'un autre côté, des différences entre femmes s'établissent également du fait que les épouses des travailleurs du secteur informel de l'économie ont moins de possibilités d'être un jour titulaires de ces mêmes droits. La différence entre familles bi-parentales et mono-parentales s'accentue également, ces dernières n'étant, dans le meilleur des cas, protégées que par le système d'assistance sociale.

Dès lors, intégrer le genre dans les droits de citoyenneté sociale – en suivant l'argumentation d'Orloff – signifie aussi montrer que les bénéfices sociaux dépendant de la citoyenneté affectent de manière différente les hommes et les femmes, parce que ceux-ci diffèrent dans leurs modes de participation au travail rémunéré et non rémunéré. Ceci doit également être analysé à la lumière de l'organisation sociale des tâches domestiques et d'assistance. Il faut donc montrer que l'accès aux services n'est pas réellement un droit de citoyenneté, puisqu'il est conditionné par la participation au marché du travail, l'âge, l'origine culturelle, l'état civil et la présence ou non d'enfants.

Orloff reconnaît que, comme les femmes n'exercent pas leurs droits politiques en ne participant pas à la création et à l'administration des politiques sociales, il devient donc peu probable que ces dernières se traduisent pour elle, un jour, en véritables principes de citoyenneté sociale.

Une autre dimension de la citoyenneté sociale des femmes analysée par Orloff est leur capacité à former et maintenir un foyer autonome, de même que leur degré de liberté à choisir leur mariage ou à le maintenir pour obtenir une aide économique. L'objectif est donc que les femmes obtiennent un revenu, de manière indépendante, afin de pouvoir maintenir un foyer et choisir librement leur mariage. Le droit de choisir ou non son mariage modifie en effet les rapports de force. L'Etat, par ses politiques d'égalité, par le contrôle de la violence domestique ou en imposant des obligations aux hommes, peut augmenter le niveau de vie des femmes. Il s'agit donc d'analyser jusqu'à quel point l'Etat promeut ou non l'autonomie économique des femmes par le biais de différents mécanismes.

Les bases de la citoyenneté des femmes: le maternalisme dans les politiques sociales

Le maternalisme a été utilisé comme terme générique qui recouvre un ensemble d'arguments discursifs et de pratiques reliées à des politiques déterminées et des programmes sociaux fondés sur les besoins et les capacités spécifiques des femmes concernant leurs rôles traditionnels dans la sphère domestique.

Le maternalisme a une longue histoire dans les débats sur les politiques sociales[3]. La sociologie historique a eu recours à ce concept pour expliquer les variations des comportements politiques, culturels et sociaux des femmes. Mais il a surtout été utilisé par les historiennes nord-américaines (Wiener, 1993) en tant que paradigme pour l'analyse historique de l'Etat et des politiques sociales. Il existe aux Etats-Unis un intense débat à propos des théories maternalistes

3. Ceci étant, les termes « maternalisme » et « paternalisme » ne se trouvent pas dans le dictionnaire de l'Académie Royale d'Espagne ni dans les dictionnaires sociologiques plus connus. Le Dictionnaire de Politique de N. Bobbio & Matteucci ne définit que le paternalisme comme « une politique sociale tendant au bien-être des citoyens et du peuple, qui exclut la participation directe de ce dernier, activité d'assistance venant d'en haut, réalisée par des moyens administratifs ».

et de leur contenu. Elshtain (1982) et Ruddick (1989) proposent, pour leur part, une notion maternaliste de la citoyenneté construite sur les valeurs maternelles de la femme, notion dérivée des pratiques maternelles et désignant la transformation de la vie publique vers une orientation plus humaine. Elles mettent ainsi en relief la manière dont les femmes résistent, au départ de valeurs maternelles, au pouvoir de l'Etat, comme ce qui s'est passé dans le cas des mères argentines de la Place de Mai.

Cette valorisation de la maternité s'oppose toutefois à la position selon laquelle il est très difficile d'établir de manière convaincante un lien indiscutable entre la maternité biologique et la capacité de prendre soin de petits enfants, voire de prendre soin des autres d'une manière générale. En effet, si la tendance à nourrir et à s'occuper des autres découlait de la biologie, on devrait pouvoir déterminer l'influence de la biologie sur le comportement social. D'aucuns argumentent aussi que la maternité biologique ne comprend pas automatiquement un sentiment d'amour et de soin orienté vers l'enfant. Des preuves empiriques montrent également que des réactions très différentes existent en ce qui concerne la grossesse, l'accouchement et le fait de donner le sein.

La maternité en tant que pratique diffère selon la culture et la classe, ce qui conduit donc également à la distinguer fortement de la seule biologie. Dans toutes les cultures, les soins à donner aux nouveaux-nés et la manière de s'en occuper supposent un apprentissage. Elever des enfants n'est pas uniquement lié à l'expérience biologique de la maternité et ne se limite pas non plus à celles qui l'ont expérimenté personnellement.

D'autres auteurs, comme Mary Dietz (1985), Anne Phillips (1991) et Chantal Mouffe (1992), définissent une perspective « genrée » de la citoyenneté en estimant que la mise en évidence des différences maternelles renforce des visions essentialistes des femmes et ne conduit pas à élaborer des politiques démocratiques.

Dietz et Phillips ont défendu une séparation drastique entre les activités dans la sphère sociale et la citoyenneté politique. Phillips affirme que le bon voisin n'est pas le bon citoyen, et vice-versa. Quant à Dietz, elle appelle les femmes à se comporter comme des citoyennes normales et à mettre sur la table leurs thèmes propres dans tous les domaines de l'action publique.

Dans les débats lors de la première rèunion du Réseau Alfa sur la Citoyenneté Sociale des femmes, la pertinence du concept est apparue reliée au thème du renforcement des femmes dans une perspective de droits et de devoirs. En ce sens, le maternalisme apparaît comme une option qui tend à mettre l'accent sur les responsabilités des femmes en matière de reproduction de la vie quotidienne. Une autre manière de fonder et rendre compte des activités des femmes suppose de passer de la maternité à la notion de citoyenneté sociale en tant que service, de sorte que leur participation démocratique soit étendue aux politiques et programmes de bien-être social.

En gènéral, les problèmes relatifs au monde privé restent donc, par définition, exclus du débat et des négociations politiques. Le rapport développé par Sarvasy (1994) est suffisamment suggestif. Il introduit une conceptualisation qui se réfère aux services de soins en tant que travail et pratiques alternatives de citoyenneté, susceptibles d'être utilisées afin d'accroître la démocratie actuelle. Cet auteur considère que la perspective maternaliste ne parvient ni à enserrer la variété d'activités que les femmes doivent renverser pour atteindre la citoyenneté ni à rendre visible la contribution de ceux qui affrontent la subordination et l'exclusion par le biais du développement de leurs pratiques de service.

Pour développer des politiques à la fois plus indépendantes et adéquates, le meilleur fondement devient alors le service et non plus le maternalisme, étant donné qu'en tant que résultat de la tradition politique républicaine, le service est déjà connecté aux honneurs et récompenses associées à la citoyenneté. Cette notion de service va de fait plus loin que celle de maternité et fait référence à différents niveaux d'action: le service interpersonnel, le service de la communauté par le biais d'un réseau d'agences publiques et privées, et les services de l'Etat. On y considère même que la différence doit être conceptualisée en termes non maternalistes, et se référer ainsi à la différence en tant que manière de délimiter la création d'un mode de service de citoyenneté. En partant de cette perspective, le maternalisme ne constituerait alors qu'un cadre de travail particulièrement étroit pour rendre compte de la participation sociale dans les services.

Fraser et Hernes, de leur côté, utilisent le concept de citoyenneté sociale et appellent à étendre la participation démocratique jusqu'aux politiques sociales, où une grande quantité de femmes sont déjà

présentes. Ils soutiennent la centralité de l'interdépendance entre citoyenneté sociale et citoyenneté politique.

Pour sa part, Sarvasy estime que la notion globale de participation politique doit être étendue afin de pouvoir y inclure l'activité de service. La participation dans ces services pourrait alors être organisée à l'intérieur de mécanismes démocratiques responsables. Afin de permettre une plus grande variété de cadres d'action politique et d'autodétermination collective, elle s'appuie également sur la notion de citoyenneté pluraliste définie par Hernes, parce que celle-ci est débarrassée des restrictions et autres abstractions du politique. La citoyenneté pluraliste n'est pas nécessairement une expérience fragmentaire. Par le biais de diverses formes de participation – assemblées, élections, voisinage, service – le citoyen et la citoyenneté pourraient dès lors développer de manière plus complète une notion de bien-être social public.

Sarvasy considère également que la tradition démocratique de service social citoyen continue, aujourd'hui encore, à exister aux Etats-Unis. Les communautés d'immigrants, les services pour les sans-abri, les sociétés d'assistance légale et les organisations qui travaillent pour les droits liés au bien-être social, maintiennent cette tradition vivante, bien qu'elle soit constamment en conflit avec les formes bureaucratiques du service social. Le défi est donc de parvenir – comme disent les féministes social-démocrates – à ce que ces services acquièrent un statut de citoyenneté. Ils trouveraient ainsi une nouvelle base pour pouvoir revendiquer leurs exigences face à l'Etat, conjointement à une participation au marché du travail.

Cette manière de voir les activités de service pousse à considérer la logique des services comme différente de la logique du monde productif. Elle oblige à tenir compte à la fois du rôle du genre et de la dévalorisation du travail réalisé. Cela éclaire encore la question des tensions entre vocation et professionnalisation que l'on retrouve dans l'exercice de professions telles infirmière ou institutrice[4].

Ce point souligne donc l'importance fondamentale de la transition vers une forme plus juste de démocratie, vers la redéfinition de la

4. Les travaux réalisés par D. Kergoat (1991) en France sur la coordination infirmière apportent des éléments allant dans ce sens. Dans une autre recherche menée sur le secteur infirmier, en Uruguay cette fois, on voit que la profession continue à être définie autour de la personne du malade bien plus que par la détermination précise des soins d'infirmerie (Aguirre, Espino & Batthyny, 1997).

citoyenneté et l'organisation de l'accès des femmes à la scène publique, sans que cela ne signifie pour autant redonner toute l'importance au citoyen travailleur.

Cette relation entre citoyenneté sociale et renforcement des droits féminins peut servir dans la comparaison de diverses situations de transition vers la démocratie. Il s'agit de voir de quelle manière leurs expressions de citoyenneté sociale et politique se renforcent au travers des mécanismes démocratiques de participation et de responsabilité dans les services.

Une bibliographie féministe sur les soins (croissante bien qu'encore réduite) nous montre que les droits de ceux qui reçoivent les soins sont présents dans la notion de soin elle-même, en même temps qu'est en jeu la valeur attribuée à l'égalité de genre.

Le fait de prodiguer des soins est plus important pour les femmes que pour les hommes, parce que ce sont elles en général qui s'occupent des enfants, des malades et des personnes âgées. Dès lors, le fatalisme physiologique de la maternité s'affaiblit avec la diffusion des moyens de contraception, la prolongation de la vie humaine plaçant les femmes dans une situation de personnes responsables des soins à prodiguer aux personnes âgées. D'un autre côté, ce sont également les femmes qui, majoritairement, travaillent dans le domaine des services sociaux.

L'interprétation des besoins comme base pour la définition et l'exercice des droits sociaux

La contribution de Fraser (1991) se révèle particulièrement importante pour éclairer la manière dont se construit le langage des besoins dans les pays d'Europe Occidentale et aux Etats-Unis. Son apport est également appréciable dans la façon d'expliquer ces besoins et de formuler des revendications permettant de dépasser les obstacles pour l'exercice effectif des droits existants, ouvrant ainsi des perspectives pour un « changement social égalitaire et démocratique ».

Selon elle, dans ces pays, le problème des besoins est au centre du discours politique et des débats surgissent pour déterminer les besoins exigés par les différents groupes de personnes, femmes et hommes. Le discours sur les besoins est, d'après cette auteure, un moyen pour formuler des demandes et pour en débattre demandes: il

doit donc être relié au conflit politique par lequel les inégalités s'élaborent et s'interrogent symboliquement.

Fraser essaie d'interpréter ces discours par rapport au déplacement des frontières entre les domaines de la vie politique, économique et domestique. C'est toutefois la politique d'interprétation des besoins qui l'intéresse, des besoins explicités d'une manière générale comme étant des besoins de base jusqu'aux élaborations plus spécifiques en rapport avec ce thème. Elle essaie ainsi de déterminer surtout la manière dont sont interprétés ces besoins, plus que celle dont ils sont satisfaits, incluant dès lors dans le même débat tant les interprétations que les intérêts des groupes dominants. Son analyse incite d'une part à pointer les lieux sociaux et autres institutions développant des interprétations autorisées, d'autre part à montrer les rapports sociaux existant entre les interlocuteurs ou les co-interprêtes. Elle identifie ainsi trois moments particuliers dans la politique des besoins: la lutte pour établir ou nier le statut politique du besoin (voire le classer en tant que thème non politique); la lutte pour son interprétation, sa définition et la détermination de la manière de le satisfaire; enfin, la lutte pour la satisfaction même du besoin.

Par ailleurs, on peut également remarquer que les membres d'une collectivité peuvent recourir à d'autres moyens discursifs pour exprimer leurs revendications, à savoir les langages officiellement reconnus pour argumenter sur ces revendications: en matière de besoins, de droits, d'intérêts; les termes disponibles pour illustrer concrètement ces demandes dans les discours, les appellations thérapeutiques, administratives, religieuses, féministes; les sources d'argumentation autorisées à juger des demandes conflictuelles: les experts, intermédiaires, le vote à la majorité, les interprétations des personnes dont les besoins sont mis en question; enfin, les « conventions narratives » disponibles pour construire les histoires constitutives des identités sociales des personnes.

Les « modes de subjectivation » sont, pour Fraser, les formes par lesquelles différents discours déterminent les personnes qui se constituent en tant que sujets spécifiques, dotés de certaines capacités particulières d'action, que ce soit sous forme de victimes ou d'activistes, etc. Le discours sur les besoins se présente dès lors comme un espace de conflit, où les groupes disposant de ressources discursives inégales s'affrontent afin d'établir leurs interprétations respectives en ce qui concerne les besoins sociaux légitimes, et ce

de manière hégémonique. Les groupes dominants articulent leurs interprétations dans le but soit d'exclure leurs concurrents soit de les coopter. Les groupes d'opposition font de même avec l'intention, cette fois, de modifier les interprétation dominantes.

En considérant ce qui se passe dans les sociétés capitalistes avancées, Fraser affirme également que les besoins « fugitifs » qui sont sortis de ce que l'on nomme les enclaves domestique et économique officielles, entrent dans la sphére sociale et peuvent se traduire en demandes pour une action gouvernementale.

Lorsque les mouvements sociaux parviennent à « politiser » des besoins autrefois « dépolitisés », ils pénètrent sur le terrain du social et y affrontent les intérêts organisés et les discours des experts dans et autour de l'Etat. La résolution de l'argumentation sur les besoins se produit par la participation des personnes dont les demandes sont mises en question, et/ou les techniciens par le biais de différents mécanismes.

Face à ce débat sur les besoins et les droits, Fraser voit la possibilité de traduire les demandes justifiées de besoins en droits sociaux. Lorsque ces demandes sont séparées des demandes de droits, elles peuvent entraîner - dit-elle - une certaine forme de paternalisme. Ce sont les bureaucraties qui travaillent sur la planification et dans les programmes sociaux qui déterminent pour elles-mêmes les besoins, – les assistés étant convertis en clients. On définit ainsi dans la littérature sur le « développement » comment parvenir à ce qu'elles répondent aux identités concrétes de ceux avec qui elles travaillent.

L'analyse des pratiques récentes en matière d'incorporation du genre dans les projets de développement et dans les actions de formation réalisées au niveau public et privé, a fait naître un intéressant et encourageant débat, centré principalement sur la notion d'intérêts et de besoins[5]. De nombreuses informations sont disponibles dans les universités du Nord, à propos des actions de développement dans les pays du Sud. Des chercheuses et autres académiciennes féministes du développement ont pu étudier une grande quantité de projets implantés, d'une maniére générale, en Afrique et en Asie.

5. Des auteurs tel que Moser (1991), Kabeer (1994) ou encore Anderson (1992 & 1996) participent à ce débat.

Une critique subtile des politiques de développement a été réalisée, montrant que celles-ci se centraient généralement sur un modèle inadapté de foyer. Ce modèle s'ancrait dans la théorie sociologique conventionnelle, présentant comme base d'organisation sociale la famille nucléaire ayant un chef masculin, responsable de l'approvisionnement en revenus, et une épouse censée être la principale responsable des soins et du bien-être de la famille.

De leur côté, la théorie économique d'obédience libérale et la politique économique furent l'objet de critiques acerbes, en raison de leur idéologie de l'homme économiquement défini par ses propres intérêts et performant dans le cadre du marché du travail, idéologie complétée par une politique sociale cherchant à promouvoir le modèle d'une mère altruiste, principalement préoccupée par le bien-être de son foyer et de la communauté.

Les analyses féministes du développement se sont surtout préoccupées de définir les besoins comme base des interventions, elles se sont attelées à développer une méthodologie et des instruments pour le diagnostic et l'évaluation des projets. Une évaluation de ce débat conduit alors à définir la relation entre besoins et droits comme nécessaire pour garantir la citoyenneté sociale des femmes.

Les fondements maternalistes des nouvelles politiques sociales en Amérique latine

Dans de nombreux pays latino-américains, les clubs de mères, nés dans le sillage des politiques développementalistes des années 60, exprimèrent l'idéologie maternaliste diffusée déjà depuis pas mal d'années. Des études montrent comment cette idéologie fut alimentée par l'Eglise catholique et comment le culte de Marie, en tant que représentation culturelle érigée en symbole de l'identité féminine[6], joua un rôle fondamenal.

Durant la décennie 80, nous avons pu trouver un grand nombre d'études de cas rendant compte des actions collectives de femmes des secteurs populaires qui, face à la crise économique et aux

6. Montecino et al. (1988) et Fuller (1996) ont fourni d'importantes contributions à la discussion sur la construction des identités de genre en Amérique latine, au travers du culte de Marie et du machisme, tous deux compris comme systèmes culturels symbolisant la féminité et la masculinité.

carences de plus en plus fortes en produits de première nècessité, sont sorties des espaces domestiques et se sont rapprochées des associations de quartier en prestant des services divers (cantines, buvettes, clubs de mères...).

Dans les pays où des gouvernements dictatoriaux violaient les droits humains, les mères développèrent des actions collectives qui eurent une grande répercussion, comme les « Mères de la Place de Mai ». En partant de leur rôle maternel, et en mettant en pratique leur citoyenneté politique, elles se sont converties en symbole de demande de justice et de transparence dans les politiques de sécurité interne et d'ordre public.

Les études mentionnées ont permis de polémiquer sur le sens et la signification de ces revendications et de ces demandes, et de s'interroger sur leur potentiel de changement. Ces espaces sont valorisés parce qu'ils permettent à des problèmes individuels de femmes des couches populaires d'être repris comme problèmes sociaux généraux. Ainsi certaines activités permettent de souligner un gain en termes d'apprentissage de négociation, mais d'autres ne peuvent qu'insister sur les pertes du point de vue émotionnel ou physique. D'autre part, on peut également analyser dans quelle mesure il s'agit de formes d'associations qui s'insèrent dans les rapports sociaux préexistants basés sur des relations clientélistes, ou au contraire de formes susceptibles de provoquer des tensions du fait de leur éventuel potentiel de changement.

En partant d'une perspective macro-sociale et via l'analyse de cas variés, Elisabeth Jelin (1987) estime que ces actions rendent compte d'une « lutte pour l'augmentation de la citoyenneté revendiquant en même temps les spécificités et la reconnaissance sociale de celles-ci; une lutte politique, en termes d'accès aux mécanismes de pouvoir, mais aussi culturelle, c'est-à-dire de recherche d'identités différenciées ». D'autres interprétations montrent encore le poids de l'idéologie maternaliste et l'instrumentalisation du féminin par l'Etat, en soulignant la difficulté de constitution de sujets politiques autonomes.

Deux des cas les plus étudiés ont été le « mouvement des cantines » et le « programme du verre de lait », tous deux au Pérou dans les années 80. Jeanine Anderson, en interprétant la présence des femmes dans la vie associative de quartier de ce pays, a utilisé l'expression de « cachot communal », par comparaison au « cachot

domestique » dont ces femmes étaient sorties. Ceci pour bien mettre en évidence les limites de cette participation communautaire, et notamment le fait qu'elle constituait une force de travail non rémunérée, animée par une idéologie maternaliste et de compromis social.

Bien que de nombreuses femmes soient parvenues à rompre cet enfermement et à devenir des politiques (comme le montre Granados dans sa récente étude sur ce mouvement de quartier dans les années 90), d'autres sont restées figées dans les revendications touchant uniquement l'alimentation. On ne parvint donc pas, comme le signale Anderson dans la préface du livre de Granados, à accorder aux programmes alimentaires une priorité politique en matière de lutte contre la pauvreté, ni à atteindre une reconnaissance sociale de l'apport des femmes en matière de service ayant une valeur économique.

D'autres interrogations sont apparues au cours des années 90, liées aux changements régressifs dans les systèmes distributifs, dans le cadre de la diminution des revenus de pouvoir des travailleurs. Mais aujourd'hui il n'y a pas encore d'étude qui permette d'analyser les inégalités entre hommes et femmes engendrées par les réformes des systèmes de sécurité sociale et les programmes sociaux récemment mis en place dans différents pays. Nous devrions pouvoir déterminer les conséquences de la suppression ou des modifications des mesures de protection des femmes et d'autres groupes vulnèrables, réalisées en invoquant très souvent le principe d'égalité.

La présence des mères travailleuses a signifié une profonde restructuration du marché du travail et des familles, processus qui existe déjà depuis plusieurs décennies. L'étude des formes par lesquelles les mères parviennent à combiner leurs obligations professionnelles et leurs tâches maternelles, lorsqu'elles ne reçoivent pas d'aide de l'Etat ou lorsque celle-ci est limitée, pourrait rendre compte de la manière dont ces femmes arrivent à maintenir leur activités professionnelles et adopter de nouvelles formes de maternité, sans l'appui des services d'aide de l'Etat.

L'analyse de l'accès des femmes au travail rémunéré et des capacités qu'elles ont à former et maintenir un foyer de manière indépendante montrerait également comment le travail de soin et la recherche de revenus sont insérés par les services de l'Etat, de

même que ce que représentent ces deux activités du point de vue des droits sociaux et de la citoyenneté.

Les nouvelles politiques sociales se référant aux services, mises en place dans les années 90, soit après les processus d'ajustement structurel et contemporains de divers scénarios d'intégration régionale, perçoivent les femmes-mères en tant que sujets de programmes d'urgence afin d'éradiquer la pauvreté, et plus particulièrement la sous-nutrition infantile. A ce jour, nous ne disposons que de peu d'études sur la manière dont l'Etat organise la reproduction dans cette nouvelle période; nous ne savons pas plus comment la priorité de la pauvreté conduit à la situation dans laquelle les mères remplissent le rôle de médiatrices entre les familles et les services proposés.

Dans le cadre d'une recherche effectuée récemment au Chili par Provoste (1996), les conditions d'accès et de participation des femmes pauvres aux programmes sociaux mis en place par les communes ont pu être identifiées. La tension entre équité sociale et équité de genre constitue un des principaux problèmes rencontrés. On perçoit en général ces femmes en tant que pauvres – ce qui permet à ces programmes de définir certaines catégories de groupes touchés par la pauvreté parmi lesquels les femmes se retrouvent les moins protégées. Selon cet auteur, cette contradiction s'exprime dans ce que l'on nomme la « maternalisation de la politique sociale » sous deux aspects différents: d'un côté, on observe un accès plus important aux services sociaux lorsque les femmes sont également mères et, de l'autre, la confusion surgit entre objectifs et bénéfices des familles (dans les programmes de santé, d'assistance infantile, de subsides) et des femmes elles-mêmes, mettant ainsi en évidence le rôle médiateur que remplissent les mères dans les politiques contre la pauvreté. D'une manière générale, nous pouvons dire que les programmes sociaux destinés aux femmes des secteurs populaires, souvent mis en place à l'aide de la coopération internationale, ne parviennent pas à éviter ce travers.

Parallèlement à la protection sociale des femmes pauvres, des actions collectives de femmes s'organisent, dont l'objectif est la reconnaissance de leurs droits sociaux. Ces actions collectives, articulées régionalement et liées à la mobilisation et à la pression politique pour la réalisation des compromis acceptés par les gouvernements lors de la IVème Conférence Mondiale sur la Femme, supposent également un processus particulièrement complexe de

définition des besoins et de détermination de la manière de les satisfaire. Des besoins sortant de la sphère domestique pour entrer dans la sphère sociale sont définis et sont ensuite traduits en revendications d'actions gouvernementales, ouvrant ainsi un champ de confrontation où participent divers interlocuteurs: experts, techniciens de la bureaucratie publique, autres acteurs sociaux, politiques... etc.[7] C'est probablement dans ce scénario que se développent des interprétations non maternalistes concernant les besoins sociaux légitimes des hommes et des femmes.

Par ailleurs, cette situation oblige à produire de nouvelles connaissances pouvant servir de base à la formulation et au débat sur les revendications. Ni la bibliographie traditionnelle, dérivée du fonctionnalisme structurel en ce qui concerne la famille, ni les débats féministes autour du travail domestique n'ont pu rendre compte de la complexité que suppose le fait d'introduire les changements dérivés de la généralisation des activités économiques des femmes en termes de droits sociaux.

Durant la période de l'après-guerre, nous avons pu observer de manière empirique une transformation structurelle du marché du travail ainsi que des modèles de famille, ce qui a conduit de nombreux auteurs à reconsidérer également les concepts de maternité. Les recherches contemporaines montrent cette fois que les femmes désirent un travail rémunéré parce qu'il leur donne également une indépendance et une influence tant dans le mariage qu'au sein de la famille. L'accès égalitaire au marché du travail, ainsi que des salaires équivalents continuent donc à être des revendications constantes des mouvements des femmes.

Ceci étant, cette dimension doit être perçue de manière complémentaire d'une autre, celle d'analyser jusqu'où l'Etat promeut, ou non, le droit des femmes à cette autonomie économique.

Les politiques sociales qui garantissent ce droit comprennent la formulation d'une conceptualisation des services de soins. La différenciation institutionnelle de ces services introduit une série de conditions, impliquant également la nécessité d'analyser un ensemble de normes relatives au contenu et à la qualité du soin à prodiguer. Ceci peut, à son tour, entraîner la détermination de nouvelles propositions de participation politique des femmes (et pas

7. Voir, par exemple, Vargas (1996) ou encore « Las Mujeres del Sur », document sous-régional, Argentine, Chili, Paraguay et Uruguay, 1994.

uniquement des plus pauvres d'entre elles) mais également des hommes, particulièrement dans les différents domaines locaux.

Tout ceci conduit donc à devoir problématiser, au départ de la théorie sociale, les différentes interprétations discutées au sein de la « connaissance experte » concernant les rapports entre politiques sociales et familles, maternité et rôles remplis par les pères et les mères. On fournirait ainsi des axes de réflexion et de construction d'arguments pour faire inscrire ces élaborations spécifiques en matière de besoins de soins dans l'agenda public. De cette manière, ces besoins seraient dotés d'un statut politique et l'on pourrait débattre des différentes formes de les satisfaire. C'est également par ce biais que l'on parviendra à rendre effectif le droit au travail dans la question de l'accès des femmes au travail et de leur capacité à former et maintenir un foyer de façon autonome.

Références bibliographiques

AGUIRRE, R., ESPINO, A. & BATTHYANY, K., *El personal de enfermeria del hospital de clinicas*, Faculdad de ciencias Sociales, CSIC, Documento de trabajo, Montevideo, 1997.

ANDERSON, J., *Ni bienestar, ni equidad: los fundamentos de la politica social peruana*, en *Varios autores, Pobreza y politicas sociales en el Peru*, Universidad del Pacifico, Taller de Politicas y Desarrollo Social, Lima, 1994.

ANDERSON, J., *Intereses o justicia*, *Entre Mujeres*, Lima, 1992.

ANDERSON, J., *El sueno de la casa sin cocina*, en Guzman, V. & Al., *Una nueva lectura: genero en el desarrollo*, *Entre Mujeres*, Lima, 1991.

BARRET, M. & MCINTOSH, M., *Familia versus sociedad*, TM Ed., Bogota, 1995.

BOCK, G., « Pobreza femenina, derechos de las madres y estados de bienestar (1890-195) »., *Historia de las mujeres*, G. DUBY & M. PERROT, *El siglo XX, La mujer nueva*, Taurus, Madrid, 1994.

BOCK, G., THANE, P., *Maternity and gender policies: women and the rise of the european welfare states (1880-1950)*, London, Routledge, 1991.

DIETZ, M., « Citizenship with a feminist face. The problem with maternal thinking », *Political Theory* n°13, 1, 1995.

ANDREW, C., « El costo de la filantropia estatal », CHEJTER, S., *El sexo natural del Estado*, Altamira-Nordam, Montevideo, 1992.

DE SWAAN, A., *A cargo del Estado*, Pomares Corredor, Barcelona, 1992.

ELSHTAIN, J., « Antigone's daughters », *Democracy* n°2, pp.46-59, 1982.

FEIJOO, M., « La trampa del afecto: mujer y democracia en Argentina », *Mujeres y participacion politica*, TM de Bogota, 1994.

FEIJOO, M., « La vida cotidiana de las mujeres madres en el marco de la crisis », *Las mujeres en la imaginacion colectiva*, Fernandez, A.M., Paidos, BsAs, 1992.

FRASER, N., GORDON, L., « Dependency demystified: inscription of power in a keyword of the welfare State », *Social Politics* 2, Spring 1994.

FRASER, N., « Multiculturalidad y equidad entre los generos: un nuevo examen de los debates en torno a la "diferencia" en E.E.U.U. », *Revista de Occidente*, Octobre 1995.

FRASER, N., « La lucha por las necesidades », *Debate Feminista*, Ano 2, Vol.3, Marzo 1991.

GAUTIER, A. & HEINEN, J., *Le sexe des politiques sociales*, Côté-Femmes, Paris, 1993.

GORDON, L., « Gender, State and Society: a debate with Theda Stocpol », *Contention*, Vol.2, N)3, 1993.

GORDON, S., « Equidad y justicia social », *Revista mexicana de sociologia*, 2/95, UNAM.

GLAZER, N., *Los limites de la politica social*, Ministerio de Trabajo y Seguridad Social, Madrid, 1992.

GRANADOS, A., *Madresantas y maquivelas bulliciosas, mujeres en negociacion politica*, Calandria, Lima, 1996.

HERNES, H.M., *El poder de las mujeres y el Estado de Bienestar*, Vindicacion Feminista, Madrid, 1990.

HOCHSCHILD, A.R., « The culture of politics: traditional, postmodern, cold-modern and warm-modern ideals of care », *Social Politics*, 1995.

JAQUETTE, J., « Genero y justicia en el desarrollo economico », *Propuesta* n°4, Documentos para el Debate, Entre Mujeres, Lima, 1994.

JELIN, E., *Ciudadania e identidad: una reflexion final*, en Jelin E., *Ciudadania e identidad. Las mujeres en los movimientos sociales latino-americanos*, UNRISD, Ginebra, 1987.

JONASDOTTIR, A., *El poder del amor. Le importa el sexo a la democracia?*, Catedra, Universidad de Valencia, Instituto de la Mujer, Madrid, 1993.

KABEER, N., *Reversed Realities: gender hierarchies in developpement thought*, London, Verso, 1994.

KERGOAT, D., « La coordination infirmière », *Cahiers du GEDISST*, 2, IRESCO-CNRS, 1991.

LAGRAVE, R.M., « Una emancipacion bajo tutela: educacion y trabajo de las mujeres », DUBY, G. & PERROT M., *op. cit.* Madrid, 1994.

LEFAUCHEUR, N., « Maternidad, familia y estado », DUBY, G; ET PERROT, M., *op. cit.*

LEIRA, A., *Welfare state and working mothers: the scandinavian experience*, Cambridge University Press, Great Britain, 1992.

LEPINE, S., « L'Etat et les allocations familiales: une politique qui n'a jamais vraiment démarré », *Recherches Féministes*, 1990, Vol.3, n°1.

LO VUOLO, R. & BARBEITO, A., *La nueva oscuridad de la Politica Social: del Estado populista al neoconservador*, CIEPP, MINO Y DAVILA ED., BSAS, 1993.

MARQUES-PEREIRA, B., « Estado y Estado Benefactor: metodologia feminista », *Revista Mexicana de Sociologia*, UNAM.

MARQUES-PEREIRA, B. & BIZBERG, I. (Coord.), *La citoyenneté sociale en Amérique latine*, CELA-IS/L'Harmattan, Paris, 1995.

MARQUES-PEREIRA, B., *La reduccion de la intervencion social del Estado, en Democracias Possibles*, G. Couffignal, FCE, BsAs, 1993.

MILLAN R., « Cultura de la justicia y cultura politica », *Revista Mexicana de Sociologia*, 2/95, UNAM.

MOSER, C., « La planificacion de genero en el Tercer Mundo: enfrentando las necesidades practicas y estrategias de genero », GUZMAN V., *op.cit.*

MOUFFE, C., *Dimensions of radical democracy pluralism: citizenship, Community*, Verso, 1992.

OFFE, C., *Contradicciones en el Estado de Bienestar*, Alianza Universidad, Madrid, 1990.

ORLOFF, A., « Gender and the social rights of citizenship: the comparative analisis of gender relations and the welfare states », *American Sociological Review*, 1993, Vol.58, pp.303-308.

PHILLIPS, A., *Engendering Democracy*, Basil Blackell, Oxford, 1991.

PROVOSTE, P., *La construccion de las mujeres en la Politica Social*, Instituto de la Mujer, Santiago de Chile, 1995.

ROSANVALLON, P., *La nueva cuestion social: repensar el Estado de Providencia*, Manantial, Argentina, 1995.

RUDDICK, S., *Maternal thinking: toward of politics of peace*, Beacon Press, Boston, 1989.

SARACENO, C., « The ambivalent familism of the Italian Welfare State », *Social Politics*, 1994.

SARVASY, W., From man and philantropic service to feminist social citizenship, *Social Politics*, 1994.

SEN, A., *Nuevo examen de la desigualdad*, Alianza Economica, Madrid, 1995.

SINEAU, M., Las mujeres en la ciudad: derechos de las mujeres y democracia, en *Historia de las mujeres*, DUBY G. & PERROT M. *op. cit.*

TILLY, L. & SCOTT, J., *Les femmes, le travail et la famille*, Rivages, Paris, 1987.

VALDES, T., Venid, benditas de mi Padre, FLACSO, Santiago de Chile, 1988.

VARGAS, G., *Reflexiones en torno a la agenda feminista post-Beijing*, Fotocopiado, Lima, 1996.

WEINER, L., Maternalism as a paradigm: defining the issues, *Journal of Women's History*, Vol. 5, n°2.

Reproduction et citoyenneté

Bérengère Marques-Pereira

Contexte socio-politique du Cône Sud

La situation économique et sociale dans le cône sud des années quatre-vingt dix porte le poids de la crise économique et des politiques d'ajustement de la décennie précédente. Celles-ci ont conduit, à des degrés divers, à une détérioration de la distribution des revenus, une augmentation de la pauvreté et une chute des dépenses publiques et sociales. Les années quatre-vingt dix sont celles d'un nouveau modèle économique tourné vers l'extérieur, puisque les différents pays se sont ouverts au commerce international, ont libéralisé les prix, étendu l'économie de marché, privatisé certaines entreprises publiques et, dans certains cas, la production de prestations et de services sociaux. Par ailleurs, la modernisation de l'Etat est devenue un objet de débat et sont discutées la réduction de sa taille, sa réorganisation administrative, fonctionnelle et financière, en ce compris la déconcentration et la décentralisation territoriales.

Dans le champ des politiques sociales, les programmes sociaux privilégient désormais les traits suivants: l'idée de programmes compensatoires à court terme pour les situations de pauvreté (subsides alimentaires, plans temporaires d'emploi, création de fonds sociaux... etc.), l'idée de sélectivité (politiques sectorielles telles que l'éducation, la santé ou le logement, ciblées sur les besoins de groupes spécifiques comme les enfants, les mères... etc.

et, à l'intérieur de ces groupes, les plus pauvres) et le transfert de l'exécution de ces programmes au privé (par exemple, aux ONG ou aux organisations de base de la communauté) ou aux gouvernements locaux (sous l'impulsion de processus de déconcentration et de décentralisation) (Fleury Teixeira, S., 1992; Laurell, A., 1994). Sans doute, le Chili offre-t-il une image plus radicale de ces tendances, étant donné la privatisation de la sécurité sociale en matière de vieillesse et de santé et l'adoption du principe de subsidiarité qui régule la politique sociale dans son ensemble (Mesa-Lago, C., 1994).

Mais de manière générale, aujourd'hui, les politiques sociales à portée universalisante ont un caractère de plus en plus marginal et résiduel au profit de divers « programmes de solidarité avec les pauvres » ou de « programmes de lutte contre la pauvreté » qui s'avèrent au mieux une régulation de celle-ci, au pire un renouveau d'un clientélisme et d'un paternalisme qui n'octroient à ses bénéficiaires d'autre identité que celle d'être ses dépendants. Les politiques sociales n'en demeurent pas moins un élément fondamental pour la restauration de la légitimité de l'Etat. En effet, elles constituent une pierre d'achoppement de la consolidation démocratique. En outre, la montée du néo-libéralisme en Amérique latine, loin de produire une atomisation grandissante, a débouché sur une organisation renforcée de la société civile à travers de multiples associations locales (telles que les associations de quartiers, les associations d'usagers de services publics, les cuisines populaires, etc.), d'ONG, d'Eglises et sur une politisation de la pauvreté.

Rien d'étonnant dès lors si les différentes voies de la démocratisation sociale mettent l'accent sur la citoyenneté. Aujourd'hui, la citoyenneté est un thème qui fait assurément partie de l'agenda politique: la revendication de droits sociaux paraît donner tout son sens à la citoyenneté politique. La citoyenneté sociale semble devoir être satisfaite pour que la citoyenneté politique soit perçue comme une réalité effective, même si les politiques sociales viennent infirmer cela (Marques-Pereira, B., Bizberg, I., 1996). De manière générale, les droits socio-économiques prévalent sur les droits politiques (Jelin, E., 1996). Parallèlement à la récupération des droits civils et politiques durant la décennie qui a suivi la chute des dictatures du Cône Sud, on peut constater une perte *de facto*, voire *de jure*, comme dans le cas chilien, des droits sociaux par ailleurs garantis par les constitutions. Dans un tel cadre, la citoyenneté ne se réduit pas à une participation politique dont l'objectif serait la prise de décision

au niveau local et national (Jelin, E., 1996), ni à la présence ou l'absence de droits sociaux (Mische, A., 1995). Sans doute y a-t-il lieu d'appréhender la citoyenneté sociale comme l'action d'acteurs sociaux qui réclament la réalisation de droits sociaux et qui se positionnent par rapport à l'Etat ou aux différents acteurs étatiques pour apporter une solution à leurs problèmes quotidiens (comme par exemple l'absence d'infrastructures) et qui cherchent à influencer la distribution des biens et des services publics.

Démocratie politique, démocratie sociale et libéralisation économique sont sans aucun doute les clés d'un moment de recomposition des rapports sociaux et des rapports de forces. Les débats autour de la citoyenneté deviennent un élément majeur de la politique. En effet, les mouvements sociaux, les partis politiques et les groupes luttent et négocient pour voir inscrite dans l'agenda politique leur propre définition de la citoyenneté et pour l'institutionnaliser dans diverses politiques publiques et structures, ce qui à terme peut produire un nouveau « paradigme sociétal » au sens où J. Jenson l'entend (1989).

Notons cependant que le paternalisme, le patrimonialisme, le clientélisme, le corporatisme demeurent des obstacles majeurs auxquels se heurte encore cette dynamique. La maxime brésilienne « aux ennemis la loi, aux amis l'Etat » n'a pas perdu sa validité dans la plupart des pays latino-américains.

La revendication d'une citoyenneté à part entière prend toute son importance pour les femmes qui ont joué un rôle important dans les luttes contre les dictatures mais qui ne participent que rarement au jeu institutionnel des démocraties. Confrontées en outre à des politiques sociales compensatoires qui les relèguent souvent dans leur rôle de reproductrices, tout en les instrumentalisant dans des luttes contre la pauvreté, la revendication d'une citoyenneté sociale parait bien un élément essentiel à l'exercice d'une citoyenneté politique et civile.

La citoyenneté des femmes est de plus en plus reconnue par les organisations internationales comme l'un des moteurs essentiels d'un développement durable en Amérique latine. Les politiques néo-libérales d'ajustement structurel et l'exigence d'ouverture des marchés ont doublement pesé sur les femmes: alors que les activités traditionnelles qu'elles exerçaient sont de plus en plus dévalorisées du fait de la priorité accordée aux produits d'exportation, les zones

franches se développent et utilisent une main d'oeuvre féminine sous-payée et non organisée. Par ailleurs, la recomposition du rôle social de l'Etat réaffirme le poids de plus en plus important du travail reproductif, tant les programmes sociaux actuels, plus proches de l'assistance que de l'assurance, se limitent, dans le meilleur des cas, à la régulation de l'exclusion sociale ou traduisent une instrumentalisation des femmes au profit de l'intégration au développement.

Cependant, la crise de la décennie quatre-vingt a permis de rendre visible ce qui était auparavant occulté. La présence des femmes sur le marché du travail, en particulier dans le « secteur informel », comme stratégie de survie de la famille, et l'extension de leur journée de travail domestique comme compensation au manque de services sociaux et à la diminution des dépenses sociales, sont désormais devenues visibles (De Barbieri, T., De Oliveira, O., 1989, Jelin, E., 1990). Certaines organisations internationales prennent en compte l'ajustement invisible que représente le travail productif et reproductif des femmes (UNICEF, 1987) et considèrent que la contribution des femmes au développement de leur région est gaspillée, tant les discriminations ouvertes ou déguisées dont elles sont l'objet restreignent leurs opportunités aux niveaux politique, social et économique (PNUD, 1995). Enfin, la maximalisation de l'apport féminin à la croissance passe par des réponses institutionnelles qui, loin d'ignorer les rapports de genre, les appréhendent comme réalité non contournable d'un développement en termes d'équité, de participation et de citoyenneté (CEPAL, 1995).

Un enjeu crucial apparaît: les femmes ne devraient plus être vues comme une simple catégorie de population propre à être intégrée au développement, mais comme actrices. Une telle perspective permettrait de souligner le caractère relationnel et politique du développement tout en mettant en exergue que la redistribution des ressources de pouvoir pèse autant sinon plus dans la construction du sujet social et politique féminin (Razavi, S., Miller, C., 1995).

Il est aujourd'hui avéré que les femmes jouent un rôle central dans la qualité de vie des familles pauvres (Hardoy, J., Aguirre, R., Eccher, C., 1993; Jelin, E., 1991). Cette position stratégique des femmes a permis de les concevoir comme destinataire final de programmes sociaux et surtout de les appréhender comme l'acteur social par excellence, intermédiaire entre la famille et l'action publique (Leon, M., 1993). C'est dire que la relation des femmes à l'Etat et

aux pouvoirs publics est essentielle. Il importe dès lors de rappeler que l'on ne peut pas considérer les femmes sous le seul angle de clientes de services et programmes sociaux ou objets de politiques sociales, comme si elles n'avaient jamais agi comme acteurs sociaux faisant pression sur l'Etat pour obtenir des réponses institutionnelles et qu'elles n'avaient jamais rien obtenu. Elles ont au moins obtenu la création de conseils à l'intérieur des appareils d'Etat.

Les conseils créés à partir de 1985 prennent appui ou ont pris appui sur des femmes qui ont participé aux processus de démocratisation à partir de la société civile, sur des femmes qui se positionnent comme interlocutrices de l'Etat et proposent des stratégies visant l'indépendance et l'autonomie des femmes.

En ce sens, la citoyenneté constitue un des moteurs du développement. En effet, celui-ci n'est pas réductible à la seule croissance économique. Et il n'est pas concevable sans un développement qui s'appuie tant sur la construction d'un sujet social et politique féminin que sur la représentation de soi comme acteur cherchant à rendre visible des rapports de genre auparavant rendus invisibles (Jelin, E., 1993a). En ce sens, la représentation du genre comme identité collective suppose la capacité des femmes à se nommer et à se faire reconnaître comme sujets parmi d'autres acteurs; ce processus s'effectue à travers une dynamique de luttes qui tendent à rendre visibles les rapports sociaux de sexe dans lesquels hommes et femmes se trouvent inscrits.

A cet égard, la trajectoire politique des femmes latino-américaines est remarquable. En effet, leur action est tri-dimensionnelle: un mouvement féministe aux revendications largement semblables à celles des femmes européennes, canadiennes et américaines; un mouvement de femmes qui s'est mobilisé contre les dictatures et l'autoritarisme en protestant contre la violation des droits de l'homme dont les « Mères de la Place de Mai » à Buenos Aires demeure l'exemple le plus illustre; un mouvement populaire qui traduit des stratégies de survie en revendications socio-politiques (Aguirre, R., 1996; Jacquette, J., 1989; Jelin, E., 1993b; Valdès, T., Weinstein, M., 1996).

Tel est le contexte dans lequel s'inscrit la revendication des droits reproductifs dans le Cône Sud.

Reproduction et citoyenneté

En Amérique latine, plus d'une revendication de droits s'est faite sous la bannière de la citoyenneté. Ainsi en est-il souvent de la revendication des droits reproductifs et plus particulièrement de la liberté reproductive (droit à la contraception, droit à l'avortement médical, lutte contre la stérilisation forcée). Les discours politique et académique progressistes considérent largement les droits reproductifs comme des droits de citoyenneté. On peut se demander jusqu'à quel point une telle approche est pertinente.

Considérer les droits reproductifs comme des droits de citoyenneté revient à les appréhender comme une nouvelle génération de droits du point de vue de leur formation. Cependant, ils ne sont pas séparables des autres, spécialement si l'on considère la liberté reproductive. En effet, on peut considérer qu'elle est liée à la fois aux droits civils, politiques et sociaux. *Connexe aux droits politiques*, la liberté reproductive est liée aux luttes des mouvements de femmes, c'est-à-dire à l'affirmation d'un nouveau sujet politique luttant et négociant pour la reconnaissance d'une identité collective basée sur la visibilité des rapports de genre (Marques-Pereira, B., 1989, 1993).

Dans cette perspective, le droit à l'avortement médical, par exemple, représente la conquête du contrôle de sa vie et une lutte contre l'instrumentalisation du corps des femmes que peuvent représenter les politiques démographiques qui promeuvent la natalité ou au contraire son contrôle, qui prohibent l'interruption de grossesse tout en permettant la stérilisation forcée (Barquet, M., 1992: 10).

Connexe aux droits civils, cette liberté est liée au principe d'individuation du libéralisme classique, soit la capacité de l'individu à disposer de lui-même – ce qui représente, dans ce cas-ci la possibilité de dépasser les déterminations du corps. Par ailleurs, le droit des femmes à disposer de leur corps relève de l'intégrité physique et psychique; enfin, la pénalisation de l'avortement médical représente l'intrusion de l'Etat ou de la hiérarchie ecclésiastique dans des questions individuelles, privées et relevant de la conscience personnelle des individus.

Connexe aux droits sociaux, la liberté reproductive est liée aux politiques de santé publique. Sans doute faut-il avoir à l'esprit que les droits sociaux dépendent de certaines conditions pour se réaliser: sans hôpitaux, sans réseaux de centres de santé, tout exercice

du droit à la santé est impossible; voilà autant de responsabilités des autorités publiques (Cervantès Cawson, A., 1995). Il apparaît donc que cette liberté cristallise les droits-libertés face à l'Etat et les droits-créances sur ce même Etat. En ce sens, elle illustre clairement l'interrelation entre les différents niveaux, civil, politique et social, de la citoyenneté.

Par ailleurs, la liberté reproductive est plus que tout cela. En effet, elle représente l'émergence d'une quatrième vague de droits. D'une part, la nature même de ces droits est différente: les droits reproductifs peuvent être considérés comme des droits de génération – le fait de donner la vie, d'éduquer... De l'autre, ces droits ne furent possibles que grâce à une lutte politique. Cette dernière fut le fait de différentes forces sociales et politiques mais également d'un nouvel acteur politique qui se caractérise par sa contestation des limites du politique, c'est-à-dire la séparation entre la sphère du privé et celle du public.

En ce sens, la liberté reproductive, en tant que droit de citoyenneté, ne relève pas d'une citoyenneté universaliste, au sens traditionnel du terme, à savoir neutre du point de vue du genre. En effet, elle met en jeu le dilemme égalité/différence. D'une part, le droit des femmes à disposer de leur corps est revendiqué comme un droit à la différence: la liberté reproductive constitue une partie d'une revendication du droit des femmes à voir leurs besoins traités de manière spécifique et collective D'autre part, il s'agit également d'une revendication d'égalité sociale entre les femmes pour l'accès aux services qui pratiquent l'avortement médical et la contraception.

Enfin, la reconnaissance du droit fondamental à l'égalité entre hommes et femmes suppose la reconnaissance de l'autonomie des femmes plus dans une perspective d'égalité des résultats que de simple égalité des chances ou d'égalité de traitement dans la loi sans discrimination ou d'égalité devant la loi.

Aujourd'hui, de nombreux auteurs refusent un tel dilemme en lui cherchant une alternative (voir notamment, Fraser, N., 1989; Mouffe, Ch., 1992, 1993; Philips, A., 1993). En ce domaine, plusieurs options sont en effet possibles pour articuler égalité et différence.

On peut d'une part reconnaître que les droits sont particularisés, en prenant en considération la situation spécifique de chaque groupe, afin d'empêcher les inégalités passées et actuelles et d'affirmer la diversité et la pluralité des situations concrètes. Telle est la

position des programmes d'actions positives pour les femmes. Cette option s'est inscrite dans la perspective de l'égalité des chances dont on sait qu'elle n'assure pas une égalité de résultats.

Faut-il inscrire, au plan politique, les droits reproductifs dans le cadre d'une « *citoyenneté différenciée* » (Young, I., 1990) pour assurer quelques résultats au droit à l'égalité?[1] Faut-il inscrire les droits reproductifs dans le cadre d'une « *citoyenneté pluraliste* » (Mouffe, Ch. 1992, 1993, Philips, 1993)[2]? Faut-il inscrire les droits reproductifs dans le cadre de ce que N. Fraser (1989) nomme « *l'interprétation de la politique des besoins* »[3]?

Sans trancher la question de savoir à quel type de citoyenneté on peut relier les droits reproductifs, il demeure indispensable de préciser que les propos tenus ne sont pas non pas le fait d'une quelconque indétermination méthodologique en ce qui concerne la relation entre les droits reproductifs et la citoyenneté.

L'approfondissement de la citoyenneté comporte en effet deux sens: l'extension des droits existants à de nouvelles catégories de personnes et l'inclusion de nouveaux éléments dans la définition de la citoyenneté. A cet égard, l'incorporation de nouveaux droits aux droits existants n'est pas un simple problème rationnel. Cette

---

1. Rappelons que pour I. Young il est injuste d'adopter une conception unique de la citoyenneté qui ne prenne pas en considération les différences de groupes, car une telle occultation ne fait que reconduire l'oppression auxquels ces groupes peuvent être confrontés. Toujours selon I. Young, les groupes exclus ou marginalisés au plan culturel sont minorisés sur la scène politique. La solution consisterait à leur donner les moyens institutionnels qui leur assurent une représentation politique. Seule une telle représentation dans le champ de la décision publique permettrait à ces groupes d'intégrer leurs revendications propres à l'agenda politique et d'introduire des politiques publiques qui reconnaissent leur besoins individuels et collectifs spécifiques.

2. La notion de pluralisme ici renvoie à trois sens: d'une part, les femmes sont présentes dans une pluralité d'espaces publics et politiques, d'autre part, elles s'inscrivent dans une pluralité de rôles politiques, enfin, elles manifestent une pluralité d'identités jamais immuables ou univoques mais mouvantes et diverses, voire même contradictoires. Dans cette perspective de nouveau pluralisme, l'enjeu tourne autour de trois problèmes: comment définir la politique, de quoi parle-t-on lorsque l'on se réfère à la participation politique et qui définit la ligne de partage entre les matières politiques et non-politiques. Bref, l'enjeu est celui de la division privé/public censée traditionnellement définir le politique. A cet égard les luttes en faveur de la liberté reproductive furent sans doute parmi les plus révélatrices de telles questions.

3. Il s'agit ici de savoir qui définit les aspirations et les besoins dans le cadre de leur transformations en revendications et en décisions. Aussi le discours politique sur l'interprétation des besoins est-il central pour la formation de ce que J. Jenson nomme un « paradigme sociétal » (1989) à propos des droits reproductifs tant il est vrai que cet enjeu fut et souvent reste brûlant pour de multiples acteurs politiques et sociaux.

incorporation suppose la construction d'un nouveau sujet politique qui lutte et négocie pour parvenir à la reconnaissance de sa définition de la citoyenneté afin de rendre évidents les rapports de genre qui auparavant restaient occultés.

Certes, on pourra remarquer que la revendication féministe en faveur de la liberté reproductive ne date pas de la seconde vague du féminisme. Mais c'est elle qui, sans aucun doute, a posé le plus clairement la liberté reproductive dans le cadre d'un processus d'individuation et donc de citoyenneté. Par ailleurs, dans les pays du Cône Sud, la revendication en faveur de la liberté reproductive est posée clairement en termes de citoyenneté. Il s'agit là d'une perspective qui considère la citoyenneté en tant que dynamique en construction et qui évite de réduire les droits de la citoyenneté à un ensemble déterminé de droits (Jelin, E., 1995).

Si l'on parvient à éviter une telle réduction, l'idée de citoyenneté est reliée à une pratique conflictuelle liée au pouvoir et aux luttes pour la reconnaissance des acteurs considérés comme protagonistes de revendications légitimes. Elle est également reliée à une pratique consensuelle de participation et de représentation, ainsi que de formation des politiques publiques. Il s'agit d'un accord sur les règles du jeu qui définissent les modalités de résolution des conflits.

Une telle optique permet de distinguer deux dynamiques dans la construction de la citoyenneté. D'une part, comme statut formé par un ensemble de droits et devoirs, la citoyenneté se base sur une logique de compétences (âge, nationalité, genre...). De l'autre, en tant que forme de participation à la vie sociale et conséquence d'une appartenance à la société, la citoyenneté se base sur un ensemble de pratiques organisationnelles qui permettent l'exercice d'une influence sur l'espace public. En ce sens, la construction sociale de la citoyenneté se fonde sur la construction d'un sujet politique qui a « le droit d'avoir des droits » (Arendt, H., 1972; Jelin, E., 1995).

Références bibliographiques

ARENDT, H., 1972, *Le système totalitaire*, Paris, Le Seuil.

BARQUET, M., 1992, *Derechos reproductivos: mujer y sociedad*, Seminario la mujer y los derechos humanos, Comision Nacional de derechos humanos, PIEM, El Colegio de Mexico, mayo, mimeo.

CEPAL, 1995, *Programa de accion regional para las mujeres de Amarica latina y el Caribe 1995-2001*, Santiago.

CERVANTES CARSON, A., 1995, *Derechos reproductivos: hacia la fundación de un campo cognoscitiv*, XX Congrès de la ALAS, Mèxico, octobre.

CERVANTES CARSON, A., 1993, *Entretejiendo consensos: reflexiones sobre la dimensión social de la identidad de género de la mujer*, México, mimeo.

DE BARBIERI, T., DE OLIVEIRA, O. 1989, *Mujeres en América latina. Análisis de una década en crisis*, Madrid, IEPALA.

FLEURY TEIXEIRA, S., 1992, *Estado y politicas sociales en América latina*, UAM, Xochimilco.

FRASER, N., 1989, « Talking about needs. Interpretive Contests as Political Conflicts in Welfare State Societies »,Ethics, n°99, janvier.

HARDOY, J., AGUIRRE, R., ECCHER, C., 1993, *Las familias, las mujeres y los niños Estategias de superación de la pobreza en América latina y Caribe*, Montevideo, Ciedur, Ficong.

JACQUETTE, J., (ed), 1989, *The Women's Movement in Latin America Feminism and the Transition to Democracy*, London, Unwin Hyman.

JELIN, E., (ed), 1990, *Women and Social Change in Latin America*, London, UNRISD.

JELIN, E., (ed), 1991, *Family, Household and Gender Relations in Latin America*, London, Kegan Paul International, UNESCO.

JELIN, E., 1993a, *Ante, de, en, y? Mujeres, derechos humanos*, Lima, Entre Mujeres Dialogo Sur-Norte.

JELIN, E., 1993b, « Cómo construir cuidadania? Una visión desde abajo », *European Review of Latin American and Carribean Studies*.

JELIN, E., 1996, « Citizenship Revisited: Solidarity, Responsability and Rights » in JELIN, E., HERSHBERG, E., *Constructing Democracy*, Boulder, Westview Press.

JENSON, J., 1989, « Paradigms and Political Discourse: Protective Legislations in France and the United States before 1914 » in *Canadian Journal of Political Science*, n°2.

LAURELL, A.C., 1994, « Avanzar al pasado. La politica social del neo-liberalismo » in LAURELL, A.C., *Estado y politicas sociales en el neo-liberalismo*, Mexico, Fondation F.Erbert.

LEON, M., 1993, « Avances y limitaciones de la relación entre Estado y mujer en América latina » in *La mujer latinoamericana ante el siglo XXI*, Ed. Universidad Autónoma de Madrid.

MARQUES PEREIRA, B., 1989, *L'avortement en Belgique, de la clandestinité au débat politique*, Ed. ULB.

MARQUES-PEREIRA, B., 1993, « La multiplicité des rapports sociaux dans le cheminement d'une décision: le cas de l'avortement en Belgique » in GAUTIER, A. & HEINEN, J., *Le sexe des politiques sociales*, Paris, Côté-Femmes.

MARQUES-PEREIRA, B., BIZBERG, I., 1996, « Contenus et contours de la citoyenneté sociale en Amérique latine » in MARQUES-PEREIRA, B., BIZBERG, I., *La citoyenneté sociale en Amérique latine*, Paris, L'Harmattan.

MARQUES-PEREIRA, B., 1996, « Les droits reproductifs comme droits de citoyenneté », *ibidem*.

MESA-LAGO, C., 1994, *Changing Social Security in Latin America*, Boulder.

MISCHE, A., 1995, « Projecting Democracy:The Formation of Citizenship accross Youth Networks in Brazil », *International Review of Social History*, n°40.

MOUFFE, C. (ed.), 1992, *Dimensions of Radical Democracy. Pluralism, Citizenship and Community*, London, Verso.

MOUFFE, C., 1993, « Feminism, Citizenship and Radical Democratic Politics », in MOUFFE,C., *The Return of the Political*, London, Verso.

PHILIPS, A., 1993, *Democracy and difference*, London, Polity Press.

PNUD, 1995, *Rapport mondial sur le développement humain*, Paris, Economica.

RAZAVI, S., MILLER, C.,1995, *From Wid to Gad Conceptual Shifts in the Women and Development Discourse*, Geneva, UNRISD.

UNICEF, 1987, *The Invisible Adjustement. Poor Women and the Economic crisis*, Santiago, Alfabeta Impresores.

VALDES, T., WEINSTEIN, M., 1996, *Mujeres que sueñan. Las organizaciones de pobladores en Chile 1973-1989*, Santiago, Libros FLACSO.

YOUNG, I., 1990, *Justice and the Political Difference*, Princeton, Princeton University Press.

Femmes et citoyenneté sociale au Portugal[1]

Teresa Joaquim et Marinús Pires de Lima
avec la collaboration
de Maria da Conceição Quinteiro

Pour aborder la question de la citoyenneté sociale des femmes dans la société portugaise, il est important de prendre en considération le contexte dans lequel elle s'insère.

En effet, le Portugal est une société hétérogène où les problèmes découlant du passage d'une société pré-industrielle à une société industrielle (développement national, modernisation) croisent ceux qui sont propres à la société industrielle elle-même (contrôle du progrès industriel), et cela alors que l'on peut déjà recenser des éléments annonçant le déclin de cette dernière et l'émergence d'une société post-industrielle (modes de vie, tertiairisation, nouvelles technologies de l'information, influence des mass-media, internationalisation, ouverture à la globalisation, augmentation de la mobilité, valeurs post-matérialistes) (Lima, 1992, p. 178).

Par ailleurs, au Portugal, les différents droits civils, politiques et sociaux ont été conquis dans une période de vingt à trente ans, alors que cette conquête a été beaucoup plus longue dans d'autres pays, s'étendant parfois sur plusieurs décennies. Il y a eu, au Portugal, un

1.Texte traduit par P. Nolasco.

court-circuit historique caractérisé par la superposition de différents processus de modernisation démographique, économique et culturelle, qui apparaît en décalage avec ce qui s'est passé dans d'autres sociétés. Les réformes structurelles, souvent déclenchées sous l'influence d'importants mouvements sociaux, ont affecté différents domaines: le modèle d'insertion internationale, la forme d'organisation de l'activité économique et l'ensemble des configurations de la relation salariale. Ce processus complexe, aux multiples facettes, s'est déroulé sans être accompagné par une innovation technologique ni par la création d'infrastructures collectives correspondantes. De plus, il s'est déroulé dans une conjoncture marquée par les crises pétroliéres. Il en découle que la fragilité de certaines conquêtes est évidente, différents chercheurs ayant d'ailleurs souligné le décalage existant entre les lois et les réalités (Rodrigues, 1988; Lima, 1992; Santos, 1994; Barreto, 1996).

Démocratie relativement jeune, façonnée par beaucoup d'espoirs et certaines désillusions, le Portugal est, parmi les pays européens, celui qui possède la plus grande stabilité géographique (il existe depuis le XIIème siècle comme nation et a acquis ses frontières actuelles au cours du XIIIème siècle). Il convient néanmoins de rappeler que les périodes d'autoritarisme politique y ont été longues.

L'Inquisition, qui a suivi l'expulsion des Juifs (1496), élite financière et intellectuelle, s'est étendue du XVIème (1536) au XVIIIème siècles. De nombreuses convulsions politiques se sont ensuite produites du début du XIXème siècle jusqu'en 1926, date à laquelle « l'Etat Nouveau » à été instauré. Salazar fut le Président du Conseil de 1932 à 1968, c'est-à-dire jusqu'à son éloignement pour maladie. Le régime autoritaire lui survécut cependant jusqu'au coup d'état militaire du 25 avril 1974, qui instaura la démocratie.

La Constitution de 1933 établit l'égalité des citoyens devant la loi « à l'exception, en ce qui concerne les femmes, des différences résultant de leur nature et du bien de la famille » (art. 5). Cet article sera modifié en 1971, mais seule la référence au bien de la famille sera supprimée, celle relative à la nature féminine étant quant à elle maintenue. Selon le Code civil de 1867, le mari, chef de famille, est seul compétent pour adopter des décisions concernant la vie conjugale ou concernant ses enfants. En 1940, un Concordat entre le Portugal et le Saint-Siège établissait que les Portugais ayant célébré un mariage catholique ne pourraient pas recourir au divorce, ce qui a entrainé des situations intenables des points de vue familial et social.

Le régime corporatiste prenait appui sur un ruralisme traditionnel voulant que la place de la femme soit à la maison. L'idéologie inculquée aux enfants dans les manuels d'enseignement primaire ainsi que les différents contrats et accords qui, pendant la première phase du régime, ont restreint l'accès des femmes au marché du travail en leur interdisant certaines professions, sont des exemples révélateurs de la situation. En 1970, un Groupe de Travail pour la participation de la femme dans la vie économique et sociale a néanmoins été constitué. Dirigé par Maria de Lourdes Pintasilgo, il effectua le premier relevé des discriminations véhiculées par les droits public et privé et proposa des modifications du droit de la famille ainsi que de la législation relative au travail des femmes. La Commission pour la politique sociale relative à la femme prit la relève en 1973.

A ce stade, nous devons attirer l'attention sur une des caractéristiques majeures de la société portugaise, fortement accentuée dans les années 70: l'immigration (surtout à caractère économique, mais aussi politique, notamment en raison des guerres coloniales en Angola, Mozambique, Guinée-Bissau et Cap Vert, entre 1961 et 1974). Cette immigration était en grande majorité masculine. Ce n'est que vers la moitié des années 60 que le pourcentage de femmes dans la population migrante atteindra 40%. Lorsque les femmes n'accompagnent pas leurs maris, elles prennent en charge l'éducation des enfants, le travail aux champs, le travail domestique, la gestion des petits commerces et les soins aux personnes âgées.

Par ailleurs, la guerre coloniale a mobilisé 1.200.000 hommes sur une population totale de 10.000.000 d'habitants. Il en résulte que, soit à cause de l'immigration, soit du fait des guerres, l'absence des hommes a « ouvert » aux femmes des lieux de décision et des responsabilités dans différentes sphères de la vie privée, même si la figure juridique du « chef de famille » a perduré jusqu'en 1978.

Sous le régime autoritaire de Salazar, défenseur de la trilogie Dieu-Patrie-Famille, deux institutions ont été créées pour encadrer, d'une part, les jeunes filles, la Jeunesse portugaise féminine et, d'autre part, les femmes adultes, l'Oeuvre des Mères pour l'éducation nationale (1937). Le Conseil national des Femmes, présidé par l'écrivaine et démocrate Maria Lamas, a été dissous en 1948 à la suite d'une grande exposition de livres écrits par des femmes, associée à des colloques et sessions de débats, qui n'ont pas été appréciés par Salazar.

Cette période autoritaire a été traversée par de grandes crises estudiantines, en 1962 et 1969. La dernière a été marquée par une contestation globale de la subordination des femmes, aussi bien au niveau affectif que sexuel ou économique. C'est également à cette époque que sont édités deux numéros thématiques de la revue *O Tempo e o Modo*, dirigée par des catholiques progressistes et où vont être discutés deux des piliers idéologiques de l'Etat Nouveau: le mariage et Dieu.

C'est aussi dans ce contexte de repli et d'isolement du Portugal à l'égard du monde – « orgueilleusement seuls », selon l'expression de Salazar – que paraît le livre de Maria Isabel Barreno, Maria Velho da Costa et Maria Teresa Horta (dites les trois Maries) *As Novas Cartas Portuguesas* (*Les nouvelles lettres portugaises*), qui fit l'objet d'un procès dont la répercussion suscita un mouvement de solidarité à l'étranger. Ce livre décrit les multiples facettes de la situation des femmes portugaises: « Je sais que c'est la révolte des femmes qui aboutit à la convulsion de toutes les strates sociales: rien ne reste debout, ni les relations de classe, ni celles de groupe, ni les individuelles, toute la répression devra être déracinée [...] Tout devra être nouveau. [...] Et le problème des femmes, dans tout cela, ce n'est pas de gagner ou de perdre, c'est celui de leur identité » (Barreno, 1972, p. 231).

Egalité formelle des deux sexes

Avant le 25 avril 1973, les postes de l'administration locale (taux de féminisation en 1991: 21%), la carrière diplomatique (taux de féminisation en 1995: 8.6%) et la magistrature (taux de féminisation en 1995: 22%) étaient interdites aux femmes. Immédiatement après le 25 avril, toutes les discriminations fondées sur le sexe, y compris celle introduisant une différenciation entre la capacité électorale des hommes et celle des femmes (15 novembre 1974), ont été abolies. Il en a été de même pour le droit du mari d'ouvrir la correspondance de sa femme (16 juin 1976). La nouvelle constitution (25 avril 1976) établit enfin l'égalité entre l'homme et la femme dans tous les domaines: « tous les citoyens ont la même dignité sociale et sont égaux devant la loi »(art. 13, §1). Mentionnons encore le §2 de ce même article: « personne ne peut être privilégié, bénéficier ou être privé d'un quelconque droit ou devoir en raison de son ascendance, sexe, race,

langue, territoire d'origine, religion, convictions politiques ou idéologiques, instruction, situation économique ou condition sociale ».

La Commission pour la condition féminine, dont l'un des objectifs est d'« atteindre la co-responsabilité effective des femmes et des hommes à tous les niveaux de la vie familiale, professionnelle, sociale, culturelle et politique », est créée. Elle mène une politique d'égalité à travers des campagnes d'information, de sensibilisation, notamment dans le domaine de l'enseignement, des choix professionnels, de la modification des stéréotypes masculins et féminins, du partage des tâches domestiques, de la planification familiale. Ainsi, du point de vue formel et juridique, toutes les possibilités de vie, de choix professionnels et d'emploi sont reconnues aux femmes. Au-delà de cette égalité formelle, le 25 avril voit aussi « l'égalité d'opportunités dans le choix de la profession ou type de travail et des conditions pour que l'accès à celui-ci ne soit pas empêché ou limité » (art. 58 de la Constitution). L'Etat reconnaît à la maternité et à la paternité des « valeurs sociales éminentes » (art. 68) ainsi que le fait que « tous ont droit à l'enseignement avec la garantie du droit à l'égalité des opportunités d'accès et de réussite scolaire » (art. 74).

Enseignement supérieur

L'enseignement est l'un des domaines où de grands changements eurent lieu, comme en témoigne le taux particulièrement élevé de féminisation de l'enseignement supérieur au Portugal. En 1990-91, les filles représentaient 55,5% du nombre total d'étudiants inscrits à l'université, alors que ce taux n'était que de 29% en 1960; elles constituent 58,1% des étudiants à s'inscrire pour la première fois et 65,7% de ceux qui terminent leur formation. Dans les cours de sciences sociales et humaines, lettres et philosophie, avec une plus grande tradition de présence féminine mais dans lesquels les femmes n'étaient pas majoritaires en 1960-61 (47% en lettres, 35% en sciences exactes et naturelles, 30% en médecine), le pourcentage de filles atteint, dès 1979-80, 71% en lettres, 70% en sciences exactes et naturelles, 53% en médecine. En 1990-91, les femmes sont devenues majoritaires dans toutes les branches, à l'exception de l'architecture et urbanisme, de l'ingénierie de la production industrielle, des sciences de l'ingénierie et agriculture, de la sylviculture et pêche (M. Morais, 1993).

Quant aux doctorats, le pourcentage de femmes passe de 5,1% dans la décennie 1960 à 33,7% dans les années 1980. Si l'on relève le

nombre total de doctorats obtenus entre 1960 et 1990, on recense 42.4% de femmes dans le domaine des sciences exactes et naturelles et 29.7% dans les sciences sociales et humaines. Notons que le taux de féminisation des enseignants dans l'enseignement supérieur reste toutefois inférieur à celui des hommes en 1990-91 (37.1%), bien qu'il révèle une augmentation importante par rapport à l'année 1960-61 (10.6%).

On constate que, malgré le taux de féminisation élevé de l'enseignement supérieur au Portugal, y compris dans des domaines traditionnellement masculins, il existe un fossé entre cette féminisation et la faible présence des femmes dans les lieux de décision et dans la direction des projets de recherche.

Selon l'étude *A Comunidade Científica Portuguesa nos finais do século XX* (La communauté scientifique portugaise à la fin du XXème siècle) (J. Jesuino, 1995), les deux sexes ont contribué au développement des sciences au Portugal au cours des vingt dernières années. Cette contribution a exigé, de la part des femmes, un effort de récupération des qualifications, particulièrement sensible durant la décennie 80. Cependant, ni cet effort ni le partage d'un parcours historique n'ont été suffisants pour empêcher qu'elles ne soient placées aux marges de la communauté scientifique. Selon cette même étude sur les carrières académiques féminines, 53.4% des femmes ayant obtenu un doctorat se retrouvent dans la catégorie de professeur auxiliaire (36.7% dans le cas des hommes), 32.6% dans celle de professeur associé (33.9% chez les hommes) et seulement 6.7% sont professeurs ordinaires (24.2% dans le cas des hommes). Ces données sont donc en porte-à-faux avec celles sur l'évolution de l'octroi de titres académiques, ce qui semble bien indiquer que les femmes rencontrent des obstacles plus importants que les hommes pour parvenir au sommet de la carrière académique.

En ce qui concerne la gestion et la coordination de la recherche, environ la moitié des hommes interrogés sont responsables d'une équipe de recherche, alors que un tiers des femmes seulement se trouve dans cette situation. Cette différence est encore plus frappante chez les personnes portant le titre de docteur. Quant à la responsabilité d'une institution de recherche, elle concerne deux fois plus d'hommes que de femmes et cette différence se perpétue chez les docteurs.

« L'Etude nationale d'alphabétisation » (*Estudo Nacional de Literacia*), réalisée en 1995 par l'Institut de Sciences sociales de Lisbonne, révèle une nette différence selon les sexes dans l'usage quotidien des compétences, indépendamment du niveau d'instruction. Définissant l'alphabétisation « comme les capacités d'utilisation de l'information écrite dans la vie quotidienne » (p. 3), la recherche montre l'existence de différences notoires dans la gestion du budget familial selon les compétences, les hommes gérant le compte en banque ainsi que les situations liées aux impôts ou à des emprunts, les femmes gérant quant à elles le budget domestique, les achats courants et les achats par correspondance.

Marché de l'emploi

Au Portugal, le taux d'activité féminine à temps plein est relativement élevé (42.6% lors du 4ème trimestre de 1995) comparativement à celui des autres pays du sud de l'Europe ou de l'Union européenne. Danielle Meulders le relie aux événements des années 60 que nous avons déjà cités: guerres coloniales et migrations (D. Meulders, 1992). En effet, en 1960, le taux d'activité féminine n'était que de 12% et l'activité des femmes se concentrait dans les secteurs en crise, comme le textile (71.5%) ou l'agriculture (50.7%). Ce taux élevé peut encore être expliqué par des raisons d'ordre économique, c'est-à-dire par la nécessité de deux salaires, même si le revenu féminin est toujours perçu comme un complément au salaire masculin. Bien que les revenus des femmes soient inférieurs à ceux des hommes (en 1993, la rémunération des femmes atteignait 76% de celle des hommes), il ne faut pas oublier le rôle de facteurs d'ordre subjectif nécessairement présents: identité personnelle, indépendance.

En 1995, les taux d'activité féminine, en fonction de l'état-civil, étaient les suivants: femmes mariées 56.7%, divorcées 71.3%, veuves 18.7%, célibataires (de plus de 15 ans) 41.7%. Le pourcentage de travail à temps partiel est faible. Selon Margarida Chagas Lopes, qui étudia la situation des femmes sur le marché du travail entre 1983 et 1990, les difficultés que celles-ci rencontrent pour s'y insérer peuvent être attribuées aux facteurs suivants: scolarisation plus longue, difficulté à obtenir le premier emploi, lien fort entre les trajectoires professionnelles et les étapes du cycle familial (M. Lopes, 1991).

Il convient encore de souligner que, malgré leur haut niveau de scolarisation, les jeunes femmes continuent à se concentrer dans des

domaines « traditionnellement féminins », comme s'il y avait un prolongement, une continuité entre les sphères de la reproduction et de la production. Une distance persiste entre le niveau de scolarisation et le monde du travail, comme s'il devait y avoir un questionnement sur la socialisation des garçons et des filles dans leurs modes respectifs de construction de projets de vie. En 1993, la Commission pour l'égalité et les droits de la femme (ex Commission de la condition féminine) a effectué une enquête portant sur la présence des femmes dans l'enseignement supérieur au Portugal, au cours de laquelle les étudiant(e)s ont été interrogé(e)s sur l'utilisation future de leur diplôme. Les auteurs ont pu remarquer que les filles aspirent à concilier leur vie professionnelle et familiale, alors que les garçons ne considèrent pas ce problème comme important ou ne l'envisagent même pas du tout.

Le repli dans certaines disciplines scientifiques pourrait donc s'avérer être une stratégie défensive, mise en œuvre par les femmes, qui viserait à rendre possible la conciliation de leur vie familiale et professionnelle, toutes deux considérées comme fondamentales. Surtout lorsqu'on pense qu'elles doivent être aussi- – c'est le rôle que l'on attend socialement des femmes – maîtresses de maison et mères. On note, dans le volet consacré à la famille de l'étude *Portugal: valores europeus, identidade cultural* (Portugal, valeurs européeennes, identité culturelle, L. França, 1993), que l'image professionnelle de la femme ne peut être dissociée de ses rôles familiaux (maîtresse de maison et mère), même si les auteurs signalent l'importance « dans le Portugal d'aujourd'hui, des valeurs qui traduisent une orientation pour la vie professionnelle des femmes » (p. 209). Les auteurs soulignent encore que « l'idée selon laquelle la fonction de mère doit occuper le premier rang et que c'est à travers la maternité que les femmes peuvent se réaliser, est largement partagée » (p. 211). A titre de comparaison: cet avis est partagé au Portugal par 61% des personnes interrogées, pour 51% dans l'ensemble de l'Europe.

Il y a donc un décalage entre les niveaux de qualification et le monde du travail, les mêmes compétences ne procurant pas les mêmes opportunités, que ce soit au niveau strictement professionnel et social ou au niveau salarial. Il faut également faire référence à la discrimination (illégale selon la loi) dont souffrent les femmes en raison de la maternité, ce qui explique peut-être l'adoption d'une stratégie de défense par les femmes/les familles, se traduisant par une baisse rapide du taux de fécondité (au Portugal en 1960: 3,2

enfants en moyenne par femme; en 1985 1.7 et en 1994 1.4). Celle-ci est aussi liée à l'absence de conditions sociales suffisantes pour que la maternité puisse être pleinement vécue et assumée, compte tenu de son impact différencié sur le quotidien des hommes et des femmes.

Mouvements de femmes: acteurs politiques dans la vie sociale portugaise

Si le 25 avril a créé un nouvel ordre politique, juridique et social, on n'observe cependant pas de grand mouvement féministe au Portugal. La question est toutefois controversée. Dans *Movimento feminista e educação - em torno da análise dos discursos sobre a educação em Portugal nas décadas de 1970 e 1980* (Mouvement féministe et éducation - Autour de l'analyse des discours sur l'éducation au Portugal dans les décennies 1970 et 1980), Maria José Magalhães (1995) affirme qu'un mouvement féministe a existé au Portugal: « Si on fait référence, pour définir le 'mouvement social', à un paradigme d'analyse classique (selon lequel le mouvement social est identifié par la présence de grandes organisations de masses, hiérarchiquement organisées, stratégiquement orientées, et portant des revendications claires et unificatrices), alors le féminisme n'est pas un mouvement social, ni au Portugal ni ailleurs. Si, par contre, on fait référence à un nouveau paradigme, comme le suggère C. Offe (1985), où on définit le 'mouvement social' comme celui qui aspire à être reconnu en tant qu'acteur politique et dont les revendications et objectifs portent sur l'ensemble de la vie sociale, alors le féminisme est un mouvement social, tout comme ceux appelés nouveaux mouvements sociaux » (Offe, 1985, p. 6).

Certains travaux en cours sur des groupes de femmes s'inscrivent dans une tentative de systématisation de la participation des femmes aux luttes sociales postérieures au 25 avril. Il serait intéressant de savoir si, exception faite de la lutte pour la dépénalisation de l'avortement, qui a dépassé le cadre des partis politiques [2], l'encadrement de ces groupes par les partis n'a pas limité leurs revendications spécifiquement féminines.

Cette absence d'un mouvement féministe résulte peut-être du faible degré d'urbanisation du pays, à l'exception de Lisbonne et de

2. Un large consensus s'est produit sur cette question particulière et sa satisfaction a entraîné l'épuisement du mouvement social qui lui était attaché. Nous abordons ce sujet dans la suite.

Porto, où de petits groupes de femmes se sont d'ailleurs constitués. Dans le chapitre consacré à la famille dans l'étude *Portugal: valores europeus, identidade cultural* (L. França, 1993) le niveau de participation dans les mouvements féministes et l'attitude face à ces derniers sont étudiés. Selon les auteurs, « les réponses obtenues révèlent une approbation globale du féminisme (prés de 64% d'opinions favorables contre 36% de défavorables). Cependant, dans l'ensemble des groupes de défense d'intérêts spécifiques, comme l'écologie, le désarmement, les droits de l'homme ...etc., c'est le groupe féministe qui a été le moins bien accepté. Le Portugal est d'ailleurs, parmi tous les pays européens, celui où les mouvements féministes recueillent le moins d'avis favorables » (p. 215).

Il convient toutefois de souligner la participation des femmes, après le 25 avril, à l'occupation de maisons abandonnées ainsi que leur rôle dans la création de crèches, dans les groupes d'alphabétisation, dans l'occupation des mairies...etc., souligné par Maria Velho da Costa dans *Revolução e mulheres* (La révolution et les femmes, Costa, 1976): « elles ont su revendiquer un salaire égal, des créches et des cantines. Elles ont demandé pour tel endroit une route goudronnée et des conduites pour l'eau. Elles ont beaucoup crié. Elles ont remplit la rue d'œillets. [...] Elles allaient, sans savoir où, mais elles allaient » (Costa, 1976, p. 138).

Les études portant sur la participation des femmes aux mouvements sociaux postérieurs au 25 avril montrent leur implication dans la conquête d'un large ensemble de droits politiques, sociaux et civils (salaire minimum, augmentations salariales, droit de gréve, liberté syndicale, expériences d'autogestion, commissions de travailleurs, abonnements familiaux, amélioration des systèmes d'éducation et de santé... etc.).

Une recherche sur le mouvement syndical a permis de mettre en évidence que les femmes non qualifiées des industries textile et électronique assumaient, pour ainsi dire, le rôle de « consciences communautaires » (Lima, 1992). Elles valorisaient leurs identités et formulaient des revendications au nom de l'éthique: défense des petits contre les grands, plus de justice sociale, participation aux décisions, formation à tous les niveaux, dépassement de la marginalisation, de l'oppression, des inégalités sociales et amélioration des conditions de travail.

Ce furent elles aussi qui revendiquèrent un modèle d'organisation syndicale plus démocratique avec la participation de la base, ce que certains syndicalistes masculins, à la conscience plus bureaucratique et traditionnelle, contestèrent parfois. Ce n'est pas un hasard si le pourcentage de femmes membres effectifs des organes dirigeants des deux centrales syndicales continue d'être faible à l'échelon national, amenant ainsi le débat sur la pertinence de quotas établissant une discrimination positive.

Dans l'étude *Continuidade e mudança nos papéis das mulheres portuguesas urbanas - o aparecimento de novas estruturas familiares* (Continuité et changement dans les rôles des femmes portugaises urbaines - l'apparition de nouvelles structures familiales, Rodrigues, 1995) Julieta Almeida Rodrigues se penche sur la transformation des femmes du grand Lisbonne en 1975-76, cherchant « à établir la comparaison et le contraste entre les rôles que ces femmes ont assumés dans le domaine privé constitué par le foyer, dans le domaine de la production en tant que force de travail, et dans le domaine public par leur participation à des organisations populaires de base » (Rodrigues, 1995, p.142). A propos de ce dernier domaine, elle affirme: « La participation des femmes aux organisations populaires de base mettait en évidence le caractère révolutionnaire de ces organes. Ces femmes présentaient un nouveau concept de citoyenneté. [...] En règle générale, les rôles qu'elles assumaient dans la sphère publique, dans la sphère productive et dans la sphère privée étaient caractérisés par le conflit et par l'ambivalence » (p. 142). L'auteur termine son étude en affirmant: « avec le 25 avril, les femmes ont accédé au domaine public – traditionnellement dominé par les hommes – et participé à des décisions prises dans cette sphère.

Cette situation constituait une pratique d'autant plus neuve pour les femmes portugaises que l'Etat Nouveau avait renforcé les idées traditionnelles de la féminité » (p.145). L'auteur affirme cependant qu'une des sources du conflit était le fait que « le rôle de travailleuse hors de la maison ne semblait pas altérer de manière significative les structures familiales [...] que ce soit dans le cas de la classe ouvrière ou dans celui de la classe moyenne » (p. 166). [...] « en 1976, l'ambivalence des femmes à l'égard des organisations populaires de base s'est manifestée par une certaine baisse de leur participation. Un des motifs invoqués, qui semblait légitime aux yeux de tous, était qu'elles devaient fournir une assistance à la maison » (p. 133). Plus loin, Julieta Rodrigues affirme qu'en fin de compte les femmes avaient

à nouveau transféré leur participation de la sphère publique à la sphère privée (p. 134).

Ce retour à la sphère privée soulève de nombreuses questions sur la manière dont il s'est effectué, ainsi que sur son son incidence sur la participation ultérieure des femmes à la vie publique en tant que citoyennes. Des études précises sur le type de participation des femmes aux mouvements populaires, dans cette période caractérisée par la recherche d'une stabilité démocratique et représentative, font cependant défaut.

La dépénalisation de l'interruption volontaire de grossesse

Ce n'est pas un hasard si c'est dans le domaine sexuel et plus particulièrement celui de l'interruption volontaire de grossesse que les femmes ont le plus agi. La contraception et l'avortement libres et gratuits sont revendiqués, notamment par le Mouvement démocratique des femmes (MDM) et par le Mouvement de libération des femmes (MLM) depuis 1974. Il faudra cependant attendre 1984 pour que soient adoptées, après avoir échoué deux ans auparavant, les lois sur l'éducation sexuelle et la planification familiale (loi n° 3/ 84 du 24 mars) et sur la dépénalisation, dans certains cas, de l'interruption volontaire de grossesse (loi n° 6/ 84 du 11 mai). Selon celle-ci, l'avortement reste punissable de 2 à 8 ans de prison sauf lorsque certaines circonstances sont présentes et certains délais respectés, soit lorsqu'il y a danger de mort ou lésion grave et irréversible affectant la santé de la mère (délai de 12 semaines en règle générale, pas de délai dans certains cas particuliers), lorsqu'il est établi que l'enfant à naître souffrira d'une maladie grave ou d'une malformation (16 semaines), ou encore quand la grossesse résulte d'un viol (12 semaines).

Virginia Ferreira (1996) s'interroge: « Que s'est-il passé entre 1982 et 1984 pour justifier un tel changement des discours? Précisément, une importante action de groupes de femmes qui, sous la coordination de la CNAC (Campagne nationale pour le droit à l'avortement et à la contraception), ont organisé des rencontres, débats et manifestations à travers tout le pays, visant à créer une opinion publique favorable à la dépénalisation de l'avortement et au libre accès à la contraception, dont avaient été exclues, en 1980, les filles de moins de 18 ans. [...] Il convient néanmoins de souligner que, dans les deux cas, les discours produits dans la presse analysée (plus de 900 extraits) sont caractéri-

sés par leur androcentrisme et leur caractère partisan » (V. Ferreira, 1996, p. 28).

En octobre 1996, avec la présentation de trois propositions de loi à l'Assemblée de la République (l'un émanant du Parti communiste et les deux autres du Parti socialiste au pouvoir), la question refît surface sur la scène sociale portugaise, donnant lieu à des articles (d'auteurs majoritairement masculins) et à des sondages d'opinion. Ces propositions visaient la révision de la loi n° 6/84, notamment pour ce qui a trait aux délais relatifs à l'avortement à caractère eugénique, délais considérés comme trop courts pour qu'un diagnostic scientifique puisse établir l'existence d'une malformation du fœtus.

Après une longue polémique, aussi bien au parlement que dans l'opinion publique, seul la proposition du député PS Strecht Monteiro a été adoptée. Elle garantit la légalité des avortements de fœtus non viables, sans prise en considération d'un quelconque délai, prolonge de 16 à 24 semaines le délai en vigueur dans le cas des malformations du fœtus, de 12 à 16 semaines celui applicable aux victimes de crimes contre la liberté et l'autonomie sexuelles, aux filles de moins de 16 ans et aux handicapés mentaux. Les projets non adoptés, émanant des Jeunesses socialistes et du Parti communiste, défendaient la dépénalisation de l'interruption volontairs de grossesse sur simple demande de la femme dans les 12 premières semaines.

Les mouvements qui ont vu le jour au cours de ces débats étaient davantage liés à des groupes conservateurs catholiques qu'à des groupes de femmes. Notons que 18 des 30 femmes siégeant à l'Assemblée de la république ont voté en faveur de la dépénalisation de l'avortement. Différentes opinions ont été exprimées à propos de la responsabilité de l'acte et des problèmes éthiques et politiques qu'il soulève.

Les contradictions d'une société intermédiaire au développement inégal

Si nous avons mis en relief le débat sur l'interruption volontaire de grossesse, c'est parce qu'il s'agit du seul mouvement social spécifiquement féminin qui a vu le jour après le 25 avril 1974 et qu'il est, aujourd'hui encore, considéré par la classe politique comme « une question qui divise les Portugais ». Ce débat permet aussi de matérialiser les contradictions d'une société portugaise qui a été définie, par Boaventura Sousa Santos, dans *Onze teses por ocasião de mais uma*

descoberta de Portugal (Onze thèses à l'occasion d'une re-découverte du Portugal, B. Santos, 1994), comme une société au développement intermédiaire.

Certaines caractéristiques sociales (taux de croissance de la population, lois et institutions, certaines pratiques de consommation, etc.) la rapprochent des sociétés plus développées, tandis que d'autres (infrastructures collectives, politiques, culturelles, type de développement industriel... etc.) la rapprochent des sociétés moins développées (B. Santos, 1994, p. 53). Selon João Ferrão peuvent y coexister « la désagrégation de la [des] ruralité[s] [...] et une présence marquante de transferts directs du monde rural vers les banlieues (le Portugal des banlieues remplace progressivement le Portugal rural – ou assure une complémentarité avec celui-ci – sans qu'une culture urbano-industrielle de même portée que celle existant dans d'autres pays européens n'ait été atteinte) » (Barreto, 1996, p. 165).

D'où le fait que la consolidation d'une culture urbaine ne se soit pas encore produite, culture à laquelle est liée l'émergence du féminisme en tant que symptôme d'un individu au féminin, le féminisme n'étant, du point de vue des femmes, rien d'autre que l'accès à une sphère autonome et libre: « l'accès à la vie publique en tant que liberté » selon F. Belo. Ces différents accès des femmes à une individualisation, renforcée par la scolarité, la spécialisation et la culture, font que certains groupes, en se différenciant, en sortant de la sphère privée, de la famille, d'une société rurale et fermée, se distancient, rendant dès lors difficile la gestion de mouvements revendicatifs et affirmatifs, autonomes à l'égard de la sphère du pouvoir politique, c'est-à-dire des mouvements de citoyenneté non pas seulement individuels mais aussi collectifs.

Il faut souligner que les femmes sont pratiquement absentes des postes les plus élevés de cette sphère publique: 12.2% de femmes à l'Assemblée de la République, 6 postes gouvernementaux sur 58, 2 juges du Tribunal constitutionnel sur 13. Pour la direction des organisations syndicales, les chiffres sont les suivants: UGT 12.2%, CGTP 19.5%. Quant aux organisations patronales: CIP 6.6%, CCP 11.7%, CAP 11.1% (*Portugal, situação das mulheres*, 1995). On constate donc un décalage entre l'accès des femmes à l'individualisation et la visibilité de leur capacité à influer sur la vie de la communauté, dans le sens d'une organisation plus équilibrée prenant en considération les différences de genre.

Certaines affirmations relatives à la participation des femmes à la vie publique, que ce soit à travers les mouvements populaires de base postérieurs au 25 avril auxquels a fait référence la sociologue Julieta Almeida Rodrigues, ou à travers les situations décrites par Maria Velho da Costa, peuvent paraître en contradiction avec l'affirmation selon laquelle la lutte pour la dépénalisation de l'avortement a été le seul mouvement social de femmes au Portugal. Il en va de même entre l'affirmation de l'inexistence d'une société civile dans ce pays et les propos d'Helena Roseta (1995), selon qui « les femmes sont très actives dans les mouvements d'opinion qui soutiennent l'humanisation de la ville ». Nous pensons toutefois qu'il est plus pertinent de les mettre en rapport avec la définition du Portugal comme « une société au développement intermédiaire », avec ses contrastes – qui rend compatibles des mouvements dont les caractéristiques s'excluent en apparence – étant donné qu'il n'y a pas encore, dans ce type de société, suffisamment d'espace pour de nouveaux mouvements sociaux, comme l'écologie ou à la défense de la qualité de la vie. Ces sociétés connaissent actuellement une phase de réorganisation ou d'autonomisation de la société civile face à l'Etat, dans une redéfinition d'espaces et de compétences.

Conclusions: « Tout devra être nouveau »

Quels sont, dans la perspective de la citoyenneté des femmes portugaises, les effets de cette transition rapide d'une société autoritaire vers une société aux caractéristiques modernes et démocratiques? Un des effets de la longue domination de régimes autoritaires dans la société portugaise a été l'émergence d'une société civile avec une faible autonomie à l'égard de l'Etat et donc avec une capacité de revendication et d'intervention limitée.

Selon Santos, « la société portugaise est souvent présentée comme étant faible. [...] La part de vérité qu'il y a dans cette affirmation réside dans l'absence d'une organisation formelle, centralisée et autonome regroupant des intérêts sectoriels bien définis [...], susceptible de générer des partenaires sociaux forts, en dialogue conflictuel permanent entre eux et avec l'Etat. [...] Le fait que l'Etat portugais ne soit pas, au sens technique, un Etat-providence, et qu'il soit difficile d'y faire le tri entre la composante sociale et la composante répressive en témoigne » (Santos, 1994, p. 63). Cet auteur oppose à la fragilité de l'Etat-providence l'existence d'une société-providence qui colmate les brèches du tissu social et qui en retisse les mailles à travers des

réseaux d'entraide, de voisinage et de solidarité. Il convient, à cet égard, de signaler que, malgré l'inexistence de grandes villes au Portugal, de grandes banlieues, plus grandes que de nombreux villages, se sont constituées, dans lesquelles les relations tendent à être plus individualisées et moins solidaires.

Helena Roseta, politicienne portugaise reconnue, a proposé de substituer l'expression « société-providence » par celle de « femmes-providence ». Elle affirme que les femmes « [...] assument des tâches que l'Etat n'a jamais pleinement accomplies. [...] Au niveau de la ville et de la culture urbaine, les femmes sont trés actives dans les mouvements d'opinion qui soutiennent l'humanisation de la ville; elles se battent pour les droits des consommateurs; elles s'organisent localement pour faire face à des problèmes concrets; elles se mobilisent pour assurer aux leurs, en ce compris les enfants et les personnes âgées, une vie digne » (Roseta, 1995, p. 32).

Il est également pertinent d'attirer l'attention sur un important ensemble d'initiatives de développement local qui ont vu le jour dans tous les districts du pays et qui ont impliqué des groupes coupant transversalement ethnies, classes, sexes et âges. Ces initiatives visaient à instaurer des processus de développement intégré, interdisciplinaire, solidaire, flexible, participatif et démocratique. L'Etat et la société civile y apparaissent dans une logique de partenariat qui renforce cette dernière. La démocratie participative se mélange progressivement à la démocratie représentative. Les capacités d'initiative et d'autonomie (*empowerment*) des communautés et des acteurs individuels ou collectifs augmentent. Et les femmes ont un rôle important dans ces mouvements, notamment en ce qui concerne la qualité de vie, l'éducation, les services de proximité et bienveillance (cfr. Amaro, 1995; Lima, 1996; PNUD, 1995).

Dans l'étude *A situação social em Portugal - 1960-1995* (La situation sociale au Portugal - 1960-1995), coordonnée par António Barreto (1996), on considère que la transformation de la situation des femmes a été un des principaux changements ayant affecté la société portugaise, notamment dans les domaines de l'enseignement, de l'emploi et de la famille.

Soulignons certains indicateurs de modernisation et de changement social rapide. Le nombre de divorces passe de 749 en 1960 à 13.580 en 1994. Pendant cette même période, le pourcentage de mariages non religieux (catholiques) passe de 9.3% à 30%. Le taux de

naissances hors mariage grimpe de 11% à 17,8%. L'indice moyen de fécondité passe de 3 à 1.4 et est, aujourd'hui, inférieur à la moyenne européenne. Le nombre moyen de personnes par famille passe de 3.8 à 3.1. Le nombre de familles monoparentales et d'unions *de facto* est en augmentation. En 1960, le pourcentage d'accouchements dans des établissements de santé n'était que de 18%; en, 1994, il est de 98.8%. Le pourcentage de foyers doté d'un équipement (égoûts, cuisine, électricité, eau... etc.) croît très rapidement, dépassant aujourd'hui 90% (*Politicas para a Igualdade*, 1996).

Avec la construction de l'Etat-providence, le renforcement de la société civile et des institutions démocratiques, on constate une augmentation des niveaux d'instruction. Les modifications du marché du travail (tertiairisation, féminisation) et les transformations des habitudes sont autant d'indicateurs d'une évolution rapide de la démographie, des modes de vie et de consommation ainsi que des activités culturelles. Les nouveaux modèles familiaux sont liés à de nouveaux types de valeurs, représentations, pratiques et relations concernant la division sexuelle du travail. Le secteur tertiaire, qui occupait en 1974 33% de la population active, en occupe 56% en 1994, évolution qui doit être associée à la féminisation croissante du marché du travail.

L'articulation entre la vie familiale et la vie professionnelle continue cependant à rencontrer des obstacles. Ceux-ci découlent de la faiblesse de la protection sociale au Portugal, par rapport à la moyenne européenne, notamment dans le domaine des soins de l'enfance (crèches, gardiennats, etc.) et du troisième âge. Ceci entraîne comme conséquence, principalement dans le cas des familles aux niveaux de revenus et d'instruction inférieurs, le recours aux réseaux informels de solidarité (famille élargie, grands-parents, voisins) (Wall, 1995). Par ailleurs, certaines études sur la répartition du travail domestique continuent de mettre en évidence le fait que celui-ci incombe fondamentalement aux femmes, en dépit d'un processus de modernisation, sensible notamment dans le cas des familles plus favorisées aux niveaux économique, socio-professionnel et culturel (Infante, 1989; Mendes 1994).

Les tâches traditionnellement prises en charge par les femmes et associées à la reproduction, qu'elles soient effectuées dans la sphère privée ou publique, connaissent donc une dévalorisation lorsqu'elles sont réalisées par des femmes. On a pu le constater avec le changement de statut qui a accompagné la féminisation de certaines profes-

sions (professeurs, services auxiliaires de santé). On observe ici ce qui s'était passé à Athènes, selon Giulia Sissa, à savoir que « c'est, finalement, le sujet [masculin] qui valorise d'un point de vue social le savoir qu'il pratique » (Sissa, 1991, p. 78). L'opposition classique entre la « réalisation d'une œuvre », qui perdure, et la réalisation d'un être humain dont l'existence n'est que passagère, demeure d'actualité.

Comme l'affirme Adélia Costa (1992), dans la conclusion de son étude *Representações sociais de homens e mulheres - Portugal 1991* (Représentations sociales d'hommes et de femmes - Portugal 1991) une distinction entre les rôles des hommes et des femmes, marquée par l'inégalité, se maintient: « [...] malgré les innombrables transformations économiques et culturelles que la société portugaise a connues, il subsiste certaines distinctions inexplicables entre ce qui sied ou non à une femme, entre le comportement attendu de chacun des sexes. Dans ces circonstances [...] et compte tenu du fait que, comme nous l'avons démontré tout au long de ce questionnaire, ces représentations subsistent dans la différenciation des rôles des hommes et des femmes, nous avons de bonnes raisons d'affirmer qu'il y a encore beaucoup de travail à faire pour que l'égalité devienne, au Portugal, autre chose qu'un statut institué ».

L'impact politique insignifiant de la sphère de la reproduction (publique et privée) ayant contaminé la sphère de la production (publique et privée) quand les femmes y ont eu accès, la question se pose de savoir comment construire une identité féminine, affirmative, inventive et participative.

Dans une analyse portant sur le recensement général de la population (effectué tous les 10 ans), *As mulheres no censo 91* (Les femmes dans le recensement 91), l'auteur, Dina Canço, affirme que « les femmes sont les protagonistes du changement. [...] La question qui se pose est de savoir si les femmes sont les sujets de leur propre changement. [...] Jusqu'à présent, l'organisation sociale ne semble pas avoir réussi à s'adapter au nouveau statut des femmes » (Canço, 1996, pp. 53-54).

A partir du constat de ces clivages et inégalités (souvent décrits comme des *différences*), est apparue la nécessité de réaliser le projet *Politicas para a Igualdade na União Europeia - Elaboração de novos indicadores para a sua avaliação* (Politiques pour l'égalité dans l'Union européenne-Elaboration de nouveaux indicateurs pour son évaluation) réalisé par le CIDM en 1995-96 et dont Teresa Joaquim a été

l'une des coordinatrices. La construction de ces indicateurs est en effet symptomatique d'un contexte dans lequel les effets de l'inégalité présentent différents visages, d'un contexte où un modèle d'égalité juridique entre hommes et femmes coexiste avec des conditions sociales et politiques qui permettent le maintien des inégalités, un contexte enfin où on confond inégalité et différence – comme si les vieux arguments d'une pensée « prêt-à-porter » refaisaient constamment leur apparition. Dans la pratique, on n'a pas encore réussi à réaliser ce qu'Olympe de Gouges demandait en 1789 dans la Déclaration de la femme et de la citoyenne: la raison comme maison commune aux hommes et aux femmes, vision opposée à celle présentant la raison scindée par la différence sexuelle et considérant que les femmes n'y ont pas accès compte tenu de leur nature.

Cet accès à la maison commune de la raison doit être mis en rapport avec le processus d'individualisation des femmes qui se réalise progressivement dans les sociétés modernes. Lorsque le féminisme est apparu comme une nouvelle problématique, il était lié à d'autres formes de reproduction sociale. Il a altéré la position des femmes et est donc un symptôme de l'émergence de la femme comme individu, lié à d'autres formes de vivre, d'habiter, de travailler et d'aimer.

L'éducation et l'indépendance économique ont été les stratégies préconisées par les (premières) féministes portugaises pour changer le statut des femmes, caractérisé par leur dépendance et par leur absence de la sphère sociale, culturelle et politique. Aujourd'hui, après les mutations de la société portugaise, ce n'est plus seulement l'égalité qui est recherchée. Comme le signale Eliane Vogel-Polsky (1989), « l'égalité n'est plus la clé de l'égalité ». C'est comme si on devait, aujourd'hui, poser à nouveau la question de Condorcet sur l'admission des femmes au droit de cité; comme si le lien des femmes à la cité continuait à être établi par les questions de la reproduction du quotidien (maternité, santé, alimentation, éducation, etc.); comme s'il n'y avait pas un accès des femmes, en tant qu'individus, aux droits politiques, à une pleine citoyenneté – telle que revendiquée par la Révolution française pour les hommes mais sans concrétisation pour les femmes.

Il y a donc des clivages, des ruptures qui traversent ce modèle d'égalité, androcentrique, qui ne prend pas en considération d'autres modes de vivre, de travailler, de prodiguer des soins et qui impliquent ce que Hans Jonas a appelé « une logique de la responsabilité qui

s'appuie sur la sollicitude, qui nous place au centre de tout ce qui survient et qui nous rend responsables d'autrui. Un autrui qui peut être un être humain, un groupe social, un objet, un patrimoine, la nature, un autrui qui peut être notre contemporain, mais qui sera chaque fois davantage, un autrui futur dont nous devons garantir la possibilité d'existence dans le présent » (cité par B. Sousa Santos, 1991, p. 40). Il est curieux que cette logique de la responsabilité ou du soin fasse justement appel à un concept qui a été, pendant des siècles, attribué aux femmes et qui a constitué le noyau principal des pratiques de socialisation des filles - cette attention à autrui, aux soins, à la différence que chacun porte, à sa qualité. Et ce serait cette logique que l'on retrouverait au cœur des nouveaux mouvements sociaux.

La question de l'égalité, dans son acception générale de qualité de vie, nous amène à aborder celle de l'articulation de cette sphère qui a été, historiquement, donnée aux femmes, la sphère du privé, de l'affection, de l'intime et de la différence, avec la sphère publique, celle de la politique et de l'indifférenciation. Selon Hannah Arendt, « Depuis les Grecs, nous savons qu'une vie politique réellement développée conduit à un questionnement de la sphére de la vie privée, à un profond ressentiment à l'égard du miracle le plus inquiétant: le fait que chacun de nous a été fait ce qu'il est, singulier, unique et immuable. Toute cette sphère du strictement donné, reléguée au sein de la vie privée dans la société civilisée, constitue une menace permanente pour la sphère publique, parce que cette dernière est fondée sur la loi de l'égalité tout comme, selon la même logique, la sphère privée repose sur la loi de la différence universelle et sur la différenciation » (cité dans F. Collin, 1986, p. 56).

C'est peut-être à ce stade que de nouveaux concepts deviennent nécessaires. Des concepts qui prennent en compte les questions de l'égalité, de la différence, de ce que chacun(e) attend dans une société comme la nôtre où l'économie est devenue le modéle de la rationalité dominante; dans des sociétés où l'on observe des politiques sociales profondément irrationnelles au regard de cette même logique économique; dans des sociétés devenues indifférentes, indifférenciées, où le travail et le loisir, la production et la reproduction sont soumis à la même logique de consommation, des sociétés qui ont vidé les questions de qualité de leur contenu.

Cependant, dans une société comme la société portugaise, dans laquelle un Etat-providence complet n'a jamais vu le jour, que se

passerait-il si les femmes abandonnaient leurs tâches quotidiennes de production et leur sollicitude traditionnelle? Que resterait-il de cette société sans ce constant travail de fourmi que les femmes exercent en poétisant constamment le quotidien?

Un nouveau statut est né de l'entrée massive des femmes sur le marché du travail. Un nouvel espace mettant en contact des logiques différentes - de quantité et de qualité. Et c'est peut-être ce croisement de logiques qui exige que les cloisons entre des sphères de vie différentes soient articulées pour que l'on puisse mieux comprendre leurs effets, ce qui suscite un nouveau type de savoir, articulant d'une autre façon concepts et modèles, théories et pratiques.

Comment inventer, dans les sociétés violentes que nous connaissons aujourd'hui, un nouveau modèle de citoyenneté qui respecte, simultanément, le bien commun, la sphère des intérêts collectifs ainsi que les individus avec leurs différentes identités? Aujourd'hui, alors que les femmes ont conquis une indépendance économique et psychique longtemps revendiquée, elles souffrent d'une plus grande insécurité et d'une plus grande violence (voir la féminisation de la pauvreté) envers elles et envers ceux dont elles s'occupent. En ce sens, il est urgent de repenser une logique des pratiques quotidiennes et de la sollicitude.

En construisant leur identité propre, les femmes sont actuellement confrontées à une identité fragmentée (et les hommes à une identité remise en cause...), étant donné qu'il n'y a pas eu de valorisation des pratiques et des savoirs dits féminins. Elles se situent entre la tradition et ses pratiques d'une part, et l'entrée dans un monde qui n'a pas intégré les valeurs en question d'autre part. Il est donc nécessaire de créer un nouveau modèle de citoyenneté que Helena Roseta, en ayant à l'esprit le cas portugais, résume en six points stratégiques:

* un nouveau partage du temps: conciliation /réconciliation de tâches, compétences et responsabilités, aussi bien pour les hommes que pour les femmes, cabinets municipaux de gestion du temps;
* une nouvelle Charte de droits: démocratie paritaire, démocratie participative, régionalisation, décentralisation et renforcement des municipalités, nouveaux droits;
* villes durables: en termes de localisation des activités, transports, espaces publics, patrimoine, logement, procureurs de l'environnement, cabinets d'assistance au citoyen... etc.;

* solidarité dans l'action: équipements et infrastructures, lutte contre le chômage, la pauvreté et l'exclusion sociale, appui aux ONG, mouvements de solidarité, plateformes d'actions communes en faveur de l'égalité;

* modernisation économique: accès à l'information, au crédit, à l'innovation et à la formation professionnelle, au recyclage; appui aux associations de consommateurs, agences de développement local, organisations de femmes entrepreneuses, développement de carrières professionnelles et d'entreprise ;

* valorisation du féminin: études féministes et études de genre, bases de données, savoirs traditionnels, curricula alternatifs, affirmation et visibilité (M. Silva et H. Perista, 1995, p. 42).

Nous avons essayé, dans cet article, d'esquisser un panorama de l'évolution de la société portugaise au cours des vingt dernières années, des changements rapides dont les femmes ont été les protagonistes dans les domaines de l'enseignement, du travail, de l'emploi et de la démographie. Compte tenu de l'absence d'études de cas, tant dans les domaines politique et syndical que dans le domaine des associations culturelles, d'utilisateurs ou de consommateurs - une étude plus détaillée, caractérisant mieux les différentes luttes civiles et politiques auxquelles les femmes portugaises ont participé demeure difficile. Citons, une fois encore, les *Novas Cartas Portuguesas*: « Tout devra être neuf, et le problème des femmes, dans tout cela, ce n'est pas de gagner ou de perdre, c'est celui de leur identité ».

Références bibliographiques

AMARO, Rogério Roque, « O desenvolvimento local - um caminho para a sociedade-providência? », Comunicação ao 2° Encontro de Economistas de língua portuguesa, Rio de Janeiro, 1995.

BARRENO Maria Isabel, COSTA Maria Velho da & HORTA Maria Teresa, *As Novas Cartas Portuguesas*, 1972.

BARRETO, António (coord.), *A Situação Social em Portugal - 1960-1995*, Instituto de Ciências Sociais, 1996.

CANÇO, Dina, « As mulheres no censo de 91 », *Cadernos da Condição Feminina*, n° 45, 1996.

COSTA, Adélia, « Representações sociais de homens e mulheres - Portugal 1991 », *Cadernos da Condição Feminina*, n° 34, 1992.

COLLIN, Françoise, « Du privé et du public », in *Hannah Arendt, Les Cahiers du Grif*, n° 33, 1986.

FERRÃO, João, « A demografia portuguesa », in BARRETO António, *A Situação Social em Portugal*, 1996.

FERREIRA, Virgínia, « A questão do aborto em Portugal: sob a hégide da hipocrisia e da passividade », in *Sexualidade*, nº 9-10, A.P.F., Janeiro-Junho, 1996, pp. 26-30.

JESUÍNO, Jorge Correia (org.), *A Comunidade Científica Portuguesa nos finais do século XX - Comportamentos, atitudes e expectativas*, 1995.

FRANÇA, Luis de (org), *Portugal: valores europeus, identidade cultural*, IED, 1993.

INFANTE, Fernanda, « Alguns dados sobre o quotidiano das famílias portuguesas: resultados de um inquérito », *in Actas do Seminário Tempo para o Trabalho, Tempo para a Família*, Lisboa, Direcção Geral da Família, Ministério do Emprego e da Segurança Social, 1989.

Instituto de Ciencias sociais da Universidade de Lisboa, *Estudo Nacional de Literacia - Relatório preliminar*, 1995.

LIMA, Marinús Pires de & al., *A Acção Sindical e o Desenvolvimento*, Lisboa, Edições Salamandra, 1992.

LIMA, Marinús Pires de, « Economia e política da globalização e estratégias locais », comunicação ao 4º Congresso Luso-Afro-Brasileiro de Ciências Sociais, Rio de Janeiro, 1996.

LOPES, Margarida Chagas & PERISTA, Heloisa, *A posição das mulheres no mercado de trabalho entre 1983 e 1990*, CISEP, 1991.

MAGALHÃES, Maria José, *Movimento feminista e educação - em torno da análise dos discursos sobre a educação em Portugal nas décadas de 1970 e 1980*, tese de mestrado, Fac. de Psicologia e educação, Porto, 1995.

MENDES, Maria Filomena & al., *A Família Portuguesa: Linhas de Reflexão do Ano Internacional da Família*, Lisboa, Direcção Geral da Família, Ministério do Emprego e da Segurança Social, 1994.

MEULDERS, Danielle, *La position des femmes dans le marché du travail de la CEE - évolution entre 1983 et 1990*, 1992.

MORAIS, Maria Mantero & CARVALHO, José Eduardo, « Presença das mulheres no ensino superior em Portugal » *Cadernos da Condição Feminina*, nº 37, 1993.

OFFE, Claus, *Disorganized Capitalism*, Cambridge, Polity Press, 1985.

OFFE, Claus, « New Social movements: challenging the boundaries of institutional politics », in *Social Research*, vol. 12, nº 4, New York, New School for Social Research, 1985.

Organizações e trabalho, número especial sobre trabalho feminino, nº 5-6, Dezembro 1991.

PNUD, *Relatório do Desenvolvimento Humano 1995*, Lisboa, Tricontinental Editora, 1995.

Políticas para a Igualdade na União Europeia - Elaboração de novos indicadores para a sua avaliação, 1996, CIDM.

Portugal, Situação das Mulheres, 1995, CIDM.

RODRIGUES, Julieta Almeida, « Continuidade e mudança nos papéis das mulheres portuguesas urbanas - o aparecimento de novas estruturas familiares », *Cadernos da Condição Feminina*, n° 40, 1995.

RODRIGUES, Maria João, *O Sistema de Emprego em Portugal*, Lisboa, Publicações Dom Quixote, 1988.

ROSETA, Helena, *As mulheres e a cidadania. Urbanização e condições de vida; participação civica e politica*, CIDM, 1995.

SANTOS, Boaventura Sousa, « Ciência », in M.M. CARRILHO (org.), *Dicionário do Pensamento Contemporâneo*, 1991.

SANTOS, Boaventura Sousa, *Pela mão de Alice, O Social e o Politico na Pós-Modernidade*, Afrontamento, 1994.

SILVA, Manuela & PERISTA, Heloisa, « As Portuguesas e a União Europeia. Prospectiva para a acção », *Cadernos da Condição Feminina*, n° 44, 1995.

SISSA, Giulia, « Philosophies du genre. Platon, Aristote et la différence des sexes », *in* SCHMITT Pantel (ed.), *Histoire des femmes en Occident*, vol. 1 (L'Antiquité), Paris, Plon, 1991.

VOGEL-POLSKY Eliane, « Acções positivas, uma aposta para igualdade de oportunidades entre mulheres e homens », Actas de um Seminário, *Cadernos da Condição Feminina*, n° 28, 1989.

WALL, Karin, « Apontamentos sobre a família na política social portuguesa » in *Análise Social*, n° 131-132, 1995.

Citoyenneté et droits humains des femmes latino-américaines en cette fin de siècle*

Concepcion Fernandez Villanueva
Rocio Castro Kustner

La citoyenneté est un objet social et il existe différents niveaux de représentation de son contenu, dépendant chacun de la perspective d'analyse privilégiée. On peut comprendre la citoyenneté comme étant l'ensemble des droits dont jouissent les citoyens et des devoirs de l'Etat pour garantir ces droits. Il s'agit, dans ce cas, de la conception la plus légaliste de ce thème. Mais on peut également parler de la représentation de la citoyenneté en tant que capacité d'influence sociale que possèderaient les individus voire, encore, la considérer comme le signifiant individuel qu'adopte comme identité personnelle le membre d'une communauté donnée.

Si nous voulons pouvoir parler de la citoyenneté des femmes latino-américaines, nous devons dès lors et en premier lieu considérer ce que celle-ci signifie réellement pour elles: le droit à une vie digne, à la santé, aux soins, à l'attention et à l'éducation pour ses enfants, l'accès à une formation professionnelle, au travail régulier et à un salaire correct, des droits en matière de reproduction et une

* Texte traduit par Carla Sandoval.

protection réelle contre toute forme de violence. Des droits en matière de développement enfin, compris comme une amélioration de la qualité de la vie que l'accès à l'ensemble de ces points entraînerait automatiquement. Si nous redéfinissons le concept de droits humains selon une perspective féministe, en accord avec des auteurs comme Alda Facio (1995) par exemple, toutes ces revendications devraient alors entrer dans les systèmes politiques en tant que droits humains.

En second lieu, nous devons nous demander pourquoi la lutte pour obtenir de ces droits de citoyenneté continue à être, pour la majorité des femmes latino-américaines, constante pour des droits somme toute les plus fondamentaux. Et s'il faut également, dans ce débat sur l'Amérique latine, ajouter aux effets du genre ceux engendrés par l'appartenance ethnique et la stratification sociale de ces mêmes dimensions ethniques. La majorité des femmes latino-américaines appartiennent à ce contingent de population mal nommé de *minorités ethniques* qui, avec le développement du capitalisme de dépendance qui prit racine à la fin du système colonial, se sont introduites dans la nouvelle organisation internationale du travail (le travail libre), en tant que main d'oeuvre bon marché et *armée de réserve* via le travail domestique, le marché informel ou les maquillas (fabriques, principalement textiles, appartenant à de grandes multinationales et où les conditions de travail sont généralement inhumaines). Aujourd'hui, les conditions du travail salarié des femmes ont changé et il existe une grande diversité de modalités et de catégories professionnelles (temporaires, fixes, rurales, urbaines,...) qui induisent de nouveaux facteurs nuançant et conditionnant le présent et le futur de celles-ci.

Cependant, dans leur ensemble, les sociétés latino-américaines continuent à montrer une forte stratification sociale. Et dans ce nouveau système de classes introduit par le capitalisme avancé, les femmes appartenant aux « minorités ethniques » se situent généralement sur l'échelon social le plus faible, c'est-à-dire en-dessous des autres femmes (blanches) et en-dessous les hommes de leur propre communauté ethnique.

La relation genre, ethnie et classe dans cette région, relation particulière et différente des autres grandes régions du globe, est étroitement liée à cette faible position sociale de la majorité des femmes, à la pauvreté pas seulement matérielle mais aussi du point de vue des revenus sociaux et culturels. Cet ensemble de condi-

tions, que nous analyserons plus en détails dans la suite de cet article, a été qualifié par certains auteurs féministes de « féminisation de la pauvreté » (Juliano, 1994).

La combinaison des facteurs de genre, d'ethnie et de classe détermine l'insertion des travailleurs et plus spécialement des femmes dans l'organisation internationale du travail. Par leur condition ethnique, l'accessibilité au marché du travail formel continue à être très limitée pour les femmes noires et indigènes, pour ne pas dire impossible. Cette situation les forçe dès lors à opter pour une insertion au sein de l'économie souterraine ou dans le secteur informel. Face aux expectatives optimistes des agents du développement économique, on peut cependant constater l'influence, faible à modérée, des programmes économiques en matière de promotion sociale des femmes. La coordinatrice des ONG espagnoles, évaluant les politiques économiques appliquées dans les régions en développement affirme que « les implications des programmes d'ajustement structurel imposés par la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International pour palier la crise économique internationale ont signifié, pour les femmes, un accès de plus en plus réduit au travail rémunéré et aux services sociaux qui leur sont pourtant essentiels pour leurs rôles de productrices et de pourvoyeuses de soins » (Déclaration de la Coordination Etatique des ONG espagnoles, 1995).

L'insertion des femmes dans les catégories professionnelles non codifiées dérive en fait d'un autre problème: l'invisibilité de leur contribution à l'économie latino-américaine et mondiale, en plus du fait que les familles maternelles, c'est-à-dire des familles soutenues économiquement uniquement par des femmes, sont chaque jour plus nombreuses.

L'insertion déficiente et précaire des femmes appartenant aux minorités ethniques dans le travail formel (surtout leur caractère provisoire et instable, ainsi que leurs faibles revenus et leur bas niveau d'instruction et de professionalisation), les confinent dans une situation très perméable à tous les types de violence, tant dans le contexte professionnel que familial. Dans ces conditions, leur exploitation au sein du monde du travail, les mauvais traitements ou les agressions physiques par leur patron, y compris les cas extrêmes de viol, peuvent dès lors se produire tout en restant cependant minimisés. D'un autre côté, du fait de leur appartenance à des communautés désagrégées pour des raisons ethniques et sociales,

nombre d'entre elles peuvent, loin du contrôle social des institutions *ad hoc*, être également victimes d'agressions physiques liées aux frustrations de leurs compagnons (le problème de la violence domestique est d'ailleurs souvent à relier au problème de l'alcoolisme des hommes). La violence domestique est la forme la plus commune de violence à l'encontre des femmes, bien qu'il soit très difficile d'obtenir des données précises sur ce phénomène puisqu'il est généralement occulté. La relation entre pauvreté, insertion dans la citoyenneté et violence reste cependant fort explicite dans les paroles suivantes, que nous adoptons: « La lutte contre la violence, ce mal qui mine la volonté des femmes, est indispensable si l'on veut obtenir une plus grande participation de ces dernières au combat pour l'élimination de la pauvreté, pour la construction d'un nouveau concept de citoyenneté et pour la mise sur pieds d'une démocratie nouvelle dans les sociétés latino-américaines » (Brasileiro, 1995).

Les politiques de population et de développement qui fondent l'éradication de la pauvreté sur le contrôle de la natalité et la stérilisation massive des femmes des secteurs défavorisés ne font rien d'autre que relayer un message erroné selon lequel ces femmes pauvres sont les véritables coupables de la misère présente dans ces pays, femmes qui continuent à mettre au monde d'autres pauvres, d'autres indigènes, d'autres Noirs, c'est-à-dire d'autres marginaux. Comment pourrions-nous fermer les yeux devant le fait que ce sont l'insuffisance économique et l'inaccessibilité de l'éducation, soit la féminisation de la pauvreté, qui empêchent réellement les femmes de pouvoir décider elles-mêmes de leurs choix reproductifs? La réalité est qu'elles ne peuvent ni planifier ni choisir seules le nombre d'enfants qu'elles désirent.

Enfin, et pour bien comprendre une problématique qui, dans son ensemble, porte atteinte à la citoyenneté et viole les droits humains des femmes, non seulement en Amérique latine mais dans toute la zone sud du globe, il est important que les politiques de coopération et les féministes du Nord tiennent compte de tout ce qui s'inscrit dans la relation entre genre et développement. Il faut donc tenir compte de la signification de ce développement pour chacune de ces femmes, et pas seulement le percevoir comme une amélioration de leurs conditions de vie.

Le développement de l'industrie, l'accès aux moyens technologiques, la consommation, l'amélioration des conditions de vie sont sans aucun doute importants mais ne dispensent pas d'envisager la

redistribution du pouvoir social de même que la capacité des femmes à influer sur la vie publique et sur l'action politique. Les agents actifs du développement économique, tout comme certaines ONG, signalent les dangers de ne pas prendre cet aspect fondamental de la vie sociale suffisamment en compte. Bien que nous ne souscrivions pas entièrement à la déclaration, très dure, des ONG espagnoles citée ci-dessous, nous ne pouvons néanmoins que confirmer le risque couru par les agences internationales (y compris celles qui prétendent appuyer l'évolution technologique) quand elles ne se soucient pas de l'*empowerment* des femmes. Enfin, et de la même manière, il faut également revoir de fond en comble le concept de développement qui sous-tend ces modèles d'intervention dans les pays les moins développés du point de vue technique.

« Le modèle de développement qui prévaut dans le monde insiste sur une technologie contaminante, des pratiques de consommation impossibles et un renforcement de l'industrie belliciste en tant que critères principaux pour le développement économique, et laisse de côté la valeur et la nécessité du renforcement des femmes tout en se séparant du concept de développement humain. »[1]

A tout cela, il nous faut encore ajouter que les femmes latino-américaines ne sont pas des victimes passives de leurs réalités mais, bien au contraire, qu'elles développent depuis leur quotidien une conscience et des formes d'organisation particulièrement combatives contre tout type de discrimination. Ce rôle actif des femmes, négligé et minimisé par les analystes politiques, va au-delà des revendications de leurs droits en tant que femmes et se répercute aussi dans la transformation sociale des ethnies et des classes, étant donné que leur condition de genre est traversée par ces deux dimensions.

Il s'agit, à notre sens, d'une contribution révolutionnaire qui opère jour après jour, les transformations précitées étant en grande partie définies à partir des relations quotidiennes de base. En définitive, le développement communal, principalement conduit par les femmes, reste bel et bien la base du développement national. En partant de ce développement communal, les femmes latino-américaines des classes populaires s'organisent politiquement et les

1. Déclaration de la Coordinatrice des ONG espagnoles lors de la 4ème Conférence Mondiale des Femmes, Pékin, 1995.

féministes les appuient en construisant des réseaux de femmes pour lutter ensemble pour leur citoyenneté.

Nous traiterons chacune de ces questions de manière individuelle, en partant de l'analyse des chiffres statistiques récoltés dans l'étude comparative *Mujeres Latinoamericanas en Cifras* récemment éditée par l'Institut de la Femme et la Faculté Latino-Américaine de Sciences Sociales (FLACSO), et réalisée en collaboration avec le Ministère des Affaires Sociales d'Espagne, sous les conseils de la CEPAL et la collaboration de l'UNIFEM, l'UNICEF, ACDI-Canada et ASDI-Suède. Nous avons toutefois également utilisé d'autres chiffres récoltés dans d'autres documents.

Pour interpréter ces données, nous avons pris appui sur des recherches qualitatives réalisées principalement par des expertes latino-américaines. Plus concrètement, les rapports de la Première Conférence Sous-Régionale Andine *Camino a Beijing* (juin 1994) sur la situation des femmes au Venezuela, en Colombie, en Equateur, au Pérou et en Bolivie et regroupés dans l'ouvrage *Construyendo la equidad* (Coordinatrice de la région sub-andine, La Paz, 1994) nous ont fortement aidés, de même que les rapports du séminaire latino-américain sur *Les institutions politiques et les droits humains des femmes* organisé par le Réseau Latino-Américain et des Caraïbes contre la violence domestique et sexuelle, édités en 1995 par l'UNIFEM.

Signification de la citoyenneté et des droits humains

Mouvements sociaux, groupes politiques et groupes féministes débattent du concept de citoyenneté, alors même qu'il ne possède pas le même contenu pour tous. Pour les femmes, la citoyenneté est sans doute beaucoup plus que le simple droit de vote, soit la capacité de s'incorporer en tant qu'acteurs réels dans la vie de la communauté. « La citoyenneté est un des moteurs du développement, ne se limite pas au développement économique mais produit également une connaissance sur la réalité sociale » (Marquès-Pereira, 1996).

Les féministes et les chercheuses latino-américaines reconnaissent unanimement que les dimensions de la citoyenneté des femmes incluent les droits politiques, sociaux et civils, avec une attention toute particulière au problème de la santé et de la reproduction. Les droits reproductifs ne doivent donc pas seulement être considérés à

l'intérieur des droits civils puisque ces derniers sont toujours élaborés selon une perspective fortement patriarcale.

Il existe donc une idée communément partagée selon laquelle les femmes sont parvenues à faire émerger leurs droits comme étant également des droits humains. Depuis la Conférence sur les Droits Humains (Autriche, 1993), on considère que le manque de respect aux droits des femmes constitue une violence voire une violation des droits humains, et plus particulièrement de ceux ayant trait à l'éducation, la santé, le travail... etc.

Actuellement, la législation des pays d'Amérique latine ne permet pas de satisfaire les besoins de citoyenneté des femmes. Bien que l'on reconnaisse l'égalité dans les différentes constitutions et autres codes légaux généraux, de nombreux préceptes et principes légaux qui pourraient la rendre beaucoup plus effective manquent toujours, au point que les lois en deviennent bien souvent inopérantes. Face à cette situation, les féministes ont développé le *principe de discrimination positive* afin de faire pression sur les gouvernements pour qu'ils formulent des mesures spécifiques défendant et protégeant réellement l'égalité pour les femmes. Elles ont ainsi fait pression pour que des instances de Droit International soient créées, auxquelles l'on pourrait recourir lorsque les législations nationales ne respectent pas le principe d'égalité. Mais les femmes continuent à être sous-représentées, voire non représentées, dans les hautes sphères d'exécution de la loi au niveau mondial, ce qui rend d'autant plus difficile la question de la jurisprudence égalitaire.

Afin de déterminer l'efficacité réelle de ces lois, il est nécessaire de tenir également compte des procédures administratives liées à la justice. Les procédures actuellement utilisées dans ces pays pour appliquer la législation, bien que théoriquement égalitaires, rendent plus ardue voire même entravent la réalisation de la justice, ce qui se traduit par une certaine inefficacité ou une application insuffisante et rare des améliorations légales durement conquises. Les juges et les procureurs sont des médiateurs particulièrement importants dans le contexte administratif de la justice, puisqu'ils interprètent le contenu des lois, qualifient les conflits en fonction des définitions existant dans les différents codes, interprètent les intentions des acteurs sociaux en conflit et, finalement, mettent fin à ces derniers ou décident des sanctions à appliquer aux accusé(e)s. Dès lors, tant que la présence des femmes continue à être rare à tous

les échelons de l'administration judiciaire, les possibilités d'interprétation sexiste des préceptes juridiques persisteront.

Dans le même sens, et en accentuant l'inefficacité ou la non application des codes juridiques, la mystification des lois s'opère également en raison de leur formulation dans un langage difficilement accessible aux personnes ordinaires, et plus encore aux personnes qui manquent de formation intellectuelle et des revenus symboliques d'interprétation. La distance que le langage juridique maintient dans la vie quotidienne des femmes rend nécessaire l'intervention d'avocats, interprètes par excellence dont l'accès est difficile puisqu'il exige de disposer de revenus économiques que les femmes n'ont généralement pas. D'un autre côté, l'attitude selon laquelle les lois ne peuvent être utilisées qu'en cas de conflit est également très présente, ce qui n'est d'ailleurs pas loin de la vérité, mais il n'en est pas moins vrai qu'elles ont quand même une dimension plus positive d'ouverture de possibilités d'action pour ces mêmes sujets sociaux. Les femmes, victimes de leur trajectoire de non-utilisatrices des droits sociaux, tendent à les voir d'une manière relativement distante, comme si ils avaient été formulés au niveau théorique mais n'étaient pas réels pour elles. Il existe donc une forte différence entre la formulation des droits dans les codes et leur intériorisation par les sujets, entre le fait d'assumer des possibilités d'action et celle de les utiliser.

Dès lors, il ne faudrait pas se limiter à vouloir changer les lois mais il faut aussi revendiquer toutes les mesures qui peuvent en faciliter l'application dans chaque société spécifique, en accord avec les difficultés particulières que l'on peut y rencontrer. Sans cela, nous ne pouvons qu'être d'accord avec Gladys Acosta lorsqu'elle affirme: « il ne sert à rien de mettre un merveilleux système juridico-formel à disposition si les citoyen(ne)s ne peuvent y avoir accès». (Acosta Vargas, 1995)

Ceci étant, les codes pénaux, qui représentent l'aspect punitif de la loi et exercent une fonction limitative des actions et des conduites, forment la principale source de difficultés pour les femmes. Généralement réalisés par des hommes, les codes pénaux véhiculent la vision sociale de la femme en tant que mère reproductrice sans sexualité et dépendante de l'homme qui prédomine, c'est-à-dire la vision d'un sujet à réprimer ou à mettre sous tutelle. En conséquence, la déviation de la loi n'a pas la même signification pour les hommes et pour les femmes. Les a-priori moraux sexistes, à

l'oeuvre dans la formulation des délits ainsi que dans leur jugement, évaluent de manière plus négative certaines conduites des femmes que des hommes, et ne peuvent ressortir d'autre chose que du sexisme. Par exemple, « dans les codes qui continuent à pénaliser le principe de l'adultère, l'action est discriminée selon le sexe de l'auteur » (Larrandart, 1995). Cette discrimination se traduit dans la codification du délit, dans son jugement et sa condamnation; elle témoigne de préjugés purement sexistes dans ces trois domaines. Dans la codification du délit, il est dès lors fréquent que la femme soit considérée comme adultère lorsque l'on peut prouver une seule relation extra-conjugale, alors que pour l'homme, il s'agit généralement d'apporter la preuve d'une relation parallèle et permanente à celle du mariage. En matière de jugement, l'on peut également souligner une attribution d'intentions et de dommages différente, injustifiée et sexiste, notamment parce qu'il semble acquis dans les pratiques que l'infidélité de la femme a plus de conséquences dommageables pour l'homme que l'inverse. Ce fait se traduit d'ailleurs dans les condamnations, même si ces dernières peuvent être très variées en raison de circonstances aggravantes ou atténuantes.

En définitive, les principes moraux et les conventions sociales se mélangent dans la formulation et le jugement des conduites délictueuses. Il s'agit donc de rester particulièrement vigilant non seulement quant à la lettre de la loi mais également quant à son interprétation par l'administration judiciaire, administration qui continue à être composée en majorité d'hommes, dans toutes les sociétés, des plus évoluées du point de vue politique aux démocraties plus anciennes. En Amérique latine, les déficiences des jeunes systèmes démocratiques – où le pouvoir judiciaire dépend encore trop du pouvoir politique et des élites économiques – aggrave encore considérablement la situation.

La relation genre, ethnie, classe en Amérique latine

La population originelle d'Amérique latine, celle que nous qualifions « d'indigène », est parvenue à survivre à la domination européenne dans de nombreuses régions de ce continent, en restant même majoritaire dans certains pays, tout en se mélangeant d'une maniére générale avec les descendants européens. C'est pourquoi les statistiques officielles cachent ou déforment une grande partie du du métissage latino-américain en faveur d'une population blanche homogène très semblable à l'esthétique européenne et nord-

américaine, modèle qui fait beaucoup d'émules parmi les élites locales.

Parmi les seize pays étudiés dans le rapport comparatif *Mujeres Latinoamericanas en Cifras*, la Bolivie (71%) et le Guatemala (66%) ont une population majoritairement indigène (respectivement 71% et 66%). La population indigène au Pérou approche 47%, 38% en Equateur, 15% au Honduras et 14% au Mexique. Ces six pays abritent sur leurs territoires nationaux à peu près 35 des 40 millions d'Indiens répertoriés sur le continent. C'est également dans ce groupe que l'on retrouve les pays les plus pauvres et où les abus face aux droits humains sont les plus criants de toute l'Amérique latine.

Les pays où la population indigène est la moins représentée sont le Brésil (2%), le Vénézuela (0.9%), le Costa Rica et l'Argentine (1%). C'est aussi parmi eux que l'on trouve deux des pays ayant les meilleures situations économiques du continent: l'Argentine et le Costa Rica. Au Brésil et au Venezuela, la population comporte en outre une autre composante ethnique qui détermine son contexte socio-économique: les descendants d'Africains amenés sur le nouveau continent comme esclaves. Le Brésil et Cuba sont les deux pays présentant le plus fort pourcentage de population noire (5.1% de Noirs et 38.6% de mulâtres au Brésil, 12.1% de Noirs et 21.9% de métisses à Cuba).

Lorsqu'on comptabilise la population indigène, on ignore généralement la population métissée Indiens-Européens, alors que dans le recensement de la population noire, la catégorie de métisses (ou mulâtres) est toujours présente. Ce constat a souvent interpellé le mouvement noir qui le considère, dans le premier cas comme le résultat d'une politique de « blanchiment », et dans l'autre comme le résultat d'une politique de ségrégation de la communauté afro-américaine. Concrètement, au Brésil, près de 300 catégories différentes ont déjà été utilisées pour définir la couleur de la peau, à quoi le Mouvement Noir Unifié (MNU) a réagi en déclarant noire toute personne ayant la couleur de peau, le visage ou les cheveux caractéristiques de cette race. Si l'on adoptait cette classification, la population noire du Brésil et de Cuba approcherait les 44%. Appliquée à la population indigène, celle-ci représenterait la majorité de la population dans tous les pays andins et centre-américains. Si en outre nous devions posséder des données statistiques sur des pays où le contingent de population noire est significatif, comme en

République Dominicaine, en Colombie, au Venezuela et au Panama, et si nous le rajoutions aux chiffres de population indigène, la population appartenant à des « minorités ethniques » ne serait certes plus minoritaire, comme l'indiquent les statistiques actuelles, mais bien majoritaire.

D'un autre côté, si nous comparons les pourcentages de population indigène en Argentine (1%) et en Bolivie (71%) avec le Produit Intérieur Brut (PIB) respectif de ces nations, qui était en 1992 de 3.787 millions de dollars en Argentine et de 628 millions en Bolivie, nous observons un rapport ethnie-classe qui ne peut obéir à un simple hasard. Le contingent de population indigène au Brésil est très faible selon les statistiques officielles et tend à disparaître. Mais la population noire y est significative et le fait que le Brésil soit un des pays présentant le plus haut niveau d'inégalité en matière de redistribution des revenus ne relève pas non plus du seul hasard, surtout lorsque l'on sait que la majorité de cette population noire et indigène se concentre dans la partie la plus pauvre du pays: le Nordeste. En outre, le Brésil est également caractérisé par un abîme séparant les niveaux de développement au nord et au sud du pays, abîme qui a amené nombre de scientifiques à rebaptiser celui-ci du nom de « Belindia », c'est-à-dire « Belgique » plus « Inde ».

Dans la nouvelle société de classes, la population indigène et noire alimente les couches les plus basses de la stratification sociale et s'insère sous forme de main d'oeuvre bon marché pour les prestations de service, voire développe sa propre économie dans la nouvelle organisation internationale du travail. Les femmes, habituées de longue date aux prestations de service, s'y insèrent mieux que les hommes de la même classe sociale et de la même ethnie, en tant que domestiques et marchandes ambulantes, travaux dont le rendement économique n'est jamais comptabilisé par les statistiques officielles.

Si l'on ajoute aux statistiques officielles qui occultent la composition ethnique des pays latino-américains, l'invisibilité de la contribution économique des femmes originaires de ces communautés, on comprendra combien la présence de la femme noire et indigène est clairement sous-valorisée et sa contribution à l'économie et à la politique sous-estimée. Seuls quelques auteurs mentionnent son existence, la présentant comme un symptôme très négatif et en même temps très particulier de la réalité sociale d'Amérique latine. En ce sens, ce que l'on a appelé « la féminisation de la pauvreté » offre

l'image d'une pauvreté quelque peu « naturalisée », où l'on identifie trop fortement pauvreté et femme. Dans cette représentation par trop imaginaire, tout se passe comme si les femmes noires et indigènes latino-américaines avaient tout simplement été balayées de la carte.

La féminisation de la pauvreté: les femmes dans l'organisation du travail et l'économie

Le travail des femmes en Amérique latine doit être compris dans le contexte de la distribution mondiale des revenus et, plus concrètement, de la pauvreté relative du Tiers-Monde face au Premier Monde. Selon les chiffres des naissances en 1990, publiés par l'OMS, 93% des nouveaux-nés se trouvent dans le Tiers-Monde. 77% de la population mondiale vit dans ces pays du Sud, mais ne bénéficient pourtant que de 15% des revenus mondiaux, alors que les 23% restants de cette population se partagent plus de 80% de la richesse mondiale. Le problème de la pauvreté du Tiers-Monde n'est pas lié à l'organisation du travail dans ces pays mais bien au gaspillage de revenus dans le Premier Monde. Les deux tiers des heures de travail accomplies sur l'ensemble de la planète, sont effectuées par des femmes, malgré le fait qu'elles ne reçoivent qu'un dixième des revenus produits et ne possèdent que 1.1% des propriétés. Ce résultat fait qu'en 1987, il y avait 815 millions de femmes travaillant dans le monde, et qu'elles représentaient 24.2% en Amérique latine, 32% en Afrique et 33.8% en Asie (Juliano, 1994).

Les chiffres issus des recensements de populations de 19 pays latino-américains (*Mujeres Latinoamericanas en Cifras*, 1995) indiquent qu'entre 1960 et 1990 le nombre de femmes économiquement actives a triplé, alors que celui des hommes ne parvenait pas à doubler. Les taux d'activité économique féminine sont passés de 18% à 27.2%, tandis qu'il diminuait de 77.5% à 70.3% pour les hommes. L'Uruguay est le pays où les femmes ont atteint le taux le plus élevé de participation au marché du travail (PEA de 38.5%), suivi par le Nicaragua (34.4%) et Cuba (33.7%). Le pays où ce taux est le plus faible est le Honduras, avec 17.8%.

Le profil typique de l'emploi féminin est celui des services, secteur qui regroupe entre 60 et 80% de femmes, suivi par un pourcentage nettement moindre pour l'industrie (entre 15 et 25%) et pour l'agriculture et le secteur primaire en général. Nous pouvons

citer deux cas extrêmes: la Bolivie et le Chili. En 1992, le secteur des services en Bolivie concentrait 46.7% de femmes alors que le Chili atteignait le chiffre de 78.4%. En revanche, dans l'agriculture, on retrouvait 43.9% de femmes en Bolivie et seulement 5.9% au Chili. Dans ces deux pays, le secteur industriel n'employait qu'un pourcentage réduit de femmes: 9.4% en Bolivie et 15.7% au Chili.

Quant aux revenus, les salaires urbains des femmes au début des années 90 atteignaient seulement 72% de celui des hommes. Les cas extrêmes se retrouvaient toujours en Bolivie (58,6%) et, cette fois, au Vénézuela (80,5%).

Le secteur primaire étant celui qui offre le moins d'emplois rémunérés aux femmes, il n'est pas étonnant que les pays à hauts taux de population rurale (la Bolivie, l'Equateur, le Guatemala et le Honduras), soient ceux où la proportion de femmes actives est la plus faible. Mais ceci est également dû à l'invisibilité de la contribution des femmes dans l'économie rurale.

Durant la dernière décennie, deux groupes occupationnels ont augmenté leur participation en emplois féminins urbains: les professionnelles et autres techniciennes (particulièrement au Chili, au Costa Rica, au Mexique, en Uruguay et au Vénézuela, avec un quart ou plus du total de femmes), et les travailleuses dans le secteur du commerce, principalement informel.

Une fraction très significative de la force de travail féminine de la région, et généralement supérieure à celle des hommes, est occupée dans le secteur informel, avec des niveaux de qualification très bas, des salaires minima et des conditions de travail particulièrement précaires. Au début des années 90, deux femmes sur cinq occupées dans les zones urbaines l'étaient dans des emplois à compte propre, employant des parents non rémunérés et de faible niveau de qualification, voire comme employées domestiques. Le pourcentage le plus élevé dans cette catégorie se retrouve en Bolivie (50%) et le plus faible au Costa Rica (25,5%).

Le travail domestique reste toutefois l'occupation féminine la plus répandue en Amérique latine, bien qu'il soit descendu dans de nombreux pays de 37% de la population économiquement active en 1960 à 22.9% en 1980. Ce qui surprend en revanche dans ces statistiques, c'est l'âge d'accès au travail dans cette activité, soit 10 ans pour la majorité des pays du continent.

D'un autre côté, on peut remarquer une féminisation de la force de travail dans une part importante de la production transnationale: la baisse des processus de travail intensif. Cette baisse touche principalement le marché international du travail, en raison d'une forte pression sur la compétitivité (Lourdes Beneria, 1992).

Les termes de « féminisation de la pauvreté » ont été utilisés aux Etats-Unis il y a dix ans pour désigner l'augmentation de femmes en situation de pauvreté dans les statistiques. On discute aujourd'hui encore pour savoir si cet accroissement est dû à une augmentation du nombre de femmes pauvres ou à des situations autrefois occultées et mises alors en lumière par une sociologie qui a décidé de ne plus ignorer le facteur de genre.

Selon les résultats de *Mujeres Latinoamericanas en Cifras*, près de 40% des foyers de treize pays du continent étaient, au début des années 90, en situation de pauvreté, avec des variations de 34% dans les zones urbaines et de 53% dans les zones rurales. Les foyers incapables d'atteindre le minimum vital représentaient 18% du total des familles (13% dans les villes et 30% dans les campagnes). Ces chiffres ont augmenté progressivement depuis 1980 dans l'ensemble des pays, y compris l'Argentine. Ce qui a conduit de nombreux chercheurs à appeler la décennie 80 « la décennie perdue » Devrons-nous appeler, un jour, les années 90 « la décennie disparue »?

L'augmentation du nombre de foyers pauvres et indigents est liée à l'accroissement importante de foyers dirigès par des femmes, c'est-à-dire des familles maternelles, qui représentent aujourd'hui pratiquement un foyer sur quatre dans les zones urbaines (23%). Les pays présentant les proportions de familles maternelles les plus élevées sont le Nicaragua (36%), le Honduras (27%) et la Bolivie (26%). A l'inverse, au Mexique, l'Equateur et au Pérou, moins de 20% des foyers sont des foyers monoparentaux féminins.

Mais le facteur réellement déterminant de ce phénomène de féminisation de la pauvreté découle du fait qu'il est lié à la forme d'insertion de la majorité des femmes dans la nouvelle organisation internationale du travail. Les responsabilités des femmes ont augmenté en raison des politiques d'ajustement au modèle économique néo-libéral. Ces politiques, orientèes vers la diminution du déficit fiscal en matière de dette extérieure et la diminution de l'inflation, ignorent les demandes sociales en matière d'alimentation, d'éduca-

tion, de santé, d'habitat..., c'est-à-dire les revendications qui touchent surtout les femmes des milieux populaires d'Amérique latine, comme nous pourrons le constater lorsque nous aborderons le thème des organisations de femmes.

Comme le signale l'anthropologue brésilienne Helen I. Safa (1994), la crise économique a été particulièrement sévère pour les femmes, jusqu'à menacer leurs conquêtes les plus récentes. Mais en même temps, cette crise a accru l'importance et la visibilité de leur contribution en tant que soutien familial, dans la mesure où les femmes ont pu intégrer de manière plus importante la force de travail alors que celle des hommes avait tendance à diminuer.

Il faut encore mentionner l'occupation professionnelle des femmes dans le domaine de la prostitution, dans de nombreux pays, bien qu'il n'existe pratiquement pas de données statistiques précises sur cet important problème social. La même remarque vaut d'ailleurs pour l'émigration clandestine vers des réseaux de prostitution maquillés en émigration professionnelle, et dont les centres d'opération sont souvent localisés dans le Premier Monde.

Le problème de la violence contre les femmes

La violence à l'égard des femmes est plus qu'une simple réalité entraînant de nombreux dommages physiques et psychologiques pour les victimes. Elle transcende le domaine des personnes qui y sont impliquées, que ce soit en tant que victimes ou agresseurs. Le phénomène doit impérativement être compris comme le symptôme d'autres réalités qui le rendent possible. On ne peut comprendre ni l'ampleur ni le type de violence exercée contre les femmes en dehors de leur position structurelle dans les systèmes sociaux ni de leur position de pouvoir au sein du système familial. Tout comme il est impossible de comprendre, en dehors de ces conditions, l'importance et la visibilité sociale rare qu'a eu et que continue à avoir aujourd'hui encore l'occultation systématique de sa gravité et de sa fréquence, soit en définitive, son manque de compréhension et de valorisation objective. La violence contre les femmes est, dans tous les contextes sociaux, une guerre silencieuse, invisible et quotidienne.

Cette violence contre les femmes est une guerre silencieuse, très silencieuse, comme le démontre l'inexistence quasi totale de données statistiques. L'étude *Mujeres Latinoamericanas en Cifras* ne

fournit de chiffres que pour quatre pays. En Bolivie et au Pérou, les agresseurs des femmes victimes de violence sont leur mari, ex-mari ou compagnon à 100%, en Colombie, à près de 90%. Au Nicaragua, le chiffre avoisine 60% pour les maris, 13% pour les ex-maris tandis que les compagnons semblent en revanche absents, en tant qu'auteurs de ce type de violence.

Une autre étude réalisée au Chili révéle qu'une femme sur cinq subit la violence de son conjoint. En Equateur, le pourcentage de violences physiques exercées par les maris, pères, parents ou autres hommes avec qui les femmes vivent avoisinerait 68%. Et ces violences s'exercent précisément durant la période de formation de la personnalité et de développement professionnel, entraînant des conséquences négatives implicites sur la trajectoire de vie de ces femmes, y compris sur leur carrière professionnelle. Les violences physiques et psychologiques sont les plus fréquemment évoquées, dans les cas incluant la violence sexuelle, les femmes éprouvent beaucoup de difficulté à les dénoncer.

La législation de la plupart des pays n'offre pas de protection efficace aux victimes de violence domestique. On ne la considère pas comme un sévice particulier et on ne lui accorde aucune importance spéciale. Seuls le Pérou et le Chili disposent d'une loi qui reconnaît la violence intra-familiale comme un délit, et qui la pénalise. En Argentine, Colombie, Panama et Vénézuela, les Parlements discutent actuellement d'un projet de loi de cette nature. Dans les autres pays, la violence intra-familiale n'est considérée que sous l'appelation de « délits corporels », qui doivent être graves pour être pénalisés. La violence contre les femmes est un domaine qui témoigne largement de l'insuffisance des lois actuelles et de la nécessité de faire pression pour obtenir des mesures en accord avec les situations réelles. Il est en outre évident qu'il faut également protéger l'intégrité physique des femmes, en créant et en soutenant des institutions tels que des services policiers composés de femmes et des maisons d'accueils pour femmes battues.

A partir de 1985, coïncidant avec la célébration à Nairobi d'événements liés à la Décennie de la Femme, des organisations gouvernementales et non gouvernementales ont été créées afin d'aborder le thème de la violence domestique. De nombreuses ONG latino-américaines ont concentré leur action sur la création de refuges pour femmes battues, sur des lieux d'assistance juridique et psychologique, de prévention... etc. Lors de la Conférence sur les Droits

Humains qui s'est tenue en Autriche en 1993, la violence contre les femmes a été reconnue comme une violation des droits humains, au même titre que celle exercée par les Etats autoritaires contre leurs citoyens.

La violence est le symptôme d'une inégalité structurelle entre hommes et femmes, elle résulte d'une répartition injuste et déséquilibrée du pouvoir entre les sexes. Au-delà des circonstances et des motifs personnels de l'agresseur lui-même, « ce qui déclenche le processus de la violence ne peut se trouver que dans l'insanité d'une société organisée sur base de l'inégalité » (Perez del Campo, 1995, p. 81). En analysant les agressions contre les femmes, il faut tenir compte non seulement des conséquences physiques ou psychologiques chez la victime, mais également des conséquences sociales de ces pratiques. Et « les conséquences sociales d'une agression se traduisent en termes de gagnant et de perdant: une personne ou un groupe reste en position inférieure à une autre personne ou à un autre groupe » (Villanueva, 1990). Les incidents concrets de violence des hommes contre les femmes sont simplement soulignés et non punis et, de ce fait, renforcent les règles sociales les plus traditionnelles qui situent l'homme en position de domination et la femme en position de soumission.

De ce point de vue, on comprend mieux que pour prévenir et contrôler cette violence, il faut agir dans différents domaines: le changement des lois mais aussi des conditions sociales des femmes et de la mentalité qui persiste à propos des rôles sociaux traditionnels.

Droits reproductifs des femmes latino-américaines

Les droits reproductifs des femmes des pays du Sud sont mis à mal par les politiques de contrôle de la population, qui associent l'explosion démographique à la misère de la planète et aux difficultés de développement de nombreux pays.

De manière concrète, la situation du développement démographique en Amérique latine est la suivante: la Bolivie, le Salvador, le Guatemala, le Honduras, le Nicaragua et le Paraguay ont une croissance annuelle proche de 3%. Le Brésil, la Colombie, le Costa Rica, l'Equateur, le Mexique, le Panama, le Pérou, la République Dominicaine et le Venezuela sont proches de 2%. L'Argentine, le Chili, Cuba et l'Uruguay se rapprochent de 1%. La part de la popula-

tion féminine est passée de 49.7% en 1950 à 50.2% en 1990. En revanche, le nombre d'enfants en Amérique latine a diminué, passant de 5.9 par femme en 1950 à 3.1 en 1995, les pays ayant le plus réduit leur indice de natalité étant la République Dominicaine (de 7.4 à 3.3), la Colombie (de 6.8 à 2.7), le Pérou (de 6.9 à 3.6), le Mexique (de 6.8 à 3.2), et le Brésil (de 6.2 à 2.8) (*Mujeres Latinoamericanas en Cifras*).

Les études reflètent également une forte corrélation entre ces chiffres et le niveau de scolarité des femmes. Près de 50% des femmes non scolarisées de la région ont leur premier enfant avant l'âge de 20 ans et mettent au monde jusqu'à sept enfants. Les femmes détenant un diplôme d'enseignement secondaire n'ont généralement que deux ou trois enfants. Les pays qui réduisent de plus de moitié le nombre d'enfants par femme (d'une moyenne de 7 enfants par femme non scolarisée à 3,5 pour une femme scolarisée jusqu'au niveau secondaire) sont la Bolivie, le Brésil et le Pérou, trois pays où la population noire ou indigène est significative.

Lors de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement au Caire en 1994, la préoccupation relative aux effets de l'explosion démographique sur le développement est apparue clairement. Auparavant, en 1992, le Traité sur la population, le milieu ambiant et le développement du Forum Global des ONG de Rio de Janeiro avaient considéré que « le lien fondamental entre toute action touchant à la population, à l'environnement et au développement, est la promotion de la femme quant au contrôle de sa propre vie (*empowerment* ou *empoderamiento*). Face à ce pouvoir accru des femmes, nous trouvons toute une politique publique de contrôle de la natalité basée sur la stérilisation massive, dont les femmes ayant l'indice de scolarité le plus faible sont les principales victimes.

En Amérique latine (de même qu'en Afrique), on a commencé à parler d'une extermination ethnique délibérée. Il est en effet évident que les femmes les moins scolarisées sont également les plus pauvres, et que ce sont les femmes noires et indigènes qui occupent ces échelons les plus bas de la stratification sociale.

Selon un document produit par les Archives Féministes contre les Nouvelles Technologies Reproductives et Génétiques, le Brésil est un des pays battant tous les records en matière de violation des droits reproductifs des femmes au moyen de politiques de stérilisa-

tion massives. C'est le pays où l'on accomplit le plus grand nombre de césariennes, presque toujours accompagnées de ligature des trompes. 27% des femmes brésiliennes en âge de procréer ont été stérilisées, les Etats du nord du pays étant les plus touchés (80% au Maranon et 64% en Alagoas). Ceci explique en partie bien sûr la réduction de l'indice de natalité de ce pays.

Le Brésil se considère comme un pays surpeuplé. Selon des chiffres des Nations-Unies de 1990, la densité de population par kilomètre carré y était de 17 habitants, alors qu'aux Pays-Bas il est de 397, en Belgique de 300, au Royaume-Uni de 234, en Allemagne de 220, et Italie de 191, en Suisse de 161, au Danemark de 119, au Portugal de 113 et en France de 102. Le pays latino-américain présentant la plus haute densité de population est la Rèpublique Dominicaine (144), suivi de Cuba (92), du Guatemala (82), du Mexique (43), du Panama (31), du Vénézuela (21), du Brésil, Chili et Pérou (17), de l'Argentine (12), du Paraguay (10) et enfin de la Bolivie (7). Seule la Rèpublique Dominicaine dépasse les grandes puissances européennes, alors que dans le Premier Monde, seuls huit pays ont une densité de population inférieure à 100: Espagne (78), Irlande (50), USA (27), Suède (19), Finlande (15), Canada (3), Islande et Australie (2).

De manière contradictoire, l'ONU s'est félicité du fait que la stérilisation était une réussite dans les pays du Sud. Pour la Banque Mondiale, la nécessité non satisfaite d'une planification familiale exige d'augmenter les investissements dans ces campagnes de stérilisation, de passer de 166 millions de dollars en 1992 à 8 milliards de dollars en l'an 2000. Pourrait-on imaginer ce que l'on pourrait faire avec une telle somme en matière de scolarité et de formation professionnelle des femmes au Sud? « La seule idée selon laquelle une nouvelle élite de techniciens, spectateurs privilégiés des problèmes de la planète, est en train de planifier le sauvetage de la planète par le biais de la stérilisation des habitants les plus pauvres est réellement atterrante ». (Margarita Farran, Ajoblanco, Madrid, juin 1994).

La signification du concept de développement pour les femmes latino-américaines

La Conférence sur la Femme, organisée en 1975 au Mexique, marque un tournant dans la discussion sur le thème « femme et développement ». Depuis 1980, on lui a substitué la perspective « genre et développement ». Dans le document du troisième Sommet de la Femme, à Nairobi en 1985, le développement est compris dans son intégralité: politique, économique et sociale. Ceci devrait signifier, pour les pauvres et les indigents – dont les femmes– l'attribution des moyens nécessaires afin qu'ils puissent revendiquer et atteindre l'égalité d'opportunités.

Lors de la quatrième Conférence Mondiale sur la Femme à Pékin, le prémisse qui s'est imposé comme élément central fut l'*empowerment*, concept nouveau utilisé pour désigner l'accès à l'indépendance économique, la sécurité, l'autodétermination et les droits humains des femmes. L'*empowerment* des femmes permettrait le développement tant du bien-être socio-économique que de la citoyenneté. Il s'agirait d'un développement intégré.

Durant ces trente dernières années, beaucoup d'argent fut investi dans la coopération et l'aide au développement en Amérique latine. La majorité des projets issus de la coopération internationale fut orientée vers l'Amérique centrale pour pallier les désastres causés par les guerres civiles et vers les populations indigènes et plus particulièrement les populations amazoniennes. Cet intérêt du Premier Monde était motivé par la conservation de ce qu'il appelle le poumon de la planète.

Dans la majorité des cas, ces programmes n'ont pas permis la promotion des femmes mais ont encore contribué à accroître les différences économiques et sociales entre hommes et femmes, en ne tenant pas compte du rôle qu'elles occupent dans les pays du Sud par leur condition générique et ethnique. On peut en trouver un exemple clair dans la priorité que ces projets accordent à l'introduction de la technologie, toujours dirigée par des hommes, et qui, en accélérant le processus de production, accélère également le rythme du travail manuel toujours nécessaire, réalisé lui à 80% par des femmes.

Patricia Portocarrero (Pérou) observe que « dans de nombreux cas, l'intégrité de la femme est mutilée et les programmes de déve-

loppement orientent leur promotion exclusivement vers les mères et/ou femmes des milieux populaires, omettant de prendre en compte leur identité de femme. On ne trouve aucune critique des causes qui pourraient expliquer leur situation de subordination, aucune interrogation sur la division sexuelle du travail, voire sur le système patriarcal qui assigne la responsabilité de la reproduction sociale à la femme... Il est indispensable de rester vigilant en présence de ces politiques dans la mesure où, tout en reconnaissant l'oppression de genre, ces programmes renforcent en fait les rôles traditionnels, l'allongement de la journée de travail de la femme et un reciblage encore plus lourd des tâches qui lui sont confiées » (1990).

Il serait intéressant de disposer de statistiques concernant les projets de développement implantés dans la région, leurs coûts, leur répercussion sur les communautés censées en bénéficier (et plus concrètement sur les femmes), mais de telles recherches n'ont pas encore été effectuées. Elles risqueraient de montrer l'échec de quelques-uns, voire de nombreux projets de coopération: maniement de fortes sommes d'argent avec peu de bénéfices réels pour les communautés, et encore moins pour les femmes.

Organisations et réseaux de femmes

« Par leur présence majoritaire, les femmes constituent la base sociale des mouvements populaires urbains en Amérique latine et dans les Caraïbes... Leur présence dans ces mouvements se concrétise par leur intégration dans des groupes communautaires de voisins dont le rayon d'action revendicative reste fondamentalement le quartier » (Baez, 1993).

En se référant aux organisations de femmes, l'étude *Mujeres Latinoamericanas en Cifras* ne dispose que de données quantitatives, incomplètes, sur les pays à tradition d'organisations de base: le Chili avec 10.496 organisations de femmes populaires en 1991, le Pérou avec 14.851 et la Bolivie avec 3.844 en 1987.

Au Pérou, le mouvement populaire plonge ses racines dans celui des clubs de mères des années 50. Dans les années 60, les Comités de ménagères sont apparus dans les zones minières. Puis vinrent les cantines populaires des années 70 et les comités liés au programme du Verre de lait en 1984. On prendra nettement la mesure de ce que ces organisations ont représenté, pour les femmes,

grâce à ce dernier exemple, converti en loi sous la pression de la mobilisation. Elle permit également à Maria Elena Moyano, présidente de la Fédération Populaire des Femmes de Villa Salvador, (qui comptait alors plus de 10.000 membres), d'être élue maire de sa ville (elle fut cependant assassinée en 1992 par le Sentier Lumineux). Les clubs de mères, qui proliférèrent en Bolivie, au Pérou et au Brésil, ont pu ainsi mobiliser des milliers de personnes dans la lutte pour l'instauration d'écoles. Ce sont également eux qui ont fait naître, au Brésil, le Mouvement contre le Coût de la Vie, dont le principal objectif fut de dénoncer les politiques économiques publiques comme politiques impopulaires (Castro, 1995).

Le Brésil a également une forte tradition en matière d'organisations de base dirigées par des femmes. Si *Mujeres Latinoamericanas en Cifras* ne donne pas d'informations sur les nombreuses organisations de ce pays, cela résulte sans doute du fait que l'on oublie parfois que le Brésil fait aussi partie de l'Amérique latine. En revanche, il est certain que les clubs de mères et les garderies communautaires se sont converties en réponse généralisée des classes populaires brésiliennes, assumant à partir des années 80, partiellement ou totalement, une responsabilité de l'Etat en créant les espaces nécessaires à l'enfance (Alcantara Costa, 1991). Rappelons-nous en effet le grand problème social des enfants des rues, résultant d'un cruel manque de politiques publiques destinées à l'enfance et la famille des classes populaires. Il y est en outre également fréquent que le leadership y soit exercé par une femme.

Des organisations paysannes de femmes peuvent être mentionnées dans certains pays. Le Honduras possède le plus d'organisations de ce type, notamment la Fédération Hondurienne des Femmes Paysannes, l'Association Nationale des Femmes Paysannes, le Comité pour le Développement Intégral de la Femme Paysanne et le Groupe Catholique de Femmes Paysannes. En Colombie, nous trouvons l'Association Nationale des Femmes Paysannes et Indigènes; en Bolivie, la Fédération Nationale des Femmes Paysannes Bartolina Sisa; en République Dominicaine, la Confédération Nationale des Femmes Paysannes et au Paraguay, on comptabilisait, en 1992, quatre-vingt groupes de paysannes et de petites agricultrices.

Les organisations de femmes indigènes pour la défense de leurs cultures, terres et territoires sont prédominantes en Bolivie, en Equateur, au Salvador, en Colombie, au Mexique (Chiapas) et au

Guatemala, comme l'illustre le récent Prix Nobel de la Paix, Rigoberta Menchu.

Presque toutes les organisations de droits humains de la région sont nées en réponse aux terribles violations commises par les dictatures militaires dans ces pays. Ces organisations étaient en grande partie dirigées par des femmes. La Commission de Défense des Droits Humains du Paraguay, dirigée par Carmen Lara, inaugura la tradition. La commission brésilienne du Mouvement Féminin pour l'Amnistie, créée en 1972, suivit. Puis ce furent les femmes chiliennes qui créèrent le Groupement de Femmes démocratiques, et en 1975, sous la dictature de Pinochet, le Groupement de Parents de Détenus et Disparus. En 1997, l'organisation féminine des droits humains la plus connue internationalement, qui est parvenue à se constituer en mouvement politique révolutionnaire pour l'Amérique post-dictatoriale et néo-libérale d'aujourd'hui, les Mères de la Place de Mai, ont célébré en juin dernier les treize mille jeudis de manifestation sur la place. Actuellement, les Mères de la Place de Mai dénoncent les politiques néo-libérales en tant qu'atteinte aux droits humains, comme sous la dictature. La seule différence est que la mort (de faim et non plus sous la torture) vient plus lentement et paraît moins violente.

La majorité de ces organisations sont coordonnées au sein de la Fédération Latino-Américaine de Parents de Disparus (FEDEFAM). La direction est féminine et en appelle à la conscience régionale et mondiale pour le respect de la dignité humaine et de la justice.

Nombre de mouvements féministes de la région sont apparus dans le contexte des régimes dictatoriaux. Nous pouvons citer les centres Flora Tristan et Manuela Ramos au Pérou qui ont dénoncé l'existence d'un système sexe-genre subordonnant les femmes, nous pouvons citer le travail de formation et de recherche mené par les féministes brésiliennes au sein des universités: en 1991, il existait des centres d'études sur la femme dans 23 universités différentes.

En 1981, la Première Rencontre Féministe Latino-Américaine et des Caraïbes a eu lieu, regroupant l'ensemble des féministes de la région. Rappelons que la première conférence des Nations-Unies sur les femmes s'était déroulée en 1975 à Mexico. Depuis, six rencontres ont eu lieu dans six pays latino-américains différents. Les revendications des organisations féministes (libre choix sexuel, répression de la violence sexuelle, accès à l'avortement, représenta-

tivité au pouvoir politique...) différaient, du moins en principe, de celles des organisations de femmes des milieux populaires, tournées elles vers le logement, la santé, l'éducation....

Il peut y avoir un manque de compréhension réciproque entre ces deux groupes; la condition d'ethnie ou de classe sociale peut également creuser cette différence, les féministes provenant généralement des classes moyennes intellectuelles, en grande partie blanches et d'apparence européenne, auxquelles les femmes des milieux populaires ont du mal à s'identifier. Mais le nouveau féminisme latino-américain prend graduellement conscience de cet abîme résultant des conditions ethniques et de classe, et se rapproche des organisations de femmes tout en reconnaissant leurs revendications propres en tant que revendications de genre. Ce nouveau féminisme est très actif dans les centres académiques et parmi les ONG. Virginia Vargas, coordinatrice pour l'Amérique latine et les Caraïbes du Forum Alternatif des ONG de Pékin (1995) affirme: « notre relation avec les mouvements de femmes a mûri et s'est enrichie durant ces vingt dernières années... Nous ne sommes plus seulement des ONG qui effectuent des recherches ou travaillent dans les quartiers défavorisés ou dans les communautés, mais nous participons à un mouvement de rébellion qui est en train de secouer tout le continent » (1994).

Les organisations de femmes développent des formes de *leadership*, des stratégies de fonctionnement et de définition d'objectifs particuliers. Pour certaines d'entre elles, la définition des objectifs ne s'éloigne guère des rôles « féminins ». Elles se créent par exemple dans le but d'améliorer les conditions de vie perçues comme étant injustes, et étendent leur rôle de « gardiennes des soins » à la communauté dont elles font partie. D'autres se montrent plus proches du système politique, en promouvant sa transformation radicale et en exigeant de manière plus active les changements nécessaires pour parvenir à une répartition plus juste. Très souvent, les organisations, au départ d'objectifs concrets et assistanciels, évoluent vers d'autres buts plus larges et plus politiques. Certaines femmes responsables de ces mouvements se présentent comme candidates pour les postes de gouverneurs municipaux ou sectoriels. Le *leadership* exercé par certaines femmes de ces mouvements acquiert une importance de premier ordre pour modifier l'identité des femmes. Des personnes comme Rigoberta Menchu sont des *leaders* charismatiques, des référence identitaires pour nombre

d'autres femmes, des modèles qui pénètrent leur identité collective, et plus particulièrement celle des indigènes. Comme telles, elles exercent une fonction de consolidation des réseaux de solidarité et de renforcement des objectifs de lutte contre l'injustice et la violation des droits humains.

Références bibliographiques

ACOSTA VARGAS, G., (1995) « Evolucion de los derechos humanos de las mujeres », *La institution policial y los derechos humanos de las mujeres*, UNIFEM, New York.

ALCANTARA COSTA, A. (Coord.), (1991) *Creche comunitaria, una alternativa popular*, NEIM/UFBA, Salvador de Bahia.

BEATRIZ RUIZ, C., (1993), *Mujer, genero y desarrollo local urbano*, La Paz, Centro de Promocion de la Mujer Gregoria Apaza.

BAEZ, (1993), « Democracia y movimiento de mujeres », *Genero y sociedad*, Vol.1, Centro de Estudios del Genero, Santo Domingo.

BENERIA, L. (1984), *Reproduccion, produccion y division sexual del trabajo*, CIPAF, Santo DOMINGO.

BENERIA, L. & Roldan M., (1987), *The crossroad of class and gender*, University of Chicago.

BENERIA, L.(1992). « Globalizacion de la economia y el trabajo de la mujeres », *Mientras Tanto*, N° 48, Madrid.

BRASILEIRO, A.M. (1995), Presentacion de la publicacion « La institucion policial y los derechos humanos de las mujeres », UNIFEM, New York, p.XII.

BRASILEIRO, A.M., (Ed.)(1996), *Women's leadership in a changing world*, UNIFEM, New York.

BRASILEIRO, A.M. (1996), *Building democracy with women*, UNIFEM, New York.

Castro, R. (1995), *Movimientos de mujeres en America Latina, Cuadernos de Africa y America Latina*, Sodepaz, Madrid.

CORZO, A., Palan, S. & Vargas, V. (1994), *Construyendo la equidad*, Coordinadora de la subregion Andina, La Paz.

FACIO, A. (1995), « Repensarnos como mujeres para reconceptualizar los derechos humanos » *Genero y Sociedad*, Vol. 3, Instituto Tecnologico de Santo Domingo, Santo Domingo.

FARRAN PINTO, M. (1994), *Control de poblacion: cinismo, sexismo y mentiras*, Ajoblanco junio, Madrid.

FERNANDEZ VILLANUEVA, M.C. (1990), « En concepto de agresion en una sociedad sexista », Maquieira, V. & Sanchez, C., *Violencia y sociedad patriarcal*, Pablo Iglesias, Madrid.

GUZMAN, V., PORTOCARRERO, P. & VARGAS V. (1991), *Genero en el désarrollo*, Ediciones populares Feministas, Lima.

GUZMAN, V. (1993), « Los problemas de las mujeres en la agenda de los gobiernos municipales: del discurso de las necesidades a la construccion de los problemas sociales » Ruiz, C. & Carmen, B., *Mujer, genero y desarrollo local urbano*, Centro de Promocion de la Mujer Gregoria Apaza, La Paz, p.115-131.

JULIANO, D. (1994), « Feminizacion de la pobreza », *Mujeres, la mitad olvidada del planeta*, Foro Alternativo Las otras voces del planeta, Madrid.

LARRANDART, L.(1995), « La mujer en los codigos penales: control sobre el rol de madre » *La institucion policial y los derechos de las mujeres*, UNIFEM, New York, p.51-63.

MARQUES-PEREIRA, B. & CARRIER, A. (1996), *La citoyenneté sociale des femmes au Brésil*, CELA-IS-UNESCO-L'Harmattan, Paris.

Mujeres LAtinoamericanas en cifras (1995), Ministerio de asuntos sociales de Espana, Instituto de la Mujer de Espana, Faculdad LAtinoamericana de ciencias sociales (FLACSO), Santiago de Chile.

PEREZ DEL CAMPO, A. (1995), *Una cuestion incomprendida: el maltrato de la mujer*, Horas y horas, Madrid.

Politica demografica, textos para el debate, (1995), Archivo Feminista contra las nuevas tecnologias reproductivas y geneticas, Barcelona.

PORTOCARRERO, P. & RUIZ BRAVO, P. (1990), *Mujeres y desarrollo*, IEPALA, Madrid.

Red latinoamericano y del Caraibe contra la violencia domestica y sexual (1995), La institucion policial y los derechos humanos de las mujeres, Memorias del seminario latinoamericano, New York, Quito, UNIFEM.

SAFA, H.I. (1992), *Mudanças nos papeis do genero na america latina e no Caraibe*, Caderno CRH, n°16, Salvador de Bahia.

TABAK, F. & Verucci, F. (1994), A *dificil igualdade*, Rio de Janeiro, Dumara.

TORANZO CARLOS, F. (1993), *Descentalizacion del poder y construccion de sujetos colectivos, en Ruiz, C., op.cit.*, pp.132-157.

VARGAS, V. (1992), *Como cambiar el mundo sin perdernos. El movimiento de mujeres en Peru y America Latina*, Flora Tristan, Lima.

VARGAS, V. (1991), « Apuntes para una reflexion feminista sobre el movimiento de mujere », Luna (Comp.), *Genero, Clase y raza en America latina*, Universidad de Barcelona, Barcelona.

PROJETS DE RECHERCHE

Mondialisation et citoyenneté

Analyse des représentations de la pauvreté et des pauvres dans quelques textes des Nations Unies et leur rôle dans la construction de citoyenneté des femmes en Amérique latine

Francine Mestrum

Introduction

La recherche proposée part du constat de l'émergence des concepts de mondialisation et de citoyenneté dans le débat politique contemporain. Sujets d'une littérature abondante mais peu théorisés, les deux concepts témoignent du redimensionnement du champ politique et démocratique, et de la recherche de nouveaux repères identitaires. Au centre des questionnements soulevés par les deux notions se trouve l'Etat, dont le rôle et les pouvoirs sont remis en question. En effet, que l'on envisage la mondialisation dans ses dimensions politiques, économiques ou sociales, il s'agit à chaque fois d'un élargissement de l'éventail des niveaux de régulation et de prise de décision, ainsi que d'une contestation du quasi-monopole représentatif et interventionniste de l'Etat. La notion de citoyenneté quant à elle, intimement liée à l'idée de l'Etat en tant que territoire et communauté politique, est à la fois compromise et revalorisée par la multiplication des acteurs politiques et des modes d'organisation, suite au changement d'échelle et à la fragmentation du champ démocratique.

Du point de vue sociologique, la mise en rapport de ces deux notions pose un problème considérable. Elle implique d'une part que l'on appréhende la mondialisation comme un processus multidimensionnel et que l'on envisage l'hypothèse de l'émergence d'une société mondiale, au-delà même de la société civile mondiale

naissante sous forme des multiples réseaux d'action transnationaux; d'autre part, que l'on appréhende la citoyenneté comme un concept dynamique et déterritorialisé, source d'identités collectives permettant l'émergence d'un sujet politique détenteur de droits et de devoirs émanant des différents niveaux du champ politique.

Cette recherche se propose d'analyser le lien entre la mondialisation et la citoyenneté. Plus particulièrement, il s'agit de voir dans quelle mesure une politique définie ou proposée au niveau mondial peut contribuer à la concrétisation d'une citoyenneté nationale autant que mondiale ou locale et comprise par conséquent autant comme statut que comme pratique.

Le cadre empirique proposé est double: celui de la lutte des femmes en Amérique latine, et celui des politiques contre la pauvreté promues par l'ONU. Ce choix se justifie tout d'abord par le rôle protagoniste joué par les femmes dans les processus de démocratisation en Amérique latine. Or, après le rétablissement des droits civils et politiques, l'appauvrissement massif dû au désinvestissement social des Etats est apparu comme une entrave à l'exercice des droits démocratiques. Désormais, les revendications sociales des femmes sont formulées en termes de citoyenneté intégrant leurs demandes de prise en compte des rapports de genre. En deuxiéme lieu, la lutte contre la pauvreté est devenue un axe thématique prioritaire des organisations internationales. Les Nations-Unies ont proclamé la décennie 1997-2006 Première Décennie pour l'Eradication de la Pauvreté. Ce regain d'intérêt politique pour la pauvreté est certes dû aux échecs reconnus des politiques de développement et à la dimension accablante de la pauvreté dans le monde, mais ne peut être totalement dissocié de la redéfinition des politiques sociales et de la remise en question des Etats-Providence. Il convient également de souligner les nombreuses initiatives qui sont prises pour donner corps à un concept de 'gouvernance mondiale'.

Dès lors, s'il est permis de considérer l'ONU comme embryon d'un niveau politique mondial, il faut bien constater que ses pouvoirs sont très limités, à l'exception peut-être de ceux de ses grandes organisations financières. Cependant, par l'organisation de ses grandes conférences mondiales et par ses initiatives en faveur des droits humains, des droits de la femme et du développement, l'ONU s'est ouverte à la société civile et s'est manifestée comme promotrice de concepts émancipateurs.

C'est pourquoi nous proposons d'analyser le discours de l'ONU sur les grands thèmes sociaux qui ont animé les débats dans les années '90 et d'y repérer les représentations de la pauvreté et des pauvres, comprises comme catégories de pensée susceptibles d'influencer les politiques à leur égard. La pauvreté sera donc étudiée comme construction sociale et réalité discursive. Dans une deuxième phase, ces représentations dans le discours de l'ONU seront analysées en termes de rapports de genre et de citoyenneté, en tant que variables dépendantes, et mises en rapport avec la variable indépendante de la situation socio-économique des femmes en Amérique latine et avec leurs revendications sociales.

Les axes théoriques de la recherche

La mondialisation

Devenu lieu commun pour expliquer l'impuissance des Etats par rapport à un système économique organisé au niveau de l'ensemble de la planète et par rapport à l'intensification des relations sociales sur la scène mondiale, le phénomène de la mondialisation n'a toujours pas fait l'objet d'une analyse théorique objective (Bertrand, 1995). Qu'elle ait préoccupé déjà Durkheim, Marx et Weber témoigne qu'il ne s'agit nullement d'un phénomène nouveau. Les transactions économiques, les relations sociales et les influences culturelles dépassent depuis longtemps les frontières des Etats pour s'étendre aux quatre coins du monde. Les caractéristiques principales de la mondialisation aujourd'hui sont l'intensification rapide de ces relations et leur impact politique. Plus personne n'y échappe - ni le chômeur en Europe ni le paysan andin - et plus personne ne la contrôle - les Etats et les organisations internationales sont impuissants face aux marchés financiers. Certes, cette impuissance est largement volontaire. Les gouvernants font partie de la minorité en mesure de saisir les nouvelles opportunités offertes par la mondialisation et le désarroi idéologique depuis l'effondrement du mur de Berlin est tel qu'aucun projet politique alternatif crédible n'est disponible au niveau mondial pour l'opposer aux recettes néolibérales de démantèlement des Etats.

Cependant, le développement d'une conscience mondiale fait partie intégrante du processus de mondialisation. Les demandes de régulation ou de 'gouvernance' mondiale se multiplient face à des problèmes qui par définition nous concernent tous: l'écologie, les épidémies, la pauvreté, les migrations. La volonté politique d'un seul

Etat ne suffit pas à y remédier. La prise de conscience de l'unicité de notre planéte et de la vulnérabilité de sa population a donné lieu à un embryon de société civile mondiale qui remet en cause l'organisation inter-étatique de l'ordre politique international.

Deux dimensions majeures et partiellement interdépendantes de la mondialisation nous intéressent dans le cadre de cette recherche: la dimension économique dans son rapport avec le développement et la dimension politique, avec leurs conséquences et leurs interactions aux niveaux social et culturel.

1. Les projets de développement du Tiers Monde ont en fait toujours été des projets de 'mondialisation' dans le sens où il s'agissait d'exporter un modèle politique et économique compris comme stade ultime du développement (Arndt,1987, Badie,1992, Latouche,1988). Mais la théorie du développement née après la deuxième guerre mondiale se trouve aujourd'hui dans une impasse. C'est à travers les efforts de reconceptualisation du développement - axés principalement sur une approche moins économiciste - que nous retrouvons les thèmes centraux de notre recherche: la pauvreté, la citoyenneté et les rapports de genre. S'il n'est pas encore permis de parler d'un nouveau paradigme du développement, il est désormais clair que l'accent s'est déplacé de la croissance économique nationale comme indicateur unique, vers la satisfaction des besoins essentiels des peuples et l'intégration en tant qu'acteur du développement de l'ensemble de la population. Les multiples recherches sur le rôle des femmes dans le développement témoignent de cette réorientation.

2. Au niveau politique, la mondialisation se traduit principalement par une impuissance relative des Etats, face aux marchès et aux niveaux de décision supranationaux. Dans le Tiers Monde la perte de légitimité des régimes politiques répond aussi à l'échec de l'idéologie développementaliste et des déséquilibres entre l'offre et la demande par rapport à l'Etat. De nouvelles identités politiques sont créées par référence à la culture ou à la religion, identités qui ont à leur tour une vocation universaliste. Un des paradoxes de la mondialisation est sans doute que le désir d'identité et d'appartenance locale s'exprime au moyen d'un discours mondial et qu'il confirme plus qu'il n'infirme la loyauté aux valeurs universelles (Featherstone, 1995, Schuurman,1993). Un quatrième aspect de la mondialisation politique tient à la prise de conscience du caractère planétaire de nombreux problèmes auxquels les sociétès sont confrontées et à

l'impossibilité d'y remédier durablement dans le cadre d'un seul Etat. Il en résulte une demande d'élargissement et de démocratisation de la régulation mondiale. Malgré tous ses échecs, l'ONU reste l'organisation qui incarne le mieux l'espoir d'un nouveau multilatéralisme englobant la communauté des hommes et des femmes. Dans notre analyse, l'ONU sera dès lors étudiée en tant qu'espace de citoyenneté et en tant que communauté épistémique, productrice de connaissances et de représentations du monde social.

La citoyenneté

Aujourd'hui, le concept de citoyenneté est utilisé à tort et à travers pour couvrir les revendications les plus divergentes, allant de la charité à l'égard des exclus à une revitalisation de la vie politique et communautaire.

La référence théorique qui nous semble la plus adaptée aux objectifs de notre recherche est celle de T. H. Marshall qui permet d'appréhender la citoyenneté comme un ensemble indissociable de droits civils, politiques et sociaux. Toutefois, cette théorie a fait l'objet de nombreuses critiques et les fondements structurels du concept marshallien - le salariat généralisé, la division sexuelle du travail et la famille nucléaire - sont aujourd'hui remis en question. Dès lors, tout en préservant le lien entre les trois dimensions de la citoyenneté, une nouvelle approche devra intégrer les rapports de genre ainsi que la diversité culturelle. Nous proposons de considérer la citoyenneté comme construction sociale dynamique, comme statut (le droit à avoir des droits) autant que comme pratique. Elle sera comprise comme rapport politique entre l'individu et les différents niveaux de régulation aptes à octroyer et garantir des droits.

Cette approche prend toute son importance en Amérique latine pour les femmes qui doivent faire face aux politiques d'ajustement et de démantèlement des services sociaux. Elles s'organisent au niveau communautaire tout en faisant valoir leurs revendications au niveau mondial. Que leurs demandes sociales soient formulées en termes de citoyenneté s'explique notamment par le fait que les Etats-Providence en Amérique latine sont restés sous-développés, mais sont néanmoins entrés fermement dans l'imaginaire collectif des populations, faisant partie intégrante des promesses de développement et de modernisation (Lautier,1995, Marques-Pereira,B.,1994). Or, les politiques de lutte contre la pauvreté qui sont promues actuellement répondent à une autre logique et posent la

question de la citoyenneté en d'autres termes. En effet, historiquement et du fait même de l'assistance reçue, les pauvres ont toujours été exclus de la citoyenneté. La question essentielle que notre recherche devra poser concerne dès lors les conditions qui permettaient à la lutte contre la pauvreté de promouvoir aussi la citoyenneté, en tant que statut d'autonomie et en tant que pratique sociale caractéristique d'une appartenance entière à la communauté politique.

Les rapports de genre

La figure du citoyen n'a jamais fait l'unanimité des théoriciens des rapports de genre. Ceux-ci remettent en cause les concepts de base de la pensée politique et la construction sexuée de la citoyenneté. Si la lutte des femmes est caractérisée par une revendication de valeurs qui fondent la citoyenneté (liberté, égalité), en revanche la séparation entre une sphère publique (le domaine de l'égalité) et une sphère privée (le domaine des différences) a nourri le débat sur la pertinence du concept. Dans le mouvement participatif des années '70 l'accent fut mis sur un élargissement du champ politique pour couvrir la sphère du privé, ou plus particulièrement pour couvrir toutes les sphères caractérisées par des relations de pouvoir et de domination. Cette revendication du "privé" qui est "politique" a certainement fait ses preuves, notamment en Amérique latine. Mais elle fut substantiellement nuancée depuis pour accepter la séparation des deux sphères tout en soulignant que si certains aspects de la vie privée sont susceptibles de débat dans la sphère publique, aucun aspect ne peut obligatoirement être relégué à la sphère privée. Cette nuance permet de la concilier avec le concept de citoyenneté (Young, 1995, Phillips, 1991(b), Ehlstain, 1981).

Dans le domaine de la politique sociale, le caractère prétendument neutre et universel des politiques sociales fut également contesté. En effet, une citoyenneté sociale qui se situe dans le prolongement de la citoyenneté civile et politique basée sur la notion de l'individu autonome - un privilège masculin - ne concerne les femmes que par le biais d'un lien de subordination. Cependant, l'intérêt pour les fondements de l'Etat-Providence n'est venu qu'assez tardivement et a donné lieu à une très grande divergence de vues, due aux traditions nationales différentes, aux influences idéologiques et aux approches théoriques antagonistes. F. Williams distingue sept approches différentes qui concernent principalement la séparation entre la sphère publique et la sphère privée, le déplacement des liens de

dépendance de l'une à l'autre et l'accent mis sur le principe de l'égalité et/ou de la différence (Pateman, 1988, Williams, 1989, Peemans-Poullet, 1995). Il va sans dire que ces analyses sont marquées par les clivages classiques entre la gauche et la droite concernant les politiques sociales (redistribution ou aide aux nécessiteux) et les clivages tout aussi classiques entre progressistes et conservateurs concernant le rôle des femmes dans la société.

Mais la question majeure concerne un des aspects fondamentaux de la citoyenneté, à savoir l'égalité, opposée ou non à une approche différenciée dans le contexte de la citoyenneté sociale, approche jugée nécessaire pour tenir compte des besoins différents des femmes. Jusqu'à présent, ces différences n'ont été prises en compte que pour attribuer aux femmes leurs responsabilités reproductives. Ce débat sur l'égalité et la différence met le doigt sur la nature différente de la citoyenneté sociale par rapport à la citoyenneté civile et politique, au-delà des différences des droits qui y sont reliés. En effet, la citoyenneté sociale implique un autre type de relation entre les individus et l'Etat et est révélatrice des rapports de force au sein de la société. Si Marshall a mis l'accent sur l'égalité de statut procurée selon lui par la citoyenneté sociale, il passe sous silence le fait plus significatif que, historiquement, les demandes sociales pour acquérir un statut de pouvoir et de dignité n'ont jamais été fait au nom de l'égalité en mettant l'accent sur une appartenance commune à l'humanité ou à la nation, mais au contraire sur des spécificités corporatistes (Hatzfeld, 1971). C'est d'ailleurs ce qui explique que même dans les pays riches les Etats-Providence n'ont pas été en mesure d'éradiquer la pauvreté et que les mesures d'assistance aux pauvres - sauf dans le système beveridgien - sont prises en dehors des systèmes de sécurité sociale basés sur le salariat.

Or, quand on relie, comme le font les mouvements de femmes en Amérique latine, la citoyenneté sociale directement à la démocratie - et non pas à un statut de salarié comme condition d'accés à la sphère publique - il devient plus facile d'appréhender la question délicate de la citoyenneté sociale et de l'égalité non comme l'achèvement du statut de citoyenneté, fondée sur une égalité alambiquée, mais comme condition d'accès à part entière à la citoyenneté civile et politique. En définissant la citoyenneté comme un statut relationnel entre l'individu et l'Etat, fondé sur une appartenance commune donnant lieu à des droits et des devoirs et une pratique participative, la citoyenneté est constitutive de la

souveraineté des individus de devenir les acteurs de leur vie et de leur histoire et de leur capacité de développer des identités collectives permettant la lutte pour l'obtention et la réalisation de leurs droits. La question de la citoyenneté est donc intimement liée à la question de la liberté et la citoyenneté sociale nous mène à l'opposition entre liberté formelle et liberté réelle. Cette question est particulièrement pertinente dans le cadre d'une recherche sur la pauvreté et les rapports de genre. Suivant l'approche de A.K. Sen, la pauvreté peut être définie comme "déficit d'habilitations", concept qui se réfère précisément aux possibilités asymétriques dont disposent les individus pour convertir les moyens mis à leur disposition en liberté effective pour poursuivre leur bien-être.

La pauvreté

Les Nations-Unies ont proclamé la décennie 1997-2006 Première Décennie des Nations-Unies pour l'éradication de la pauvreté. Cette initiative est l'aboutissement de nombreuses rencontres et de rapports internationaux consacrés à la pauvreté depuis la fin des années '80.

Or, si la pauvreté a sans doute toujours existé et s'aggrave en conséquence des restructurations économiques mondiales auxquelles nous assistons actuellement, elle ne vient à l'ordre du jour politique qu'à des moments spécifiques de l'histoire (Geremek, 1987, Sassier, 1990). Il conviendra dès lors d'analyser le contexte mondial et de s'interroger sur les raisons de ce regain d'intérêt politique.

Il peut paraître étonnant de constater qu'il existe un consensus sur la stratégie à suivre dans la lutte contre la pauvreté, consensus parmi les Etats-Membres qui ont voté les résolutions de l'Assemblée générale et consensus parmi les différentes organisations de l'ONU. Il convient dès lors de se demander si ce consensus est fondé sur un savoir partagé sur la pauvreté en tant que problématique sociale et politique, condition indispensable selon E. B. Haas d'une action cohérente. Or, en matière de développement, des organisations telles que la Banque mondiale, Unicef, le Pnud et la Cepal peuvent être considérées plutôt comme des communautés épistémiques rivales, les divergences majeures se situant notamment au niveau du social. S'agissant de la pauvreté, cette question est d'autant plus pertinente eu égard aux problèmes épistémologiques que le thème soulève. En effet, s'il existe un consensus parmi les chercheurs qui se penchent sur la problématique, c'est pour constater "la pauvreté de la

recherche": il n'existe pas de cadre théorique adéquat, les théories actuelles manquent de rigueur scientifique et il n'existe pas de définition univoque de la pauvreté (Oyen, 1996).

En fait, le manque de rigueur de pensée et de vision univoque est caractéristique de toute la réflexion sur la pauvreté et sur les pauvres à travers l'histoire. Du moyen âge à l'ére industrielle, les pauvres ont à la fois été exaltés et conspués, associés à la vertu et au crime, assistés et enfermés, victimes et coupables. Dans les écrits plus récents, les causes de la pauvreté sont confondues avec ses symptômes, les analyses économiques et sociales côtoient les explications individuelles et culturelles.

Bref, si la pauvreté est une réalité concrète et douloureuse pour des millions d'êtres humains, elle est en même temps une construction sociale qui cache cette réalité. Selon P. Sassier, la pauvreté est devenue une idée théorique dont le champ de signification s'étend à l'infini et qui rend les pauvres inidentifiables. Si un accord existe pour dire que la pauvreté est un problème 'complexe et multidimensionnel', il n'empêche que cette vision théorique tente d'objectiver et d'homogénéiser "les pauvres" en tant que groupe, segment de la population mondiale différent des "non pauvres". Cette altérité, véhiculée tantôt comme cause et tantôt comme conséquence de la pauvreté, positive et négative à la fois, permet d'isoler les pauvres des relations sociales qui pourtant sont constitutives de leur état (Moynihan, 1968, Oyen, 1996).

Pour resituer les pauvres au sein de la société et leur permettre de devenir des citoyens à part entière, il est donc nécessaire d'appréhender les relations sociales en jeu, ce qui oblige à fixer un regard non pas uniquement sur les pauvres, mais aussi sur les autres et sur leurs représentations, représentations qui ne peuvent manquer d'influencer en retour la perception que les pauvres ont d'eux-mêmes et de leurs possibilités d'améliorer leur statut.

La présente recherche se propose dès lors d'analyser les représentations de la pauvreté et des pauvres telles que celles-ci sont produites et véhiculées au niveau mondial, plus particulièrement par l'Organisation des Nations Unies, la Banque mondiale, le Programme des Nations Unies pour le développement, la Commission économique pour l'Amérique latine et par les grandes conférences mondiales que l'ONU a organisées ces dernières années. Dans une deuxième étape de la recherche, ces représentations seront

mises en rapport avec la situation politique et sociale de l'Amérique latine, où de jeunes démocraties tentent de se consolider, notamment à travers un nouveau modèle de développement, lui aussi inspiré par des organisations internationales. Or, ces démocraties risquent aujourd'hui de perdre leur légitimité à mesure que la pauvreté des populations s'aggrave. Ce sont plus particulièrement les femmes qui ont eu à porter le fardeau de l'ajustement 'invisible' (Unicef, 1989) qui constituent la majorité des pauvres. Mais les femmes vivent cette pauvreté de façon différente que les hommes, tandis que les politiques sociales sont loin d'être neutres du point de vue des rapports de genre (Kabeer, 1996, Sen, 1990, ONU, 1995).

Par conséquent, les questions qui se posent concernent, d'une part, les normes et les valeurs véhiculées par les représentations de la pauvreté et des pauvres dans les textes sur la lutte contre la pauvreté de l'ONU et quelques-unes de ses organisations, et, d'autre part, la mesure dans laquelle ces représentations peuvent contribuer au processus de construction de la citoyenneté des femmes en Amérique latine. Les éléments de réponse à ces deux questions que notre recherche veut tenter d'apporter, nous donneront également une indication des possibilités d'une régulation politique et sociale au niveau mondial afin de répondre à des revendications et des besoins ressentis aux niveau national et local. En d'autres mots, si les politiques proposées au niveau mondial contribuent ou non au processus de constitution d'un embryon de citoyenneté mondiale.

Méthodologie

Les représentations de la pauvreté

Les représentations de la pauvreté que nous proposons de repérer et d'analyser, en tant que variables intermédiaires, doivent être comprises dans leur sens sociologique de communication langagière structurée et structurante (Bourdieu, 1982, Lipiansky, 1992). Partant du constat de la relativité sociale et historique des représentations de la réalité, les représentations sont appréhendées comme le résultat de rapports sociaux dont elles sont en même temps constitutives. En tant que produits et instruments des acteurs sociaux, elles contribuent à la constitution de leur identité et à l'émergence d'un sujet politique. Ces représentations seront appréhendées comme élément constitutif du 'dispositif de la pauvreté', dans le sens que M. Foucault donne à ce concept, à savoir un ensemble historique,

hétérogène et dynamique d'éléments énonçables (les discours) et visibles (les institutions). Une analyse du discours des Nations Unies sur la pauvreté permettra de nous interroger sur les conditions dans lesquelles le dispositif de la pauvreté est construit et sur sa fonction stratégique.

Les sources

- Les textes de l'Assemblée générale de l'ONU sur la lutte contre la pauvreté
- Le programme de développement humain du PNUD
- Les textes sur la lutte contre la pauvreté de la Banque mondiale
- Les plans d'actions des 6 conférences mondiales de l'ONU des années '90
- Le programme de développement pour l'Amérique latine de la CEPAL

La citoyenneté des femmes en Amérique latine

Aperçu du cadre général de la situation des femmes en Amérique latine, établi à l'aide des données socio-économiques, des recherches sociologiques sur le rôle des femmes dans le développement et des revendications des femmes formulées à l'occasion des conférences régionales.

Analyse des représentations de la pauvreté en termes de rapports de genre et de la citoyenneté

Cette analyse part des trois approches analytiques des rapports de genre identifiées par I. Jacquet:

- les trois rôles: productif, reproductif, social
- les intérêts: intérêts de genre pratiques et stratégiques (Molyneux, 1985)
- l'*empowerment* (augmentation du pouvoir d'action): les rapports de subordination vus sous l'angle des rapports de genre, de classe et de race, dans un contexte de conflit et de coopération afin de réaliser une autonomie et un contrôle accru sur les ressources (Sen & Grown, 1987). Ce dernier élément permet l'articulation à la citoyenneté qui sera analysée en tant que statut et en tant que pratique sociale à travers ses trois caractéristiques majeures:

- appartenance à une communauté politique
- un ensemble de droits et de devoirs
- accès à la sphère publique.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

ARENDT, H., *Qu'est-ce que la politique?* Paris. Seuil, 1993.

ARNDT, H.W., *Economic Development. The history of and idea.* Chicago and London. The University of Chicago Press, 1987.

ARCHIBUGI, D. & HELD, D. (éd.), *Cosmopolitan Democracy. An Agenda for a New World Order.* Cambridge. Polity Press, 1995.

BADIE, B., *L'Etat importé. L'occidentalisation de l'ordre politique.* Paris. Fayard, 1992.

BADIE, B. & SMOUTS, M.-C., *Le retournement du monde. Sociologie de la scène internationale.* Paris. Presses de la Fondation nationale des sciences politiques & Dalloz, 1992.

BASU, A. (éd.), *The Challenge of local feminisms. Women's movements in global perspective.* Boulder. Westview Press, 1995.

BEINER, R. (éd.)., *Theorizing Citizenship.* Albany, State University of New York Press, 1995.

BERTRAND, M., *L'O.NU.* Paris.La Découverte, 1994.

BERTRAND, M., *Les défis conceptuels de la mondialisation. Discours inaugural devant l'Institut Universitaire d'Etudes du Développement à Genève,* Cercles Condorcet. Les Points de Vue N° 14 - juin 1995, 1995.

BOBBIO, N., *L'età dei diritti.* Torino. Einaudi, 1990.

BOSE, C. & ACOSTA-BELEN, E. (éd.), *Women in the Latin-American development process.* Philadelphia. Temple University Press, 1995.

BOSERUP, E. 1 *Woman's Role in Economic Development.* London George Allen and Unwin Ltd, 1970.

BOURDIEU, P., *Ce que parler veut dire. L'économie des échanges linguistiques.* Paris. Fayard, 1982.

CARLSSON (Commission), *The Report of the Commission on Global Governance. Our Global Neighbourhood.* New York. Oxford University Press, 1995.

CASTEL, R. *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat.* Paris. Fayard, 1995.

CEPAL. *El desarrollo de la seguridad social en América latina.* Santiago. Naciones Unidas, 1985.

CEPAL, *La pobreza en América latina: dimensiones y politicas.* Santiago de Chile. Naciones Unidas, 1985 (b).

CEPAL, *Major changes and crisis. The impact on women in Latin America and the Caribbean.* Santia go. Naciones Unidas, 1991.

DONZELOT, J. *L'invention du social. Essai sur le déclin des passions politiques.* Paris. Fayard, 1984.

DUNN, J. *Democracy. The unfinished journey. 508BC to AD 1993.* Oxford University Press, 1992.

DURKHEIM, E. *De la division du travail social.* Paris. PUF, 1973.

ELSHTAIN, J.-B., *Public Man, Private Woman. Women in social and political thought.* Princeton. Princeton University Press, 1981.

EWALD, F. *L'Etat providence.* Paris. Grasset.

La citoyenneté sociale des femmes au Mexique (Chiapas) et au Costa Rica

Alain Carrier

L'actuel mouvement de mondialisation des pratiques économiques des Etats-nations implique, de fait, un nombre important de réactions, tant positives que négatives, dans les autres champs sociaux existants. En effet, cette interconnection complexe entre les rapports économiques et les pratiques sociales et politiques, voire leurs déterminants culturels, est aujourd'hui incontestable, et son analyse requiert également une approche pluridisciplinaire particulièrement complexe.

Dans le cadre de notre recherche doctorale, nous comptons nous interroger sur les effets produits par l'évolution globalisante des rapports marchands sur la gestion publique du champ social. Plus particulièrement, nous étudierons les évolutions théoriques et pratiques des applications de la citoyenneté sociale pour les femmes, dans le contexte particulier de l'Amérique centrale, au travers de l'analyse des situations du Mexique et du Costa Rica. En ce sens, le chemin linéaire et positif du concept de citoyenneté vers une égalité universelle, développé en 1949 par T.H. Marshall[1], constituera une référence incontournable pour toute réflexion abordant ce thème.

L'analyse de la citoyenneté sociale des femmes en Amérique centrale implique différents champs de recherche allant des définitions et des pratiques des Etats étudiés aux caractérisations ethnoculturelles des populations impliquées, et donc à des interrogations

1. MARSHALL, T.H., « Citizenship and social class », in MARSHALL, T.H. & BOTTOMORE, T., *Citizenship and social class*, Londres, Pluto Press, 1992.

conceptuelles sur les notions de culture, d'identité et de représentation, en passant par une caractérisation tant théorique que pratique des rapports de genre, par ailleurs indissociable des représentations socio-culturelles des sociétés concernées, ainsi que par une compréhension des différents modes de gestion et de protection du social. L'interaction entre ces différents champs conceptuels est en effet nécessaire pour étudier cette problématique.

Le choix des situations spécifiques du Mexique et du Costa Rica repose, quant à lui, sur le panel particulièrement large que ces deux pays offrent en matière de recouvrement de situations distinctes, du point de vue politique, social, économique ou encore culturel.

Le Mexique, tout d'abord, est sous cet angle incontournable, tant son rôle et son impact dans la région sont primordiaux. En outre, sa volonté d'entrer à tout prix dans le Premier Monde de même que l'accord de coopération économique ALENA[2] signé avec les Etats-Unis et le Canada en font aujourd'hui un objet d'étude qui ne peut échapper à toute analyse de la citoyenneté sociale des femmes en Amérique centrale qui aurait l'ambition de servir de fondement à une réflexion comparatiste ultérieure à d'autres études de cas occidentaux, et européens en particulier.

Le substrat ethno-culturel mexicain est, dans cette optique, également très intéressant, tant par sa relative hétérogénéité que par la relation culturelle qui peut s'y opérer en matière de précarité des conditions sociales. Le cas récent de la révolte du Chiapas est, à ce sens, particulièrement éclairant. L'hétérogénéité ethno-culturelle du Mexique constitue donc également une des raisons majeures de l'intérêt porté à ce pays, puisqu'elle doit nous permettre de confronter de manière plus précise la conceptualisation individuelle et collective des représentations de citoyenneté au principe d'ethnicisation des rapports sociaux inscrit dans le mouvement de mondialisation des économies.

La situation politique particulière du Mexique, caractérisée par une prédominance autoritaire du Parti Révolutionnaire Institutionnel (PRI) permettra en outre d'observer les tensions qui résultent de cette détermination politique générale rapportées aux exigences démocratiques actuelles qui obligent à un ajustement des formes de représentation et de participation politiques à la croissante complexification des organisations sociales. Cette problèmatique renvoie également, et

2. ALENA: Accord de Libre Echange Nord-Américain.

de manière significative, à l'insurrection du Chiapas.

Le Costa Rica constitue, quant à lui, une exception dans le contexte général, particulièrement troublé, de cette région centre-américaine. Ce petit pays, bordé au nord par le Nicaragua et au sud par le Panama, est en effet souvent qualifié de « Suisse de l'Amérique centrale », et pas uniquement du fait de son relief géographique. D'ailleurs, cette situation particulière de hâvre de tranquillité, relative, au milieu de contextes stigmatisés par les guerres fait généralement dire aux Costariciens qu'ils ont, aujourd'hui, développé un statut particulier. Lié à une personnalité globale, elle-même caractérisée par un tempérament profondément consensuel, ce statut les distinguerait du reste de la population de la région, en dépit des liens économiques, politiques et culturels qu'ils ont avec leurs voisins.

Du point de vue socio-culturel, la population du Costa Rica est également plus homogène que celle du Mexique, le pourcentage de citoyens d'origine indigène y étant particulièrement faible. Cette caractéristique permettra donc de contre-balancer le premier exemple choisi. Quant à la situation politique de ce pays, elle représente également une exception pour le reste de la région. Nous sommes en présence d'un pays démocratique, où le multi-partisme et l'alternance au pouvoir ne semblent pas être de simples slogans populistes, comme l'ont encore démontré les élections législatives de 1990[3]. La démilitarisation du pays en 1949, l'intégration dans les pratiques politiques et sociales collectives d'une « culture du consensus » pour résoudre les conflits (caractéristique qui permet par ailleurs d'intéressants parallèles avec la situation belge), la réforme de la législation sociale en faveur des travailleurs couplée à une gratuité de l'éducation et à une couverture sociale importante au regard des critères régionaux expliquent sans doute en partie ce sentiment « d'exception centre-américaine ».

La stabilité politique, qui dure depuis plus de quarante ans, puise notamment dans l'absence de grands revenus exploitables durant la période coloniale. Cependant, d'autres facteurs peuvent aujourd'hui également entrer en ligne de compte dans l'analyse du futur du modèle costaricien comme, par exemple, la véritable « institutionnalisation de la diplomatie économique »[4] qui montre que

---

3. RILLAERTS, S., « Costa Rica: le retour de l'alternance », *Problèmes d'Amérique latine*, Paris, n°98, 4ème trimestre 1990.

4. GARCIA QUESADA, A.I., « La participacion de las mujeres en la toma de decisiones sobre paz en Costa Rica (1978-1990), un asunto de poder », in *La*

ce petit pays n'est pas non plus épargné par le mécanisme de mondialisation des rapports économiques[5].

Toutefois, le double ancrage géographique de cette recherche se justifie principalement par le choix des groupes de femmes étudiés. En effet, le travail de terrain au Mexique portera principalement sur des femmes appartenant à la communauté chiapanèque (Chiapas) afin de cerner les mécanismes mis en action dans le cadre d'un processus de construction-revendication de citoyenneté (sociale) par des groupes originellement exclus de ces pratiques. A l'inverse, le Costa Rica nous permettra d'étudier des pratiques émanant de femmes déjà inscrites dans un processus et une réalité de citoyenneté déjà acquise. Cette distinction qualitative constitue le caractère novateur de cette recherche doctorale qui, bien que s'ancrant au préalable clairement dans la logique des droits, laisse également la possibilité ultérieure, du fait de la prise en compte d'une communauté culturelle spécifique, de s'interroger sur les rapports entre appartenance identitaire et processus politiques.

Le choix d'axer l'analyse de la citoyenneté sociale en Amérique centrale sur les femmes s'appuie sur deux réflexions principales, l'une liée à un principe purement démocratique, l'autre fondée sur une obligation d'ordre épistémologique. La réflexion première porte sur l'hypothèse selon laquelle la périodisation de l'octroi de la citoyenneté (et donc de la citoyenneté sociale) définie par T.H. Marshall indiquerait que l'auteur a fait l'impasse sur la perspective des rapports de genre[6]. Dans cette optique, l'actuelle mise en exergue du mécanisme de consolidation démocratique en Amérique latine, inscrit à l'agenda politique de l'ensemble des Etats latino-américains, doit également entraîner un véritable ancrage des femmes dans le processus global de démocratisation. Cet ancrage passera obligatoirement par une reconnaissance généralisée de ce « nouvel » acteur politique, social et économique. Le centrage de l'analyse de la citoyenneté sociale sur les femmes s'explique aussi par le fait que ces dernières constituent généralement les principaux objets et sujets des politiques sociales. Une

---

mujer latinoamericana ante el reto del siglo XXI, 9as jornadas de investigacion interdisciplinaria sobre la mujer, Instituto Universitario de Estudios de la Mujer, Ed. Universidad Autonoma de Madrid, 1993.

5. Les indices macro-économiques montrent en effet que la pauvreté touche aujourd'hui plus de 30% des foyers du Costa Rica, et que le non-emploi est en progression dans presque tous les secteurs de l'économie du pays.

6. DEL RE, A., « Droits de citoyenneté: une relecture sexuée de T.H. Marshall », in *Women's Studies. Manuel de ressources*, E. VOGEL-POLSKY (Dir.), CGRI, Bruxelles, 1994.

analyse des mécanismes d'appropriation du social et du politique par les femmes, et notamment l'étude des représentations de leurs intérêts et identités collectives particulières dans un contexte d'interrogation théorique sur les rapports entre le particulier et l'universel, semble dès lors incontournable.

Cette question des rapports entre particulier et universel est donc bien liée à la problématique du genre, a fortiori si l'on adhère à l'hypothèse selon laquelle « l'égalité » ne signifie pas obligatoirement « l'assimilation ». La situation des femmes en Amérique centrale, et ailleurs, nous conduit à penser, voire à repenser dans certains cas, des concepts et, dans ce cadre précis, celui de la citoyenneté sociale. Cette question semble également indissociable d'une analyse en termes de socio-culture (d'où l'ancrage dans la communauté chiapanèque), puisque c'est dans ce champ qu'elle puise les représentations qui baliseront la définition et l'amplitude que pourront intégrer les rôles de genre. Ceci nous amène au second principe fondateur de cette recherche, principe lié à l'inclusion du genre dans le culturel. En effet, dissocier cette première approche de la seconde impliquerait une faille épistémologique de taille, puisqu'elle se répercuterait sur la moitié de la population mondiale.

Dans un contexte général d'ethnicisation des rapports sociaux, lié à la mondialisation des rapports économiques, la question se pose aujourd'hui de comprendre l'impact sur la citoyenneté sociale d'aspirations communautaires, s'inscrivant dans une culture politique généralement holistique, au regard de la consolidation de la démocratie. Ceci implique dès lors une réflexion fondamentale sur ces rapports entre particulier et universel. En effet, en présence d'un tel phénomène, il s'agit de s'interroger sur la manière dont ce mécanisme peut affecter, dans des sociétés multi-communautaires, la définition et l'intégration individuelle et collective des représentations de la citoyenneté, et plus particulièrement, de la citoyenneté sociale.

Afin d'appréhender ce concept de citoyenneté sociale, notre recherche utilisera comme principal axe d'analyse l'articulation entre citoyenneté sociale et droits reproductifs, face à l'ancrage plus traditionnel de cette dernière revendication de droits dans les principes de la citoyenneté civile.

La citoyenneté va donc être appréhendée à partir de la logique des droits, vue sous l'angle du rapport « égalité-différence ». Bien que reconnaissant la pertinence d'autres approches, notamment la logique

identitaire, la recherche débutera par une analyse préliminaire du rapport au droit prévalant dans les deux sociétés mexicaine et costaricienne. Ensuite, nous étudierons les cadres légaux existants ainsi que des divers textes préparatoires, en tant que cristallisations des rapports de force et des représentations des différents acteurs impliqués dans le débat. Enfin, après avoir analysé les pratiques et les éventuelles discordances entre celles-ci et les textes de loi, dans le cas où ces discordances seraient politiquement instrumentalisées par certains acteurs, cette recherche s'intéressera aux processus de politisation des acteurs ainsi que de prises de décision à l'oeuvre dans ce domaine spécifique des droits reproductifs.

Il faut toutefois souligner que, en raison du temps imparti à la recherche doctorale, ces deux analyses (mexicaine et costaricienne) se placeront sur des plans épistémologiques différents - l'intérêt majeur étant donné au Mexique, notamment par plusieurs recherches de terrain.

Cette double approche de la citoyenneté sociale, incluant les perspectives de genre et de culture, comprise dans ce contexte général de globalisation des principes économiques, suivra une démarche théorique première, afin de sortir ce concept de son référent originellement européen, utopique dans le contexte latino-américain, celui d'un ancrage à vie dans le salariat[7]. Cette analyse théorique s'opèrera parallèlement à une réflexion pratique sur les types d'Etat politique ainsi que sur les divers modes de gestion et de protection du système social, tant théorisés qu'appliqués, dans les deux cadres géographiques mentionnés. Elle permettra de nous interroger ensuite sur les autres enjeux potentiels liés à la citoyenneté sociale, à savoir principalement la définition des fondements du sujet politique d'une part, et la reconnaissance d'un statut social stable de l'autre.

Enfin, et d'un point de vue méthodologique, nous aurons recours à l'interdisciplinarité développée par les sciences politiques, via une analyse comparative, impliquant la nécessitè théorique d'une réflexion non-fonctionnaliste fondée sur une représentation du social qui laisse toute sa place aux logiques propres organisant les divers champs sociaux parcourus dans cette recherche.

---

7. LAUTIER, B., « L'Etat-Providence en Amérique latine: utopie légitimatrice ou moteur du *développement?* », in B. MARQUES-PEREIRA, *L'Amérique latine: vers la démocratie?*, Ed. Complexe, Bruxelles, 1993.

Famille, travail et genre
Analyse comparative Portugal-Brésil*

Maria da Conceição Quinteiro
Marinús Pires de Lima

Objectifs et hypothèse

L'objectif de ce projet est d'évaluer l'impact du chômage dans la dynamique et l'organisation familiales au Portugal et au Brésil, questions abordées dans la perspective des relations de genre. Ces relations sont affectées par deux forces sociales contradictoires et concomitantes, la persistance de valeurs sexistes, et les changements relatifs à la révolution sexuelle, à l'accés massif des femmes au marché du travail et à l'éducation formelle. La valorisation du travail masculin par rapport au travail féminin est un des traits caractéristiques du sexisme évoqué. Elle résulte de la perception sociale de l'homme en tant que pourvoyeur principal des ressources familiales, le travail salarié féminin étant supposé apporter seulement un revenu complémentaire à la famille. Les conséquences, dans leur rapport au chômage, de l'inégalité qui caractérise les relations entre hommes et femmes au sein de la famille sont imprévisibles. Mais quoi qu'il en soit, l'idée voulant que ce soit l'homme qui pourvoit aux besoins de la famille est encore enracinée dans les sociétés occidentales.

Prenant appui sur elle, l'hypothése sur laquelle se base ce projet suggére non seulement que le chômage affecte les relations de genre

* Texte traduit par Patricio Nolasco.

au sein de la famille mais aussi que ses effets sont davantage ressentis lorsque le chômage est masculin. Le chômage interfère ainsi de manière différenciée dans l'organisation familiale, selon que la femme, l'homme ou les deux membres du couple ont perdu leur emploi. Ce projet aidera aussi à comprendre comment les familles préparent leurs enfants aux défis du monde du travail, à la prise de responsabilités sociales et à l'exercice du dialogue dans les relations de genre.

Justification théorique

La crise au Portugal et au Brésil

Au Brésil comme au Portugal, le chômage touche surtout les secteurs formels de l'économie, femmes et jeunes au premier plan. En effet, le marché du travail renouvelle constamment ses besoins en main d'œuvre en fonction d'exigences découlant des caractéristiques de la consommation. La nécessité d'une main d'œuvre chaque fois plus qualifiée et polyvalente se fait sentir dans les secteurs formels de l'économie, alors que le marché informel absorbe la population moins qualifiée - principalement les femmes et les jeunes.

Selon les chiffres de l'IBGE (Institut brésilien de géographie et de statistique), le taux de chômage au Brésil était de 4.83% en juillet 1995 et de 5.58% en juillet 1996; en mai 1997, le taux de chômage masculin était de 5.57% et celui des femmes de 6.62%. Quant au Portugal, il a connu en 1995 un taux de chômage de 7.2% (un des plus bas d'Europe) qui, comme au Brésil, touche davantage les femmes et les jeunes (Pires de Lima, 1996) (voir annexes).

L'étude que nous avons menée (Lima, 1991), révèle que le chômage, dans la période qui a suivi la révolution du 25 avril, a relativement peu augmenté (voir en annexe les tableaux de A. Barreto, 1996). Entre 1987, date de l'entrée du Portugal dans la CEE, et 1989 la situation s'est améliorée, en partie grâce aux ressources financières mises à la disposition du pays par la CEE. A partir de 1990, l'augmentation du chômage est significative. Fin 1995, le taux de chômage approche les 7.2% de la population active et sa distribution est inégale: il concerne davantage les femmes que les hommes et davantage les jeunes que les personnes plus âgées.

Curieusement, à partir de 1993, le chômage et les offres d'emploi non satisfaites augmentent simultanément, ce qui révèle les difficultés de reconversion des profils professionnels. En d'autres termes, les

« vieux » travailleurs ayant des qualifications traditionnelles éprouvent de plus en plus de difficultés pour trouver un emploi (notamment dans les industries navales, chimiques, textiles et sidérurgiques) alors que dans les secteurs nouveaux, les entreprises n'arrivent pas à satisfaire leurs besoins en main d'œuvre hautement et récemment qualifiée.

Dans le même temps, entre 1991 et 1994, les variations salariales ont diminué et le chômage a augmenté, ce qui autorise deux conclusions. La première est que certains chômeurs, principalement les plus jeunes, se sont « habitués » à l'idée que l'emploi est quelque chose d'inaccessible et ont cessé de lutter pour en trouver un. La deuxième est que la règle selon laquelle le niveau d'emploi augmente lorsque les salaires sont plus bas ne se vérifie plus - le problème du chômage devra donc être résolu par l'activité économique, par l'investissement et par les initiatives de développement local et non plus par les seuls moyens salariaux.

Le chômage, on le sait, sévit dans la majorité des pays et découle de la priorité néo-libérale conférée au marché au détriment des politiques à caractère social. Le taux de chômage semble actuellement se rapprocher d'un niveau mettant en danger l'équilibre social, économique et politique entre les nations ainsi qu'à l'intérieur de chaque pays. La tendance est à la recherche d'un réarrangement entre le marché et les questions sociales: au Portugal comme dans les autres pays européens, le débat sur la reconstruction d'une Europe sociale est à l'ordre du jour (Pires de Lima, 1996). Mais en attendant que cette tendance soit consolidée, le chômage continue d'exclure de la richesse sociale une importante partie de la population.

Dans une telle conjoncture, la portée et l'efficacité des programmes sociaux dirigés vers les personnes âgées, la santé, l'emploi, l'éducation, l'habitation... etc., garantissent, même si c'est de manière souvent insatisfaisante, la survie des règles permettant la cohabitation sociale. Au Brésil, la situation est plus grave. Comme nous l'avons vu, les taux de chômage n'y sont pas parmi les plus élevés au monde; ils sont même inférieurs à ceux du Portugal. Cependant, le chômage est associé à une crise, ancienne et persistante, dans le domaine de la sociabilité qui relègue les exclus dans la précarité sociale et morale.

L'exclusion sociale brésilienne peut être attribuée, fondamentalement, au retard relatif dans l'offre de services sociaux et à l'aberrante inégalité dans la distribution des revenus. Elle doit être

mise en rapport direct avec la faillite de l'action étatique: mauvaise utilisation des ressources publiques; corruption des élites politiques et technobureaucratiques, aussi bien publique que privée; dégradation de l'offre de services publics; impunité légale. Il s'agit donc d'une exclusion sociale dont l'origine est davantage d'ordre politique qu'économique (Faria, 1992). Bien entendu, le chômage accentue l'exclusion de larges secteurs de la société brésilienne.

Mais une telle exclusion (due à la précarité de l'offre de services et à la distribution inégale des revenus) est mise en évidence lorsque l'offre croissante de biens, de services apportant une satisfaction rapide n'est accessible qu'à une minorité. Dans l'impossibilité d'une telle satisfaction, les normes ainsi que les valeurs culturelles et morales qui rendent la cohabitation sociale possible sont mises à l'écart. Le mécontentement est aussi présent chez ceux qui ne sont pas socialement exclus mais qui ne peuvent se départir de l'idée - développée sous le régime militaire - que le malheur des uns fait le bonheur des autres. L'impunité légale ne fait qu'accentuer cette vision qui contribue à impliquer la majorité de la population brésilienne dans la crise de sociabilité dont il est question.

En règle générale, comme l'affirme Gianotti (1994), « la crise de la sociabilité se produit lorsque les mesures sociales qui garantissent les conditions élémentaires de toute cohabitation sont perdues ou fragilisées » . Tout est alors faussé: la détérioration des services sociaux, l'impunité et la corruption s'accentuent; « faire semblant » devient la règle, quand ce n'est pas la loi du plus fort qui l'emporte. Les classes moyennes sont celles qui pratiquent le plus une politique de l'autruche.

L'exclusion sociale a également un impact psychologique, surtout parmi les couches sociales qu'elle frappe, car l'exclusion dont il est question est aussi morale et émotionnelle. Dans la situation d'exclusion, les convictions selon lesquelles les individus sont porteurs d'autonomie et sont capables de mobilité sociale s'effondrent. Un sentiment d'impuissance s'y substitue qui diminue l'individu en tant que sujet moral. Lorsque cette qualité se dissipe, les seules alternatives qui subsistent sont, d'un côté, la soumission et l'apathie morale, de l'autre, la recherche aveugle de l'affirmation à n'importe quel prix.

Les résultats de recherches entreprises dans les centres en déclin de certaines villes aux États-Unis (Wilson, 1996) montrent que les

hommes, en raison d'une scolarité plus faible que celle des femmes, y voient leurs opportunités diminuées non seulement sur le marché du travail mais aussi sur le marché matrimonial (ils ne sont pas choisis pour partenaires car ils ne pourraient pas subvenir aux besoins d'une famille). Les quartiers présentant une forte concentration de chômeurs masculins sont presque toujours des lieux de désordre et de violence. Dans les couches populaires principalement, le chômage, générateur d'oisiveté et d'incapacité à assumer les rôles masculins « traditionnels » n'aboutit pas seulement à la violence et au désordre mais aussi à la désintégration familiale.

Neves (1982) a constaté que dans des quartiers populaires (Niterói, Brésil) le chômage masculin entraîne une diminution de l'autorité paternelle dans les familles, en raison de l'incapacité des hommes à subvenir aux besoins familiaux. La durée du chômage et la faible participation de l'homme dans les revenus familiaux portent souvent un coup fatal à la vie du couple. Les hommes quittent leurs familles et, en l'absence d'une partenaire qui les aide ou de l'accueil de leur famille d'origine, ils sombrent souvent dans le vagabondage, la mendicité ou la délinquance.

A l'inverse, Hirata et Humphrey (1992), dans une recherche menée à São Paulo parmi des ouvriers au chômage, ont constaté que l'instabilité d'emploi et de revenu n'affectait pas la stabilité familiale. A notre avis, les uns et les autres ont leur part de justification et aucune des deux analyses ne peut être généralisée. Quoi qu'il en soit, différents travaux prouvent l'importance des mondes du travail et de la famille, ainsi que de leurs interrelations, dans la vie sociale.

La famille en tant qu'objet d'analyse

Dans la famille, l'apprentissage d'idées et de valeurs, en différenciant hommes et femmes dans les relations de genre, leur impute des inégalités consubstancialisées dans la dévalorisation des éléments constitutifs de l'univers féminin (Quinteiro, 1996). Les acteurs sociaux ne sont pas distribués dans la société au hasard mais en classes, groupes sociaux, professionnels, familiaux, ...etc. La famille est un lieu où la sociabilité est propice à la construction des identités individuelles (Singly, 1996; Sennet, 1988), à l'apprentissage ou au réapprentissage de conceptions, de normes et de valeurs intervenant dans les relations sociales. Elle constitue de plus le lieu par excellence de la sécurité émotionnelle des acteurs qui y puisent la

vigueur leur permettant de faire face aux contraintes sociales (Sennet, 1988; Lemaire, 1988; Shorter, 1977).

Dans la famille, à l'instar des autres sphères de la société, les acteurs sociaux établissent leurs relations conformément à leur sexe. En d'autres termes, ils établissent des relations de genre qui incluent les spécificités féminines et masculines, inscrites dans une perspective de subordination-domination (Quinteiro, 1996). L'impact de la crise de l'emploi sur les familles peut accentuer l'inégalité entre hommes et femmes.

Dans la cellule familiale, l'apprentissage obéit à la logique de l'inégalité entre les sexes. Chodorow (1974) signale que la différence d'éducation entre garçons et filles sert de base aux perceptions futures. Les filles apprennent la responsabilité dans la cohabitation familiale et dans les tâches quotidiennes, alors que les garçons apprennent les droits et devoirs de manière abstraite. Ces derniers n'apprennent pas à être responsables des autres mais sont plutôt éduqués à la compétition, aussi bien dans la famille qu'à l'extérieur. La famille n'enseigne pas, par exemple la valorisation du travail féminin; elle consolide ainsi un des piliers de l'inégalité entre les sexes dans les autres sphères de la société. Cette absence de valorisation a une telle importance dans la construction de l'inégalité que l'insertion des femmes sur le marché du travail ne suffit pas à elle seule à établir l'équité entre les sexes dans l'espace domestique (Lupri, 1983; Neuhouser, 1989).

Ce modèle d'éducation différenciée existe aussi bien au Brésil qu'au Portugal. L'insertion des membres de la famille sur le marché du travail se fait de manière différente selon le sexe et selon l'âge. Les conditions de vie de la population pauvre, par exemple, sont directement liées à cette différenciation. Plus les femmes et les jeunes apparaissent comme « pourvoyeurs » dans une famille, plus faibles seront les chances d'amélioration des conditions de vie pour celle-ci (Lopes & Gottschalk, 1990). La situation familiale des hommes et des femmes, tout comme leur qualification, apparaissent donc comme des conditions extrêmement importantes pour leur insertion sur le marché du travail (Humphrey, 1994).

Bien que la famille soit le *locus* de la sécurité émotionnelle, elle n'a jamais cessé d'être dépendante du monde du travail et de l'échange de marchandises. Elle n'est pas isolée des contraintes sociales, étant donné que l'autonomie du marché ne correspond pas à une liberté ni

à une égalité entre les membres de la famille (Habermas, 1984). Il en résulte que la relation entre famille et marché ne se fait pas de manière mécanique: des valeurs culturelles et morales qui définissent la disponibilité réelle ou virtuelle des hommes, des femmes et des jeunes pour affronter le marché du travail opèrent des médiations normatives (Silva Telles, 1994).

L'apprentissage des enfants et des jeunes à l'égard de la valorisation du travail et les responsabilités sociales qui en découlent sont importantes d'un point de vue émotionnel et moral mais aussi pour la construction de la disponibilité et de la discipline exigées par le travail. Il est également important pour que les jeunes « ne s'habituent pas à l'idée que l'emploi est quelque chose d'inaccessible et cessent de lutter pour lui » (Pires de Lima, 1996)

Au Portugal, la croissance du taux d'activité féminine (en troisième position dans l'Union européenne) suggère une séparation du domestique et du professionnel, justifiant de la sorte une recherche sur les articulations entre le compromis familial et l'investissement d'une carriére professionnelle. Les femmes continuent à assumer l'essentiel du travail domestique, effectuant donc une double journée. Elles cumulent différents rôles dans les sphères privée et publique. C'est pourquoi les auteurs les plus récents ont tendance à remettre en cause les conceptions parsoniennes d'une part et marxistes traditionnelles de l'autre, et suggèrent des possibilités d'interrelations entre les sphères publique et privée, entre le travail dit « productif» et le « non productif », entre le monde du travail et la famille.

L'organisation familiale traditionnelle de référence est elle-même en mutation. André (1993) étudie des indices de précarisation et d'informalisation de l'organisation familiale dans des groupes socio-professionnels urbains qui reproduisent des tendances observées dans des pays plus développés et également au Brésil: un plus grand nombre de divorces, de relations conjugales non formalisées (unions *de facto*), de situations de non cohabitation, une diminution des mariages, de la procréation au sein de celui-ci, la multiplication des célibats désirés, ...etc. « La multiplication des modèles familiaux » - écrit Ferrào (in A. Barreto, 1996, p.187) - « si elle ne remet pas en cause la famille nucléaire moderne, annonce la possibilité d'évolutions allant dans un sens différent de celui qui a prévalu au cours des 30 dernières années ».

Méthodologie

Nous avons choisi la famille comme objet d'analyse en raison de l'importance que nous lui attribuons (et que nous avons rappelée précédemment) et en raison de l'interrelation de cette sphère avec le monde du travail. Les informations recherchées portent sur les points suivants:

- comment les effets de la crise de l'emploi se répercutent-ils au sein de la famille dans le partage des responsabilités familiales et l'exercice du dialogue;
- le quotidien domestique est-il affecté par les réarrangements et la dynamique propres à la vie familiale;
- comment la famille prépare-t-elle ses membres à affronter les défis de la société en général et du monde du travail en particulier, à assumer des responsabilités, à être disponibles pour le travail, pour la coopération, pour le dialogue, pour les relations de genre.

Pour résoudre ces questions, il est indispensable comprendre les processus dans lesquels elles s'insèrent, c'est-à-dire les processus d'ajustements mutuels et de leurs médiations, impliqués par les relations familiales entre hommes et femmes. De tels processus peuvent être saisis à travers des histoires de vie qui permettent la construction du quotidien familial à la lumière de l'interprétation que les interviewés font de leurs expériences (Becker, 1994). Mais nous utiliserons également d'autres instruments de prise et de traitement de l'information (analyse de documents, interviews d'informateurs privilégiés, statistiques, ...etc.). Nous interrogerons des hommes et des femmes adultes, mariés et avec des enfants, au chômage depuis au moins six mois dans les secteurs industriel et tertiaire.

Bibliographie

ALMEIDA, Ana Nunes, « Mulheres e famílias operárias: a esposa doméstica », *Análise Social, n° 120*, 1993.

ALMEIDA, João Ferreira de & al., « Recomposição profissional e novos protagonistas », in *Portugal, 20 anos de democracia*, Lisboa, Circulo de Leitores, 1994.

ANDRE, Isabel, *O Falso Neutro em Geografia Humana*, Tese de Doutoramento, Lisboa, Faculdade de Letras, 1993.

Les citoyennes et le politique
Vers une démocratie sans exclusions

L'immigration féminine latino-américaine en Espagne*

Pilar Perez Canto

Cet article présente les fondements d'une recherche entamée cette année. Il constitue donc un point de départ pour notre réflexion et se doit d'être compris comme tel. Il présente surtout des questions et des hypothèses de travail, que nous espérons développer et enrichir dans le cadre du Réseau Alfa[1]. Inséré dans un projet de recherche plus important dont l'objectif est d'apporter à l'ancien concept de citoyenneté une formulation neuve qui puisse intègrer les revendications de justice et d'appartenance à la communauté de femmes (débat par ailleurs particulièrement présent durant cette dernière décennie), nous avons donc décidé d'y inclure le problème non moins urgent de l'immigration en général, et de l'immigration des femmes en particulier.

Le cadre d'analyse, la citoyenneté, a été choisi parce que, selon nous, ce concept peut se constituer en une référence communément partagée, et qu'il semble possible, à travers lui, de poursuivre des objectifs communs à divers groupes dans le domaine de la sphère publique.

Chaque régime politique construit son idée propre de la citoyenneté, à partir d'une distribution particulière des différents

---

* Traduction: Carla Sandoval

1. Texte présenté lors de la 1ère réunion du Réseau Alfa, « La citoyenneté sociale des femmes en Amérique latine », Bruxelles, janvier 1997.

pouvoirs, d'une définition précise du citoyen ainsi que d'un modèle de droits et devoirs déterminant les rapports sociaux spécifiques à chaque société. La citoyenneté, considérée comme le plein exercice des droits politiques, voire comme une présence effective dans l'espace public, est donc étroitement liée aux rapports de force et d'intérêts qui y prévalent. Depuis les origines de ce terme, le concept de citoyenneté s'est toujours articulé autour de la relation « exclusion-inclusion », créant par là même des tensions internes souvent importantes. La citoyenneté n'est donc jamais étendue à toutes les personnes, elle est limitée selon des frontières variables et se montre plus ou moins restrictive en fonction des moments historiques concrets.

Traditionnellement, les qualités - naturelles ou non - utilisées comme critères d'exclusion furent: le sexe; l'incapacité à exercer des droits (catégorie qui inclut souvent femmes, enfants, personnes handicapées et criminels; l'état social (esclaves, serfs); l'identité ethnique ou raciale (Noirs, Juifs); la religion (huguenots, catholiques); le statut d'étranger (immigrants, réfugiés); la propriété.

Les révolutions bourgeoises de l'époque moderne adoptèrent le concept de citoyenneté comme paradigme égalitaire et universel, c'est-à-dire fondé sur l'idée d'un contrat social protégeant quelques droits naturels préalables à la création du corps politique. A cette époque, deux conceptions différentes confluèrent vers cette idée de citoyenneté, portant chacune la trace de ses racines historiques particulières. D'un côté, on retrouva le bourgeois propriétaire, préoccupé par ses propres intérêts; de l'autre, le citoyen libéral désireux de participer à la création de la communauté. Ces deux conceptions opposées donnèrent lieu à des approches théoriques différentes, qui aboutirent d'une part au modèle de citoyenneté libérale, chez des auteurs comme Locke pour qui les intérêts des individus sont au-dessus de ceux de la communauté et où la liberté négative du citoyen face à l'Etat reste l'idée dominante, et d'autre part à un modèle plus participatif et communautaire, comme chez Rousseau par exemple, modèle qui affirmait les liens partagés entre la communauté par le biais de l'exercice d'une liberté positive.

Depuis, les théories du genre ont mis en évidence l'exclusion des femmes du concept de citoyenneté (tout comme du politique d'ailleurs), exclusion qui a perduré jusqu'à une période très récente. Comme le souligne Carole Pateman, il serait faux de considérer cette exclusion de groupes comme faisant simplement partie des

anomalies d'un concept à prétention universaliste. Au contraire, la distinction entre citoyens et non-citoyens est en fait constitutive du concept même de citoyenneté: l'exclusion y apparaît comme un élément qui configure l'espace politique.

Durant l'époque moderne, l'exclusion s'est donc traduite par un contrat social instituant une sorte « d'accord fraternel » entre hommes, pour reprendre les termes de Pateman (Pateman, 1995). Iris Marion Young (Young, 1995) affirme quant à elle que l'idéal du public force en fait à une homogénéité d'où sont exclues les différences, c'est-à-dire ceux et celles qui ne rentrent pas dans le modèle du « citoyen actif et rationnel » décrit, entre autres, par Kant. Cette différenciation théorique entre « citoyens actifs » et « citoyens passifs » trouve une application dans les Constitutions de la fin du 18ème siècle. Elle souligne ainsi clairement les déficiences et les limites du projet, illustrées d'ailleurs de façon très concrète, comme le remarque Cristina Molina, dans la *Dialectique Féministe de l'Illustration* (Molina, 1994). Cet héritage historique n'a toujours pas disparu de l'actuel débat sur la reconceptualisation de la citoyenneté et du politique, suscité par la théorie de genre.

Le retour du concept de citoyenneté dans la théorie politique actuelle, mis en avant par des auteurs aussi importants que Habermas, Rawls ou Walzer, résulte en grande partie des profondes modifications qui affectent les structures sociales des sociétés européennes, de même que de la renaissance des divers types de nationalismes. Les Etats doivent aujourd'hui faire face à de nouvelles demandes, issues de l'intérieur de la société, venant des citoyens eux-mêmes qui réclament une citoyenneté active et participative. Ils doivent également apporter une réponse à ceux qui, de l'extérieur de la société cette fois, réclament depuis leurs statuts de réfugiés et/ou immigrants une reconnaissance statutaire qui leur garantisse le respect de certains droits. Enfin, et de manière concomitante, le développement de l'Union Européenne a lui aussi souligné l'urgence de définir une fois pour toute le terme de citoyenneté.

Désormais les réponses classiques, comme celle de T.H. Marshall et sa vision évolutionniste de la citoyenneté, définissant trois phases ou étapes principales (droits civils, politiques et sociaux), semblent insuffisantes, en présence des sociétés multi-culturelles et pluri-ethniques actuelles. Nous pouvons ainsi dire que, dans une grande mesure, le débat sur la citoyenneté tourne aujourd'hui autour du dilemme universalisme/particularisme. La vision universaliste,

défendue par les positions libérales, comprend la citoyenneté comme une référence partagée, allant au-delà des différences de groupe et qui, en ce sens, pourrait opérer en tant qu'instance à la fois égalitaire et neutre. A l'inverse, la position particulariste met l'accent sur la fragmentation des identités et sur des différences qui doivent être reconnues et corrigées par la citoyenneté.

En ce sens, l'oeuvre de Will Kymlicka[2] offre des éléments de réponse susceptibles d'élargir le débat. L'auteur met l'accent sur la nécessité de repenser la tradition libérale afin de se rendre compte qu'il est aussi possible, au départ de cette tradition, de défendre les droits spécifiques en fonction d'un groupe. En effet, ceux-ci renforcent également la liberté individuelle par le lien étroit établi entre cette dernière et le sentiment d'appartenance au groupe. A partir d'une analyse historique, l'auteur parvient aussi à nous faire comprendre pourquoi les libéraux contemporains croyaient que la défense des droits selon l'appartenance à un groupe était contraire à la défense des droits universels.

Depuis l'émergence des théories féministes, la question de la citoyenneté se définit également en tenant compte de la relation entre démocratie et genre, et des apports au débat entre identité et différence. Observer la citoyenneté de la sorte permet de rencontrer un large éventail d'opinions, allant d'un féminisme d'obédience libérale qui soutient un concept de citoyenneté neutre en matière de genre et désactive ainsi les différences sexuelles dans la sphère publique, à un féminisme post-moderne et post-structuraliste qui réclame un principe de reconnaissance différenciée dans la sphère publique et dans l'application de mesures distributives basées sur cette identité de femme.

Toutes ces propositions nécessitent cependant de redéfinir les frontières du politique et de la séparation entre le public et le privé, redéfinition qui permette de créer les conditions favorables à l'établissement de nouveaux rapports, pratiques et institutions sociales égalitaires. L'inclusion des femmes dans la vie politique ne se conçoit donc pas seulement d'un point de vue quantitatif mais également qualitatif, même si pour atteindre ce second objectif, la redéfinition du public, il faudra probablement d'abord atteindre le premier, à savoir une proportion suffisante de femmes actives dans la sphère publique. Dans ce cadre, il est bon de rappeler la

---

2. W. KYMLICKA, *Citoyenneté multi-culturelle*, Barcelone, 1996.

Déclaration d'Athènes de 1993 qui proclamait la nécessité d'une démocratie paritaire en tant qu'objectif principal que doivent poursuivre les divers gouvernements européens.

Nous cherchons donc des réponses aux exclusions: à l'exclusion réelle, non formelle ou légale, de citoyenneté qui affecte les femmes espagnoles en raison de leur appartenance de genre, ainsi qu'à l'exclusion globale qui touche les femmes immigrées. Ceci étant, nous restons consciente des problèmes théoriques auxquels nous allons devoir faire face mais avons également la certitude que ce débat est devenu, aujourd'hui, incontournable. Nous chercherons donc les réponses, dans le cas de l'Espagne, en partant de son contexte constitutionnel particulier et en explorant les possibilités et les limites que ce texte, et aussi les directives européennes, imposent à l'immigration, sans toutefois oublier les conditions présentes dans les pays d'origine et qui ont provoqué cet exode.

Objectif

Les pressions migratoires auxquelles les pays occidentaux sont actuellement soumis font naître une série de conflits économiques, politiques et moraux dont la résolution devient chaque jour plus urgente. Devant ce problème, chaque pays réagit de manière spécifique, compte tenu de ses traditions et des liens historiques existant avec les pays d'origine des immigrants. Pour sa part, l'Europe a réagi par la fermeture de ses frontières face aux flux migratoires provenant des pays pauvres les plus proches ou appartenant à son aire d'influence. Malgré cela, c'est-à-dire malgré l'existence d'un système économique libéral interdépendant, disposant de moyens de communication et de transports particulièrement développés, les disparités économiques et démographiques règnant dans la région font que les pays occidentaux ne parviennent plus à résister à la pression migratoire et qu'il en résulte une forte augmentation de l'immigration clandestine. Des épisodes comme celui des « pateras » du détroit de Gibraltar, ou le trafic de faux papiers permettant l'entrée en Europe aux citoyens et citoyennes d'Amérique latine ne sont rien d'autre que des conséquences directes de cette pression.

La persistance prévisible du phénomène à court terme, notamment du fait d'une utilisation massive des immigrants illégaux en tant que main d'oeuvre bon marché dans les économies

développées, permet de croire que le problème tend aujourd'hui à passer d'un statut de conjoncturel à un statut structurel.

La consolidation d'un secteur important de la population résidant en marge de la loi, secteur économiquement actif et socialement établi, risque d'entraîner des tensions sociales et économiques qui s'ajoutent encore aux questions d'ordre juridique et politique, faisant finalement référence à un compromis existant entre les sociétés occidentales dotées de systèmes démocratiques constitutionnels d'obédience libérale[3]. La transcendance de ces questions en termes de légitimité constitutionnelle, de même que l'inquiétude politique qu'elles suscitent, ont encore été soulignées récemment à l'occasion de l'approbation de la Proposition 187 de l'Etat de Californie, en 1994. Il est donc urgent de lancer un véritable débat constitutionnel et de rechercher des paramètres de réflexion sur un phénomène qui doit, aujourd'hui, intéresser tout le monde.

La situation en Espagne est telle que les actions de, pour ou contre les immigrants remplissent des pages entières des quotidiens. Elle provoque des scandales comme, par exemple, celui suscité par la récente expulsion massive d'immigrants africains décidée par le gouvernement conservateur, surtout en raison du choix particulièrement discutable des méthodes utilisées. Ou encore, elle entraîne des déclarations d'impuissance comme celle du maire de Madrid face aux demandes pressantes de services sociaux en faveur des groupes les plus défavorisés.

Jusqu'à présent, les réponses sont restées improvisées, incohérentes voire parfois même contradictoires... Ceci renforce encore la nécessité de délimiter préalablement le contexte conceptuel dans lequel nous nous trouvons, ce qui est notre objectif.

Les prérequis du débat

* Divers facteurs expliquent pourquoi le phénomène de l'immigration s'est généralisé dans les pays européens:

- l'expansion économique de l'après-guerre a exigé l'importation d'une main d'oeuvre provenant de la périphérie moins développée;
- l'arrivée ultérieure de la famille des premiers immigrants;

3. Comme, par exemple, celui présenté par Rut Rubio Marin concernant les Etats-Unis, dans un récent article sur « L'immigration illégale et la citoyenneté nationale. Une controverse politique aux Etats-Unis », *Claves*, déc. 1996.

- le processus d'intégration européenne;
- le déplacement des personnes pour des motifs politiques;
- l'arrivée massive de l'immigration illégale;
- des pays méditerranéens qui s'incorporent aujourd'hui au processus d'intégration, aprés avoir été le point de départ de l'immigration.

Tout ceci consolide la présence d'immigrants légaux ou non en Europe et plus particulièrement en Espagne, pays dont la situation s'est aggravée en raison de son statut de pays frontalier de l'Europe, (considéré dès lors comme la porte d'entrée par excellence pour les émigrés des pays africains et latino-américains).

* Dans les pays d'accueil, il existe un compromis d'ordre démocratique, ancré dans le concept de citoyenneté, à savoir que l'appartenance à une communauté où prévaut l'égalité en matière de jouissance des droits et des devoirs garantit la coexistence en termes de liberté et d'égalité politique.

* D'un autre côté, les révolutions du XVIIIème et du XIXème siècles n'ont pas seulement impliqué le triomphe de l'idée de citoyenneté mais également celui de l'Etat-Nation, de telle sorte que toutes deux finissent par se conjuguer et que la « citoyenneté nationale » définit les limites de la conquête de l'ordre démocratique égalitaire.

* C'est donc l'ensemble des citoyens et citoyennes nationaux sans exception, qui constituent le corps politique souverain, jouissant d'un seul et même statut de droits.

* Dans ces Etats démocratiques européens, conscients des efforts séculaires nécessaires pour conquérir ces repères de l'inclusion qui constituent la citoyenneté démocratique, on voit avec une inquiétude certaine l'exclusion des non-nationaux établis sur le territoire, que ce soit de manière légale ou illégale. Et en ce qui concerne les femmes, dont les luttes pour la démocratie paritaire n'ont toujours pas été couronnées de succès, ces inquiétudes doivent aujourd'hui être encore plus fortes.

* Face à ces nouveaux enjeux de la dernière décennie du XXème siècle, le débat s'est ouvert et des voix s'élèvent déjà pour proposer d'adapter les vieux principes aux nouvelles circonstances. A ce propos, Brubaker distinguait déjà en 1989 divers degrés d'apparte-

nance à la communauté nationale, associés à divers degrés de jouissance des droits et devoirs:
1/ la citoyenneté nationale, de pleins droits et de jouissance exclusive des droits politiques;
2/ la résidence permanente et régulière, protégée par les garanties procédurales de l'Etat de droit;
3/ la résidence irrégulière, également protégée par les garanties procédurales de l'Etat de droit.
Cette solution est toutefois difficile à accorder avec le principe sacro-saint d'égalité des Etats libéraux qui, à un niveau théorique, ne semble pas pouvoir justifier la consolidation de telles différences.

Ces difficultés théoriques, auquel s'ajoute le fait de considérer de plus en plus la résidence comme un élément fondamental pour déterminer l'exécution de la loi et le paiement des impôts, ont fait progresser le débat. De sorte que certains de ses protagonistes proclament aujourd'hui la nécessité d'évoluer vers une égalité totale de droits comme seul moyen de réconciliation démocratique dans les pays qui hébergent, de manière continue, des communautés de résidents non nationaux.

* Dans certains pays, surtout parmi les plus restrictifs, la possibilité de reconnaître la plénitude des droits politiques aux immigrants et à leurs descendants qui jouissent déjà d'un statut de résidence stable et de l'égalité des droits civils et politiques, est aujourd'hui au coeur des discussions. Il semble en effet injuste de priver de participation politique ceux qui se voient affectés par les prises de décision publiques et qui subviennent, par leurs impôts, à la réalisation de ces mêmes décisions. Et plus encore au niveau local, pour ce qui a trait à l'Union Européenne.

* La Constitution espagnole fut réformée en 1992 afin d'y intégrer le droit au suffrage actif et passif pour les citoyens de l'Union européenne, rompant ainsi également les limites de l'Etat-Nation.

* Le débat est devenu d'autant plus complexe qu'il a intégré les communautés d'immigrants illégaux, en même temps que celles-ci définissaient de nouveaux enjeux. Leur problème le plus pressant n'est pas aujourd'hui le manque de droits politiques mais bien le fait que, mises à part de rares occasions, on ne leur reconnaît même pas certaines des garanties procédurales fondamentales d'un Etat de droit, voire les plus importantes des libertés civiles ou des droits sociaux. Leur précarité dans le domaine du travail s'accompagne

d'une précarité analogue en matière de logement et les pousse vers la clandestinité. Celle-ci les marginalise en matière de protection du droit, des garanties procédurales reconnues formellement. Ces immigrants demeurent, dans la vie de tous les jours, relégués dans une sphère fragilisée, sans possibilité réelle de défense et sont soumis à une intense exploitation dans le domaine du travail.

* Concernant l'immigration latino-américaine, ces circonstances sont encore aggravées par le fait que la majorité des immigrants sont des femmes, la discrimination de genre s'ajoutant alors aux difficultés propres au déplacement.

* Il n'est évidemment pas dans notre intention de n'exprimer que quelques voeux pieux, mais bien de fournir des réponses théoriques à ces situations. Dès lors, nous ne pouvons nier:
1/ qu'il est difficile de résoudre l'inclusion pleine ou partielle des citoyens non nationaux légaux ou illégaux sous la seule tutelle de la citoyenneté démocratique;
2/ nous devons également affronter certains problèmes théoriques comme le présupposé selon lequel la souveraineté étatique définit *qui* est membre de plein droit de la communauté politique via la nationalité, et qui *peut* accéder au territoire national.

* Il existe différentes opinions doctrinales et autres théories, et le débat est bien sûr loin d'être clos.
1/ Pour les uns, le projet démocratique présuppose l'existence d'un *demos* (illusoire à notre sens) et qui ne consiste en rien d'autre que de rendre l'autodétermination d'un peuple possible via un ensemble de procédures démocratiques, afin qu'il se constitue en une communauté politique. En ce sens, nous pouvons alors dire qu'il est faux de parler de prétentions démocratiques d'inclusion en dehors des critères particuliers que chaque communauté se donne à elle-même.
2/ Pour Walzer (*Spheres of Justice*, 1983), les exclusions sont acceptées lorsqu'elles n'affectent pas les résidents permanents, sinon elles finissent par générer des citoyens de seconde zone et des sociétés de castes.
3/ Ackerman (*Social Justice in the Liberal State*, 1980) parle d'exclusions légitimes uniquement lorsqu'elles servent à préserver l'ordre démocratique libéral, de même qu'Habermas qui ne justifie les exclusions qu'en défense de l'ordre démocratique.
4/ Pour de nombreux auteurs donc, la préoccupation fondamentale est de préserver cet ordre démocratique et d'éviter tout ce qui

suppose une rupture, et ils s'interrogent sur le degré d'hétérogénéité supportable pour maintenir la cohésion et la solidarité que requiert le fonctionnement des institutions démocratiques libérales. Leur principale préoccupation est de déterminer s'il est possible de maintenir la conception redistributive de la justice sociale, étant donné que les nouveaux immigrants viendraient gonfler les secteurs sociaux les plus défavorisés, et d'éviter ainsi la xénophobie.

* La tension existe donc d'une part entre ceux pour qui la justice constitutionnelle ne doit protéger que ceux qui appartiennent à une communauté politique et sont reliés, de manière souveraine, au pacte constitutionnel et, de l'autre, ceux pour qui au contraire les droits fondamentaux et la protection face au législateur sont légitimes parce qu'ils expriment l'exigence d'une même dignité humaine. Cette tension souligne combien nous sommes loin d'avoir trouvé la solution et les événements de Californie apportent des éléments nouveaux qui peuvent raviver le débat.

* Quant à la Constitution espagnole de 1978, elle dit dans son article 13: « Les étrangers jouiront en Espagne des libertés publiques que garantit le présent chapitre dans les termes qu'établissent les traités et la loi ». La loi concernant le statut d'étranger a été très contestée et est aujourd'hui plus restrictive qu'avant l'entrée du pays dans l'Union Européenne.

Le débat théorique en Espagne

Avant même d'entamer cette recherche d'une durée de trois ans, il faut préciser la forme même de l'Etat, à savoir multinational, poly-ethnique et multiculturel.

D'entrée de jeu, nous pouvons dire que ce débat sur la protection partielle ou totale par la Constitution des non-nationaux, est particulièrement complexe. Il existe en effet trois « nationalités historiques » qui revendiquent des droits spécifiques en tant que minorités. Tout ce qui tourne autour du débat sur les droits spécifiques des groupes, sur la reconnaissance d'une citoyenneté multiculturelle et poly-ethnique soulève également toute la série des démons habituels, démons qu'il est important de parvenir à contourner sans toutefois les fuir.

Selon nous, le débat devrait débuter par la considération de l'immigration en tant que source même du pluralisme culturel. Il

faudrait ensuite tenter d'analyser si, en Espagne, la politique poursuivie actuellement considère l'assimilation comme une condition pour la stabilité politique ou si, au contraire, elle se révèle plus tolérante et pluraliste en permettant ou en reconnaissant la singularité des communautés d'immigrants en tant que groupes. Enfin, et pour conclure, rappelons que le projet n'en est qu'à ses débuts et que ces considérations ne constituent qu'une première base de réflexion.

Prix et abonnement

Belgique

Au numéro	400 FB + 50 FB de frais de port
Abonnement	700 FB + 100 FB frais de port

Etranger

Au numéro	450 FB + 50 FB frais de port
Abonnement	800 FB + 100 FN frais de port

En vente :
Aux presses de l'ULB, 22 avenue Paul Héger, 1050 Bruxelles
A la Librairie Ferraton 162 chaussée de Charleroi 1060 Bruxelles
Par corrrespondance : commande à effectuer avec chèque barré, adressée à
GIEF-ULB
50 av. Franklin Roosevelt CP 175/01
avec mention de l'ouvrage désiré.

Numéros précédents
1 Féminismes
2 Sciences et Cultures
3 Femmes et Médecine
4 Travail (épuisé)
5 Métiers
6 Femmes en lettres
7 Citoyenneté

Les auteurs

Rosario Aguirre, Université d'Uruguay.

Paola Cappellin, Université fédérale de Rio de Janeiro.

Alain Carrier, Centre d'Etudes latino-américaines de l'Institut de Sociologie (ULB).

Maria da Conceição Quinteiro, Centre d'Etudes de la Femme et des Relations de genre, Université de São Paulo.

Concepcion Fernandez Villanueva, Département de psychologie sociale de la Faculté de Sciences politiques et sociologiques de l'Université Complutense de Madrid.

Elisabeth Jelin, Université de Buenos Aires, CONICET.

Teresa Joaquim, Université Ouverte de Lisbonne.

Rocio Castro Kustner sociologue, chercheur sur la problématique de genre au Brésil.

Bérengére Marques-Pereira, Faculté des Sciences Politiques et sociales, Université libre de Bruxelles, directrice du CELA-IS.

Francine Mestrum, Centre d'Etudes latino-américaines de llinstitut de Sociologie (ULB).

Pilar Perez Canto, Université autonome de Madrid.

Marinus Pires de Lima, Institut Supérieur des Sciences du travail et de l'Entreprise et Institut des Sciences sociales de l'Université de Lisbonne

Marisa Weinstein, Faculté latino-américaine des Sciences sociales, Santiago de Chili.

Carla Sandoval, Bérengère Marquès-Pareira, Alain Carrier et Patricio Nolasco ont assuré les traductions.

CLIO, Histoire, Femmes et Sociétés
6 / 1997

FEMMES D'AFRIQUE

Responsable du dossier : Catherine COQUERY-VIDROVITCH
Coordinatrice du numéro : Françoise THÉBAUD

Catherine COQUERY-VIDROVITCH
Histoire des femmes d'Afrique 7-13
Anne HUGON
La contradiction missionnaire. Discours et pratique des missionnaires méthodistes à l'égard des femmes africaines de Côte de l'Or (1835-1874) 15-34
Estelle PAGNON
« Une œuvre inutile » ? La scolarisation des filles par les missionnaires catholiques dans le Sud-Est du Nigéria (1885-1930) 35-59
Dominique BOIS
Tamatave, la cité des femmes 61-86
Ch. Didier GONDOLA
Unies pour le meilleur et pour le pire. Femmes africaines et villes coloniales : une histoire du métissage 87-104
Odile GOERG
Femmes africaines et politique : les colonisées au féminin en Afrique occidentale 105-125
Fatou SOW
Les femmes, le sexe de l'État et les enjeux du politique : l'exemple de la régionalisation au Sénégal 127-144

Regards complémentaires 145-187
Sophie DULUCQ : « Visages de femmes » au miroir du cinéma d'Afrique noire (1960-1990), 145 ; Pascale BARTHÉLÉMY : La formation des institutrices africaines en A.O.F. : pour une lecture historique du roman de Mariama Bâ, *Une si longue lettre*, 155 ; Hélène CHARTON : Mukumu Girls' Schools et l'éducation des filles au Kenya, 167 ; Chantal VLÉI-YOROBA : Droit de la famille et réalités familiales : le cas de la Côte d'Ivoire depuis l'indépendance, 172 ; Fatou SOW : Mutilations sexuelles féminines et droits humains en Afrique, 180 ; Chantal AHOUNOU : Africaines, éducation et violence en Afrique du Sud : aperçu bibliographique, 185

Actualité de la recherche 189-194
Rebecca ROGERS
Éducation, religion et colonisation en Afrique aux XIXe et XXe siècles

Sextant

Femmes dans la cité

Amérique latine et Portugal

En Amérique latine, l'appartenance à l'espace national ne présuppose pas, comme en Europe, de condition civile homogène.

Dès lors la prise en compte de l'articulation genre/ethnie/classe constitue un élément majeur dans l'analyse de la citoyenneté.

Prolongeant le numéro précédent consacré à la citoyenneté féminine en Europe, ce volume présente la problématique élaborée au sein du réseau "Citoyenneté sociale des femmes en Amérique latine".

Règles d'utilisation de copies numériques d'œuvres littéraires publiées par le *Groupe interdisciplinaire d'études sur les femmes* de l'ULB et mises à disposition par les Bibliothèques de l'ULB

L'usage des copies numériques d'œuvres littéraires, ci-après dénommées « copies numériques », publiées par le *Groupe interdisciplinaire d'études sur les femmes* de l'Université libre de Bruxelles, ci-après dénommé GIEF-ULB, et mises à disposition par les Bibliothèques de l'ULB, implique un certain nombre de règles de bonne conduite, précisées ici. Celles-ci sont reproduites sur la dernière page de chaque copie numérique publiée par le GIEF-ULB et mises en ligne par les Bibliothèques. Elles s'articulent selon les trois axes : protection, utilisation et reproduction.

Protection

1. Droits d'auteur

La première page de chaque copie numérique indique les droits d'auteur d'application sur l'œuvre littéraire. La mise à disposition par les Bibliothèques de l'ULB de la copie numérique a fait l'objet d'un accord avec le GIEF-ULB, notamment concernant les règles d'utilisation précisées ici. Pour les œuvres soumises à la législation belge en matière de droit d'auteur, le GIEF-ULB aura pris le soin de conclure un accord avec leurs ayant droits afin de permettre la mise en ligne des copies numériques.

2. Responsabilité

Malgré les efforts consentis pour garantir les meilleures qualité et accessibilité des copies numériques, certaines défectuosités peuvent y subsister – telles, mais non limitées à, des incomplétudes, des erreurs dans les fichiers, un défaut empêchant l'accès au document, etc.-. Le GIEF-ULB et les Bibliothèques de l'ULB déclinent toute responsabilité concernant les dommages, coûts et dépenses, y compris des honoraires légaux, entraînés par l'accès et/ou l'utilisation des copies numériques. De plus, le GIEF-ULB et les Bibliothèques de l'ULB ne pourront être mis en cause dans l'exploitation subséquente des copies numériques ; et la dénomination du GIEF-ULB et des 'Bibliothèques de l'ULB', ne pourra être ni utilisée, ni ternie, au prétexte d'utiliser des copies numériques mises à disposition par eux.

3. Localisation

Chaque copie numérique dispose d'un URL (uniform resource locator) stable de la forme <http://digistore.bib.ulb.ac.be/annee/nom_du_fichier.pdf> qui permet d'accéder au document ; l'adresse physique ou logique des fichiers étant elle sujette à modifications sans préavis. Les bibliothèques de l'ULB encouragent les utilisateurs à utiliser cet URL lorsqu'ils souhaitent faire référence à une copie numérique.

Utilisation

4. Gratuité

Le GIEF-ULB et les Bibliothèques de l'ULB mettent gratuitement à la disposition du public les copies numériques d'œuvres littéraires sélectionnées par le GIEF-ULB : aucune rémunération ne peut être réclamée par des tiers ni pour leur consultation, ni au prétexte du droit d'auteur.

5. Buts poursuivis

Les copies numériques peuvent être utilisées à des fins de recherche, d'enseignement ou à usage privé. Quiconque souhaitant utiliser les copies numériques à d'autres fins et/ou les distribuer contre rémunération est tenu d'en demander l'autorisation au GIEF- ULB, en joignant à sa requête, l'auteur, le titre, et l'éditeur du (ou des) document(s) concerné(s). Demande à adresser au Groupe interdisciplinaire d'études sur les femmes GIEF-ULB, Secrétariat de rédaction, 50 avenue F. Roosevelt CP175/01, 1050 Bruxelles ou par courrier électronique à *sextant@ulb.ac.be.*

(avril 2017)

6. Citation

Pour toutes les utilisations autorisées, l'usager s'engage à citer dans son travail, les documents utilisés, par la mention « Université libre de Bruxelles – Groupe interdisciplinaire d'études sur les femmes et Bibliothèques » accompagnée des précisions indispensables à l'identification des documents (auteur, titre, date et lieu d'édition).

7. Liens profonds

Les liens profonds, donnant directement accès à une copie numérique particulière, sont autorisés si les conditions suivantes sont respectées :
a) les sites pointant vers ces documents doivent clairement informer leurs utilisateurs qu'ils y ont accès via le site web des bibliothèques de l'ULB ;
b) l'utilisateur, cliquant un de ces liens profonds, devra voir le document s'ouvrir dans une nouvelle fenêtre ; cette action pourra être accompagnée de l'avertissement 'Vous accédez à un document du site web des bibliothèques de l'ULB'.

Reproduction

8. Sous format électronique

Pour toutes les utilisations autorisées mentionnées dans ce règlement le téléchargement, la copie et le stockage des copies numériques sont permis. Toutefois les copies numériques ne peuvent être stockées dans une autre base de données dans le but d'y donner accès ; l'URL permanent (voir Article 3) doit toujours être utilisé pour donner accès à la copie numérique mise à disposition par les Bibliothèques.

9. Sur support papier

Pour toutes les utilisations autorisées mentionnées dans ce règlement les fac- similés exacts, les impressions et les photocopies, ainsi que le copié/collé (lorsque le document est au format texte) sont permis.

10. Références

Quel que soit le support de reproduction, la suppression des références au GIEF-ULB et aux Bibliothèques de l'ULB dans les copies numériques est interdite.